ZIONALE
Prov.
IV
84
VITT EM. III
NAPOLI

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XXV

Palchetto

Num.° d' ordine 196

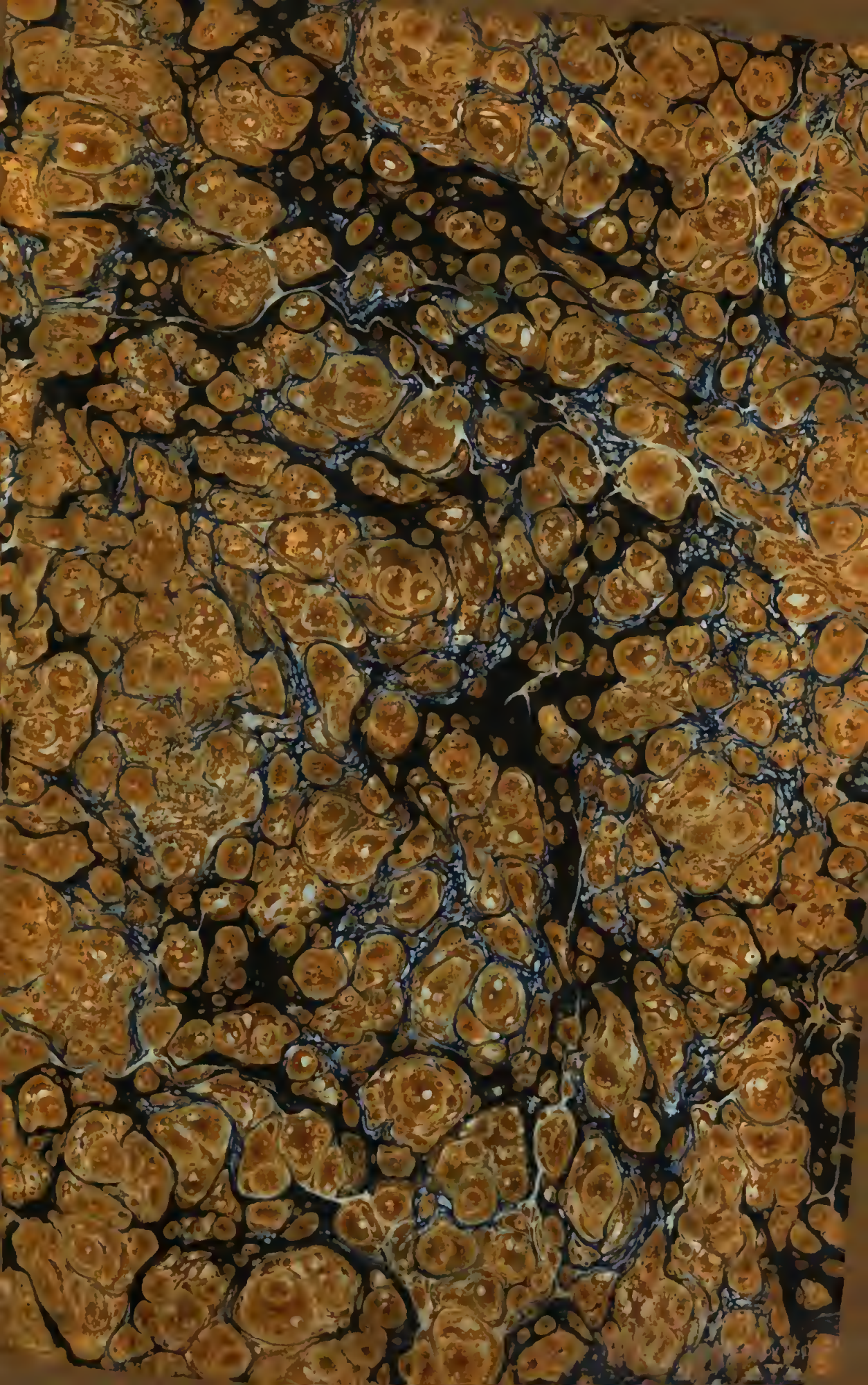

122
8
95

Digitized by Google

B. Prior.
IV
84

RÉSUMÉ
DES ÉVÉNEMENS
LES PLUS REMARQUABLES
DE L'HISTOIRE DE FRANCE,
DE 1788 A 1818.

513h7h

RÉSUMÉ
DES ÉVÉNEMENS
LES PLUS REMARQUABLES
DE L'HISTOIRE DE FRANCE,
DE 1788 A 1818,

PRÉCÉDÉ

D'UN COUP D'OEIL RAPIDE

Sur l'Origine des Impôts, la Création des Rentes sur l'État, et la Fondation du Crédit Public,

ACCOMPAGNÉ

DE TROIS TABLEAUX GRAPHIQUES

Représentant pour chaque jour la valeur des papiers-monnaies établis pendant la révolution, et du tiers consolidé, depuis son établissement jusqu'au 1er janvier 1818.

PAR P. F. FRISSARD,

INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

PARIS,

ANSELIN ET POCHARD, SUCCESS^{rs} DE MAGIMEL,

LIBRAIRES POUR L'ART MILITAIRE, RUE DAUPHINE, N° 9.

1824.

Digitized by Google

INTRODUCTION.

Lorsque l'on jette un regard en arrière sur les trente-cinq années qui viennent de s'écouler, l'imagination a peine à saisir l'ensemble et la liaisou de tous les événemens qui se sont succédés; leur marche a été tellement rapide, que l'on trouverait difficilement dans l'histoire un siècle qui en présentât un aussi grand nombre et d'aussi extraordinaires. Les contemporains, eux-mêmes, restent stupéfaits en pensant qu'ils ont été témoins et acteurs de scènes aussi variées, aussi désastreuses, et qu'ils y ont survécu.

Il est difficile de classer et de fixer la durée de ces Gouvernemens qui ont, tour à tour, avili et illustré, enrichi et épuisé cette belle France, que ses immenses ressources, ses riches productions, l'active industrie et l'heureux caractère de ses habitans, ont fait résister et survivre à tous les chocs auxquels

elle a été exposée. Il n'est donc pas étonnant que tant d'historiens, parmi lesquels on en compte un grand nombre de célèbres, se soient emparés de cette époque remarquable pour en tracer les événemens.

Les uns, dans des histoires très-étendues, ont recherché les causes de tant d'effets prodigieux ; ils ont aussi jugé les personnes et les choses. D'autres, dans des Chronologies, ont rapporté les faits dépouillés de toute espèce de réflexions ; mais aucune de ces Chronologies n'avait encore présenté la réunion complète des événemens de la révolution, lorsque je pensai que ce serait faire un travail utile que de réunir dans un seul cadre cette immense série d'événemens, afin que l'on pût facilement en saisir l'enchaînement et l'ensemble.

La méthode chronologique me paraissait d'ailleurs convenir parfaitement à cette époque de notre histoire. En 1794, Rabaut Saint-Étienne disait : « le moment est venu « où l'on peut écrire l'Histoire de la Révo-

» lution. » Il se trompait, non-seulement il n'était pas temps alors; mais cette tâche est encore difficile à remplir aujourd'hui. Ceux qui ont écrit, qui écrivent ou qui écriront d'ici à trente ans, sur ce vaste et important sujet, auront été les contemporains de la révolution; il est impossible qu'ils n'aient pas été froissés dans leurs intérêts ou dans leurs affections; peut-être aussi en auront-ils obtenu quelques avantages : leur opinion doit donc porter le cachet des sensations qu'ils ont éprouvées ou qu'ils éprouvent encore.

Sans doute il est des auteurs qui écrivent de bonne foi et avec impartialité; mais pourront-ils se garantir d'une influence quelconque : les excès de la terreur ne leur feront-ils pas confondre dans la même proscription tous ceux qui disposaient du pouvoir à cette époque? L'immensité de gloire acquise par nos armes, ne leur en fera-t-elle pas juger légitimes toutes les causes? Les bienfaits de la restauration ne leur en feront-ils pas approuver tous les actes? Que de motifs d'influence

pour un auteur! Il tient à la société par tant de liens; il est fils, il est père. il est ami, il peut être fonctionnaire public, il est homme enfin.

S'il est difficile de déterminer exactement les causes des événemens de la révolution et d'en suivre toutes les conséquences, il se présente encore plus de difficultés pour bien juger les hommes; cependant, les circonstances ont varié tant de fois, que, quelque adroits ou ingénieux qu'ils aient été, leur caractère et leur opinion ont dû se mettre à découvert. Mais un grand nombre de ceux qui ont pris part à la révolution, existent encore; quelques-uns sont revêtus de dignités et d'honneurs; comment sera-t-il donc possible que l'opinion d'un auteur ne soit pas influencée, quand il ne ferait qu'observer les convenances? Jamais le portrait moral d'un homme vivant ne ressemblera à celui que l'on en fera après sa mort.

L'histoire, écrite dans des temps plus reculés, pourra profiter des documens nom-

breux que l'on publie chaque jour; elle ne sera plus entravée par une foule de considérations : c'est alors seulement qu'elle pourra devenir impartiale, rendre justice pleine et entière à la fidélité et au dévouement, et faire justice de la trahison et de la perfidie; son jugement, maintenant prématuré, pourrait manquer d'exactitude. Le résultat inévitable d'une histoire contemporaine est de réveiller des passions encore ardentes, et d'exciter la haine et l'animosité des partis.

C'est surtout en étudiant l'histoire, que l'on aperçoit ces difficultés : le même événement, écrit par des auteurs contemporains, est présenté sous un aspect tout différent : dès qu'on a lu quelques pages d'un ouvrage sur la révolution, il est impossible de ne pas découvrir l'opinion de l'auteur; si les faits les plus remarquables ne sont pas altérés, leurs causes, ou les conséquences qui en sont déduites, diffèrent presque toujours. En général l'on recherche les causes dans les résultats, et l'on juge toujours les hommes après l'événement.

S'il se présente une série d'événemens qui ont nécessairement entre eux de certains rapports, puisque souvent l'un a produit l'autre, l'on y découvre un plan tracé d'avance et conduit par des factieux, qui souvent n'ont eu, ni assez de génie pour le concevoir, ni aucun moyen pour l'exécuter. L'on ne veut pas penser que l'événement du jour est le résultat de celui de la veille, et que toute cette chaîne de malheurs, de cruautés et d'atrocités, a été le résultat d'un entraînement, pour ainsi dire, irrésistible. Croyons donc que la seule adresse des hommes de la révolution fut de s'emparer des événemens pour les faire tourner à leur profit, et conservons, autant que possible, l'idée consolante que tant de forfaits n'ont pu se ranger par ordre dans des têtes humaines, pour recevoir, à mesure, leur exécution.

L'on a recherché avec soin toutes les causes qui ont pu produire la révolution : elle a été attribuée au despotisme, au mécontentement du peuple, aux abus, au désordre dans les

finances, à la corruption des mœurs, et même aux progrès de l'esprit humain. Il serait peut-être plus sage de la voir résulter des lois naturelles du mouvement: la marche des temps est rapide et uniforme, celle de toutes les opérations des hommes est irrégulière; les sciences font des progrès, l'instruction se généralise, des institutions sages prennent naissance, quelques-unes s'améliorent, tandis que beaucoup d'autres restent stationnaires; l'on craint de modifier ce qui porterait atteinte à l'intérêt, à l'ambition ou aux priviléges : dès lors l'équilibre n'existe plus, et il ne peut plus se rétablir que par une secousse plus ou moins violente.

Il est bien à regretter que notre révolution soit l'exemple d'une des plus fortes commotions qui ait jamais ébranlé la société. D'abord commencée et entreprise par des gens sages et de bonne foi, son mouvement a été précipité par l'éloquence de quelques hommes dont le génie, comprimé depuis longtemps et peut-être irrité par la résistance du

pouvoir, se développa avec violence; bientôt elle est devenue un torrent dévastateur, qui a entraîné et précipité indistinctement dans l'abîme, et l'homme de bien, et l'homme coupable.

Je suis loin de prétendre au titre d'historien, je conviens que je ne présente que de froides Annales: c'est l'histoire, dépouillée du prestige brillant de la narration, qui, sans altérer les faits, leur donne cependant une physionomie qui a quelques rapports avec les opinions de l'auteur. Je ne prétends pas non plus accorder la préférence à cette forme purement méthodique de présenter l'histoire sur celle qui est enrichie des beautés et du charme de l'éloquence; car l'on ne peut se dissimuler qu'une certaine sécheresse est inévitable dans une histoire par ordre de dates; peut-être l'époque de la révolution doit-elle faire exception en ce moment; elle a donné lieu à tant d'opinions diverses de la part même de ceux qui en ont parcouru toutes les phases, que l'on doit

craindre d'en offrir une au lecteur. J'ai donc pensé qu'une simple exposition de faits, claire et concise, mettrait chacun à même de former son opinion et de baser son jugement.

J'ai remarqué qu'en général, dans les chronologies, l'on n'a eu égard qu'aux dates, en sorte que les faits qui se succèdent immédiatement ne présentent aucune liaison, aucun rapport entre eux; ainsi, à côté d'une bataille livrée en Allemagne, se trouve un événement de l'intérieur; puis ensuite vient un fait relatif à la guerre d'Espagne, lequel est suivi par une loi ou un décret. Il est impossible que cette confusion ne nuise pas à l'intelligence de l'ouvrage, et ne présente une grande difficulté au lecteur qui voudrait suivre les événemens politiques, ou ceux d'une campagne, ou la marche de la législation. Dans la vue d'éviter un aussi grave inconvénient, j'ai divisé tous les événemens en trois grandes classes: dans la première, j'ai compris tout ce qui a rapport au Gouvernement, tant dans son administration générale et particu-

lière, que dans ses relations avec les autres puissances; j'y ai relaté tous les faits qui se passent dans l'intérieur, ceux qui ont quelque importance, ou qui peuvent influer d'une manière quelconque sur l'ordre établi; j'en ai placé quelques-uns intéressans seulement par eux-mêmes; enfin, j'ai surtout choisi ceux qui pouvaient contribuer à caractériser l'époque, et à présenter la physionomie qui lui est propre. J'ai donné pour titre à cette première division : *Intérieur*, *Politique*, etc.

La seconde classe d'événemens comprend tout ce qui est relatif à la guerre. Il m'a paru utile et convenable de faire des subdivisions dans cette partie, pour séparer les guerres qui ont eu lieu dans des contrées différentes, ou les diviser par campagne: ce qui rend beaucoup plus facile l'étude de la marche de nos armées, de leurs succès et de leurs revers.

La troisième classe comprend la législation. J'ai choisi dans cette foule de lois, de décrets et d'ordonnances, tout ce qui m'a

paru pouvoir intéresser. J'ai négligé tous les actes qui ne sont que de circonstances ou dans un intérêt particulier. Les Assemblées s'étant emparées du pouvoir, tous leurs actes sont l'histoire du temps : c'est pour cela que je suis entré dans plus de détails pour cette époque. Enfin, j'ai tâché de n'omettre aucun des actes législatifs qui ont donné naissance à quelque institution nouvelle d'un intérêt général, ou qui ont apporté quelques changemens dans la forme ou la marche du Gouvernement.

Tous les actes législatifs des Assemblées constituante et législative, et ceux de la Convention nationale, sont désignés sous le nom de décrets. La sanction du Roi était d'abord nécessaire pour que ces décrets devinssent lois de l'État ; mais le 10 août 1792, l'Assemblée législative décréta que la sanction était abolie, et que tous les décrets seraient des lois. Sous le Directoire, l'on a distingué les arrêtés du Directoire, qui n'avaient pas force de lois, et les résolutions du Conseil des

Cinq-cents, qui devenaient lois par l'approbation de celui des Anciens. Sous le Gouvernement impérial, il y a des décrets et des lois, et, sous la Monarchie, des ordonnances et des lois. L'on peut établir cette différence entre les décrets et les lois, entre les ordonnances et les lois : que l'un est un acte qui émane directement de la volonté du Souverain ou de son Conseil, et que l'autre est un acte adopté par la Nation entière. Le premier est un règlement administratif qui, souvent, ne s'applique qu'à une petite portion de la population; le second, au contraire, est applicable à la Nation en général, et doit servir de règle invariable, et pour la gouverner, et pour lui rendre justice.

J'ai adopté cette grande division en trois classes pour chaque année séparément. J'ai placé en tête de chaque division, les faits ou les actes les plus saillans qui peuvent servir de point de repère dans une suite aussi nombreuse d'événemens, dont la plupart peuvent fixer l'attention; mais dont quelques-uns ont

influé plus particulièrement sur notre avenir. En lisant seulement cette partie du travail, l'on peut, en un instant, se rendre compte sommairement de tout ce qui s'est passé de plus remarquable pendant les trente années les plus intéressantes de notre histoire contemporaine.

Pour éviter la confusion qui pourrait résulter des doubles dates, je n'ai indiqué que celles du vieux style; la comparaison avec celle du nouveau étant très-facile à établir au moyen d'une petite brochure qui a pour titre: *Concordance des Calendriers républicain et grégorien depuis* 1793*squ es et compris l'an* 22 (1814). Quelquefois cependant j'ai indiqué un fait remarquable par sa propre date en nouveau style; ces dates étant, pour ainsi dire, consacrées pour désigner ces journées célèbres, telles que le 13 *vendémiaire*, le 10 *thermidor*, le 18 *fructidor*, le 18 *brumaire*, etc.

L'on trouvera quelques événemens sans date: c'est qu'alors les renseignemens ont

manqué pour leur en assigner une; mais ils sont toujours placés à leur rang entre deux dates certaines.

Je n'ai rien négligé pour n'omettre aucuns faits remarquables; je me suis appliqué à les exposer d'une manière claire et succincte sans les altérer. J'ai fait tous mes efforts pour découvrir la vérité au milieu d'un grand nombre de relations, dans lesquelles elle pouvait avoir été déguisée par quelques considérations politiques ou d'intérêt particulier. Enfin, j'ai cherché à apporter une exactitude scrupuleuse dans les dates.

Afin d'avoir plus de chances en faveur du résultat que je désirais obtenir, je me suis entouré de tous les documens que j'ai cru propres à m'éclairer. J'ai consulté les journaux du temps, les bulletins des lois, et plusieurs ouvrages remarquables qui m'ont paru mériter la confiance, soit par la réputation de leurs auteurs, soit par l'exactitude que j'y ai remarquée; j'ai été aussi à même de recueillir des renseignemens précieux auprès

de personnes d'un mérite distingué, qui, non-seulement ont bien voulu m'éclairer sur les faits dont elles avaient été témoins oculaires, mais qui m'ont encore communiqué les recherches curieuses qu'elles avaient pu faire. J'aurais éprouvé une véritable satisfaction à leur en témoigner ma reconnaissance, si leur modeste obligeance ne m'avait imposé le devoir de taire leur nom.

C'est en comparant tous ces renseignemens que j'ai pu rassembler un plus grand nombre de faits, et surtout acquérir plus de certitude sur leur authenticité et leur date précise.

Les connaissances humaines sont maintenant si étendues, que les instans deviennent très-précieux pour les personnes qui se livrent à l'étude. Combien de temps ne faut-il pas pour se mettre seulement au courant de tout ce qu'embrasse la partie à laquelle on se voue de préférence? Il faut donc renoncer à l'universalité des connaissances; la vie de l'homme ne suffirait pas pour l'acquérir : mais en-

core ne doit-on pas y rester entièrement étranger; or, le seul moyen d'en posséder des notions suffisantes, c'est de consulter les traités sommaires. J'ai donc pensé que le résumé de toutes les recherches que j'ai pu faire sur ces trente années de notre histoire, pourraient être de quelqu'utilité, en épargnant ce travail à ceux qui auraient désiré l'entreprendre pour leur instruction particulière.

Ce résumé des événemens les plus remarquables de l'Histoire de France de 1788 à 1818 est accompagné de trois tableaux : le premier représente graphiquement les valeurs des assignats, rescriptions, mandats et inscriptions; les deux autres représentent, de la même manière, la valeur des fonds publics jour par jour.

Un Etat que les circonstances ont mis dans le cas de créer un *crédit*, jouira d'une faveur tout-à-fait dépendante de la confiance qu'inspirera le Gouvernement; il aura graduellement plus ou moins de consistance, en raison de la bonne ou mauvaise administration

des finances, et par conséquent il est exposé à être altéré par la crainte de troubles dans l'intérieur, ou par l'apparence d'attaques ou d'hostilités au dehors. Telle est la source des oscillations de la valeur des fonds publics qui existent dans la forme administrative actuelle des finances; telle est la théorie des spéculations et des opérations qui se font sur le mouvement journalier de ces mêmes fonds. L'influence des événemens politiques sur le crédit, et par suite sur la valeur des fonds publics, est tellement reconnue, que l'on en consulte le cours pour connaître, chaque jour, la nature des nouvelles et la situation politique du Gouvernement. Un mouvement subit de hausse ou de baisse indique toujours un événement majeur pour ou contre le Gouvernement.

Il suit de là que, si l'on trace une ligne qui s'élève ou s'abaisse dans la même proportion que les fonds publics augmentent ou diminuent de valeur, l'on aura la ligne parcourue par le crédit, laquelle indiquera aussi le degré

de confiance inspiré par la position de circonstances où se trouve le Gouvernement.

L'on pense que ce problème est résolu par les tableaux présentés; ils ont été construits de la manière suivante : après avoir tracé une ligne horizontale, elle a été divisée en millimètres, et chacune de ces divisions a été prise pour un jour. A chaque point de division, il a été élevé une perpendiculaire, et sur chacune d'elles l'on a porté la valeur des fonds publics, correspondante au jour indiqué par la division qui précède la perpendiculaire; l'on a pris la dernière cote du cours, et elle a été rapportée à l'échelle de un millimètre pour un franc; en joignant ensuite toutes les extrémités de ces perpendiculaires, l'on a obtenu le tracé de la courbe des fonds publics; mais la valeur de ces mêmes fonds étant en général le thermomètre du crédit public, et le crédit public variant suivant les événemens importans et suivant les actes principaux du Gouvernement, il s'ensuit qu'à l'inspection du tableau

l'on peut reconnaître les époques les plus fertiles en événemens, les plus orageuses ou les plus tranquilles; enfin, la ligne tracée pourra être considérée comme un profil historique.

Cette règle générale présente cependant plusieurs exceptions: l'on remarque deux influences à la Bourse, l'influence politique et celle des intérêts de finance; cette dernière peut être produite par les opérations soit de la caisse d'Amortissement, soit par celle des compagnies financières qui réunissent une masse de capitaux, achètent et jettent sur la place une grande quantité de rentes, et opèrent ainsi un mouvement sur le cours, tout-à-fait indépendant de l'état des affaires, considéré sous le rapport politique. Quelquefois aussi le ministère, connaissant l'influence du cours sur l'esprit public, peut faire quelques efforts pour opérer la hausse ou au moins pour arrêter la baisse.

Toutes ces causes produisent bien quelques anomalies, mais qui ne sont jamais assez

fortes pour faire prendre le change : la force des choses l'emporte bientôt, et le système général se rétablit promptement. Les tableaux présentés en sont l'exemple : en comparant les événemens aux mouvemens sensibles, l'on reconnaîtra que l'un a produit l'autre. C'est principalement lors des changemens de Gouvernement, et dans toutes les circonstances majeures, que cet effet est remarquable, surtout si l'on fait attention que le mouvement, en hausse ou en baisse, n'a pu être produit que lorsque l'événement a été publié et connu à Paris.

Il existe encore dans le cours une autre cause de variation indépendante de la situation politique : à mesure que l'époque du paiement de l'arrérage des rentes approche, il est évident que la rente doit augmenter de valeur, puisqu'elle porte avec elle l'intérêt pendant le temps qui s'est écoulé depuis le dernier paiement jusqu'au moment où elle est vendue ; lorsque le semestre est échu et que le coupon ou l'intérêt est séparé de la

rente, elle doit diminuer tout à coup de la valeur de cet intérêt. Cette chute subite est remarquable, surtout dans les années tranquilles; l'on aperçoit un mouvement ascensionnel pendant six mois, du 22 mars au 22 septembre, et ensuite du 22 septembre au 22 mars; mais à ces deux époques, la valeur de la rente tombe tout à coup d'une manière sensible. Il suffit de connaître la cause de ce mouvement pour ne le pas confondre avec ceux produits par les événemens politiques, car le premier est régulier et périodique, tandis que les autres sont irréguliers et arrivent en tout temps.

Toutes ces observations ne doivent s'appliquer qu'aux deux tableaux qui indiquent le cours du tiers consolidé. Le premier tableau, qui représente les valeurs des assignats, rescriptions, mandats et inscriptions, ne doit pas être considéré sous le même point de vue; les variations dans les valeurs de ces papiers-monnaies ne dépendaient pas de la situation politique du Gouvernement, mais

de l'abus que l'on faisait de ces papiers : l'on en mettait un très-grand nombre en émission sans augmenter le gage de leur valeur. Les biens nationaux affectés au remboursement des assignats étaient vendus chaque jour, et les fonds étaient employés à toute autre chose qu'à leur extinction ; en sorte que le Gouvernement s'est trouvé avoir une masse énorme de papiers qui n'avaient plus qu'une représentation idéale ; il fallut donc les anéantir ou grever le Gouvernement d'une dette immense. Ainsi ce tableau indique seulement, pour chaque jour, la valeur en numéraire de cent livres en papier-monnaie. Sa construction est tout-à-fait semblable à celle des autres tableaux, qui peuvent également servir à connaître la valeur des fonds publics pour un jour déterminé.

Si l'on veut avoir la valeur de cent livres de papier-monnaie, ou des fonds publics pour un jour déterminé, l'on prendra la hauteur de la perpendiculaire correspondante à ce jour, et en la rapportant sur la ligne horizontale mar-

quant les jours, le nombre de divisions contenues dans cette longueur, indiquera le nombre de francs; l'on estimera facilement les fractions de francs par approximation.

La division de la partie historique, par périodes de dix années, est motivée par les tableaux. Cet ouvrage étant destiné à devenir périodique, chaque période de dix années sera accompagnée d'un tableau. Le point de départ a été indiqué par l'origine de la révolution en 1788; il s'est trouvé concorder avec l'origine du tiers consolidé en 1798. J'ai donc adopté cette division, qui, d'ailleurs, ne m'a paru présenter aucun inconvénient sous le rapport historique, et convenir très-bien à l'établissement des tableaux.

La comparaison du crédit public avec les faits historiques et la situation politique du Gouvernement, m'a conduit naturellement à faire quelques recherches sur l'origine des impôts, la création des rentes sur l'Etat et la fondation du crédit public. Ayant rassemblé et mis en ordre toutes les notes que j'avais

recueillies sur cette matière importante, ce travail m'a paru présenter quelque intérêt, et pouvoir former la seconde partie de cette introduction.

Je l'ai donc rendu le plus concis possible: j'ai supprimé tout ce qui était étranger au sujet, n'ayant pas la prétention de faire un traité de finances, mais seulement de donner au lecteur une idée des nombreuses modifications qu'a subies le système des impôts.

COUP D'OEIL

RAPIDE

SUR L'ORIGINE DES IMPOTS,

LA CRÉATION DES RENTES SUR L'ÉTAT

ET

LA FONDATION DU CRÉDIT PUBLIC.

Le crédit public se compose de la confiance de chacun; il surveille l'administration, pénètre ses intentions et devine ses pensées les plus secrètes.

Précis de la Révolution française, par RABAUT SAINT-ÉTIENNE.

COUP D'OEIL

RAPIDE

SUR L'ORIGINE DES IMPOTS,

LA CRÉATION DES RENTES SUR L'ÉTAT

ET

LA FONDATION DU CRÉDIT PUBLIC.

L'ADMINISTRATION des finances peut être considérée comme la première et la plus importante des sciences en matière de Gouvernement; car, de la sagesse ou du désordre de cette administration, dépend le salut de l'État. Sully disait, en parlant de l'administration des finances: « C'est le point le plus essentiel et le plus intéressant du Gouvernement: c'est par le moyen » des finances que l'on fait tout, sans elles on ne » saurait rien faire; c'est de là que dépend le » soulagement ou l'accablement des peuples; c'est » de là que dérivent les bons ou les mauvais » succès des desseins, des entreprises; c'est ce » qui cause la grandeur ou la ruine des Em- » pires. » Partout où les finances sont bien ad-

ministrées, règnent la sécurité, la tranquillité. Les contributions y sont modérées, réparties avec équité et supportées par tous les citoyens dans la proportion de leurs facultés: les dépenses sont strictement mesurées sur les besoins réels, et un fonds de réserve est ménagé pour les cas d'événemens désastreux ou d'attaque imprévue.

Sous quelque point de vue que l'on fasse envisager un système de finances, en dernière analise les revenus publics ne peuvent être que le produit des contributions levées sur le peuple d'une manière plus ou moins gênante pour les contribuables, selon qu'elles sont plus ou moins bien réparties, plus ou moins sagement proportionnées à leurs moyens. La nature des impôts, et l'équitable mesure des dépenses qui les occasionent, fondée sur les besoins réels, ont une grande influence sur le travail, et par conséquent sur la richesse nationale, dont il est la source.

En remontant aux temps anciens, on voit les taxes payées par les nations qui se rapprochent de l'origine de la civilisation, d'abord simples et peu considérables comme les Etats naissans dont elles avaient à soutenir la faiblesse, puis s'accroître

et se multiplier sous différens noms, à mesure que l'esprit de conquête s'introduit, ou dès que l'autorité, jalouse de ses droits, juge à propos de les étendre et de les maintenir.

Nous passerons sous silence ce qui concerne les Assyriens, les Babyloniens et même les Egyptiens, parce que ces temps reculés n'offrent pas de notions assez certaines. On a cependant lieu de conclure de la somptuosité des édifices destinés au service public, et de l'opulence qui se déployait dans les solennités chez ces peuples, au rapport des historiens, que leurs finances étaient dans l'état le plus prospère. On y voit en même temps l'origine des subsides établis sur les peuples vaincus, et l'on reconnaît que, dès lors, les taxes étaient réglées au dixième du produit des terres.

Chez les Hébreux le droit des rois était de prendre le dixième des moissons, des vendanges et des troupeaux; ce que l'on peut considérer comme l'origine de la dîme ecclésiastique.

Cette même taxe sur les terres se retrouve dans toutes les républiques de la Grèce : à Athènes, les citoyens étaient divisés en quatre classes, selon ce que chacun retirait de ses biens : on payait au

trésor public la dixième partie de son revenu, indépendamment d'une taxe sur les marchandises.

Les finances de la Grèce reçurent beaucoup d'accroissement lorsque Athènes en fut devenue la métropole, et surtout au moment où l'on reconnut la nécessité d'avoir toujours sur pied des forces à opposer aux Perses qui donnaient une inquiétude continuelle à ces contrées. Aristides ayant été choisi d'un consentement unanime pour régler le subside destiné à cette dépense extraordinaire, ce vertueux athénien en fit la répartition avec tant de sagesse, que cette contribution, également agréable à tous les confédérés, fut appelée le *bonheur de la Grèce*, premier et peut-être unique exemple qu'un impôt ait obtenu les applaudissemens de ceux qui en supportaient le poids.

Mais c'est aux Romains, devenus conquérans, que l'Europe a dû les principes et la législation qu'elle a suivie en matière d'impôts. Quoique la plupart des historiens attribuent la décadence de ce mémorable Empire à des causes qui semblent étrangères aux finances, cependant on ne peut guère se refuser à reconnaître que le faste, la

cupidité des fonctionnaires, les vexations, la tyrannie; en un mot, les désordres qui en furent la suite, y contribuèrent beaucoup, en causant un relâchement dans tous les liens de l'Etat, et un grand découragement parmi les peuples.

Jusqu'à la 350e année de la fondation de Rome, les soldats ne furent point soudoyés par la république; ils allaient à la guerre à leurs frais, et ce ne fut qu'au siége de Veïes que les troupes commencèrent à recevoir une solde, auparavant elles vivaient aux dépens du pays qu'elles occupaient.

Les armées étaient nombreuses, et néanmoins les impôts étaient modiques; mais il ne faut pas perdre de vue que les pays subjugués fournissoient des subsides considérables; qu'une partie des territoires conquis se vendait pour indemniser l'Etat des frais de la guerre; que les richesses de Carthage, de la Sicile et des villes de l'Asie, ainsi que les sommes immenses qui provinrent de la conquête de la Macédoine, de l'Espagne, de la Grèce, de l'Afrique, de l'Egypte, etc., etc., furent portées dans le trésor et suppléèrent aux contributions ordinaires.

Les tributs habituels, imposés alors sur tant

de contrées, fournissaient un revenu qui, longtemps, suffit aux dépenses de la république, surtout tant qu'il régna de l'ordre dans l'administration des deniers publics.

C'est sous Auguste que paraît remonter l'origine des impôts, qui ont porté en France les noms de *taille* et de *capitation*, et qui s'y sont perpétués jusqu'à notre révolution. Il leur donna une base plus certaine qu'auparavant, en faisant faire un cadastre des terres et un dénombrement des individus. Les revenus de l'Etat consistaient: 1° dans les produits des fonds de terre appartenant à l'Etat, dont la plupart étaient concédés moyennant une redevance qui était ordinairement de la valeur d'un dixième de la récolte; 2° dans la taxe foncière par argent, qu'on conjecture avoir été d'un vingtième; 3° dans la taxe par tête ou capitation; 4° dans les gabelles, ou profits sur le sel, dont les empereurs s'étaient attribué la vente; 5° dans les droits de péage aux passages des fleuves et rivières; 6° dans les droits de douanes, et enfin dans les produits casuels, tels que les confiscations, les amendes, les dons gratuits, les corvées ou services en nature.

Les personnes chargées de lever les impôts

s'appelaient *publicains*, parce que leurs fonctions devenaient publiques en ayant pour objet de réunir les revenus de l'Etat, ils formaient des sociétés, et prenaient à ferme tous les impôts d'une ou plusieurs provinces; il y avait un adjudicataire principal qui était chef de la société: tout se faisait en son nom, il était responsable de ses associés envers l'Etat: ce fut le modèle de nos fermiers généraux.

Les divers impôts s'accrurent et se multiplièrent suivant le caractère de modération ou d'avarice des divers Empereurs, et lorsque des Gouverneurs avides favorisaient les fermiers des impôts dans la vue de partager le produit des concussions. L'on attribue même à ces exactions tyranniques, et à la mauvaise administration des officiers des Empereurs dans les Gaules, la confédération des provinces Armoriques, événement qui contribua plus qu'aucun autre à l'établissement de la monarchie française.

Les Rois de la première race maintinrent toutes les impositions établies dans les Gaules par les Romains, notamment sur la circulation des marchandises et sur certaines consommations; elles furent levées d'après les mêmes usages, sous le

le nom de *tribut public*, parce qu'il était affecté à l'acquittement des charges de l'Etat. Cela se pratiqua ainsi jusqu'au règne de Pepin, pendant lequel il se fit de grands changemens dans cette partie, ainsi que dans le reste de l'administration publique.

Les fonds de terre qui appartenaient au fisc, formèrent le domaine de la couronne. Le revenu en était spécialement destiné à l'entretien du prince et de sa maison.

Le démembrement de la monarchie, suite des faiblesses et des prodigalités des derniers rois Carlovingiens, fit perdre à la couronne la plus grande partie de ses possessions.

Dans le temps de la féodalité, les seigneurs, maîtres absolus sur leurs terres, y établissaient des prestations, des péages de toute espèce. On ne connaissait plus alors que la violence pour asservir le foible et extorquer l'argent de ceux qui en possédaient. Les chemins étaient impraticables; les châtelains, au lieu de les réparer, s'y embusquaient, pillaient les marchands et les passans, rançonnaient, en un mot, tout ce qui était sans défense : le moins qu'ils faisaient, était d'exiger des droits arbitraires à tous les passages

de leurs domaines. Les paysans, tourmentés et découragés, abandonnaient la culture des terres ; la société était en dissolution.

A ces époques désastreuses, les choses en vinrent au point que le monarque n'avait plus le droit d'imposer des tailles que sur les sujets de ses propres domaines, et non sur les vassaux des seigneurs. Seulement, dans les pressans besoins de l'État, il convoquait les barons qui étaient particulièrement chargés des deniers d'impositions, pour les faire consentir à la levée des sommes nécessaires.

Ces barons se cotisaient entre eux pour ce paiement, et ils imposaient ensuite sur leurs vassaux une taille arbitraire, sur laquelle ils prélevaient les sommes demandées par le chef de l'État, et s'appropriaient le surplus.

Lorsque les Comtés devinrent héréditaires, les Comtes établirent des taxes d'entrée aux portes des villes sur les marchandises qui y étaient apportées, d'autres taxes de marché sur les denrées qui y étaient vendues, et des tailles arbitraires, espèce d'impôt en argent sur les personnes.

Il en fut ainsi jusqu'au temps des croisades.

A l'époque du règne de Philippe Ier, vers l'an 1095, le trône eut recours à l'autorité du pape, et mit à profit le motif apparent de ces lointaines excursions, dont la religion était le prétexte, mais que la politique entretint pendant deux siècles, pour se faire autoriser, par le Saint-Siége, à établir des impôts, et à réunir aux domaines de la Couronne, des villes, des provinces, et des terres considérables que les seigneurs se trouvaient dans la nécessité de vendre ou d'engager pour subvenir aux frais de ces mineux voyages.

La puissance souveraine ne commença véritablement à se relever que sous Louis-le-Gros, mort en 1137. Ce prince, en établissant les Communes, mit quelque frein à l'arbitraire, et apporta un peu d'ordre dans la perception des impôts : l'on fixa les redevances et les tailles qui seraient payées annuellement aux seigneurs, sans qu'elles pussent être augmentées à l'avenir, et les Communes commencèrent à les répartir elles-mêmes.

Philippe-Auguste est celui de tous les rois de la 3e race, qui a le plus acquis de terre à la Couronne, et de puissance au Monarque. Il eut

le premier des troupes à sa solde ; et, par leur moyen, il accoutuma les grands au respect et le peuple aux impôts.

Sous Saint Louis, l'administration commença à prendre un caractère, et à devenir générale ; le commerce, ayant acquis plus de protection, prit quelques développemens.

En 1270, ce monarque règla la répartition de la taille d'une manière plus régulière.

Le goût du luxe, apporté d'Orient à la suite des croisades, et les différentes guerres que Philippe-le-Bel eut à soutenir, l'obligèrent à recourir à des expédiens extraordinaires pour se procurer des revenus.

L'extinction des Templiers, les exactions sur les Juifs, l'altération des monnaies, l'anoblissement des roturiers, furent les premiers moyens qu'il mit en usage : on voit varier sans cesse, sous ce règne, la quotité des droits imposés sur les marchandises, et les défenses, ainsi que les permissions d'en exporter. Cette mobilité de principes indique assez les vues bursales qui dictaient toutes les ordonnances. Ce prince fit payer aux évêques la protection qu'il leur accordait contre le pape, en les obligeant, sous

différens prétextes, à lui fournir des contributions. S'il ne créa pas les douanes, du moins il leur donna une marche régulière dans les ports et sur les frontières, pour veiller à l'entrée et à la sortie des marchandises, et percevoir des droits d'après un tarif, qui subit sous les rois, ses successeurs, un grand nombre de variations. Ce fut encore sous Philippe-le-Bel, en 1292, que fut créée une augmentation d'impôts, appelée *maltôte*.

Louis-le-Hutin, qui lui succéda, craignant, à cause des impôts excessifs qu'il avait établis, l'effet des ligues et des associations formées par les provinces et les communes contre ses prédécesseurs, déclara, par ses lettres patentes du mois d'avril 1315, qu'à l'avenir il ne se pourrait lever aucun impôt dans le royaume que du consentement des États, qui en feraient eux-mêmes le recouvrement et l'emploi, pour éviter les concussions et la dissipation.

Philippe-le-Long, en 1317, créa des fermiers généraux, et le premier il établit un impôt sur le sel. Il anoblit des familles roturières, permit aux bourgeois d'acquérir des fiefs, en lui payant une taxe, appelée *franc-fief*, qui consistait en

trois années du revenu du fief acheté ; enfin, il vendit la liberté aux serfs de ses domaines.

Philippe de Valois, pressé par la disposition des esprits à la révolte, comme au temps de Philippe-le-Bel, statua de nouveau, au milieu même des États-généraux assemblés, qu'aucune taille ne pourrait à l'avenir être imposée sans une urgente nécessité, et que les rois en feraient le serment à leur sacre.

Aussi la Nation, toutes les fois qu'elle en accordait, avait soin de faire reconnaître, par les rois, que le don qu'elle faisait était volontaire, et qu'ils ne pourraient en inférer pour l'avenir aucuns droits pour eux, ni aucune diminution de la franchise nationale.

La guerre que Philippe eut à soutenir contre Édouard III, roi d'Angleterre, l'obligea d'être souvent à charge à la nation par des demandes réitérées d'argent ; enfin, après la déroute de Crécy, qui fut suivie de la perte de Calais, Philippe excita les murmures et le mécontentement du peuple, en changeant les monnaies, et en établissant de nouveaux impôts sans consulter les États.

Le roi Jean convoqua les États-généraux

en 1355, dans le dessein d'obtenir les subsides nécessaires pour mettre une armée en campagne; les États accordèrent une aide suffisante pour la défense de Jean contre Édouard; mais ils ne voulurent pas que l'argent passât à la disposition du Roi; ils s'établirent eux-mêmes les receveurs et les administrateurs des finances.

Les suites funestes de la journée de Poitiers, et la rançon du roi Jean, stipulée par le traité de Brétigny, donnèrent lieu à de nouvelles impositions, qui ne s'établirent pas sans de vives difficultés de la part de plusieurs provinces: quelques-unes s'y refusèrent ouvertement. Afin de s'indemniser de ce refus, le roi Jean ordonna que ces provinces seraient traitées comme pays étranger dans leur commerce: c'est par suite de ces dispositions qu'il fut établi des barrières sur un grand nombre de points de l'intérieur pour la perception des droits de péage ou de traites, ce qui existait encore au moment de la révolution; de telle sorte qu'une partie des marchandises, partant de Marseille, se trouvait souvent, en arrivant à Paris, et suivant sa nature, avoir payé, en droits sur la route, une somme égale à sa valeur intrinsèque.

Sous Charles-le-Bel, fils du roi Jean, la taille fut fixée à raison de tant par feu. Les impôts qu'il exigeait arbitrairement étaient payés sans murmures, parce qu'on les croyait nécessaires. Ce prince laissa des trésors qui furent bientôt dissipés pendant la minorité de Charles VI, sous la régence du duc d'Anjou; l'aliénation d'esprit du roi ayant rendu ses oncles, et la reine Isabeau de Bavière maîtres du royaume, il n'y eut plus de frein aux exactions : les États-généraux ne furent plus assemblés, la taille fut imposée à discrétion dans tout le royaume; la confusion s'introduisit dans toutes les affaires. Ces désordres donnèrent lieu à plusieurs séditions dans Paris. Un grand nombre des révoltés furent arrêtés et sacrifiés; d'autres ne purent sauver leur vie qu'en se rachetant moyennant de grosses sommes. Les autres villes étaient traitées de même, et punies par la mort, la proscription, et par des taxes excessives. Partout les impôts furent exigés avec des violences intolérables. Enfin, le Conseil établit sur tout le royaume une taille générale, dont ni les ecclésiastiques ni les nobles ne furent exempts.

Le règne de Charles VII, qui monta sur le trône

en 1422, ne fut pas moins malheureux que le précédent ; la taille, qui jusque là n'avait été que momentanée, fut déclarée perpétuelle. Cette mesure eut pour motif de payer un corps régulier de milice, qu'on peut regarder comme les premières troupes réglées qu'ait eues la France. Avant cela il n'y avait qu'une milice féodale et des troupes levées à la hâte et indisciplinées, et qui, en paix comme en guerre, vivaient de pillage. Les peuples consentirent, avec une sorte de satisfaction, à la perpétuité de la taille, dans l'espoir d'être délivrés d'un aussi grand fléau ; mais ils ne s'en trouvèrent pas mieux : car ces troupes régulières devinrent, dans les mains d'un prince dissipateur, un instrument irrésistible pour percevoir des impôts excessifs.

Ce régime de vexations, à l'aide des militaires, ne fit que s'accroître sous Louis XI, qui surchargea tellement le peuple, qu'en vingt-deux ans il augmenta les tailles de trois millions, somme énorme pour cette époque.

Louis XII, malgré les guerres continuelles de son règne, diminua les impôts d'année en année. Il avait coutume de dire : « J'arrange de mon » mieux les affaires, mais ce grand garçon (en

» désignant son successeur) aura bientôt tout » gâté. »

En effet François Ier, dont le caractère était porté à la munificence et à la prodigalité, haussa les tailles, aliéna le domaine, et établit plusieurs nouveaux impôts.

Cependant c'est, en quelque façon, au règne de François Ier que doit commencer l'histoire de nos finances, de même que celle de nos intérêts politiques au dehors. Les lumières qu'il fit éclore, en encourageant la culture des belles-lettres et des arts, favorisée par l'invention encore récente de l'imprimerie (1450), ouvrirent une carrière nouvelle, et firent naître des idées qui conduisirent aux premiers principes de la science et de l'économie politiques. C'est à ce règne que l'on doit rapporter la régularisation de la dette publique par la création des rentes sur l'Etat.

Le règne très-court de François II, celui de Charles IX, sans cesse troublé par les fureurs du fanatisme et par les orages de l'ambition, n'apportèrent aucun adoucissement dans l'administration des finances : les tailles reçurent, sous le dernier de ces deux règnes, de nouveaux accroissemens : d'autres impôts furent créés sous diffé-

rens prétextes, et exigés avec tant de rigueur, qu'en aucun temps la misère ne fut si grande dans les campagnes.

Jamais les droits de toute espèce ne furent en aussi grand nombre que sous Henri III : les denrées de tout genre, et les marchandises en particulier en furent surchargées. Les abus sous ce règne s'accrurent d'une manière désastreuse.

La faiblesse de ce prince envers ses favoris, leur excessive avidité, ses scandaleuses prodigalités, achevèrent de porter dans la régie des finances une confusion qui ne se peut exprimer : la misère du peuple était au comble. Toutes les parties du revenu étaient affermées bien au-dessous de leur valeur ; les fermiers étaient sûrs de trouver de l'appui dans le Conseil, dont plusieurs des membres étaient à la fois leurs associés et leurs complices. Les impôts s'étendaient arbitrairement : les favoris faisaient un trafic honteux des charges et des emplois ; ils avaient imaginé une foule de petits droits à leur bienséance, qu'ils se permettaient d'exercer sans autorisation légale : en un mot, le trésor public était au pillage. Ces prodigalités, jointes aux sommes énormes que répandait l'Espagne pour

soutenir la cause de la Ligue, organisée par Henri de Guise, avaient amené un luxe jusqu'alors inconnu. Le peuple étant dans une impuissance totale de subvenir à tant de profusions, le prince eut recours à des emprunts.

Henri IV, obligé de conquérir ses provinces l'une après l'autre, de solder des secours étrangers, de récompenser chèrement les rebelles qui rentraient dans le devoir, se trouva dans la pénible position de voir, chaque jour, augmenter les charges, et diminuer les revenus par l'épuisement des peuples, le ravage et la désolation des campagnes. Enfin, la paix succéda à tant de calamités, et Sully, repoussé deux fois du Conseil, sous le prétexte de sa religion, mais en réalité par les craintes qu'inspiraient aux concussionnaires sa sagacité et son austère vertu; Sully, nommé surintendant des finances, en 1599, parvint, à force d'application et de probité, à faire succéder l'ordre à la confusion, la prospérité à la détresse. Lorsqu'il entra en fonctions, il fournit la preuve au Roi que les cinq grosses fermes n'étaient pas adjugées au quart de leur valeur, par suite de la connivence des membres du Conseil avec les traitans.

En quelques années cet habile administrateur vint à bout de mettre les recettes au niveau des dépenses, et dans la suite d'acquitter toutes les dettes, de diminuer les tailles, ainsi que plusieurs autres contributions, tout en augmentant les revenus ; de telle sorte qu'en 1610, à la mort de Henri-le-Grand, il se trouva que, pendant son règne, il avait été acquitté trois cents millions de dettes, et racheté des parties de domaines pour soixante millions (l'argent étant à 20 livres 5 sous 4 deniers le marc).

Sous ce Monarque, les arsenaux avaient été pourvus de toutes sortes d'armes et de munitions ; on avait fortifié grand nombre de villes frontières, érigé de superbes édifices, et acquis une quantité considérable de meubles précieux et de pierreries. Il se trouvait quarante et un millions d'argent dans le trésor du Roi, au moment où il fut assassiné. Quelle meilleure preuve pourrait-on produire des ressources inépuisables de la France, quand elles sont administrées avec ordre et économie ?

Le ministère du cardinal de Richelieu, qui produisit de si grands changemens dans les intérêts politiques de l'Europe, n'apporta aucune in-

novation dans les finances. Occupé tour à tour à lutter contre les ennemis de l'autorité royale, et à combattre les siens propres, ce ministre se mit peu en peine de connaître l'état des revenus publics, ou plutôt il laissa les finances à la discrétion de ceux qui les régissaient, pourvu qu'ils servissent son ambitieuse politique, et fournissent à ses profusions. Elles étaient telles, suivant Talon, que, pendant le règne de Louis XIII, il fut plus levé d'argent sur le peuple que depuis l'établissement de la monarchie, le cardinal ne s'étant soutenu dans le ministère qu'en corrompant tous ceux qui lui étaient nécessaires, tant au dehors que dans l'intérieur de la France.

A la mort du Roi, en 1643, les revenus de 1644, 1645 et 1646, étaient déjà consommés par anticipation.

Sans rien changer au fond ni à la forme des impôts, on se contenta de les étendre et de les multiplier.

Une régence orageuse succéda au règne de Louis XIII: les troubles désolaient l'intérieur; la guerre embrasait les frontières; le poids des impôts devint si accablant, que l'impuissance de les payer imposa la nécessité de les réduire. Les

Italiens, qui avaient administré les finances sous Catherine de Médicis, chassés après sa mort, furent rappelés par le cardinal Mazarin. C'est à eux qu'il dut plusieurs moyens onéreux d'extorquer de l'argent par des affaires qu'ils prenaient en *parti* ou par *traité* pour des sommes modiques: de là vinrent les dénominations de *partisans* et de *traitans*, que l'on donna dès lors aux financiers. L'historique de ces opérations nous conduirait trop loin; il n'aurait d'ailleurs rien de curieux, que le scandale avec lequel elles se formaient, et étaient dirigées au mépris de toute considération publique, seulement elles étaient conçues avec beaucoup d'adresse, et afin d'échapper à la vérification des Cours de parlement, qui était devenue une formalité indispensable.

Depuis 1621 seulement, il avait été créé pour vingt-cinq millions cinq cent trente-deux mille livres de rentes, y compris les onze millions empruntés en 1634, pour rembourser au denier dix-huit les droits aliénés sur la taille et les gabelles. Les effets publics, créés pour rembourser des offices et des rentes, étaient tellement multipliés, qu'ils étaient avilis, parce que l'Etat se trouvait dans l'impuissance d'y faire honneur.

En 1660, le peuple payait environ quatre-vingt-dix millions d'impôts, et le Roi en touchait à peine trente-cinq : le surplus était la proie des traitans : il fallut, en outre, créer de nouvelles rentes pour combler des déficits qui se renouvelaient continuellement.

Les droits n'étaient pas les mêmes partout : telle province était assujettie à une taxe dont l'autre était exempte ; où l'une payait le droit, l'autre s'en affranchissait par un arrangement : de là plus d'union entre les sujets d'un même royaume ; plus d'unité dans les formes de leur administration. Ainsi la France semblait composée de plusieurs Etats étrangers les uns aux autres.

Telle était la situation de la plupart de nos provinces, lorsque Colbert fut appelé à diriger les finances. En 1661, il posa les solides fondemens de la prospérité publique, et montra dans les encouragemens prodigués à l'industrie, dans les faveurs accordées au commerce, la véritable source des revenus de l'Etat.

Tant que cet habile ministre fut à la tête des affaires, semblable à Sully, il fit prospérer les finances ; mais, à peine un an après sa mort,

arrivée en 1683, l'administration financière retomba en des mains inhabiles : des guerres désastreuses survinrent, il fallut de nouveau, et à plusieurs reprises, recourir à des ressources extraordinaires, à des moyens forcés, entre autres à de nombreuses créations d'offices de toute espèce, à des emprunts sans mesure et sans combinaison ; bref, le peuple était épuisé, et les campagnes devenaient désertes.

Après la guerre de la succession d'Espagne, et à la paix d'Utrecht, la France restait accablée sous le poids d'une dette énorme. La mort de Louis XIV accrut la calamité générale. La dette à ce moment était de deux milliards trois cents millions. Peu de temps après, les billets de banque de Law achevèrent de jeter les finances dans le plus grand désordre : ce fut un gouffre qui en trois années, de 1717 à 1720, engloutit à la fois les finances, le crédit de l'Etat, et les fortunes de la plus grande partie des sujets.

Il fallut de nouveau augmenter les impositions, et avoir recours à de nouvelles créations de rentes.

Pendant le reste du siècle dernier, l'embarras dans les finances ne fit qu'augmenter ; vers la fin

du règne de Louis XVI, il était extrême. L'on évita de créer des impositions extraordinaires ; l'on eut recours à des emprunts à un intérêt que l'on peut calculer à raison de six à huit pour cent par an : l'on avait annoncé devoir les rembourser au moyen d'économies projetées, mais que les circonstances empêchèrent d'exécuter.

L'on fit en même temps des emprunts considérables en viager, pendant huit années, depuis 1779 jusqu'en 1787 : ils se montèrent à 740,655,388 liv., à 9, 10, 11 et 12 pour cent d'intérêt sur une tête ; 8 et 9 pour cent sur deux têtes ; 8 et demi pour cent sur trois têtes, et 8 pour cent sur quatre têtes.

Ce système d'emprunt en viager, surtout sur plusieurs têtes, a été regardé comme ruineux pour un Etat par les personnes versées dans les matières de finances.

Il résulte du compte rendu, par les commissaires de la Trésorerie, au Comité des finances de la Convention nationale, que la dette constituée montait, au 1er janvier 1793, à 89,888,335 liv. de rente annuelle, ce qui, au denier vingt, donne un capital de . . . . . 1,797,766,700 liv.

Dans le même compte, présenté par les commissaires de la Trésorerie, les rentes viagères, au 1er janvier 1793, sont portées pour 100,617,913 liv., ce qui, au denier dix seulement, donnerait un capital de. . . . . 1,006,179,130 liv.

Mais, comme aucun compte ou rapport précédent n'avait jamais fait connaître quel était le capital fourni pour la constitution des rentes viagères, ni les placemens qui avaient été faits sur une, deux, trois ou quatre têtes, ni le taux de l'intérêt accordé, etc., ces commissaires avaient joint à leur travail le tableau suivant :

Il était dû au 1er janvier 1793; savoir :

		Provenant d'un capital de
Sur une tête.	70,849,137 l.	730,962,123 l.
Sur deux têtes. . . .	17,028,129	324,884,490
Sur trois têtes. . . .	1,945,108	22,883,715
Sur quatre têtes. . .	795,539	9,994,140
TOTAL. . .	90,617,913 l.	1,088,724,468 l.

Capital de la dette perpétuelle constituée. .	1,797,766,700 l.
Capital de la dette viagère	1,088,724,468
TOTAL de la dette publique au 1er janvier 1793	2,886,491,168 l.

L'on voit donc que le Gouvernement ne pouvait sortir de cette situation critique, qu'en employant des mesures violentes, telles que la réduction de la dette publique au tiers de sa valeur.

Nous venons d'examiner l'origine des impôts, et de suivre l'état des finances depuis l'établissement de la monarchie : nous allons maintenant entrer dans quelques détails sur l'origine des rentes dues par l'Etat, et sur la formation du crédit public.

Nous avons vu que les guerres d'une part, de l'autre le désordre dans l'administration des revenus, les dilapidations, les abus ont souvent mis les Gouvernemens qui se sont succédés en France, dans de grands embarras, et que, se trouvant quelquefois dans l'impossibilité d'accroître les impositions, tant le peuple était épuisé, ils avaient eu recours à un moyen qui annonçait déjà une idée administrative : c'étaient des emprunts sous la forme de créations de rentes sur l'Etat. Les particuliers versaient leurs fonds au trésor pour devenir propriétaires de ces rentes, dont ils touchaient les arrérages. Le Gouvernement ne leur remboursait point pour l'ordinaire

le capital ; mais ils se le procuraient au besoin en vendant la rente à d'autres, avec quelque perte ou quelque bénéfice, selon le cours du jour de la vente. Les agens de change, dont l'emploi originaire était de négocier le papier de commerce, le papier de change sur l'étranger, furent, par la suite, chargés officiellement de la vente des rentes à la Bourse.

C'est sous François Ier que l'on trouve les premières traces de ces opérations. Le premier Édit, qui porte création d'une rente perpétuelle, est du mois de septembre 1522. Cette rente était de 1,666 liv. 13 s. 4 d., au denier 12, et assignée sur la ferme du bétail à pied fourchu, et sur l'impôt du vin.

La sage économie de Sully paya toutes les dettes ; mais on voit reparaître, sous Louis XIII, sous la minorité de Louis XIV, et vers la fin de ce règne, ces créations de rentes sous toutes les formes, foncières, viagères, assignées sur toutes les parties des recettes, et à divers taux d'intérêt au denier 18, 16, 14, 12 et demi, 12. Les viagères étaient créées suivant les âges au denier 12, 10, 9, 8, 7.

Vers 1700, les rentes viagères furent fixées au

denier 10, pour tous les âges. Cette mesure fut renouvelée depuis, à diverses époques, par plusieurs Édits.

De même, les rentes perpétuelles furent ramenées au denier 20, dès le temps de Louis XIV, en 1680.

Sous le règne de Louis XV, en 1720, on fit une opération financière, par laquelle on remboursa toutes les anciennes rentes créées à des taux si onéreux pour le Trésor, au moyen d'une nouvelle constitution de vingt-cinq millions de rentes au denier quarante, et une autre au denier cinquante (il y eut dans ces temps des rentes créées au denier cent), que l'on donnait aux porteurs des anciens contrats, en échange contre leurs rentes au denier 18, 16, 14, 12, de sorte qu'ils se trouvaient perdre moitié, deux tiers, jusqu'à trois quarts des valeurs qu'ils possédaient auparavant. Ce qui, joint aux désastres du système de Law, discrédita les fonds publics.

D'autres créations, à des taux aussi peu avantageux aux prêteurs, furent essayées depuis; mais, même au denier 25, le public préférait garder son argent plutôt que de le donner à un

taux qui ne lui paraissait pas assez productif, de sorte qu'il fallut, à plusieurs reprises, en revenir au denier vingt.

En 1772, l'abbé Terray, alors contrôleur général des finances, voyant le trésor royal épuisé par les déprédations de cette époque, se trouva dans la pénible position de prendre de violentes mesures pour éviter de voir cesser tous les services à la fois. Il fit rendre un édit par lequel les rescriptions étaient suspendues. Par un autre Edit, diverses parties de rentes éprouvèrent une forte réduction. Cette opération hardie, mais commandée, selon toute apparence, par la déplorable position des choses, fit jeter les hauts cris, et accuser ce ministre de dureté, et de braver l'opinion. Il entendait ces reproches avec beaucoup de sang-froid. On lui disait un jour qu'une de ses opérations ressemblait fort à prendre l'argent dans les poches. — « Eh ! où voulez-» vous donc que j'en prenne ? » répondit-il. Une autre fois on lui disait : Une telle opération est injuste. — « Eh ! qui vous dit qu'elle est juste ? » répliqua-t-il, sans s'émouvoir.

Avant la Révolution, les arrérages de diverses rentes sur l'Etat, notamment celles assignées sur

les aides et gabelles, celles dues par l'ancien clergé, et une foule d'autres, soit perpétuelles, soit viagères, se payaient à l'hôtel-de-ville de Paris, et étaient créées au nom du prévôt des marchands et des échevins : c'est pourquoi on les appelait *rentes sur l'hôtel-de-ville*.

Un certain nombre de payeurs étaient chargés de ce service : ils avaient chacun une boîte à leur domicile, dans laquelle on déposait les pièces concernant une partie de rente, et leurs commis faisaient le travail préparatoire ; mais le paiement ne pouvait se faire que dans l'hôtel-de-ville même, et non ailleurs, à des jours fixes, (Édit d'avril 1671) : « Les payeurs de rentes paie-» ront à l'hôtel-de-ville, et non à leurs maisons, » les arrérages des rentes en présence des con-» trôleurs. » (Ordonnance du mois de décembre 1672.)

La multiplicité de ces payeurs, et la quantité innombrable d'espèces de rentes qui existaient, occasionaient une grande confusion, et de nombreuses difficultés, que les créanciers étaient bien forcés d'essuyer. Les contrats de rente étaient encore si nombreux et si divers au moment de la révolution, que les hommes d'affaires les plus

exercés n'étaient pas toujours sûrs de reconnaître au premier aspect à quelle classe ils appartenaient, et à quel payeur il fallait s'adresser.

Il y avait aussi un trésorier général, qui touchait, des gardes du Trésor, les fonds nécessaires pour ce service.

L'usage de faire acquitter les arrérages des rentes à l'hôtel-de-ville de Paris, remontait à l'origine de ces rentes, et venait du besoin que le Gouvernement avait éprouvé d'inspirer de la confiance aux capitalistes, afin de les décider à porter leurs fonds lors des créations. On ne pouvait pas choisir une marche plus propre à inspirer cette confiance, que de charger du paiement des rentes les administrateurs directs du peuple de Paris, composés d'un choix d'hommes d'une réputation intacte, acquise en remplissant une longue et honorable carrière dans le commerce ou les affaires.

Un tribunal, appelé la Juridiction du bureau de la ville, composé du prévôt des marchands et de quatre échevins, d'un avocat et d'un procureur du roi, d'un greffier, etc., avait été créé dès 1615, et connaissait seul, en première instance, des contestations qui naissaient sur le

fait des rentes. Le prévôt des marchands et les échevins étaient, en outre, tenus d'assister au paiement des rentes, pour y recevoir les plaintes des rentiers.

Ce tribunal fut supprimé avec l'ancienne organisation administrative, par le décret de l'Assemblée constituante, du 21 mai 1790, qui organisa la municipalité de Paris, et un autre décret de la même assemblée, en date du 21 septembre 1791, attribua, au tribunal de police municipale, la connaissance des contestations concernant le paiement des rentes.

Les payeurs des rentes qui étaient alors au nombre de quarante, et autant de contrôleurs, continuèrent de remplir leurs fonctions jusqu'à l'organisation du *grand-livre de la dette publique*, qui eut lieu en exécution du décret de la Convention nationale, en date du 24 août 1793, et par suite de laquelle toutes les rentes ayant été inscrites sur ce grand-livre, il n'en a plus existé que d'une seule nature, dont les arrérages ont continué depuis d'être payés par semestre à la trésorerie.

Tout le monde sait que les rentes sur l'État se transmettent avec la plus grande facilité au moyen

d'un transfert qui s'opère sur la simple attestation de la vente, revêtue de la signature de l'agent de change qui l'a opérée.

Ces négociations se font à la Bourse ; mais, cet établissement public ayant été provisoirement fermé le 27 juin 1793, il y eut interruption de transmissions légales de rentes depuis cette époque, jusqu'à sa réorganisation, qui eut lieu le 6 floréal an 3 (25 avril 1795).

Cette circonstance, jointe au bouleversement que causèrent les assignats, et par suite les mandats dans les transactions sociales, avait fait naître une défiance qui se propagea long-temps : elle se portait principalement sur les effets publics, et occasiona une longue incertitude dans la valeur des inscriptions de rentes sur le grand-livre.

Ce ne fut qu'au commencement de pluviose an 5 (janvier 1797), qu'elles eurent un cours à peu près régulier, mais très-bas ; que ce cours fut coté à la Bourse, et publié par les journaux.

Il reste à parler d'une mesure prescrite par la loi du 9 vendémiaire an 6 (30 septembre 1797), qui produisit un grand effet dans le public : ce fut la réduction de la dette publique au *tiers*,

que l'on appela *consolidé*, parce qu'il fut conservé produisant rente perpétuelle, et porté sur un nouveau grand-livre. Les deux autres tiers furent mobilisés et convertis en bons au porteur, dits bons *deux tiers*, admissibles en paiement des biens nationaux.

Ces bons perdirent, à l'instant même de leur émission, de 70 à 80 pour cent, et n'eurent bientôt plus aucune valeur. L'autre partie de la dette publique a justifié son titre de *consolidé*, car elle existe encore aujourd'hui à un taux très-élevé, et ce sont ses variations depuis son origine qui nous ont servi à dresser nos tableaux graphiques de la valeur des fonds publics. La première cote du tiers consolidé, fut publiée le 21 nivôse an 6 (10 janvier 1798).

Dans la revue très-superficielle de la partie historique de l'administration financière que nous venons de parcourir, l'on a pu remarquer qu'elle est restée bien long-temps enveloppée des langes de l'enfance : arracher, ou plutôt extorquer de l'argent des contribuables, sans s'occuper de les mettre en état d'en reproduire, le dépenser ou en guerres désastreuses ou en profusions, ne rendre aucun compte, tel a été

trop long-temps tout le secret de ceux qui disposaient de la fortune publique. On aperçoit sous François Ier une lueur de système financier. Avant lui on n'était point dans l'usage des emprunts perpétuels, des créations de charges, des augmentations de gages, etc. ; mais la fâcheuse situation des affaires, jointe au goût de dissipation, et à la munificence de ce prince, firent employer ces ressources d'une manière plus nuisible qu'utile à la prospérité de l'État.

Sully a été le premier administrateur véritablement habile que la France ait produit, et qui étonna l'Europe par sa sagesse, l'efficacité et la douceur de ses mesures. Nous voyons ensuite Colbert, allant de pair avec lui, tout en suivant un autre plan, parce que les circonstances étaient changées : l'un et l'autre avait raison dans son système.

Tout a marché au hasard sans véritables principes jusqu'au milieu du siècle dernier, que les économistes ont, en hésitant, ouvert la carrière financière. Il est évident que ce sont ces laborieux écrivains, qui, tout en se jetant dans des écarts, ont mis sur la voie des vrais principes, et ont donné naissance à la science de l'écono-

mie politique. Cette science est-elle arrivée à son point de perfection ? non sans doute ; mais la voilà maintenant établie sur des bases invariables et incontestables.

C'est déjà un hommage rendu aux vrais principes, que d'avoir donné du développement au système des contributions indirectes, et de l'avoir régularisé : car, une nature d'impôt qui se répartit sur tout le monde, en raison de la consommation de chaque individu, et se paie à mesure, au moment même de cette consommation, et, en quelque sorte, sans que le contribuable s'en aperçoive, doit paraître préférable à tout autre impôt qu'il faut payer d'époque en époque, et qui, au-delà de certaines bornes, peut devenir le fléau de l'agriculture et de l'industrie : mais l'organisation de la perception présentait et présente encore bien des difficultés.

La partie des contributions indirectes la plus délicate, et qui exigerait dans son organisation les connaissances les plus étendues, une expérience consommée, et une impartialité à toute épreuve, ce sont les douanes : parce qu'elles se rattachent à la haute politique, et que la prospérité de l'industrie et du commerce en dépend.

Nous nous abstiendrons de traiter ces hautes questions de finances : elles sont au-dessus de nos forces, c'est seulement aux hommes éclairés qui ont étudié, approfondi et dirigé ces branches importantes de l'administration publique, qu'il appartient d'indiquer les améliorations dont elles sont susceptibles.

La véritable conquête de notre époque, c'est la création du crédit public, s'il n'est pas porté au point où il peut arriver, au moins on est sur la bonne voie.

Autrefois on débattait sérieusement la question de savoir s'il vaut mieux, dans le besoin, mettre des impôts nouveaux que de faire des emprunts. Aujourd'hui, d'après les principes du crédit, il ne peut plus rester de doute, qu'il vaut toujours mieux emprunter qu'imposer, surtout lorsque, par l'effet d'une bonne administration, par une sage disposition des fonds publics, on pourra trouver dans l'économie sur les dépenses, dans des dispositions d'ordre et dans des moyens créés par le génie, des ressources propres à fournir aux intérêts annuels de l'emprunt et à son amortissement.

L'heureuse invention du crédit, et de l'art de diriger les emprunts a pour résultat, non-seulement de partager le poids d'une dette accablante entre les générations actuelles et les générations futures, mais encore de faire jouir la génération présente d'une foule de créations utiles, qui devront augmenter la prospérité des générations à venir.

On ne saurait fournir un exemple plus frappant de ces bons effets, qu'en considérant la déplorable situation de la France en 1815, après deux invasions ruineuses, et obligée, par les traités faits avec les puissances étrangères, de leur payer des indemnités montant à sept cents millions : en y joignant les frais d'entretien des troupes étrangères pendant leur séjour sur notre territoire, et les dégâts qu'elles avaient occasionés dans toutes les parties du Royaume, on peut évaluer la somme totale de la perte que la France s'est trouvé supporter dans cette cruelle occurrence, à deux cents millions au-delà de ce qu'on évalue le numéraire qu'elle possède. Si l'on eût réparti cette somme énorme sur les Français par forme d'impôt, il est évident qu'ils se seraient

trouvés dans l'impossibilité absolue de la remplir: au lieu qu'en créant, à l'ombre du crédit public des rentes et des emprunts, qui ont attiré l'argent des étrangers eux-mêmes, nous nous sommes trouvés au pair, sans secousse et sans que notre agriculture, notre industrie et notre commerce en aient souffert d'une manière par trop sensible.

Il est encore des gens qui répètent sans cesse qu'il ne faut pas qu'un État contracte des dettes: c'est une erreur de routine. Que l'on se garde de comparer la situation d'un Gouvernement à celle d'un père de famille: un particulier est toujours moins riche de ce qu'il doit, puisqu'il faut en définitive qu'il paie. Un Gouvernement au contraire est, en quelque sorte, plus riche de tout ce qu'il doit, quand la prospérité règne dans son sein, et qu'il remplit scrupuleusement tous ses engagemens; ensuite, réunissant sous sa main une grande masse de capitaux, il est jusqu'à un certain point le maître de régler le crédit public, qui est le thermomètre de toutes les opérations dans l'intérieur, et par suite au dehors: son propre intérêt le porte toujours à diriger le

thermomètre dans le sens le plus avantageux à tous ; il intéresse par là un plus grand nombre de personnes à son maintien. On ne doit pas craindre que les capitaux, s'accumulant dans les fonds publics, l'agriculture et l'industrie en souffrent par des privations : les capitaux se portent toujours vers les points qui produisent le plus : encouragez l'exportation par de sages mesures, l'agriculture et le commerce prospèreront, et les capitaux afflueront pour alimenter et multiplier leurs entreprises. Quand ces deux branches importantes sont en grande activité, toutes les contributions se paient bien, le trésor n'est jamais en souffrance. Enfin, au moyen de la caisse d'amortissement, le Gouvernement est toujours le maître de ne laisser en mouvement qu'une masse d'effets publics qui ne puisse pas, par sa trop grande quantité, en avilir le prix. Cette considération doit l'obliger à être économe et prévoyant, parce qu'il courrait des dangers réels s'il s'exposait à laisser rompre l'équilibre.

Concluons que le crédit public est aujourd'hui la pierre de touche des bons Gouvernemens, que les oscillations dans la valeur des fonds publics,

ont en général pour cause l'influence des événemens politiques, et que réciproquement la situation des fonds publics, indique aussi la situation politique du Gouvernement.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Du 1er Janvier 1788 au 1er Janvier 1798.

Le vaste miroir du passé est la leçon de l'avenir.

Discours de François de Neufchâteau, organe du Sénat, le 1er décembre 1804.

ISTITUTO POLIGRAFICO E ZECCA DEL

rispe
preli
Cara
abbi
nota
sues
rico
dell
di
pre

Digitized by Google

RÉSUMÉ
DES ÉVÉNEMENS
LES PLUS REMARQUABLES
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE,
PAR PÉRIODES DE DIX ANNÉES,
DEPUIS LE 1er JANVIER 1788.

906

1788.
INTÉRIEUR.

1788.

UN DÉFICIT IMMENSE
dans les finances met le Gouvernement dans la nécessité d'avoir recours à de nouveaux impôts.

LES PARLEMENS
refusent d'enregistrer plusieurs édits du Roi.
LE ROI
casse plusieurs arrêts des Parlemens.

TOUTE LA FRANCE
demande l'assemblée des Etats-généraux.

Quelques provinces sont en insurrection.
La forme de la convocation des
ÉTATS-GÉNÉRAUX
donne lieu à de vives discussions
entre les partisans des deux premiers Ordres
et ceux du Tiers-état.

Août. 27. PREMIER MOUVEMENT POPULAIRE
dans Paris.

Novemb. 6. NOUVELLE CONVOCATION DE
l'Assemblée des Notables.

Décem. 12. *Clôture de cette assemblée.*

LE NOMBRE DES DÉPUTÉS AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX
sera de 1,000, *formé en raison composée*
de la population et des contributions.
Le nombre des députés du Tiers-état sera égal
à celui des deux autres ordres réunis.
La question du vote par têtes ou par ordres est
renvoyée à la décision des Etats-généraux.

LA nécessité d'établir de nouveaux impôts et les formes sous lesquelles ils devaient être perçus, avaient donné naissance aux querelles entre le Roi, dont le gouvernement ne pouvait plus marcher sans de nouvelles ressources, et les Parlemens, qui,

usant de leurs prérogatives, et défendant les intérêts du peuple, refusaient d'enregistrer les édits.

Janvier 4. Arrêt du parlement de Paris contre l'émission des lettres de cachet, et pour le rappel des personnes exilées ; le Roi casse cet arrêt le 17 ; le 18, le parlement de Paris en confirme les conclusions.

20. Déclaration du Roi, qui rend aux non-catholiques l'usage des droits civils.

Février 15. Déclaration du Roi, qui abolit la torture préparatoire.

Mai . 5. Arrêt du parlement de Paris, tendant à établir les droits de la maison régnante, ceux de la nation et de chaque citoyen. Le Roi, mécontent de cet arrêt, fait arrêter deux conseillers au milieu de la Grand'chambre assemblée.

Les ministres du Roi avaient préparé plusieurs édits relatifs aux tribunaux et à la procédure criminelle : le principal avait pour but l'établissement d'une cour plénière et la création de plusieurs grands bailliages ; tous les Parlemens devaient recevoir à la fois les édits pour les enregistrer ; le secret fut divulgué, et l'enregistrement n'eut pas lieu.

La tranquillité de plusieurs provinces est troublée au sujet de l'enregistrement des

nouveaux édits : à Rennes, les troupes en vinrent aux mains avec la bourgeoisie, et le Roi fut obligé d'y envoyer des troupes ; à Grenoble, les Etats voulurent se séparer de la France ; le peuple et la force armée étaient en présence, lorsque la nouvelle de la retraite des ministres et du rappel de Necker rapprocha les deux partis, qui se réunirent pour se réjouir du changement de ministère.

Août 24. M. de Brienne, premier ministre, après avoir échoué dans ses projets, abandonne le ministère ; M. de Lamoignon offre aussi sa démission. Le rappel de Necker au ministère excite des transports de joie parmi le peuple. Malgré la pénurie du trésor, il sait trouver des ressources ; les magistrats exilés sont rappelés, et l'on promet les Etats-généraux.

27 Premiers mouvemens populaires dans Paris : les effigies des deux anciens ministres sont brûlées par le peuple ; le désordre augmentant avec les attroupemens, la force armée est employée pour les dissoudre.

Toute la France est en effervescence, et demande l'Assemblée des Etats-généraux, déjà promise par le Roi et ses ministres.

28. Arrêt du grand conseil qui fixe au 1er mai 1789 la tenue des Etats-généraux.

Paris et les provinces se divisent en deux partis : le premier, celui de la cour et de la noblesse, demande les Etats-généraux dans la forme de ceux de 1614 ; le second, celui de la nation et du peuple, les demande dans une autre forme qui donnerait au Tiers-état assez de force pour réclamer avec succès l'abolition des abus, et la proscription de l'arbitraire. Une autre question, celle de savoir si l'on voterait par ordres ou par têtes, vient encore agiter les esprits.

Le Roi demande à être éclairé sur toute cette matière. Il paraît alors une foule d'écrits, la plupart incendiaires, dans lesquels on fait connaître au Tiers-état la justice et l'étendue de ses droits, et sa force pour les soutenir. Le déficit est même regardé comme le sauveur de la France à cause des moyens énergiques qu'il fait déployer, et des ressources qu'il fait découvrir.

Quelques princes et grands de l'Etat croient arrêter l'impulsion générale par un Mémoire où toutes leurs prétentions sont exposées et motivées, surtout par les antécédens : il ne produit d'autre effet que de découvrir la faiblesse de cette cause, et la force déjà acquise par le parti populaire.

Novemb. 6. Les notables sont assemblés pour être

consultés sur toutes les questions relatives à la convocation des Etats-généraux.

Pendant ce temps, les provinces agitées délibèrent déjà, sans attendre le résultat de l'assemblée des notables. Plusieurs, exaspérées par la mauvaise réception faite à leurs députés, prennent des partis violens, au lieu de modérés qu'ils eussent sans doute été, si elles avaient été ménagées davantage.

Décem. 12. Clôture de l'Assemblée des notables. Ils ont décidé à la majorité que la forme de la convocation des Etats-généraux devait être la même que celle suivie en 1614. Un seul bureau, présidé par *Monsieur* (Louis XVIII), a été d'avis, à la majorité, que le Tiers-état devait avoir un nombre de représentans égal à celui des deux autres ordres réunis.

20. Les ducs et pairs de France, assemblés au Louvre, écrivent au Roi qu'ils supporteront les impôts dans la proportion de leur fortune, et demandent pour la convocation des Etats-généraux la forme de 1614.

27. D'après la décision du conseil, le Roi rend une ordonnance : « Les députés aux Etats-généraux seront au moins au nombre de mille ; ce nombre sera composé en raison de la population et des contributions de chaque bailliage ; le nombre des députés du

Tiers-état sera égal à celui des deux autres ordres réunis. La question de la délibération par ordres ou par têtes, et par conséquent de la division ou de la réunion des chambres, est renvoyée à la décision des Etats-généraux.

La publication des cahiers du Tiers-état, où ses nombreuses prétentions étaient exposées avec énergie, fit penser au gouvernement qu'il fallait contrebalancer l'ascendant que cet ordre était prêt d'obtenir; mais, en voulant le soumettre, on l'humilia. Le costume du Tiers-état était simple et sévère; celui des deux autres ordres était riche et brillant ; on ouvrit les deux battans pour recevoir au palais les députés de la noblesse et du clergé, et l'on n'en ouvrit qu'un seul pour les députés du Tiers ; les deux premiers ordres entrèrent dans la salle de convocation par la grande porte, et le Tiers entra par une petite porte, après que les premiers furent placés. Le but que l'on se proposait fut donc manqué : les esprits, au lieu de se calmer, s'aigrirent davantage, et la discorde fut le résultat de toutes ces fautes.

1789.

Mai 5. OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

6. SCISSION ENTRE LES TROIS ORDRES, *relativement à la vérification des pouvoirs.*

Juin 17. *Les Députés des* COMMUNES *se constituent en* ASSEMBLÉE NATIONALE.

SÉANCE DU JEU DE PAUME A VERSAILLES. *L'assemblée y fait le serment de ne se dissoudre, qu'après avoir donné une* CONSTITUTION *à la France.*

Juillet 14. PRISE DE LA BASTILLE.

Oct. 5 *et* 6. LE ROI EST ASSAILLI PAR LA POPULACE *dans son* PALAIS DE VERSAILLES. *Il vient fixer sa résidence à Paris.*

Avril 28. La maison et la manufacture de papiers peints de Réveillon, dans le faubourg St.-Antoine, sont pillées et incendiées par le peuple.

Mai 4. Procession solennelle pour l'ouverture des Etats-généraux.

5. Ouverture des Etats-généraux à Versailles. Cette séance est remplie par trois discours :

du Roi, du garde-des-sceaux Barentin, et de Necker.

Les principales instructions des députés leur enjoignaient de demander qu'il fût posé des bornes à l'autorité royale ; que les impôts fussent également répartis, et que tous les Français, sans distinction, fussent admissibles aux dignités et aux emplois du royaume.

Mai 6. Les députés de la noblesse et du clergé veulent que la vérification des pouvoirs ait lieu dans chaque ordre séparément : ceux du Tiers-état demandent qu'elle se fasse en commun. A la demande du clergé, l'on nomme de part et d'autre des commissaires conciliateurs. Ces commissaires se réunissent le 23, puis le 30 par ordre du Roi ; le plan de conciliation est rejeté le 13 juin par la noblesse. Le 15, le Roi intervient en engageant la noblesse à plus de déférence.

Nuit du 16 au 17 juin. Séance du Tiers, auquel se sont réunis quelques membres du clergé et de la noblesse. L'abbé Syeyes propose de se constituer en assemblée nationale, sa proposition est adoptée le 17.

Juin 19. Les députés de la noblesse et du clergé supplient le Roi d'arrêter la marche irrégulière des assemblées.

Juin 20. Proclamation du Roi, annonçant la suspension des Etats, et séance royale pour le 22.

23. Séance royale. Le Roi ne faisant pas les concessions désirées par les communes, l'Assemblée nationale proteste contre les déclarations lues dans la séance, et arrête que la personne de chaque député est inviolable.

25. Le duc d'Orléans se réunit aux communes avec la minorité de la noblesse.

27. D'après l'ordre du Roi, la noblesse et le clergé se réunissent aux communes.

30. La majorité de la noblesse et la minorité du clergé remettent leurs pouvoirs.

Une armée se rassemble aux environs de Paris pour imposer aux agitateurs ; l'Assemblée demande son éloignement : le Roi le refuse.

Juillet 12. Necker n'est plus ministre ; il est regretté par le peuple.

13. Le prince de Lambesc, à la tête d'un détachement de troupes étrangères, charge des attroupemens sur la place Louis XV, et pénètre jusque dans les Tuileries. C'est le signal des troubles.

14. Le peuple s'empare des armes et des canons déposés à l'hôtel des Invalides ; la

Bastille est attaquée et prise ; la multitude signale son triomphe par des actes de férocité.

Juillet 15. Le Roi se rend à l'Assemblée nationale, et déclare qu'il va faire retirer ses troupes.

15. Démolition de la Bastille.

15. Émigration des Princes, et autres personnes de la cour.

16. Necker est rappelé au ministère ; Bailli est nommé maire de Paris, et Lafayette commandant de la garde nationale.

17. Le Roi se rend à Paris, escorté par l'Assemblée nationale ; il descend à l'hôtel-de-ville, y prend la cocarde rouge et bleue, et se montre aux fenêtres l'ayant à son chapeau. Devenue tricolore le 26, en y joignant la couleur des lis, cette cocarde est déclarée nationale, et remplace toutes les autres.

Août. La disette est l'occasion et le prétexte des troubles : dans les provinces, le peuple prend les armes, brûle les châteaux et les archives seigneuriales.

13. Le Roi accepte le titre de *restaurateur de la liberté française.*

Septem. 9. L'Assemblée nationale se déclare en permanence.

11. Rapport de Necker sur le *véto* absolu ou suspensif ; le dernier est adopté.

Septem. 24. Necker présente à l'Assemblée un tableau effrayant des finances.

Octobr. 1er. Les gardes-du-corps, à Versailles, donnent un repas aux autres troupes; la famille royale vient y assister; sa présence exalte l'esprit des convives, la cocarde nationale est remplacée par la cocarde blanche.

5. Des femmes armées forcent l'hôtel-de-ville en demandant du pain, et se rendent à Versailles pour en demander au Roi et à l'Assemblée. La garde nationale de Paris s'y rend aussitôt pour prévenir le désordre.

6. Des brigands pénètrent jusqu'à l'appartement de la Reine, et massacrent deux gardes-du-corps; le Roi se montre à son balcon, et déclare qu'il va résider à Paris; il s'y rend en effet, escorté par la garde nationale et par la populace, qui ne craint pas de montrer à sa portière les têtes des gardes-du-corps, qu'elle porte en triomphe.

6. Formation à Paris du club des amis de la constitution; origine du trop fameux club des jacobins.

14. Le duc d'Orléans, soupçonné d'être un des moteurs des journées des 5 et 6 octobre, est disgracié, et envoyé à Londres sous le prétexte d'une mission.

Octobr. 21. Etablissement d'un comité des recherches à la commune de Paris.

Novembre. L'Assemblée nationale tient ses séances à Paris, dans la salle du Manége.

14. Necker présente à l'Assemblée un plan de banque nationale.

20. Les députés font offrande de leurs boucles d'argent.

22. La commune de Paris fait le don patriotique de ses boucles d'argent.

Décem. 25. Arrestation de M. de Favras, prévenu de complot contre les nouvelles institutions.

26. *Monsieur* (Louis XVIII) se rend à l'hôtel-de-ville, pour désavouer les bruits répandus sur ses relations avec M. de Favras.

Nuit du 4 au 5 août. L'ASSEMBLÉE NATIONALE DÉCRÈTE D'UN TRANSPORT UNANIME *l'égalité des impôts, l'abolition des droits féodaux, la suppression d'une foule de priviléges, l'admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires.*

23. *Décret.* LIBERTÉ DES OPINIONS RELIGIEUSES.

24. *Décret.* LIBERTÉ INDÉFINIE DE LA PRESSE.

Novemb. 2. *Décret.* TOUS LES BIENS ECCLÉSIASTIQUES *sont mis à la disposition de la nation.*

Juillet. 14. Ordonnance du Roi, portant suppression des coups de plat de sabre dans ses troupes.

Août 8. Décret. Abolition des justices seigneuriales.

12. Décret. Etablissement des comités ecclésiastique, de judicature et féodal.

13. Décret. Suppression de la dîme ecclésiastique sans rachat.

27. Décret. Emprunt national de 80 millions, à 5 pour cent.

Septem. 10. Décret. Le Corps législatif ne sera composé que d'une seule chambre.

Septem. 12. Décret qui fixe à deux ans la durée de chaque législature.

15. Décret. Le Roi est inviolable ; la couronne de France est héréditaire et indivisible.

18. Décret. Contribution patriotique égale au quart du revenu.

20. Le Roi adopte les décrets des 4 et 5 août, et leur promulgation dans toute la France.

21. Décret. Le refus de la sanction est borné à la seconde législature.

23. Décret. L'impôt sur la gabelle est modéré ; au 1er octobre, le sel ne sera plus payé que 6 sols la livre.

Octobre 5. Le Roi accepte la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et les articles décrétés de la constitution.

9. Décret. Réformation de la procédure criminelle, abolition de la sellette et de la question.

14. Décret. Le Châtelet de Paris est investi du droit de connaître des crimes de lèse-majesté.

15. Décret. Abolition des costumes des députés et de la distinction des places dans la salle de l'Assemblée.

21. Décret. Loi martiale. Un drapeau rouge étant attaché aux fenêtres de la Maison com-

mune, tout attroupement peut être dissipé par la force.

Octobr. 26. Décret qui surseoit à toute convocation d'Assemblées de provinces et d'état.

28. Décret. Suspension provisoire des vœux monastiques.

Novemb. 3. Décret qui met en vacance tous les Parlemens du royaume; les Parlemens de Rouen, Rennes, Metz et Bordeaux refusent d'enregistrer cette loi.

5. Décret. Il n'y a plus de distinction d'ordre de citoyens dans l'Etat.

7. Décret qui exclut les membres de l'Assemblée nationale du ministère.

9. Décret sur la présentation et la sanction des lois.

16. Décret qui abolit les provisions des offices de judicature, les droits du centieme denier et de mutation.

22. La création des assignats est décrétée en principe.

30. Décret qui porte que l'île de Corse fera partie de la France.

Décem. 14. Décret sur la constitution des municipalités, et instructions de l'Assemblée sur leur formation dans toute l'étendue du royaume.

19. Création de la caisse de l'extraordinaire, et

de 400 millions d'assignats, au remboursement desquels les biens du clergé sont affectés.

Décem. 22. Décret. Etablissement des départemens et des districts, dès assemblées primaires et administratives.

24. Décret. Les non-catholiques sont admis à toute fonction publique ; l'Assemblée se réserve de statuer sur le sort des juifs.

26. Décret concernant la contribution patriotique.

27. Lettres-patentes du Roi qui prohibent la disposition de tous bénéfices, à l'exception des cures.

29. Décret. Refus d'un don offert par les Génevois.

31. Décret. Prix fondé en faveur des cultivateurs laborieux.

1790.

Février 4. LE ROI SE REND A L'ASSEMBLÉE NATIONALE *et se déclare chef et appui de la* NOUVELLE CONSTITUTION; *après le départ du Roi, les députés prononcent* LE SERMENT CIVIQUE.

Juillet 14. *Première* FÉDÉRATION GÉNÉRALE *des Français. Toute la France, représentée par les Fédérés,* PRÊTE LE SERMENT CIVIQUE.

Août. TOUTE L'ARMÉE EST EN FERMENTATION; *les soldats se révoltent contre leurs officiers.* ATTROUPPEMENS, BRIGANDAGES ET CRIMES *commis dans plusieurs départemens.*

Janvier. L'adhésion de plusieurs villes aux décrets de l'Assemblée est accompagnée de dons patriotiques.

12. M. de Lafayette fait mettre bas les armes à des soldats qui s'étaient rendus aux Champs-Elysées pour y fomenter une insurrection.

Février 4. Serment civique : Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée

par l'Assemblée nationale, et acceptée par le Roi.

Février 7. A Lyon, les volontaires sont massacrés par le peuple.

16. Le garde des sceaux écrit à l'Assemblée que les troubles des provinces augmentent.

19. Exécution du marquis de Favras, condamné à mort par la cour du Châtelet, comme coupable de haute-trahison.

Mars 5. L'Assemblée exige des ministres la communication du *Livre rouge*, où sont inscrites les pensions de la Cour, et les sommes délivrées sur les ordres ou bons donnés par le Roi et ses prédécesseurs.

Avril 1er. Publicité du *Livre rouge;* le total des dépenses est de 228 millions, depuis le 19 mai 1774, jusqu'au 16 août 1789, date du dernier article.

13. L'Assemblée nationale refuse de reconnaître la religion catholique pour la religion de l'Etat.

Troubles dans le Midi à l'occasion de la vente des biens ecclésiastiques, et de la suppression des ordres religieux.

30. Les patriotes marseillais s'emparent des forts de Notre-Dame de la Garde, Saint-Nicolas et Saint-Jean. Le sieur Beausset est massacré par le peuple.

Mai. Troubles et massacres à Toulon le 3 ; à Nîmes les 2, 3, 4, 13 et 14 ; à Valence et à Montauban, le 10 ; à Perpignan, le 19.

12. Formation de la société dite de 1788, devenue le club des feuillans ; Bailly et Lafayette ont cru, en le formant, balancer l'influence du club des jacobins.

Juin. 3. Insurrection des mulâtres à la Martinique.

19. L'Assemblée décrète des couronnes murales pour les vainqueurs de la Bastille.

19. Les Avignonais ont voté unanimement leur réunion à la France.

21. L'Assemblée reçoit une table de bronze, sur laquelle est gravé le serment du Jeu de paume.

26. Les vainqueurs de la Bastille viennent déposer leurs marques distinctives.

Juillet. 11. Le duc d'Orléans, revenu d'Angleterre, prête le serment civique à l'Assemblée.

Les Parisiens, de toutes les classes et de toutes les conditions, se rendent au Champ-de-Mars pour travailler aux glacis qui l'entourent.

14. Fédération générale des Français. Le Roi se rend au Champ-de-Mars, où sont réunis les députés, tous les fédérés, et un grand nombre de troupes. 400,000 spectateurs occu-

pent les glacis environnans ; les députés et les fédérés ayant prêté le serment civique, le Roi dit : Moi, roi des Français, je jure à la Nation d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'Etat, à maintenir la constitution et à faire exécuter les lois. L'enthousiasme est à son comble, chacun croit que ce jour est le dernier de la révolution.

Juillet. Du 20 au 29. L'Assemblée coloniale de St.-Domingue se déclare indépendante, ouvre ses portes aux étrangers, licencie l'armée, et la réorganise. Le gouverneur déclare les membres de cette assemblée traîtres à la patrie.

22. Fête donnée aux fédérés avant leur départ, sur les débris de la Bastille.

31. L'état des bijoux et vaisselle d'or et d'argent portés à la monnaie de Paris depuis le 22 septembre 1789, jusqu'à ce jour, se monte à près de 12,500,000 fr.

31. L'Assemblée ordonne au procureur du Roi du Châtelet de poursuivre les écrits excitant le peuple à l'insurrection.

Août 6. Règlement provisoire sur la discipline militaire.

18. Des mécontens se réunissent au camp de Jalès ; on espère la contre-révolution.

Août. 20. Emeutes à Brest, au sujet de changemens dans le Code pénal de la marine.

16. Insubordination complète à Nanci. Les soldats font rendre des comptes à leurs officiers : on y envoie le général Malseigne ; il se conduit en brave, mais ne rétablit pas l'ordre. Le 30, M. de Bouillé entre à Nanci à force ouverte ; le jeune Désilles se précipite à la bouche d'un canon pour empêcher l'effusion du sang français, il est victime de son dévouement ; l'on se bat jusque dans les rues, les révoltés sont vaincus.

Septemb. 2. Grande fermentation à Paris au sujet de l'affaire de Nanci.

4. Retraite de Necker ; fin de son troisième ministère et de sa carrière politique.

20. Cérémonies funèbres à Nanci et au Champ-de-Mars à Paris, en l'honneur de ceux qui ont péri devant Nanci.

Octobr. 2. L'Assemblée déclare qu'il n'y a pas lieu à accusation contre MM. d'Orléans et Mirabeau, pour les journées des 5 et 6 octobre.

Les princes étrangers, propriétaires de droits féodaux, réclament contre leur abolition. On leur offre des indemnités ; ils refusent, et menacent la France.

Novem. 10. Les sections de Paris demandent le renvoi des ministres.

Novem. 12. Duel entre MM. de Castries et Charles de Lameth, députés ; ce dernier est blessé.

13. L'hôtel de M. de Castries est pillé et dévasté par le peuple.

25. Premier massacre des blancs par les nègres, à St.-Domingue.

Décembre. Tous les ministres sont changés, excepté M. de Montmorin.

Massacres à Aix, à la suite d'une rixe entre deux clubs.

27. Cinquante-huit ecclésiastiques députés, ayant le curé Grégoire à leur tête, prêtent le serment voulu par la constitution civile du clergé.

LÉGISLATION.

Février 13. SUPPRESSION DES VOEUX MONASTIQUES, *des Ordres et des Congrégations religieux.*

Mai 22. LE DROIT DE GUERRE ET DE PAIX *appartient à la nation.*

Juin 20. ABOLITION DE LA NOBLESSE HÉRÉDITAIRE, *des titres, des armoiries et des livrées.*

Septem. 29. ÉMISSION DE 800 MILLIONS D'ASSIGNATS *forcés et sans intérêt. Il ne pourra jamais y en avoir pour plus de* 1200 *millions en circulation.*

Novem. 27. CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ *acceptée par* LE ROI *le* 26 *décembre.*

Janvier 4. Décret. Suspension du paiement des pensions, pour les fixer de nouveau.

4. Décret. Le Roi est prié de fixer lui-même la somme pour la liste civile.

5. Décret. Les revenus des bénéfices des ecclésiastiques absens seront séquestrés.

15. Décret. Division de la France en quatre-vingt-trois départemens, dont chacun sera subdivisé en districts, chaque district le sera en cantons, et chaque canton en municipalités.

21. Décret. La confiscation des biens des condamnés ne sera prononcée dans aucun cas.

25. Décret. Les fautes et les peines étant personnelles, l'honneur de ceux qui appartiennent à des criminels ne sera plus entaché.

26. Décret. Tout membre de l'Assemblée n'acceptera aucune place ou don du Gouvernement.

Mars 15. Décret. Suppression générale des droits féodaux, des droits d'aînesse, etc.

16. Décret qui abolit les lettres de cachet et toutes les mesures arbitraires de l'autorité.

Mars 17. Décret. On vendra à la municipalité de Paris et à celles du royaume, pour 400 millions de biens ecclésiastiques, pour servir d'hypothèque et de remboursement aux assignats créés le 19 décembre 1789.

21. Décret. Abolition de la gabelle, du quart bouillon, et autres droits sur les sels.

22. Décret. Suppression du droit sur les cuirs, les huiles, les savons, l'amidon, etc.

27. Décret. Ceux qui ont plus de 400 liv. de rente sont sujets à la contribution patriotique.

Avril 3. Décret. Le commerce de l'Inde est libre, le privilége de la compagnie est aboli.

9. Décret. Les dettes du clergé sont déclarées nationales.

17. Décret sur le nombre, la forme et la fabrication des assignats, et sur le remplacement par ceux-ci des billets de la caisse d'escompte.

19. Décret. On ne nommera pas de nouveaux députés que la constitution ne soit achevée.

20. Décret. Abolition de la dîme; tous les ecclésiastiques seront payés en argent.

30. Décret. Institution des jurés en matière criminelle.

Mai 9. Décret. Les domaines de la couronne sont aliénables.

Mai 13. Décret. Les biens ecclésiastiques sont déclarés biens nationaux et aliénables.

24. Décret. Etablissement d'un tribunal de cassation ; les juges seront sédentaires.

27. Décret. Etablissement des tribunaux de commerce.

Juin 1er. Décret relatif à la fabrication et à la circulation des assignats.

2. Décret qui enjoint aux curés de publier au prône les lois nouvelles.

9. Décret. Le Roi demande 25 millions pour sa liste civile, y compris l'entretien de sa maison militaire. Accordé sans discussion.

10. Décret. Quatre millions sont accordés à la Reine pour son douaire.

12. Décret. Le service dans la garde nationale est nécessaire pour conserver les droits de citoyen.

16. Décret. Les ministres de la religion catholique seront salariés par la nation.

25. Décret. Nouvelle constitution et organisation de l'armée navale.

Juillet 28. Décret qui défend aux troupes autrichiennes le passage sur le territoire français.

Août 6. Décret. Abolition des droits d'aubaine et de détraction.

16. Décret. Institution des juges de paix et des tribunaux de famille.

Août 25. Décret. Les ecclésiastiques sont exclus de toute fonction judiciaire.

Septem. 6. Décret qui supprime les parlemens, les cours souveraines, et tous les anciens tribunaux.

9. Décret sur l'organisation du génie et de l'artillerie.

12. Décret relatif à la circulation des assignats et à leur acceptation.

23. Décret. Les membres de l'Assemblée ne pourront être commissaires du roi dans les tribunaux, que quatre ans après la fin de la législature.

Octobr. 10. Décret. Armement de quarante-cinq vaisseaux, pour défendre l'Espagne contre l'Angleterre.

12. Décret pour rétablir le calme dans St.-Domingue.

16. Décret. L'intérêt de 3 pour o/o attaché aux 400 millions d'assignats cesse à compter de ce jour.

23. Décret qui désigne les biens nationaux à vendre dès à présent.

25. Décret. Révocation de l'attribution donnée au Châtelet de juger les crimes de lèse-nation.

27. Décret. Modification du Code pénal de la marine.

Novemb. 2. Décret. Tous les décrets acceptés et sanctionnés par le Roi, promulgués sous les divers titres de lettres-patentes, proclamations du Roi, déclarations, arrêtés du conseil ou tous autres, sont déclarés lois du royaume.

4. Décret sur la fabrication des assignats; les fabricateurs de faux assignats seront punis de mort.

20. Les prisons de Paris étant devenues insuffisantes, l'Assemblée met le château de Vincennes à la disposition de la commune.

27. Décret. Constitution civile du clergé. On enjoint aux ecclésiastiques en exercice de prêter publiquement le serment de la maintenir de tout leur pouvoir. Les contrevenans devront renoncer à leurs offices ; les prêtres sont alors divisés en sermentés et réfractaires ; ces derniers sont poursuivis comme perturbateurs du repos public.

Décemb. 9. Décret sur la restitution des biens des religionnaires fugitifs, lors de la révocation de l'édit de Nantes.

17. Décret. Il sera distribué 50 mille fusils aux gardes nationales du royaume.

21. Décret. Il sera élevé une statue à l'auteur d'Emile, sa veuve sera nourrie aux dépens de l'Etat.

30. Décret qui assure la propriété à tous ceux qui auront fait des découvertes utiles.

1791.

Juin. ARRESTATION DU ROI A VARENNES.

Le Roi, parti de Paris avec toute sa famille le 20 juin, est reconnu à Sainte-Menehould, et arrêté à Varennes le 21. Il arrive à Paris le 25, escorté par la garde nationale.

DÉPOUILLÉ DES MARQUES DE LA ROYAUTÉ, LOUIS XVI *est* PRISONNIER *dans son Palais.*

Juin. MONSIEUR (LOUIS XVIII)
est heureusement sorti de France.

LES ÉMIGRATIONS SONT TRÈS-NOMBREUSES;
les Princes font un appel à la noblesse,
LE RENDEZ-VOUS EST A COBLENTZ.

Sept. 14. LE ROI ACCEPTE LA CONSTITUTION *dite de* 1791.

Octob. 1er. L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
succède à L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Février. 19. Le peuple, craignant le départ de Monsieur (Louis XVIII), investit son palais; le prince se montre, et déclare qu'il ne quittera pas son frère.

19. Mesdames, tantes du Roi, partent de leur château de Meudon pour Rome.

Février 28. Le peuple se porte à Vincennes, tente de massacrer les prisonniers, démolit les parapets du donjon. La garde nationale dissipe l'attroupement par la force.

28. Journée des poignards. Les nobles, membres de la société monarchique, craignant pour les jours du Roi, se rendent au palais, armés secrètement ; le Roi leur ordonne de quitter leurs armes ; ils sont insultés et maltraités.

Mars 28. Le club monarchique est assiégé par une troupe de séditieux ; les membres, obligés de se retirer, sont poursuivis à coups de pierre.

Avril 2. Mort d'Honoré Riquetti, comte de Mirabeau, orateur éloquent, persuasif, et surtout entraînant ; homme immoral jusqu'à l'ostentation. Ses obsèques ont lieu avec pompe le 4 ; il est enterré au Panthéon.

14. Etablissement de la trésorerie, chargée des recettes et des dépenses.

18. Le Roi veut se retirer à St.-Cloud pour y faire ses dévotions ; il est arrêté et insulté par le peuple.

19. Le Roi se plaint à l'Assemblée de cette résistance.

20. Installation du tribunal suprême de cassation.

Avril 23. Le Roi fait notifier aux puissances étrangères son serment de maintenir la constitution.

27. Organisation du ministère en six départemens : justice, intérieur, contributions, guerre, marine, affaires étrangères.

Mai. Tous les cabinets de l'Europe sont sollicités pour se réunir contre la France.

28. Les Tuileries et le Louvre sont destinés à l'habitation du Roi et à la réunion de tous les monumens des sciences et des arts.

Juin 2. Louis XVI, intimidé, donne à plusieurs décrets la sanction qu'il avait refusée.

10. Le Roi proteste en secret contre sa sanction du 2 et contre toutes les acceptations qu'il avait été ou qu'il serait contraint de donner.

Du 20 *au* 25. Le Roi part de Paris avec toute sa famille, le 20 juin. MM. Dumoustier, de Maldent et de Valory, gardes-du-corps, l'accompagnent en courriers. Il est reconnu à Ste.-Menehould par le maître de poste Drouet, qui le fait arrêter à Varennes le 21. Le Roi est escorté sur toute sa route par la garde nationale; il arrive à Paris le 25.

Du 20 *au* 25. Après le départ du Roi, le peuple brise ou efface tous les signes de la royauté ; l'Assemblée nationale ne désempare pas; les

ministres sont chargés du pouvoir exécutif : on lit à l'Assemblée la déclaration du Roi adressée à tous les Français à sa sortie de Paris ; l'Assemblée y répond par une adresse aux Français.

Juin 25 *et* 26. Les gardes-du-corps sont licenciés ; on donne au Roi une garde provisoire de la garde nationale parisienne. L'Assemblée nomme trois commissaires pour informer sur l'événement du 21 juin, et interroger le Roi et la Reine. Toutes les fonctions législatives ou exécutrices du Roi sont suspendues.

26. Le Roi déclare aux commissaires de l'Assemblée qu'il voulait se soustraire, ainsi que sa famille, aux outrages qui lui étaient prodigués depuis le 6 octobre ; qu'il ne voulait pas sortir du royaume, et que le but de son voyage était de se rendre à Montmédy.

26. M. de Bouillé écrit à l'Assemblée nationale qu'il est l'auteur du projet d'enlever le Roi, et que si on lui ôte un cheveu de la tête, il ne laissera pas pierre sur pierre à Paris. Cette lettre ne fait qu'augmenter les mesures de rigueur prises contre le Roi.

Juillet 6. L'empereur d'Allemagne, Léopold II, écrit à tous les souverains pour les inviter à réclamer la liberté de Louis XVI.

Juillet 7. Le Roi envoie à l'Assemblée son désaveu sur les enrôlemens qui se font en son nom pour les corps d'émigrés qui se forment hors de France.

11. Le corps de Voltaire est transféré dans le temple des grands hommes.

16. Pétition du Champ-de-Mars pour que Louis XVI ne soit plus roi.

17. Rassemblement au Champ-de-Mars pour signer cette pétition ; deux hommes sont massacrés ; la loi martiale est proclamée ; le maire de Paris, Bailly, à la tête de la garde nationale, dissipe le rassemblement.

Août. Les jacobins et les cordeliers réunis, demandent que Louis XVI soit mis en jugement. Les députés de l'Assemblée, excepté six, se retirent des jacobins.

6. La municipalité retire le drapeau rouge et arbore le drapeau blanc.

27. Traité de Pilnitz, entre l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse : ils conviennent de réunir leurs efforts pour affermir le gouvernement monarchique en France.

Septem. 3. L'acte constitutionnel, connu dans la suite sous le nom de constitution de 1791, est achevé. Une députation de soixante membres va le présenter au Roi : la liberté est rendue au Roi ; les scellés sont levés ; le

jardin et le château des Tuileries sont rouverts au public.

Septem. 14. Le Roi se rend à l'Assemblée nationale, accepte la constitution, et prête serment de la maintenir de tout le pouvoir qui lui est délégué. Les Français abusés croient la révolution terminée, et en témoignent toute leur joie.

18. L'acte constitutionnel est proclamé ; fêtes et illuminations.

30. L'Assemblée nationale constituante déclare que sa mission est remplie, et que ses séances sont terminées.

Octobr. 1er. Première séance de l'Assemblée législative.

4. Tous les membres prêtent serment à la constitution.

5. La famine se fait vivement sentir ; les cultivateurs refusent de donner leurs denrées pour des assignats.

14. Proclamation du Roi aux émigrés ; il leur fait part de son adhésion à la constitution, et les engage à s'y rallier.

16. Lettres du Roi aux Princes, ses frères, pour les rappeler en France.

16. Le ministre de la guerre annonce que 1,900 officiers ont déserté.

30. Massacres à Avignon ; tous les détenus

sont massacrés, et jetés dans une glacière ; Jourdan-Coupe-Tête est chef des égorgeurs ; l'Assemblée y envoie des commissaires avec de grands pouvoirs ; de nombreux détachemens de gardes nationales chassent les brigands d'Avignon.

Novem. 12. Le Roi refuse de sanctionner le décret sur les émigrés ; il leur adresse une nouvelle proclamation pour les inviter à rentrer en France ; mais, le Roi n'étant pas libre, les Princes et les émigrés refusent de lui obéir.

17. Pétion est nommé maire de Paris ; il remercie les jacobins de sa nomination.

26. Chabot entre chez le Roi le chapeau sur la tête.

29. Message de l'Assemblée au Roi pour l'intimider et l'engager à lever son véto ; on lui demande de requérir les princes de l'Empire, de ne pas souffrir d'attroupemens de Français fugitifs.

Décemb. 5. Adresse du département au Roi, provoquant son véto sur le décret sur les prêtres.

14. Le Roi déclare à l'Assemblée qu'il fera la guerre, si plusieurs cours n'ont point égard à ses déclarations.

Développement de forces imposantes sur les frontières d'Allemagne ; Luckner, Ro-

chambeau et Lafayette commandent chacun un corps de 50 mille hommes.

Décem. 19. Véto suspensif du Roi sur le décret du 29 novembre, relatif aux prêtres.

COLONIES.

Février 1er. Envoi de trois commissaires pour y rétablir l'ordre.

Mars 4. Troubles violens à St.-Domingue ; le colonel Mauduit est égorgé.

Août. 22. Les nègres de St.-Domingue incendient la plaine du Cap français, et se livrent à des cruautés inouïes: Jean-François est le chef des nègres, et Toussaint-Louverture est un de ses lieutenans.

LÉGISLATION.

Juin 5. *Décret qui retire* AU ROI *le droit de faire* GRACE.

Septem. 28. TOUT HOMME, DE QUELQUE COULEUR ET RELIGION QU'IL SOIT, *est déclaré admissible en France à tous les* DROITS QUE DONNE LA CONSTITUTION, *pourvu qu'il remplisse les conditions qu'elle exige.*

Novemb. 9. DÉCRET QUI SÉQUESTRE LES BIENS DES PRINCES FRANÇAIS, *et condamne* A MORT *les émigrés non rentrés au* 1er *janvier* 1792.

29. TOUT PRÊTRE RÉFRACTAIRE *sera privé de tous paiement et pensions.*

1792. *Mai* 24. *Il sera* DÉPORTÉ *s'il est* DÉNONCÉ *par vingt citoyens.*

Janvier 1er. Décret. Les officiers de tout grade obtiendront la décoration militaire au bout de 25 ans de service.

13. Décret. L'élection des évêques et des curés se fera à la pluralité des suffrages.

16. Décret. Organisation de la maréchaussée, en gendarmerie nationale.

Février 7. Décret. Établissement de l'impôt du timbre.

8. Décret. Les curés réfractaires remplacés, auront 500 liv. de pension.

12. Décret établissant la liberté de culture, de fabrication et de débit du tabac.

16. Décret. Suppression des droits d'aides, des maîtrises et jurandes.

Mars 3. Décret. L'argenterie des églises, inutile au culte, sera transportée aux hôtels des monnaies.

Mars 5. Décret qui supprime les fermiers généraux.

12. Décret qui abolit la coutume de Normandie.

22. Décret qui exclut les femmes de la régence.

26. Décret. L'Assemblée adopte le quart du méridien terrestre, pour base du nouveau système de mesures.

Avril 2. Décret. L'Assemblée nationale portera le deuil de Mirabeau pendant 8 jours.

3. Décret. Le nouvel édifice de Sainte-Geneviève, sera destiné à recevoir les cendres des grands hommes, et portera le nom de Panthéon français.

7. Décret. Aucun député ne pourra entrer dans le ministère, que quatre ans après la législature.

Mai 6. Décret qui ordonne la fabrication de 100 millions de petits assignats.

7. Décret qui permet aux prêtres réfractaires, d'officier dans des églises particulières.

25. Décret qui accorde les droits politiques aux hommes de couleur nés de parens libres. Ce décret, qui a répandu la consternation et le désespoir à St.-Domingue, est rapporté le 16 septembre, mais il était trop tard.

16. Décret. Les membres de l'Assemblée na-

tionale ne pourront être réélus à la prochaine législature.

Mai 17. Décret qui permet le commerce de l'or et de l'argent.

Juin 1er. Décret. La peine de mort sera réduite à la perte de la vie sans torture; la décolation aura lieu par une machine appelée guillotine, du nom de Guillotin, son auteur, mort en 1814.

9. Décret. Les brefs, rescrits, bulles provenant de la cour de Rome, seront réputés nuls s'ils n'ont été approuvés par le Corps législatif, et sanctionnés par le Roi.

11. Décret qui ordonne à Mgr. le prince de Condé de rentrer en France sous 15 jours, sous peine d'être mis hors la loi, et de la confiscation de ses biens.

11 *et* 13. Décret ordonnant à tous les officiers des armées de terre et de mer, de signer une déclaration d'obéissance et de fidélité à la constitution.

14. Décret. Abolition de toute corporation, et défense à tous citoyens, d'un même état ou d'une même profession, de s'assembler.

18. Décret. Suppression des charges de la Maison du Roi et de la Reine.

Juillet 3. Décret qui ordonne de grandes dispositions militaires sur les frontières du N.-E.

Juillet 9. Décret. Les émigrés qui ne seront pas rentrés sous deux mois, seront taxés à une triple imposition, pour l'année 1791.

18. Décret. 200,000 fr. sont accordés à ceux qui ont concouru à l'arrestation du Roi ; le maître de poste de Ste.-Menehould, Drouet, en reçoit 30,000.

22. Décret ordonnant la mise en activité immédiate de 97,000 gardes nationaux.

30. Décret qui supprime tout ordre de chevalerie, toute corporation, toute décoration, tout signe extérieur, toute qualification qui suppose des distinctions de naissance.

Août 25. Décret. Les membres de la famille royale ne sont pas éligibles aux places qui sont à la nomination du peuple.

27. Décret. J.-J. Rousseau a mérité les honneurs dus aux grands hommes.

Septem. 2. Décret. Il sera établi des fêtes nationales, pour perpétuer le souvenir de la révolution.

13. Décret. Abolition de toute procédure relative aux délits politiques et au départ du Roi.

13. Abolition des passe-ports.

14. Décret. Avignon et le Comtat Venaissin, sont réunis à la France.

27. Décret. Abolition de la peine de la marque.

29. Décret qui défend à toute société, non

instituée politiquement de faire corporation, de paraître légalement sous un nom collectif, et de prendre des décisions sur des affaires politiques.

Septem. 30. Décret. Amnistie pour les détenus, bannis ou condamnés aux galères depuis 1788, pour émeutes et révoltes.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Octobre. 5. Décret qui supprime du cérémonial les mots, Sire et Votre Majesté ; le Roi sera placé sur la même ligne que le président. Ce décret est rapporté le 6.

16. Décret qui invite tous les hommes à talens en Europe, à communiquer leurs vues sur le Code civil.

28. Décret qui requiert *Monsieur* de rentrer dans le royaume dans le délai de deux mois, faute de quoi il est déchu de son droit de régence.

30. Décret. Envoi de 2,400 hommes à Saint-Domingue, pour y rétablir l'ordre.

Novem. 1er. Décret. Émission de 200 millions d'assignats. Total émis 1,400 millions.

25. Décret. Création d'un Comité de surveillance, avec des pouvoirs judiciaires.

Décem. 17. Décret. Émission de 200 millions d'assignats. Total émis, 1,600 millions.

Décem. 23. Décret. Il y aura des assignats de 50, 25, 15 et 10 sols.

28. Décret. Organisation, solde, armement et habillement des gardes nationales volontaires.

31. Décret. L'Assemblée législative supprime le cérémonial du jour de l'an.

1792.

INTÉRIEUR.

JOURNÉE DU 20 JUIN,

Un rassemblement d'hommes armés pénètre dans le château, le Roi est accablé d'outrages et court les plus grands dangers.

JOURNÉE DU 10 AOUT,

Le château est attaqué, le Roi se retire à l'Assemblée;

Les défenseurs du Roi sont massacrés,

L'ANARCHIE A VAINCU LA MONARCHIE.

Août 13. LE ROI ET SA FAMILLE *sont enfermés au Temple.*

Septembre, du 2 au 6. MASSACRES DE SEPTEMBRE. 8000 *victimes sont égorgées dans les prisons.*

21. LA ROYAUTE EST ABOLIE ET LA RÉPUBLIQUE PROCLAMÉE.

Décembre. PROCÈS DE LOUIS XVI,

11. *Le Roi comparaît à la barre pour être interrogé;*

26. *Il est défendu avec éloquence et courage* PAR DESÈZE.

Décem. 25. TESTAMENT DE LOUIS XVI, *modèle de bonté, de piété et de résignation.*

Janv. 1er. Pétion refuse de faire le compliment de nouvel an à la Reine.

6. Thuriot n'ayant pas trouvé les deux battans ouverts, s'en retourne avec les décrets qu'il venait présenter à la sanction du Roi.

7. Traité de Berlin, entre l'Autriche et la Prusse, pour comprimer les troubles de la France et de la Pologne.

11. Une députation d'hommes de la lie du peuple, vient féliciter l'Assemblée de ses heureux travaux; la plupart portent le bonnet rouge, signe de la liberté, et ralliement des patriotes jacobins ou sans-culottes.

Février 13. Le Roi écrit à la municipalité pour démentir les bruits de son départ.

Mars 1er. Manifeste des émigrés, tendant à justifier leur cause, et à faire envisager le Roi comme captif.

3. Simonneau, maire d'Étampes, est assassiné dans l'exercice de ses fonctions.

16. Installation d'une garde particulière du Roi, en remplacement de la garde nationale, et des gardes-du-corps licenciés.

24. Le Roi écrit à l'Assemblée qu'il a changé tout le ministère.

Mars 24. Les Colonies ne sont plus qu'un vaste champ de bataille.

31. Le Roi dénonce à l'Assemblée, un traité conclu le 3 février entre les Princes français et le prince de Hohenlohe.

Avril. Dans le Midi, les factieux portent en triomphe les assassins d'Avignon, et brûlent les châteaux.

16. Discours de Vaublanc contre les jacobins et contre l'amnistie d'Avignon.

24. L'on annonce que l'armée marseillaise a exigé d'Arles 100,000 liv.

Quatre partis principaux divisent la France: les royalistes absolus, les royalistes constitutionnels, les républicains et les anarchistes.

Mai 3. Décret d'accusation contre les journalistes Royou, rédacteur de l'Ami du Roi, et Marat, rédacteur de l'Ami du Peuple.

8. L'on annonce l'entrée triomphale de Jourdan-Coupe-Tête, à Avignon.

23. Brissot et Gensonné dénoncent le Comité autrichien, sans prouver son existence.

30. La garde constitutionnelle est licenciée; son chef, M. de Brissac, est accusé et envoyé à Orléans. Le Roi est exposé sans défense aux coups de ses ennemis.

31. Le Danemarck refuse de faire partie de la coalition contre la France.

Juin 8. Le ministre Servan ordonne, sans l'aveu du Roi, la formation d'un camp de 20 mille hommes sous les murs de Paris.

10. Pétition, dite des huit mille, contre la formation de ce camp.

12. Renvoi des ministres populaires, Servan, Roland et Clavières.

19. Le Roi refuse de sanctionner le décret relatif au camp sous Paris, et celui relatif à la déportation des prêtres réfractaires.

20. Des hommes armés pénètrent dans le château, en brisant toutes les portes et les armoires. L'on met le bonnet rouge sur la tête du Roi; la Reine et madame Élisabeth sont insultées. Ce désordre affreux ne cesse qu'à la nuit, lorsque Pétion vient haranguer le peuple.

22. Proclamation du Roi. Jamais la violence ne lui arrachera un consentement aux décrets qu'il jugera contraires à l'intérêt public.

28. Lafayette se présente seul à la barre de l'Assemblée, et demande la punition des auteurs du 20 juin.

Juillet. L'on propose au Roi plusieurs projets d'évasion : il n'en accepte aucun. Le Roi compte encore de fidèles défenseurs à Paris et dans les départemens; mais son irrésolution enchaîne leur courage.

Juillet 1er. Pétition, dite des 20,000, contre les auteurs du 20 juin.

6. Le Roi annonce la marche de 50,000 Prussiens contre la France.

7. L'Assemblée jure de ne jamais souffrir, ni par l'introduction du système républicain, ni par celui des deux chambres, aucune altération quelconque à la constitution. Le Roi se rend à l'Assemblée, pour lui témoigner qu'il est satisfait de cette résolution.

10. Tous les Ministres du roi donnent leur démission.

14. Deuxième fédération des Français : il semble que Pétion en soit le héros, et Louis XVI la victime.

17. Ordre donné aux deux tiers des Gardes-Suisses de partir pour la frontière.

18. Le comte Dusaillant, commandant les fédérés de Jalès, est arrêté et mis à mort.

22. La Municipalité fait proclamer solennellement la patrie en danger.

23. Une députation de fédérés demande la suspension du Pouvoir exécutif, et la convocation d'une Convention nationale.

26. Fermentation dans Paris : l'on sonne le tocsin; les sections déclarent que Louis a perdu la confiance de la nation. Sur les pla-

ces publiques les partis contraires sont prêts à s'égorger.

Juillet 30. Arrivée des Marseillais à Paris : rixe entre eux et la garde nationale : ils massacrent un officier.

Août 3. Pétion, à la tête de la commune, présente une pétition pour la déchéance du Roi.

8. L'Assemblée décrète, au milieu des poignards des tribunes, qu'il n'y a pas lieu à accusation contre Lafayette.

9. Dans la nuit le tocsin sonne, et donne le signal aux sans-culottes. Les faubourgs, réunis aux Marseillais, préparent l'attaque du château. Quelques royalistes, quelques gardes nationaux, et 4 ou 500 Suisses, forment la défense de Louis XVI. Le Roi se retire à l'Assemblée, d'après le conseil de Rœderer. Bientôt le canon tire sur le château : l'attaque est vive, et la défense est sans ordre et sans chef : les assaillans sont pourtant vaincus, et leurs canons sont enlevés. L'on arrache au Roi l'ordre de faire cesser le feu de ses défenseurs : ils sont alors massacrés inhumainement partout où on les rencontre ; c'est surtout sur les Suisses que ces barbares assouvissent leur rage ; la nuit seule vient

mettre fin aux massacres qui ont lieu dans Paris.

Août. 11. Licenciement de l'état-major de la gendarmerie. Santerre, brasseur du faubourg Saint-Antoine, commande la garde nationale.

Du 11 *au* 14. Les statues des rois de France, même celle de Henri IV, et tous les signes de la royauté et de la féodalité sont abattus et brisés.

Du 13 *au* 21. Les Ministres des cours étrangères quittent Paris.

Du 18 *au* 20. Lafayette proteste contre les décrets de l'Assemblée : il fait arrêter ses commissaires : il fuit en Allemagne avec trois constituans, Alex. Lameth, Victor Latour Maubourg, et Bureau de Puzy. Ils y sont retenus captifs par ordre de l'Empereur.

22. Première insurrection vendéenne dans le département des Deux-Sèvres.

Du 24 *au* 25. Exécution de plusieurs royalistes, connus coupables des désastres du 10 août.

22. Jean-de-Brie propose de former une légion de 1200 tyrannicides.

29. Visites domiciliaires pour s'emparer des armes des citoyens ; grand nombre d'arrestations ; l'on encombre les prisons de victimes.

Septembre du 2 *au* 6. Massacres des prisons. Tous les nobles, les prêtres, et autres personnes détenues dans

les prisons sont égorgées par des furieux, appelés dans la suite Septembriseurs, dirigés et payés par la commune.

Septemb. 2. Mort affreuse de la princesse de Lamballe; sa tête est portée sous les fenêtres de la famille royale, dont elle était l'amie.

7. L'on déterre les cercueils de plomb pour en faire des balles.

9. Les 57 prisonniers destinés à être jugés par la haute-cour d'Orléans sont massacrés à Versailles, avec 21 prisonniers détenus dans cette ville.

Circulaire de la commune de Paris, pour engager les départemens à imiter le massacre des prisons.

15. Philippe d'Orléans abjure le nom de ses pères pour prendre celui de l'Egalité.

16. Vol des bijoux et pierres précieuses au Garde-Meuble de la couronne.

21. L'Assemblée législative termine ses séances; la Convention ouvre les siennes.

21. L'on adopte une ère républicaine qui datera de ce jour.

22. Tous les corps administratifs et les tribunaux sont renouvelés.

Octobre 6. La Convention ordonne que les anciens sceaux, le sceptre et la couronne seront brisés et convertis en monnaie.

Novemb. 6. Rapport fait par Valazé sur les faits à la charge du Roi.

13. Morisseau propose de bannir le Roi à perpétuité ; Saint-Just s'y oppose.

20. Le ministre Roland annonce la découverte de l'armoire à la porte de fer, contenant des papiers à la charge du Roi.

27. La Savoie et la république de Genève sont réunies à la France.

Décemb. 3. Robespierre ne veut pas qu'on mette le Roi en accusation; il demande qu'on le condamne à mort sans nul délai.

3. La Convention décrète que le Roi peut être jugé, et qu'il le sera par elle.

6. On enlève aux prisonniers du Temple, et à ceux qui les servent, toute espèce d'instrumens tranchans ; on fait déguster les mets à leur usage : le Roi est séparé de sa famille.

7. Formation d'un comité de vingt-un membres, pour rédiger l'acte énonciatif des crimes du Roi.

11. Louis XVI est brusquement transporté à la Convention, à travers une escorte formidable ; il est reconduit au Temple après cinq heures d'interrogatoire, pendant lequel il a répondu d'un ton ferme et assuré.

12. Louis XVI choisit pour conseils Target et

Tronchet ; Target refuse, Tronchet accepte ; Malesherbes s'offre, Desèze est adjoint.

Décem. 15. La Belgique est réunie à la France, et divisée en départemens.

26. Après le discours de Desèze, le Roi prononce quelques paroles pour sa défense. La Convention décrète que la discussion est ouverte, et qu'elle sera continuée, toute affaire cessante, jusqu'au jugement définitif.

GUERRE.

Avril 20. DÉCLARATION DE GUERRE
à François Ier, *roi de Bohême et de Hongrie.*

Juin 26. LA PRUSSE ET L'ALLEMAGNE
se coalisent contre la France.

Juillet 17. DÉCLARATION DE GUERRE
aux cercles de l'Empire et au roi de Prusse.

Septem. 20. BATAILLE DE VALMY,
gagnée par KELLERMANN *sur l'armée confédérée;*
les Prussiens sont forcés de battre en retraite.

Novemb. 6. BATAILLE DE JEMMAPES,
gagnée par DUMOURIEZ *sur l'armée confédérée;*
la Belgique est le prix de cette victoire.

Avril 20. Le Roi propose la guerre contre le roi de Bohême et de Hongrie ; elle est acceptée et décrétée presqu'à l'unanimité.

28. Commencement des hostilités ; affaires de Tournay.

29. Affaire de Quiévrain ; Théobald Dillon, repoussé jusqu'à Lille, est massacré par ses soldats.

30. Le général Biron entre en désordre à Valenciennes.

Mai 3. Prise des gorges et de la ville de Porentruy par le général Custine.

Juin. 11. Combat sous Maubéuge. 19, prise de Menin ; 20, d'Ypres et de Courtray.

30. Evacuation de Menin, Ypres et Courtray.

Août 23. Les Prussiens s'emparent de Longwy.

30. Les Prussiens sont repoussés à l'attaque du camp de Maulde.

Septemb. 2. Le roi de Prusse prend Verdun ; son armée marche sur Paris ; l'on se presse de former des lignes et un camp dans la plaine St.-Denis ; partout il se fait un grand nombre d'enrôlemens volontaires.

13. Les armées françaises se replient sur Châlons ; l'ennemi est maître d'une partie de la Champagne.

16. Les Français lèvent le camp de Grand-Pré.

Septem. 19. Jonction des armées de Kellermann et de Dumouriez.

23. Le général Montesquiou, qui a pénétré dans la Savoie, s'empare de Chambéry.

28. Le général Anselme s'empare de Nui et du fort Montalban.

28. Nouvelle victoire sur les Prussiens.

30. L'armée prussienne, battue et affaiblie par les maladies, lève le camp de la Lune et effectue sa retraite.

Octobre. Le général Custine s'empare des villes de Spire, Worms et Oppenheim.

8. Fin du bombardement de Lille, commencé le 29 septembre : le siége est levé ; 100,000 projectiles ont été lancés ; plus de 700 maisons sont détruites. Le courage et le patriotisme des habitans ont contribué à sauver la ville.

14. Les Prussiens évacuent Verdun ; le 20 ils quittent Longwy.

20. Le général Custine prend Mayence ; le 23 il entre à Francfort-sur-le-Mein.

22. Le général Montesquiou sauve la république de Genève par un traité, signé le 2 novembre.

26. Les Autrichiens évacuent St.-Amand, Orchies et Marchiennes.

Novembre 3 *et* 4. Les Autrichiens sont repoussés jusqu'au village de Jemmapes.

6. Bataille de Jemmapes ; les confédérés, fortement retranchés, sont attaqués et vaincus par les Français, qui perdent beaucoup de monde.

8. Prise de Tournay et d'Ath.

10. Les Autrichiens, battus au pont Rouge, à Commines et à Varleton, quittent leurs postes retranchés.

12. Prises des villes de Gand et Charleroy. 13, combat d'Anderleck ; 14, prise de Bruxelles ; 16, prise des villes d'Ypres, Furnes, Bruges, Ostende, Malines et Anvers.

21. Prise de Namur ; 22, de Tirlemont.

26. Combat de Varroux, à l'avantage des Français.

27. Prise de la ville de Liége ; 28, les Prussiens rentrent à Francfort-sur-le-Mein.

Décemb. 2. Prise du château de Namur ; 7 et 8, combat et prise d'Aix-la-Chapelle.

11. Prise de Ruremonde ; 14, de Mersick, Freindenburck et Saarbruck.

20. Prise de tout le pays entre Sarre et Moselle, jusqu'à Consaarbruck.

Nos armées victorieuses sont mal approvisionnées et mal disciplinées.

Mars 28. AMNISTIE ENVELOPPANT TOUS LES CRIMES ET DÉLITS
commis pour fait de révolution jusqu'en novembre 1791.

Juillet 11. LA PATRIE EST EN DANGER.
Ce décret précipite le départ de nombreux bataillons de volontaires.

Août 10. *Décret* QUI SUSPEND LE ROI DE SES FONCTIONS *et convoque une* CONVENTION *nationale.*

Septem. 25. LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
est déclarée une et indivisible.

Octobre 23. *Décret* QUI BANNIT A PERPÉTUITÉ TOUS LES ÉMIGRÉS
Novem. 19. *et punit de mort ceux qui rentreraient.*

LA CONVENTION PROMET SECOURS ET PROTECTION
à tous les peuples qui voudraient renverser leur gouvernement.

Janvier 1er. Décret d'accusation contre les Princes français, et contre MM. de Calonne, Mirabeau le jeune et de Laqueille.

16. Décret. Monsieur (Louis XVIII) est déchu de son droit à la régence.

22. Décret. Le Roi doit demander à l'Empereur une réponse catégorique avant le 1er mars ;

son silence, ainsi que toutes réponses évasives ou dilatoires, seront regardés comme une déclaration de guerre.

Janvier 26. Le Roi répond qu'il prendra ce décret en grande considération ; le 28, il écrit qu'il le regarde comme inconstitutionnel.

Février 8. Décret. Amnistie pour les soldats et officiers qui ont déserté avant le 1er juin 1789.

9. Décret. Les biens des émigrés sont séquestrés. Ce décret est promulgué le 12.

28. Décret. Il y a incompatibilité entre les fonctions de juré et celles de député.

Mars 19. Décret. Amnistie pour tous les crimes et délits relatifs à la révolution, commis à Avignon et dans le comtat Venaissin.

28. Décret. Les hommes de couleur et les nègres libres sont admis à jouir, ainsi que les colons, de l'usage des droits politiques.

Avril 6. Décret qui supprime toutes les congrégations d'hommes et de femmes ecclésiastiques ou laïques, et qui prohibe les costumes religieux.

29. Décret. Emission de 300 millions d'assignats ; total émis, 1,900 millions.

Mai 19. Décret qui supprime les traitemens accordés aux frères du Roi.

Juin 8. Décret sur la formation d'un camp de 20,000 hommes sous les murs de Paris.

Juin 18. Décret. Abolition sans indemnité de tous les droits féodaux, casuels et censuels, et de tous ceux qui en sont représentatifs.

19. Décret. Tous les titres généalogiques qui se trouveront dans un dépôt public, quel qu'il soit, seront brûlés.

Juillet 15. Décret. Les troupes de ligne sortiront de Paris sous trois jours, et en seront éloignées de 15 lieues.

31. Décret. Emission de 300 millions d'assignats ; total émis, 2,200 millions.

Août 10. Décret. Le ministère est réorganisé en conseil exécutif provisoire.

10. Décret. Le Roi et sa famille seront gardés en ôtages.

10. Décret. La sanction est abolie ; tous les décrets seront des lois.

11. Décret. Convocation des assemblées primaires ; plus de distinction entre les citoyens actifs et passifs : il suffit, pour être député, d'avoir 21 ans, etc.

11. Décret. Suppression de la prime accordée en 1784 pour la traite des nègres.

14. Décret ordonnant la vente des biens des émigrés par petites portions, et le partage des biens des communes entre les habitans. Le but de ce décret est d'attacher les habitans des campagnes à la révolution.

Août 14. Décret révoquant l'édit de Louis XIII, concernant la procession du 15 août.

15. Décret. Les pères, mères, femmes et enfans des émigrés sont consignés dans leurs municipalités.

16. Décret qui fixe la majorité à 21 ans.

18. Décret. Tous les partisans de la Cour, seront jugés par un tribunal criminel, et sans appel.

25. Décret qui bannit de France tout prêtre non assermenté.

25. Décret. Vente des biens des émigrés, dans les colonies.

26. Décret. Dans une ville assiégée, tout citoyen qui parlera de se rendre, sera puni de mort.

28. Décret. Les majeurs ne sont plus soumis à la puissance paternelle.

29. Décret. Les tribunaux criminels de départemens, sont autorisés à juger sans recours en cassation, les attroupemens séditieux et le crime d'embauchage.

Septem. 2. Décret. Toutes les propriétés des émigrés seront confisquées et mises en vente.

12. Décret. Les pères et mères d'émigrés sont obligés de fournir l'habillement, l'armement et la solde de deux hommes par chaque enfant émigré.

Septem. 15. Décret. Prohibition de l'exportation des matières d'or et d'argent, monnoyées ou non.

19. Décret. Chaque citoyen sera muni d'une carte de sûreté.

20. Décret qui permet le divorce, et en détermine les causes, le mode et les effets.

CONVENTION NATIONALE.

22. Décret. Tous les juges sont pris parmi tous les citoyens indistinctement.

24. Décret. Suppression des rentes apanagères des Princes français.

25. Décret. Suppression de la haute-cour nationale.

29. Décret. Les ministres ne pourront pas être choisis dans le sein de la Convention.

Octobre 6. Décret. La peine des fers est remplacée provisoirement par celle des galères.

9. Décret. Les émigrés pris les armes à la main seront exécutés dans les vingt-quatre heures.

10. Décret. Les dénominations de monsieur, madame et mademoiselle sont proscrites, et remplacées par celles de citoyen et citoyenne.

Novem. 10. Peine de mort contre les émigrés qui ne

sortiraient pas dans quinze jours du territoire de la république.

Novem. 22. Décret. Adoption de la formule d'exécution des lois, en ces termes : Au nom de la République, le conseil exécutif, etc.

27. Décret. Fabrication de 800 millions d'assignats.

Décemb. 4. Décret. Quiconque proposera ou tentera d'établir en France la royauté, ou tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, sera puni de mort.

5. Décret. La peine de mort est prononcée contre les exportateurs de grains.

16. Décret qui expulse les Bourbons du territoire français, excepté les détenus au Temple et d'Orléans.

16. Décret. Il est enjoint aux généraux de proclamer dans les pays conquis la souveraineté du peuple, et de dissoudre les autorités existantes.

1793.

INTÉRIEUR.

Janvier 21. MORT DU ROI LOUIS XVI.
Il vécut 39 *ans, et régna* 16 *ans et demi.*

Avril 6. CRÉATION DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC,
l'oppresseur de la France et de la Convention.

RÉVOLUTION DES 31 MAI, 1 ET 2 JUIN.
Des brigands armés investissent la Convention et la forcent de décréter d'accusation et d'arrestation trente-quatre de ses membres du parti girondin.

Juin 2. *De ce jour date le* RÉGIME DE LA TERREUR.

27. LA CONSTITUTION DITE DE 93
est soumise à l'acceptation du peuple.

Octobr. 16. MORT DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE.

Novemb. 6. MORT DU DUC D'ORLÉANS (Louis-Joseph-Philippe).

TOUT CE QUI EST RICHE OU SAVANT
est immolé, l'on ne veut plus en France que DU PAIN, DU FER ET DES SOLDATS.

Janvier. 13. Le secrétaire de légation, Basseville, est

massacré à Rome, pour avoir substitué, à la porte de l'Académie, l'écusson de la république à l'écusson royal : l'hôtel de France est pillé et brûlé.

Janvier 15. Sur 719 membres votans, 693 déclarent Louis coupable de conspiration contre la liberté, etc. L'appel au peuple est rejeté.

16, 17 *et* 18. Sur 749 membres, 23 sont absens ; 5 non votans, 2 pour les fers, 286 pour la détention et bannissement à la paix, 46 pour la mort avec sursis, 361 pour la mort, et 26 pour la mort à époque : ainsi 387 sont pour la mort sans condition, et 334 pour la détention ou la mort conditionnelle.

18. Louis XVI présente à l'Assemblée un acte d'appel à la nation : il est rejeté, malgré les efforts de ses défenseurs.

19 *et* 20. Le sursis est rejeté, à la majorité de 380 contre 310 ; l'Assemblée décrète que Louis XVI sera exécuté dans les 24 heures.

20. Signification du jugement à Louis XVI : il demande un sursis de trois jours ; il lui est refusé : on lui accorde la faculté de voir sa famille, et la présence de l'ecclésiastique qu'il désignera.

20. Le garde-du-corps Pâris tue le député le Pelletier de St.-Fargeau, qui a voté la mort du Roi : son corps est déposé au Panthéon.

Janvier 21. Mort de Louis XVI. A 10 heures il monte à l'échafaud; son confesseur s'écrie : Fils de Saint Louis, montez au ciel! Louis XVI veut parler; Santerre l'interrompt par un roulement de tambours : à 10 heures 20 minutes le coup fatal est porté. Louis XVI était né le 23 août 1754; il monta sur le trône le 10 mai 1774.

24. La nouvelle de la mort du Roi occasione à Londres un deuil général. Chauvelin, ambassadeur en Angleterre, reçoit l'ordre d'en partir.

Février 2. Pache, destitué du ministère de la guerre, est élu maire de Paris.

4. Les Lyonnais ferment le club des Jacobins, et se disposent à résister à l'oppression des émissaires de la Convention.

6. Châlier suppose à Lyon une conspiration pour faire décapiter les principaux négocians. Son crime est découvert, et reste impuni.

14. Embargo respectif sur les vaisseaux anglais et français.

25. Les boutiques de la capitale sont pillées, à l'instigation de Marat.

Mars 2. Réunion du Hainaut-Belgique à la France, pour former le département de Jemmapes.

Mars 12. Établissement des Comités de surveillance dans les sections de Paris.

Avril 6. Tous les individus de la famille des Bourbons, hors ceux renfermés au Temple, seront détenus à Marseille.

9. Le duc d'Orléans est arrêté et conduit à l'abbaye, malgré sa pétition à la Convention, et bien qu'il eût voté la mort du Roi.

14. Marat est décrété d'accusation. Il est absous le 24, et porté en triomphe.

15. Les Commissaires des sections font une pétition contre Brissot, Vergniaux, Guadet, et autres députés, au nombre de 22.

20. Cette pétition est improuvée et déclarée calomnieuse.

Mai 10. La Convention tient sa première séance aux Tuileries.

11. Les membres du Comité de salut public sont prorogés dans leurs fonctions. C'est le commencement du pouvoir dont le Comité se servira d'une manière si cruelle contre la Convention elle-même.

18. Les Girondins obtiennent l'établissement de la Commission des douze, pour juger les perturbateurs.

24. Nomination des Jurés du tribunal révolutionnaire.

25. Hébert, procureur de la Commune, et

rédacteur de l'odieux journal le Père-Duchêne, est arrêté par ordre de la Commission des douze. Des furieux armés le redemandent; le président Isnard leur résiste; Hérault de Séchelles l'accorde.

Mai 25. La Commune de Paris dénonce plusieurs membres de la Convention, et demande la suppression de la Commission des douze.

26. Les Corses se déclarent indépendans; Paoli est nommé chef suprême de l'île; le clergé est réintégré; les émigrés rappelés, et les émissaires de la république française sont proscrits.

27. Le Maire de Paris annonce une insurrection prochaine.

28, 29 *et* 30. Tous les moyens sont employés pour intimider la Convention, et lui arracher la proscription des députés dénoncés le 25. Des députations des sections de Paris se présentent successivement à la barre, pour demander la tête de ces députés, et la suppression de la Commission des douze.

30. Recrutement pour aller combattre les Vendéens : tous les citoyens y sont compris depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 45. Collot-d'Herbois propose de marcher contre eux en masse, après avoir égorgé les suspects.

31. Révolution, dite du 31 mai : le tocsin

sonne, et le canon d'alarme est tiré d'heure en heure ; la Municipalité et le Conseil général de la commune sont suspendus, puis réélus de nouveau ; l'on demande la traduction au tribunal révolutionnaire de la Commission des douze ; débats très-vifs entre les Jacobins et les Girondins, qui s'accusent réciproquement d'être les auteurs des troubles. Le principal résultat de cette journée, est le décret qui supprime la Commission des douze.

Juin 1 *et* 2. Insurrections dans Paris. Des brigands armés se portent à la Convention, remplissent les tribunes, interceptent les passages, campent la nuit au jardin des Tuileries, et demandent à grands cris le décret d'accusation contre plusieurs députés. La Convention veut prouver qu'elle est libre, en sortant en corps du lieu de ses séances : elle est forcée de rentrer et de délibérer : enfin elle cède, et décrète d'accusation et d'arrestation 34 de ses membres, comme prévenus d'avoir conspiré contre la liberté. La Commission des douze est comprise dans la proscription. Les Jacobins ont vaincu les Girondins, et désormais ils ne mettront plus de bornes à leurs projets sanguinaires.

3. Le Comité de salut public reçoit l'ordre

de faire un rapport sur les députés détenus.

Juin 4. Le Conseil de la commune prend le titre de Conseil général révolutionnaire.

6 *et* 9. 73 députés signent une protestation contre les actes de la Convention des 31 mai et 2 juin.

13. Défense aux autorités constituées de troubler les Sociétés populaires.

16. La Convention ordonne le brûlement de 3 millions d'assignats.

17. Supplice de 12 prisonniers envoyés de Saint-Malo, par le député Carpentier.

29. La Convention termine la constitution, dite de 93, rédigée en 15 jours par les Jacobins.

30. Le département de Paris invite tous les citoyens à faire peindre sur la façade de leurs maisons, ces mots : Unité, indivisibilité de la république, liberté, égalité, fraternité ou la mort. Bientôt cette inscription devient générale dans toutes les communes de la France.

Juillet 3. La Reine est séparée de son fils, et mise sous la garde de la Commune.

11. Couthon annonce que Lyon ne reconnaît plus la Convention, et a mis *la Montagne* (les Jacobins) hors la loi.

13. Mort de Marat, poignardé dans son bain

par Charlotte Corday, née à Saint-Saturnin (Orne). Marat, ce monstre abject et sanguinaire, qui disait qu'il fallait abattre 200,000 têtes, sera déifié, et son buste souillera tous les lieux publics. Cette jeune fille est condamnée à mort, et exécutée le 20 : elle meurt avec un grand courage.

Juillet 16. Pompe funèbre de Marat : il est enterré au jardin des Cordeliers.

27. Robespierre entre au Comité de salut public.

28. Le Comité de salut public peut lancer des mandats d'arrêt.

28. La Convention déclare traîtres à la patrie 16 députés, et en décrète 9 d'accusation.

28. Le général Custine et son état-major sont décrétés d'accusation, et traduits au tribunal révolutionnaire.

30. Le tribunal révolutionnaire, surchargé d'affaires, est augmenté d'une section.

La Convention arrête les dispositions suivantes :

La Reine, Marie-Antoinette, sera envoyée au tribunal révolutionnaire, et transférée de suite à la Conciergerie (premier degré de l'échafaud); tous les individus de la famille des Bourbons seront déportés, à l'exception des deux enfans de Louis XVI, et de ceux qui

sont sous le glaive de la loi. Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, ne sera déportée qu'après le jugement de la Reine : la dépense des deux enfans de Louis XVI sera réduite à ce qui est nécessaire à leur entretien et à leur nourriture.

Il sera envoyé dans la Vendée des matières combustibles, pour incendier les forêts qui servent de retraite aux Vendéens : les récoltes seront coupées, et portées avec les bestiaux sur les derrières de l'armée : les femmes et les enfans seront conduits dans l'intérieur.

Août 1er. Les biens de toutes les personnes qui ont été ou qui sont hors la loi, appartiennent à la république.

2. Henriot est nommé commandant de la garde nationale de Paris.

3. La ville de Lyon envoie le procès-verbal d'acceptation de la Constitution, et demande que l'on fasse cesser les dispositions hostiles dirigées contre elle.

Du 1er *au* 10. Plusieurs départemens envoient leur adhésion aux journées des 31 mai et 2 juin.

10. Les députés des assemblées primaires des 44,000 communes de la république, déposent sur l'autel de la patrie, au Champ-de-

Mars, leur vœu d'acceptation de la constitution.

Août 13. Carnot entre au Comité de salut public.

16. La Convention déclare, au nom du peuple français, qu'elle se lèvera en masse pour défendre la liberté.

27. Le général Custine est condamné à mort : il est exécuté le 28.

28. La Convention déclare que la France sera considérée comme étant en révolution, jusqu'à ce que son indépendance soit reconnue.

Septemb. 5. Six députés du parti girondin sont traduits au tribunal révolutionnaire. Robespierre, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Couthon et St.-Just, membres du Comité de salut public, s'emparent de la puissance.

25. Il n'est plus permis aux suspects détenus de correspondre, ni par paroles, ni par écrits, sans la permission du Comité de salut public.

Octobr. 1er. Il y a 2,400 détenus dans les prisons de Paris.

3. L'on trouve chez Duperret la protestation signée par 73 députés ; 42 membres de la Convention sont décrétés d'accusation ; 73 sont incarcérés ; Philippe, duc d'Orléans, est du nombre.

11. Ruhl envoie à la Convention les débris de

la Sainte-Ampoule, qu'il a brisée lui-même dans la cathédrale de Reims.

Octobr. 14. La Reine, Marie-Antoinette, comparaît au tribunal révolutionnaire ; accusée de libertinage avec son fils, elle répond : J'en appelle à toutes les mères ici présentes.

16. Marie-Antoinette d'Autriche est condamnée à mort. Elle ne perdit rien de son calme et de sa dignité, ni devant le tribunal, ni en allant à mort, malgré les outrages de ses juges et de ses bourreaux. Ses défenseurs, Tronçon-Ducoudray et Chauveau-Lagarde, nommés d'office, remplissent avec zèle cette tâche périlleuse.

19. La duchesse de Bourbon fait don de tous ses biens à la nation.

31. 22 députés, désignés sous les noms de Brissotins, Girondins ou Fédéralistes, et arrêtés depuis le 2 juin, sont condamnés à mort : Valazé se poignarde au tribunal ; les autres sont exécutés : ils sont conduits au supplice avec le cadavre de Valazé.

Novemb. 5. Tous les membres de la commune de Paris porteront le bonnet rouge.

6. Exécution de Louis-Joseph-Philippe Égalité, ci-devant duc d'Orléans.

7. L'évêque de Paris, Gobel, et ses grands-vicaires, abjurent le culte catholique au sein

de la Convention : cet exemple est suivi par plusieurs évêques.

Novem. 10. Supplice de madame Roland : son mari ne lui survécut pas.

11. Supplice de Bailly, ancien maire de Paris : il meurt en philosophe ; il est abreuvé d'outrages par le peuple.

14. L'on décerne les honneurs du Panthéon au buveur de sang Marat : il remplace Mirabeau. L'apothéose de ce monstre sera une fête pour la république.

16. Condamnation et exécution du général Houchard.

17. La Convention déclare que le peuple français sera terrible envers ses ennemis, généreux envers ses alliés, et juste envers tous les peuples.

Les fermiers généraux sont arrêtés, condamnés et exécutés pour avoir leur fortune. L'on égorge tout ce qui fait ombrage à Robespierre.

26. Exécution du général Lamarlière.

Décemb. 5. Supplice de Rabaut Saint-Étienne, et de Kersaint, ex-députés.

5. Supplice de madame Dubarry ; sa douleur s'exhale en cris plaintifs.

31. Le général Biron, mettant trop de ménagement dans la guerre de la Vendée, est

condamné à mort : il paie de sa tête le crime de sa modération : il est remplacé par le féroce Rossignol.

GUERRE.

COALITION CONTRE LA FRANCE.

La Prusse, l'Autriche, l'Empire d'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, les Deux-Siciles, la Sardaigne et l'Etat Ecclésiastique.

AU MILIEU DE TOUTES LES SCÈNES D'HORREUR *qui désolent la France, l'armée se couvre de gloire en résistant, souvent avec avantage, à de si nombreux et de si puissans ennemis.*

LE SANG FRANÇAIS COULE A GRANDS FLOTS DANS LA VENDÉE.

PLUSIEURS DÉPARTEMENS VEULENT SE RÉVOLTER *contre les actes infâmes de la Convention, tous les projets échouent faute d'ensemble.*

Du 8 août au 9 octob. SIÉGE DE LYON.

SIÉGE DE TOULON.

LES ANGLAIS S'EMPARENT DE PONDICHÉRY.

Août 23.

GUERRE CONTRE LES CONFÉDÉRÉS.

Février 1er. Déclaration de guerre à la Hollande et à l'Angleterre.

Février 26. Dumouriez, qui a pénétré dans la Hollande, s'empare de Bréda.

Mars 7. Le général Darson s'empare de Gertruydenberg.

9. Combat et retraite d'Aix-la-Chapelle ; levée du siége de Maëstricht.

10. Reprise de Liége par les Autrichiens.

14. Retraite des Français après l'affaire de la Roër.

18. Dumouriez perd la bataille de Nerwinde ; 4,000 français sont tués ou blessés, 3,000 faits prisonniers ; le matériel est pris ; les Français évacuent la Belgique.

24. Une colonne de 10,000 Prussiens pénètre jusqu'à Bois-le-Duc.

27. Dumouriez, qui a traité avec les Autrichiens, annonce à son armée qu'il va marcher sur Paris, renverser la Convention et rétablir la royauté.

31. Les troupes françaises évacuent les Pays-Bas.

Avril 1er. Dumouriez fait arrêter quatre conventionnels et le ministre de la guerre, envoyés pour l'arrêter, et les livre aux Autrichiens.

4. Dumouriez, abandonné de ses soldats, déserte aux Autrichiens avec les enfans du duc d'Orléans; la Convention le met hors la loi, et promet 300,000 livres, à qui le li-

vrera mort ou vif. Le général Dampierre le remplace. Création de onze armées pour défendre le territoire ; il y a trois représentans du peuple attachés à chacune d'elles avec des pouvoirs illimités.

Avril 5. Evacuation de Tournay. Défaite du général Custine sur la Nahe.

8. Mayence est bloquée par les Prussiens.

9. Custine évacue Landau, et se retranche dans les lignes de Vauban.

10. Les Prussiens se rendent maîtres de Spire, Worms et Bingen.

Mai 8. Les Autrichiens attaquent les retranchemens de l'abbaye de Viague, et des bois de Saint-Amand, le général Dampierre est tué d'un boulet de canon.

14. Les Autrichiens gagnent la bataille d'Estren.

25. Le camp de Famars est enlevé par les Autrichiens, après plusieurs actions glorieuses pour l'armée française.

Juin 4. Les Français s'emparent de Furnes.

9. Houchard met en déroute un corps autrichien au combat d'Arlon.

13. Les Autrichiens sont repoussés près de Longwy.

15. La garnison de Mayence fait une sortie, et bat les Prussiens.

Juin 16. Les Prussiens sont défaits près de Marienborn.

Juillet 9. Echange des prisonniers entre le roi de Prusse et la république française.

12. Condé capitule, et se rend aux Autrichiens.

23. Reddition de Mayence aux Prussiens, après un siége de près de quatre mois; 80,000 assiégeans et 22,000 assiégés réduits à 17,000. Cette garnison est envoyée en poste contre les Vendéens.

28. Reddition de Valenciennes aux Autrichiens, après deux mois de siége; la garnison de 6,000 hommes est envoyée libre; elle est dirigée contre la Vendée.

Août 21. Combat de Lauterbourg et Weissembourg, à l'avantage des Prussiens.

21 *et* 22. Les Anglais attaquent les Français, et investissent Dunkerque.

Septembre 6, 7 *et* 8. Bataille de Hondtschoot, gagnée par les Français sur les Anglais. Cette victoire remonte l'esprit du soldat, que des revers avaient abattu.

9. Le duc d'Yorck lève le siége de Dunkerque et celui de Bergues, il laisse 52 gros canons, ses munitions, ses bagages, et se retire sur Furnes.

11. Reddition du Quesnoy aux Autrichiens.

Septem. 12. Les confédérés sont battus à Dussubruck, Bleisweiller, Niderhorbach, Barbelroth et dans la forêt de Beinwald.

12. Les Français s'emparent de Menin, et le 15, de Furnes.

12. Les Hollandais sont battus à Messine et à Comines, et chassés de Noucq.

14. Enlèvement du camp retranché de Nortweiller par les Français.

14. Les Autrichiens et les Prussiens s'emparent de Lauterbourg et Weissembourg.

Octobre 16 *et* 17. Bataille de Wattignies, gagnée par l'armée du Nord; Cobourg est battu par Jourdan; Maubeuge est débloquée.

23. Prise de la ville de Marchiennes par les Français.

Novem. 17. L'ennemi, battu devant Bitche, est mis en déroute près de Lebach, et poursuivi jusque vers Hombourg et Deux-Ponts.

17. Les Français s'emparent de Bising et de Blise-Castel.

18. L'armée du Rhin s'empare de Neuwiller, d'une redoute près de Ventzenau, et le 19, de deux redoutes près de Bouxweiller.

21. Enlèvement des postes de Bouxweiller, Brampt et Haguenau.

29. Bataille de Kayserslautern; Hoche, manquant de munitions, bat en retraite.

Novem. 30. Attaque de tous les postes sur la Lys, l'ennemi est repoussé au-delà de Gambsheim.

Décem. 1er. L'armée du Rhin enlève les redoutes du pont de Landgraben et les retranchemens de Gambsheim.

2. L'ennemi est battu à Gambsheim.

16. L'armée des Ardennes bat l'ennemi près le bois de Jamaïque.

22. L'ennemi est chassé de Wœrth, en avant de Haguenau.

23. Enlèvement des retranchemens de Bischweiller, Drusenheim et Haguenau.

25. L'ennemi est mis en déroute à Obersébach. Prise du château de Guisberg.

26. Les Prussiens évacuent les lignes de la Lauter et de Weissembourg.

27. Enlèvement des postes de Germsheim et de Spire.

28. Après plusieurs avantages, Hoche reprend la ville de Landau.

Contre les Espagnols.

Mars 7. La Convention déclare la guerre à l'Espagne.

25. L'Espagne déclare la guerre à la France.

Avril 17. Les Espagnols envahissent le Roussillon.

Mai 12. Les Espagnols entrent sur le territoire de Bayonne, s'emparent du camp des Français et de leur artillerie.

21. Les Espagnols sont repoussés près d'Andaye et de Saint-Jean-de-Luz.

Juin 5. Les Espagnols sont maîtres de trois districts dans les Pyrénées.

6. Les Espagnols sont battus à Roses et dans les environs.

16. Les Espagnols sont chassés de Val-Carlos.

24. Bellegarde se rend aux Espagnols.

Septem. 17. Bataille de Peyre-Tortes, gagnée par les Français sur les Espagnols.

21. Prise des postes d'Escalo et d'Uaborsy.

21. Prise de Villefranche et du camp de Pradas.

22. Les Français sont battus devant Perpignan.

Octobre 3. Enlèvement des camps espagnols du Boulou et d'Argelès.

4. Prise de Campredon. Combat de Collioure et de Ville-Longue.

Enlèvement des postes d'Arrau dans la vallée d'Aure.

6. Reprise de Thuin et Bain-la-Colombe sur les Espagnols.

21 et 22. Les Espagnols sont battus à Urugue le 21, et près Saint-Jean-de-Luz le 22.

Octobr. 24. Les troupes de la République entrent sur le territoire espagnol.

Décem. 22. Les Espagnols s'emparent du fort Saint-Elme, de Bagnoles, Collioure et Port-Vendre.

En Piémont et en Savoie.

Octobre 2. Les Français s'emparent de Moustier et du bourg Saint-Maurice.

16. Le roi de Naples et des Deux-Siciles déclare la guerre à la France.

19. Les Français remportent une victoire complète à Gillettes.

Novem. 24. Les Piémontais sont battus à Castel-Genest et à Brec.

Dans les Colonies.

Avril 15. Les Anglais s'emparent de l'île française de Tabago.

Mai 21. Incendie du Cap (Saint-Domingue). Massacre général des blancs, plus de la moitié de la ville est la proie des flammes.

Août 23. Les Anglais s'emparent de Pondichéri : à ce jour tous les établissemens français au Bengale, sur les côtes de Coromandel et de Malabar, sont au pouvoir des Anglais.

Septem. 18. Des troupes anglaises entrent à Jérémie (Saint-Domingue), et s'en emparent, sous prétexte de protéger les blancs contre les nègres.

GUERRE CIVILE.

Dans la Vendée.

Février et Mars. L'insurrection éclate de toutes parts dans les départemens du Morbihan et de la Loire-Inférieure.

Les Anglais qui s'efforcent d'étendre et d'entretenir l'incendie qui s'allume, s'emparent de l'île de Noirmoutier, le 28 mars, et de l'Ile-Dieu, le 6 avril.

La Convention envoie des troupes pour combattre les Vendéens.

Avril 6. Les Vendéens sont battus près des Sables-d'Olonne.

24. Le général Berruyer s'est emparé de Cholet. Les Vendéens, qui ont repris Vesins, Fermondières et Coran, sont défaits près Chalans, le 25, et perdent un grand nombre des leurs.

Mai 8. Les Vendéens entrent dans Bressuire, et s'emparent d'Argentan.

9. Les Vendéens ont de nouveaux succès près Saint-Léger, ils s'emparent des villes de Thouars, Montreuil et Loudun.

Juin 10. L'armée vendéenne, qui a pour chefs Larochejacquelin, Lescure, Cathelineau et Stofflet, après avoir éprouvé quelques échecs,

s'empare de Saumur. Le général Menou, qui commande les Républicains, est complètement défait, et laisse 2,000 prisonniers.

Juin 19. Angers est évacué par les Vendéens; le 25, ils sont battus à Parthenay et à Aubigné, et le 29, à Luçon.

Du 27 au 29. Les Vendéens attaquent Nantes, ils sont repoussés avec une grande perte.

Du 3 au 5 juillet. Les Républicains battent les Vendéens, et prennent Châtillon. Ils en sont chassés le 7.

7. Occupation d'Ancenis par les Républicains.

Août 5. Les Vendéens sont battus près de Saumur.

Outre les garnisons de Mayence et de Valenciennes, les Vendéens ont encore à combattre les colonnes infernales, composées des Jacobins les plus forcenés, qui exterminent et détruisent tout sur leur route, et se recrutent de tous les brigands qu'elles rencontrent.

Septembre. Les Vendéens se battent en désespérés; armés seulement de fourches et de bâtons, ils prennent des magasins de munitions. Il se fait de part et d'autre des prodiges de valeur et de barbarie; tous les villages, les bois et les récoltes sont la proie des flammes.

5. Les Républicains sont battus à Chantonnai.

Septem. 16. Les Vendéens sont battus près de Montaigu. Le général Rossignol annonce que dans huit jours la Vendée aura disparu du sol de la République.

21. Les troupes de la République sont battues près de Montaigu.

Octobre 9. Les Vendéens sont défaits à Châtillon.

29. Barrère annonce à la Convention la défaite des quatre armées vendéennes, commandées par Charrette, Joly, Savin et Duclos.

Novemb. 2. Les Vendéens sont battus à Rouans, et le 14, près de Grandville.

21. Les Républicains s'emparent de Dol. Les Vendéens sont chassés d'Avranches.

22. Rossignol est battu par les Vendéens, et forcé de rentrer à Rennes.

Décemb. 4. Charrette est battu devant Beauvais, les Vendéens sont chassés d'Angers le 5, et battus devant Saumur le 8.

12. Bataille gagnée contre les Vendéens dans la ville du Mans.

22. Déroute des Vendéens à Savenay, et dispersion totale de leur armée sur la rive droite de la Loire.

24. Charrette est battu aux Herbiers, sur la rive droite de la Loire.

Dans le Midi.

Quelques départemens du Midi veulent s'insurger contre la Convention; ils sont bientôt forcés de rentrer sous le joug révolutionnaire.

Juin 4. Les royalistes de la Lozère font d'abord de grands progrès.

6. Ils sont battus entre Mende et Marvejols.

Marseille, qui avait voulu suivre l'exemple de Lyon, est bientôt soumise.

Août 24. Le général conventionnel Carteaux s'empare de cette ville et la livre à la vengeance du gouvernement révolutionnaire.

Novembre. Bordeaux s'était révolté, Tallien et Isabeau assiègent cette ville, s'en emparent, et l'inondent de sang.

Dans le Calvados.

Une partie des députés proscrits aux 31 mai et 2 juin se retirent à Caen, et s'efforcent de fomenter une insurrection dans le département du Calvados; ils ont d'abord quelques succès, et s'avancent jusqu'au département de l'Eure.

Juillet 12. Les fédéralistes du Calvados sont repoussés devant Evreux.

13. Ils sont chassés de Vernon, évacuent Pacy, et se retirent sur Evreux.

Cette entreprise n'a d'autre résultat que d'augmenter le nombre des victimes. Le 30 juillet, les corps administratifs du Calvados envoient leur soumission à l'assemblée, et leur acceptation de la constitution.

Siége de Lyon.

Juin. Du 5 au 7. Insurrection à Lyon. Combat sanglant entre les Jacobins et les sections; les Jacobins succombent.

Juillet 14. La ville de Lyon refusant d'obéir aux ordres de la Convention, les commissaires de la Convention, près l'armée des Alpes, sont autorisés à requérir le général Kellermann de faire marcher le nombre de troupes nécessaire pour y rétablir l'ordre.

14. Les Républicains s'emparent du pont Saint-Esprit; le 18, ils sont battus près Villars.

16. Châlier est condamné à mort par le tribunal de Lyon, et exécuté, malgré les ordres de la Convention.

Août 8. Kellermann somme la ville de Lyon de se rendre.

8. Les Lyonnais font une première sortie, et battent les Républicains; ils demandent justice à la Convention, et déclarent que, si

l'on emploie la force, ils se défendront jusqu'au dernier soupir.

Août 23. Bombardement de Lyon, le feu s'y manifeste en plusieurs endroits.

Septembre. Lyon est en proie à toutes les horreurs de la guerre, de l'incendie et de la famine. L'on fait marcher contre cette ville l'armée révolutionnaire, qui pille et massacre partout où elle passe.

Octobre 9. Le général Précy, qui commandait à Lyon, quitte cette ville à la tête de 2,000 hommes, sa troupe est en partie détruite par les paysans.

9. Prise de Lyon, après un siége de 70 jours. Les bombes ont été dirigées de préférence sur les hôpitaux; le quart de la ville a été consumé, la famine était extrême pendant les 20 derniers jours; les vainqueurs sont encore plus terribles que la flamme et la faim, ils pillent et massacrent pendant plusieurs jours. Collot d'Herbois y fait périr 6,000 hommes; l'instrument de mort étant trop lent, l'on réunit les victimes par centaines pour les mitrailler; ces exécutions continuent pendant six mois.

Siége de Toulon.

Août 27. L'amiral Hood prend possession de Tou-

lon, au nom de Louis XVII; les Anglais s'emparent de 11 vaisseaux.

Décem. 21. Les Français reprennent Toulon aux Anglais. Bonaparte, commande en second l'artillerie; l'on attribue le succès du siége à la bonne direction qu'il a su donner aux batteries. Les Anglais avaient mis le feu à l'arsenal; ils prennent 3 vaisseaux, en brûlent 7 et en coulent 15. Toulon est soumis à un tribunal révolutionnaire, qui choisit pour supplice les fusillades.

LÉGISLATION.

Mars 11 *et* 28. CRÉATION ET INSTALLATION D'UN TRIBUNAL *criminel extraordinaire révolutionnaire.*

Août 1er. TOUS LES TOMBEAUX DES ROIS DE FRANCE *et les mausolés des Temples, seront détruits dans dix jours.*

23. PREMIÈRE RÉQUISITION. *Tous les célibataires, depuis 18 jusqu'à 25 ans, doivent marcher aux frontières.*

24. FORMATION D'UN GRAND LIVRE *pour inscrire et consolider la dette publique non viagère.*

Septem. 17. TOUS LES SUSPECTS SERONT ARRÊTÉS, *et jugés par le Tribunal révolutionnaire.*

28. ÉTABLISSEMENT DU MAXIMUM.

Octobr. 10. TOUS LES POUVOIRS SONT DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

LE GOUVERNEMENT *est déclaré* RÉVOLUTIONNAIRE *jusqu'à la paix.*

Février 1er. Décret. Création de 300 millions d'assignats. Suivant le rapport fait à la Convention, les assignats créés et émis jusqu'à ce jour se montent à 3 milliards, 100 millions, dont 682 millions ont été brûlés.

8. Décret, Suspension des procédures pour les massacres d'août et de septembre.

24. Décret. Appel de 300 mille hommes; tous les célibataires ou veufs sans enfans, depuis 18 ans jusqu'à 40, sont mis à la disposition du gouvernement.

Mars 5. Décret qui déclare les colonies en état de guerre, et ordonne que les hommes libres et les naturels du pays se formeront en légions.

7. Décret. Abolition de la faculté de disposer de ses biens en ligne directe, soit à

cause de mort, soit entre vifs, soit par donation contractuelle.

Mars 9. Décret. Abolition générale de la contrainte par corps, les prisonniers pour dettes sont mis en liberté.

11. Décret. Création du tribunal criminel extraordinaire révolutionnaire; 5 juges et 12 jurés à la nomination de la Convention : ses jugemens seront sans recours en cassation : les biens des condamnés seront acquis au profit de la République. Ce tribunal est installé le 28.

18. Décret. Tout individu convaincu d'être émigré, ou prêtre déporté, sera exécuté dans les 24 heures.

19. Décret. Les émigrés, les ci-devant nobles, leurs agens et domestiques, tous les prêtres et ci-devant fonctionnaires, qui auront pris part à une insurrection, seront punis de mort dans les 24 heures, sans procédure.

21. Décret. Peine de mort contre ceux qui proposeront la loi agraire.

25. Décret. Etablissement d'un comité de défense ou de sûreté générale.

26. Décret ordonnant le désarmement des nobles, des prêtres et des gens suspects sur tous les points de la France.

28. Décret qui bannit à perpétuité tous les

émigrés, met hors la loi tous ceux qui rentreront; leurs biens sont confisqués, ainsi que leurs successions pendant 50 années. (Cette dernière disposition ne sera révoquée que le 29 décembre 1810.)

Mars 29. Dans les villes au-dessus de 3,000 âmes, l'on affichera à l'extérieur des maisons les noms, prénoms et professions de tous les individus qui y demeurent.

29. Décret. Peine de mort contre les provocateurs à la royauté.

Avril 8. Décret. Les députés convaincus de quelque délit national seront arrêtés, et traduits au tribunal révolutionnaire.

11. Décret qui défend la vente du numéraire, sous peine de 6 ans de fers; toutes les obligations quelconques seront désignées dans les actes en assignats seulement.

23. Décret. Les prêtres insermentés seront déportés à la Guyane.

Mai 18. Décret. Défense à tout corps administratif, commissaires, etc., d'arrêter ou retarder l'exécution des arrêtés du comité de salut public.

31. Décret. Il y aura à Paris, le 10 août, une fédération générale des départemens.

Juin 2. Décret. Les corps administratifs feront rentrer dans les prisons tous ceux qui avaient

été mis en état d'arrestation comme suspects.

Juin 10. Décret. Il est décrété en principe que l'absolu nécessaire ne sera pas imposé.

17. Décret. Peine de mort contre tout Français ou étranger convaincu d'espionnage.

23. Décret qui abroge la loi martiale, établie le 21 octobre 1789.

25. Décret. Aucune lettre des détenus ne sera lue à la Convention.

26. Décret. Les juges des tribunaux civils et criminels sont tenus d'opiner à haute voix et en public.

27. Décret qui porte à 600 millions les récompenses territoriales promises aux défenseurs de la patrie.

Juillet 2. Décret qui fixe à 18 francs par jour l'indemnité des jurés du tribunal révolutionnaire.

4. Décret. Les enfans trouvés porteront le nom d'*Enfans de la Patrie.*

17. Décret qui supprime sans indemnité toutes redevances ci-devant seigneuriales et droits féodaux, et qui oblige à brûler tous les titres de féodalité.

20. Décret qui déclare traîtres à la patrie les administrateurs qui n'obéiraient pas aux députés en mission.

Juillet 26. Décret. Etablissement des télégraphes, sous la direction du citoyen Chappe.

28. Décret. Les drapeaux de 1789 seront brûlés dans chaque chef-lieu.

31. Décret. Les assignats à face royale sont retirés de la circulation.

31. Décret. Suspension de tous les procès entre les enfans naturels et les collatéraux.

Août 1er. Décret. Tous les étrangers avec lesquels la République est en guerre seront arrêtés.

1er. Décret sur l'uniformité et le système général des poids et mesures.

2. Décret déclarant traîtres à la patrie tous ceux qui placeront des fonds sur les banques des pays avec lesquels la République est en guerre.

3. Décret qui met les fonds de la République à la disposition du comité de salut public.

6. Décret. Tous les forts, citadelles, châteaux et donjons de l'intérieur seront démolis.

7. Décret de proscription contre Pitt: il est déclaré l'ennemi du genre humain.

7. Décret. Peine de mort contre les hommes déguisés en femmes dans les rassemblemens et contre les fausses patrouilles.

8. Décret. Suppression de toutes les Acadé-

mies et Sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation.

Août 12. La Convention annulle toute destitution des ministres du culte catholique, prononcée pour cause de mariage.

24. Décret. La Convention ne paiera aucune des dettes de Louis XVI.

15. Décret. Etablissement d'un seul grand-livre pour la dette publique viagère.

15. Décret. Le pain, le biscuit, et autres denrées de première nécessité, ne pourront plus être exportés.

22. Cambacérès soumet à la discussion le plan du nouveau Code civil; l'on adopte sur-le-champ les huit premiers titres.

23. Décret. De ce jour, jusqu'à ce que l'étranger soit chassé de France, tous les Français sont en réquisition permanente, pour le service des armées; tous les citoyens non mariés, depuis 18 jusqu'à 25 ans, sont requis en ce moment pour aller au combat. Cette loi contient plusieurs dispositions qui font concourir chacun à la défense de la patrie; les uns combattront, les autres paieront, d'autres fabriqueront des armes, les femmes feront les habits, les enfans de la charpie, et les vieillards haranqueront; les

armes de toute espèce seront employées, soit à l'extérieur, soit dans l'intérieur.

Août. 24. Décret. Suppression de la caisse d'escompte et de toutes les compagnies dont les capitaux reposent sur des actions ou des effets au porteur.

Septemb. 5. Décret. Une armée révolutionnaire ambulante de 6,000 hommes, parcourra les départemens, en traînant avec elle de l'artillerie et la guillotine.

5. Décret. Les juges du tribunal révolutionnaire seront portés à 16.

9. Décret qui accorde aux journaliers un droit de 2 francs par séance, pour assister aux Assemblées de leurs sections.

9. Décret. Suppression des écoles militaires.

11. Décret. Etablissement d'un maximum sur les grains et farines.

15. Décret. Etablissement de trois degrés d'instruction publique, et suppression des colléges, facultés de théologie, de médecine, des arts et de droit.

16. Décret. Le tribunal révolutionnaire est autorisé à juger, concurremment avec les tribunaux criminels, les émigrés rentrés en France.

16. Décret. Le tribunal révolutionnaire aura ses prisons particulières.

Septem. 17. Décret. Les lois relatives aux émigrés sont applicables aux déportés.

21. Décret qui assujettit les femmes à porter la cocarde nationale.

21. Décret. Les galériens ne porteront plus le bonnet rouge, emblème de la liberté.

25. Arrêté du comité de Salut public, qui ordonne que le fer des églises et des chapelles sera employé à la fabrication des fusils.

28. Décret ordonnant l'émission de deux milliards d'assignats.

28. Décret qui oblige les marchands à donner au prix du maximum toutes les marchandises de première nécessité.

Octobre 5. Décret. L'ère des Français compte du 22 septembre 1792, époque de la fondation de la République.

5. Décret. Sont déclarés suspects les membres de l'Assemblée constituante qui ont signé des protestations ou des déclarations contre les décrets de cette Assemblée, et ils seront mis en arrestation.

6. Décret. L'introduction en France de toute marchandise manufacturée dans les pays soumis à l'Angleterre, sera punie de 20 ans de fers; tout sujet anglais sera arrêté, et ses propriétés seront confisquées.

8. Décret. Suppression des compagnies fi-

nancières; dissolution de la compagnie des Indes; la nation reprend toutes ses concessions.

Octobre 9. Décret. Admission des ci-devant religieux et religieuses, au partage des successions à écheoir.

10. Décret. L'arche de la constitution et le faisceau, symbole de l'union de tous les Français, forme le type national du sceau et des monnaies de la République.

12. Décret. Lyon sera détruit: on lira sur un monument: *Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus.*

16. Tous les étrangers de l'un et l'autre sexe, nés sujets des gouvernemens en guerre avec la France, seront arrêtés.

29. Décret pour accélérer les jugemens du tribunal révolutionnaire; après trois jours de débats, l'on pourra juger, si les jurés déclarent que leur conscience est suffisamment instruite.

30. Décret. Prohibition des clubs et sociétés populaires de femmes.

30. Décret. Admission des enfans naturels aux successions de leurs père et mère ouvertes depuis le 14 juillet 1789.

31. Décret qui substitue le nom de commune à celui de ville, bourg ou village.

Novem. 1er. Décret prononçant la confiscation des biens des Français qui sont sortis de France avant le 14 juillet 1789, et qui n'y sont pas rentrés.

3. Décret qui punit de mort les geôliers et gardiens convaincus d'avoir favorisé l'évasion des personnes détenues.

9. Décret. Les enfans dont la condamnation des père et mère aura emporté confiscation des biens, seront envoyés à l'hospice des Enfans-Trouvés.

10. Décret. Le culte catholique sera remplacé par le culte de la Raison : l'église Notre-Dame est dédiée à ce nouveau culte.

15. Décret. Les prêtres mariés ne seront sujets ni à la réclusion ni à la déportation.

16. Décret qui supprime la loterie de France, comme institution immorale.

18. Décret. Tout citoyen ayant la croix de Saint-Louis ou autre décoration, devra la déposer avec les titres, sous huitaine.

20. Décret. La République rentre dans la propriété de tous les domaines de la couronne, engagés ou aliénés.

22. Décret qui accorde des pensions aux prêtres qui abjurent leur état.

28. Décret qui accorde des secours aux réfugiés de Saint-Domingue.

Décemb. 2. Décret. Tous les citoyens seront inhumés dans les cimetières publics, quelles que soient leurs opinions religieuses.

4. Décret. Organisation d'un gouvernement provisoire et révolutionnaire, qui est confié au comité de Salut public. Ce décret environne de la toute-puissance ce comité et celui de Sûreté générale.

5. Décret étendant les dispositions de celui du 17 septembre sur les suspects, et autorisant les comités révolutionnaire et de Sûreté générale, à faire exécuter provisoirement toutes les mesures jugées nécessaires.

7. Décret. Séquestre des biens des pères et mères dont les enfans sont émigrés.

25. Décret. Les étrangers sont exclus de la représentation nationale.

1794.

INTÉRIEUR.

RÉGIME DE LA TERREUR.

Le fer étant un moyen trop lent, l'on emploie
LE BRONZE, LA FLAMME ET LES FLOTS
à l'extermination des victimes.

C'EST DU SEIN DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC
que sortent les bourreaux qui dévastent la France.

CHAQUE JOUR L'ON CONDUIT A LA MORT
un plus grand nombre de victimes.

Mai 10. MORT DE Mme ÉLISABETH, *sœur de Louis XVI.*

Journée du 9 THERMIDOR (27 *juillet*);
explosion générale contre ROBESPIERRE.

Journée du 10 THERMIDOR (28 *juillet*);
SUPPLICE DE ROBESPIERRE
et de plusieurs de ses complices.

TOUT CHANGE D'ASPECT;
de la stupeur la plus grande, l'on passe à la vive allégresse.

Janvier. 3. Exécution de Custine fils, et de Ladevèze.
4. Du maréchal de Luckner.

Janvier 11. Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, est condamné et exécuté.

21. Célébration de l'anniversaire de la mort de Louis XVI, par des chants et par des danses. La Convention y assiste en corps.

22. Le Conseil général de la commune de Paris se rendra tous les mois au temple de la Raison, pour y faire lecture des lois et du recueil des actes de vertus civiques, morales et guerrières.

Le comité de Salut public est composé de Barrère, Billaut-Varennes, Carnot, Collot d'Herbois, Prieur, Lindet, Robespierre, Couthon et Saint-Just.

Février 1er. Les puissances coalisées contre la France proposent une trève de deux ans; elles promettent de reconnaître provisoirement la République française, et de faire la paix lorsqu'elle aura un gouvernement établi et stable. Ces propositions ne sont point acceptées.

Mars 1er. Etat des prisons de Paris, 6000 détenus. Tous les grands établissemens et les hôtels sont transformés en prisons; 12 à 1500 suspects gémissent à Chantilly, jadis l'asile de la gloire et des arts.

18. La Convention charge les comités de Salut public et de Sûreté générale, de pro-

céder sans délai à l'épuration des autorités constituées de Paris, qui ont gardé le silence sur les événemens présens. Cette épuration a lieu, et est approuvée par la Convention le 30.

Mars 22. La Convention décrète que la justice et la probité sont à l'ordre du jour.

23. Hébert, rédacteur du journal le Père Duchêne; Ronsin, commandant de l'armée révolutionnaire; Anacharsis Clootz, député, qui se décorait du titre d'orateur du genre humain; Desfieux, Proly, Pereyra, Dubuisson, Descombes, Momoro, Ducroquet; Kolq, banquier; Laumur, général; Bourgeois, Aucard, Leclerc, Armand et la femme Quétineau sont condamnés et exécutés.

Avril 4. La Convention improuve une pétition de la société populaire de Cette, tendant à mettre la mort à l'ordre du jour.

5. Exécution de Lacroix, Hérault de Séchelles, Camille Desmoulins, Westermann, Fabre d'Eglantine, Chabot, Bazire, Delaunay, l'abbé d'Espagnac, Phélippeaux, les frères Frey, et de Danton, qui disait avec raison que *Robespierre était une bête féroce, qu'il fallait la dévorer ou en être dévoré.*

13. Chaumette, ci-devant procureur de la commune de Paris; Simon, député; Beysser,

ex-général; Arthur Dillon, ex-général; Gobel, ex-évêque de Paris; la veuve Camille Desmoulins et la veuve Hébert, sont condamnés et exécutés.

Avril 19. Supplice de Laborde, banquier de la Cour.

20. 45 Magistrats du parlement de Paris, et 33 de celui de Toulouse, marchent gravement à la mort.

22. Lamoignon de Malesherbes, âgé de 72 ans, ex-ministre et défenseur de Louis XVI, est exécuté avec sa sœur, sa fille, son gendre, la fille et le fils de sa fille. Thouret et Lechapellier périssent le même jour. Fénélon est sacrifié à 80 ans.

Mai 1er. Etat des prisons de Paris, 8,000 détenus. Chaque prison renferme des hommes dévoués au tribunal révolutionnaire, qui dénoncent chaque jour assez de personnes, pour faire monter le nombre des victimes de 60 à 100.

7. Après un très-long discours de Robespierre, la Convention reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme; elle substitue au christianisme un culte national.

8. Exécution du célèbre chimiste Lavoisier; il demandait 15 jours pour terminer une

expérience. Vingt-sept fermiers-généraux périssent avec lui.

Mai 10. Madame Elisabeth est exécutée avec la famille de Brienne et madame de Montmorin.

11. Maignet dit Brutus, exerce des cruautés inouïes dans le département de Vaucluse. Un arbre de la liberté ayant été coupé pendant la nuit à Bédouin, il fait incendier ce bourg. Il établit à Orange une commission révolutionnaire, pour juger les ennemis de la révolution; l'on estime à 1,500 le nombre de ses victimes, pendant deux mois; la Convention approuve sa conduite par un décret du 17 mai.

15. Suivant le rapport du Comité des finances, il y a six milliards d'assignats en circulation.

22. Collot d'Herbois est assassiné : la France est appelée par la Convention à se réjouir de la conservation de ce monstre.

Quatorze jeunes filles de Verdun sont exécutées, pour avoir assisté à un bal donné par le roi de Prusse, et lui avoir offert des fleurs.

Juin 1er. Etablissement à la plaine des Sablons d'une école de Mars où sont admis 3,000 jeunes gens, depuis 16 jusqu'à 17 ans.

8. Robespierre, président de la Convention,

célèbre une fête en l'honneur de l'Être Suprême, il en est le grand-prêtre.

Juin 8. Un convoi venant d'Amérique, fort de 116 bâtimens, et chargé de vivres, arrive à Brest, ayant passé sur le champ de bataille du 13 prairial; ce convoi diminue la disette.

17. L'Admiral, accusé d'avoir attenté aux jours de Collot d'Herbois, et Cécile Regnaud à ceux de Robespierre, sont exécutés.

19. Emission de 1,200 millions d'assignats.

27. Création d'une légion de police pour la ville de Paris.

27. Supplice de P. Noailles de Mouchy, âgé de 79 ans; de Linguet, homme de loi, et de Broglie, maréchal-de-camp.

C'est surtout pendant les mois précédens qu'eurent lieu les supplices et les massacres organisés à Paris et dans les départemens, par le comité de Salut public. A Paris, l'on conduit à la mort des charrettes remplies d'hommes, de femmes et d'enfans, tous inconnus les uns aux autres, et pourtant condamnés pour avoir conspiré ensemble; ces charrettes, appelées par Barrère les bières des vivans, contenaient d'abord 15 individus, on en mit ensuite 30, et tout était disposé pour en faire périr 150. A Nantes, Carrier fait fusiller, guillotiner et noyer par cen-

taines, il n'épargne ni les femmes ni les enfans, même ceux à la mamelle; on noie 800 individus à la fois, ou assomme ceux qui paraissent pouvoir échapper; on attache ensemble un jeune homme et une jeune fille nus, et on les jette dans la Loire: Carrier appelle ces exécutions des mariages républicains. Lebon, envoyé à Arras pour y faire abattre des têtes, y fait périr 2,000 personnes.

Juillet 6. Les députés Guadet, Salles et Barbaroux sont exécutés à Bordeaux.

Les députés Pétion et Buzot sont trouvés morts dans un champ.

Condorcet périt dans une carrière où il s'était réfugié.

23. Exécution de Beauharnais, ex-constituant, ex-général, et époux de Joséphine, devenue Impératrice par son mariage avec Bonaparte.

Robespierre ne dissimule plus qu'il est disposé à sacrifier tout ce qui osera lui opposer la moindre résistance; il désigne même les membres de la Convention qu'il est prêt à proscrire; dès lors ils doivent le vaincre, ou tomber sous ses coups.

27. Robespierre est dénoncé par Vadier,
9 *thermid.* Tallien, Billaud, Fréron, etc., comme voulant usurper la dictature. Tallien surtout

déploie la plus grande énergie; il s'écrie en montrant un poignard : *je le destine au tyran, si la Convention n'en fait pas justice!* Robespierre veut se défendre, les cris *à bas le tyran* couvrent sa voix et celles de ses amis. Un décret d'accusation est lancé contre les deux Robespierre, Couthon, Saint-Just, Lebas, Henriot, Dumas, etc. Robespierre est arrêté avec ses affidés, ils s'échappent bientôt, et se réfugient à la commune, où ils organisent une insurrection; la Convention les y fait assiéger, après les avoir mis hors la loi. Robespierre, sur le point d'être pris, se fracasse la mâchoire d'un coup de pistolet; son frère se jette par la fenêtre, Lebas se donne la mort, Saint-Just la demande, Couthon tient un couteau sans oser s'en percer, Henriot est jeté par une fenêtre par Coffinhal, il est fracassé, mais il respire encore; ils sont tous arrêtés.

Juillet 28. 10 *thermid.* Les deux Robespierre, Couthon, Saint-Just, Henriot, Dumas, Fleuriot, Vivier, Lavalette, Payan, Gobeau et onze membres du conseil général de la commune sont exécutés. Ce convoi est aussi hideux par les crimes de ceux qui le composent, que par l'état affreux dans lequel plusieurs se sont mis, en voulant s'ôter la vie.

Juillet 29. Quatre-vingt-trois membres du conseil général de la commune ou ses complices, mis hors la loi le 27, sont exécutés.

Août 1er. Arrestation de Fouquier-Thinville et de l'inepte Rossignol, général, assassin de la Vendée: ils sont condamnés et exécutés.

La Convention se partage en deux partis, l'un veut encore des crimes, l'autre revient à l'humanité. Les prisons se vident; mais ceux qui ont fait couler le sang s'opposent à la délivrance des détenus. Les partisans de Robespierre et de Danton s'accusent réciproquement des crimes les plus atroces.

9. Formation d'un nouveau tribunal révolutionnaire; il est installé le 12; les juges et les jurés sont renouvelés; les formes de procéder seront plus favorables aux accusés, qui pourront avoir des défenseurs. Les exécutions diminuent; elles n'ont plus lieu chaque jour, et les condamnés sont en petit nombre.

10. Le comité de Salut public sera chargé des opérations militaires et diplomatiques; celui de Sûreté générale sera chargé de la police générale. L'on établit dans chaque chef-lieu de district un comité révolutionnaire pour l'arrondissement de ce district.

14. L'ambassadeur des États-Unis est intro-

duit dans le sein de la Convention; il reçoit l'accolade fraternelle du président, en signe de l'amitié qui unit les deux nations.

Août 18 *et* 19. Incendie de la bibliothèque de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

31. Explosion de la poudrière de Grenelle; l'on en ignore la cause. Quinze cents individus des deux sexes périssent dans cette journée.

Sept. 1er. Barrère, Collot d'Herbois et Billaud-Varennes sont remplacés au comité de Salut public.

10. Tallien est assassiné en rentrant chez lui; ce crime est attribué aux Jacobins.

14. Mise en liberté, après sept jours de débats, de 94 Nantais envoyés par le tribunal révolutionnaire de Nantes; ils ont dévoilé tous les crimes de Carrier et de ses complices.

22. Un rapport de Carnot à la Convention fait connaître les immenses résultats obtenus par les sciences, pour créer tout le matériel des armées, qui étaient dans un dénûment complet, et pour suffire à la consommation d'une guerre aussi étendue et aussi active.

29. La Convention, convaincue que la résistance opiniâtre des Vendéens est surtout produite par les cruautés exercées contre eux, fait arrêter le général Thurreau et

quelques-uns de ses complices, qui brûlaient les villages et les récoltes, fusillaient les habitans en masse, et égorgeaient jusqu'aux femmes et aux enfans.

Octobr. 6. Carnot, Prieur (de la Côte-d'Or) et Robert Lindet sortent du comité de Salut public.

10. Etablissement à Paris d'un conservatoire des Arts et Métiers.

16. La Convention interdit toute correspondance politique entre les sociétés populaires des provinces et les Jacobins de Paris.

23. Suppression de l'école de Mars.

30. Etablissement d'une école normale destinée à former des instituteurs, et à rendre l'enseignement uniforme.

Novembre. Grande disette; chaque habitant de Paris ne reçoit que deux onces de pain noir par jour.

L'on brise les bustes de Marat et de Lepelletier: Marat, enlevé du Panthéon, est jeté dans un égoût.

12. Legendre, à la tête d'une troupe de jeunes gens, chasse les Jacobins du lieu de leurs réunions; ce repaire de brigands est fermé, et la Convention décrète la dissolution de cette Assemblée.

24. Carrier est décrété d'accusation, à la ma-

jorité de 498 sur 500; il est exécuté avec Pinard et Grandmaison, le 17 décembre.

Décemb. 3. Proclamation suivie d'un projet de décret portant amnistie aux habitans des départemens de l'Ouest qui poseront les armes. A Paris, les Jacobins sont recherchés, reconnus et poursuivis; partout on leur fait subir les humiliations les plus fortes; dans les provinces du Midi, quelques-uns sont massacrés.

GUERRE.

Mai 18. VICTOIRE DE TURCOING.

Cette journée prépare la deuxième conquête de la Belgique.

Juin 26. BATAILLE DE FLEURUS.

L'armée austro-hollandaise est complètement battue.

LES ARMÉES DU NORD, DE SAMBRE ET MEUSE, DE LA MOSELLE ET DU RHIN, *commandées par Pichegru, Jourdan, Moreau et Michaud, attaquent partout avec succès les armées et les places.*

LES ARMÉES DES PYRÉNÉES *orientales et occidentales, commandées par*

DUGOMMIER ET MULLER,
pénètrent en Espagne et s'emparent de plusieurs villes.

LES ARMÉES D'ITALIE ET DES ALPES,
commandées par MASSÉNA *et* KELLERMANN,
passent les Alpes et pénètrent en Piémont.

Juin 1er. COMBAT NAVAL DU 13 PRAIRIAL;
la victoire est aux Anglais.

LES VENDÉENS, ISOLANT LEURS OPÉRATIONS,
sont souvent vaincus.

GUERRE CONTRE LES CONFÉDÉRÉS.

Janvier. Prise de Spire le 3, et de Worms le 6, par l'armée du Rhin.

16. Les Français évacuent le fort Vauban; ils y rentrent le 18.

18. Evacuation totale du département du Bas-Rhin par les Autrichiens.

Mars 6. L'ennemi est battu près de Saumoy et Cerffontaine, le 16 près Rochem, et le 19 à Ogersheim.

Avril 7. Les Français sont battus à l'attaque de Cateau-Cambrésis.

18. Prise d'Arlon par l'armée de la Moselle.

Avril 20. Les Autrichiens sont battus près de Binche, le 23 à Kurweiller.

26. Les généraux Souham et Moreau reçoivent l'ordre d'envahir la Flandre.

26. Occupation des hauteurs de Bossu. Réunion des armées du Nord et des Ardennes dans Beaumont.

26. Prise de Courtrai. L'on se bat depuis Dunkerque jusqu'à Givet.

30. Les Autrichiens prennent Landrecies; les Français s'emparent de Menin.

Mai 10. Passage de la Sambre, occupation de Merbes; l'ennemi fait sa retraite sur Tournai et le Mont-Trinité.

13. Prise de Lannoy, Roubaix et Courtrai.

18. Victoire de Turcoing. Le duc d'Yorck est battu par Pichegru. L'armée alliée est forte de 90,000 hommes, et l'armée française de 70,000 hommes; la perte de l'ennemi est de 3,000 hommes tués, pris ou blessés, et 60 canons.

19. Combat dans le château de Bouillon. Le 20, l'ennemi est battu à Lobbes et à Erquelinne : le 22, il est repoussé jusqu'au-delà de l'Escaut.

23. Bataille de Schifferstadt, gagnée par Desaix sur les Autrichiens.

24. Combat de Merbes-le-Château.

Mai 26. Prise des redoutes et de la ville de Dinant par l'armée des Ardennes.

Juin 13. Bataille d'Hooglieden, gagnée par Pichegru, Moreau et Souham, sur Clairfayt, général autrichien.

13. Occupation de Roussaleër, Permassens, Hornbach et Blise-Castel.

16. Première bataille de Fleurus entre l'armée française, forte de 80,000 hommes, sous les ordres de Jourdan, et l'armée Austro-Hollandaise, forte de 100,000 hommes, commandée par le prince de Cobourg. Les pertes sont à peu près égales, les deux armées conservent leurs positions.

17. Prise d'Ypres. 25, prise de Charleroy.

26. Deuxième bataille de Fleurus entre les mêmes armées que le 16 : la bataille dure 10 heures; les Français perdent 7,000 hommes tués ou blessés, et les Alliés, 10,000 hommes tués et 3,000 prisonniers. Jourdan fait usage d'un ballon retenu, pour connaître la position de l'ennemi.

28. L'ennemi abandonne les redoutes d'où il cernait Maubeuge.

Juillet 1er. Prise de Mons et de Seneff.

1er. Prise d'Ostende : la garnison anglaise fuit sans se défendre.

2. Occupation de Tournay.

Juillet 5. Prise de Gand et d'Oudenarde.

10. L'armée du Nord s'empare de Bruxelles, et fait sa jonction avec celle de Sambre-et-Meuse.

13. Prise des postes de Freibach, Freimersheim, Ratzberg et Sankop.

15. Prise de Louvain et Malines. Reprise de Landrecies.

16. Prise de la ville et citadelle de Namur.

17. Prise de Kayserlautern.

18. Prise de Nieuport.

19. Bataille de Tirlemont, prise de cette ville.

21. Prise de Saint-Tron et de Huy.

24. Prise de la ville et citadelle d'Anvers.

27. Combat sous les murs de Liége; prise de cette ville.

28. Prise de l'île de Cassandria; passage du Cacysche par l'armée du Nord.

Août 9. Prise de Trèves.

15. Reprise du Quesnoy par les Français.

26. Prise du fort l'Ecluse, aux Hollandais, par l'armée du Nord.

27. Enlèvement du village d'Enzain, et des postes et redoutes tenant à Valenciennes; prise de Valenciennes par les Français; la garnison en est prisonnière.

30. Prise de Condé.

Septem. 14. L'armée du Nord passe la Meuse, et bat le

duc d'Yorck à Boxtel, à deux lieues de Bois-le-Duc; l'ennemi perd 2,000 hommes et 8 canons.

18. Prise de Lawfeld, d'Emale et de Montenacken; passage de l'Ourte par l'armée de Sambre et Meuse.

19. Bataille de la Chartreuse, gagnée par Jourdan sur les Autrichiens.

Les retranchemens autrichiens situés sur les bords escarpés de la rivière d'Ayvaille sont emportés par les Français.

27. Prise du fort de Crevecœur par l'armée du Nord.

27. Reprise de Kaiserlautern et d'Alsborn par l'armée du Rhin.

Octobre 2. Jourdan gagne la bataille d'Aldenhoven, près de Juliers, il s'empare de cette place le 3: il y trouve 60 canons et un arsenal important.

7. Prise de Bois-le-Duc, par Moreau; près de 400 émigrés qui font partie de la garnison sont fusillés. Prise de Cologne.

9. Prise de Schelandenbach et de Wolffstein.

11. Prise des postes de Birkenfelt, Oberstein, Kirn, Trarbach et Meisenheim.

14. Prise d'Ottersberg, Rockenhausen, Landsberg, Alzein et Oberhausen.

15. Prise de Gelheirn et de Grunstadt.

Octobr. 17. Combat et prise de Creutznach; prise de Frankenthal.

18. Victoire remportée sous les murs de Kirchem et de Worms.

18. Prise de Worms et du fort Saint-André.

20. Prise de Bingen.

22. Prise d'Oppenheim et d'Alzey.

23. Prise de Coblentz et d'Audernach.

26. Prise de Hultz, Axel et du Sas-de-Gand, par l'armée du Nord.

26. Prise de Venloo, par le général Laurent.

Novemb. 2. Prise de Rheinfels.

6. Prise du fort de Scherck.

4. La ville de Maëstricht est enlevée après onze jours de tranchée.

8. Prise de Nimègue; 9, de Burich; 12, de Monbach et de Weissenau.

Décem. 1er. Enlèvement de la redoute dite de Merlin, devant Mayence.

23. Capitulation du fort du Rhin, à la tête de Manheim.

27. Passage du Vahal; prise de l'île de Bommel.

28. Prise de Graves, après deux mois de siége: la garnison est prisonnière.

Contre les Espagnols.

Février 5. Affaires d'Urugue, de Saint-Jean-de-Luz, de Sare et Berra.

Avril 6. Combat près d'Andaye, et enlèvement du camp de Fougasse.

26. Enlèvement des postes d'Arneguy et d'Irmiaca; occupation du rocher d'Arrola, et combat de la crête de Roqueluche.

27 *et* 29. Enlèvement des gorges et du pont de Céret.

30. Bataille des Albères; enlèvement de la redoute de Montesquieu.

Mai 1er. Occupation du cap Béarn, et siége de Collioure par les Français.

16. Combat de Collioure. 19, combat de Figuières à l'avantage des Français.

26. Les Espagnols évacuent les forts Saint-Elme et Port-Vendre; les Français reprennent Collioure.

Juin 3. Bataille et enlèvement du poste d'Ispeguy, des redoutes des Aldudes et de Berdaritz.

7. Défaite de 4,000 Espagnols à la Jonquière.

23. Les Espagnols sont battus à la bataille de la Croix-des-Bouquets.

24. La forteresse de Bellegarde se rend aux Espagnols.

26. Les Français battent les Espagnols, et s'emparent de Belver.

Juillet 10. Enlèvement du camp des émigrés, près Berdaritz.

Juillet du 24 au 28. Entrée de l'armée des Pyrénées dans la vallée de Bastan ; enlèvement de tous les retranchemens et camps espagnols : prise de Béra, Lezaca et Bésalu : bombardement de Fontarabie.

Août 1er. Prise de Fontarabie ; 4, de Saint-Sébastien ; 9, de Tolosa.

13. Bataille de Saint-Laurent-de-la-Mouca : combat de Rocaseins. Les Espagnols, d'abord vainqueurs, sont repoussés et vaincus.

22. Défaite du général espagnol Launion devant Bellegarde.

Septem. 6. 6,000 Espagnols sont culbutés par 600 Français, commandés par le général Robert, dans la vallé d'Aspe.

14. Enlèvement des camps espagnols de la Chenal, de Sambuck et de Pratz.

18. Reprise du fort de Bellegarde sur les Espagnols.

Octobre 17. Invasion de la vallée de Roncevaux, Moncey repousse 12,000 Espagnols, s'ouvre l'entrée de la Navarre, s'empare des belles forges d'Orbarret et d'Éguy, estimées plus de 30 millions, et brûle la mâture royale d'Iraty.

Novem. 17. Bataille d'Escola ou de St.-Sébastien-de-la-Nouga : elle se termine, après cinq jours de combats acharnés, par la retraite des Espa-

gnols : le 18, le général en chef Dugommier est tué par un obus : la perte des Espagnols est évaluée à 10,000 hommes tués ou blessés, 8,000 prisonniers, et 30 canons.

Novem. 27. Prise de Figuières, place très-forte, après un blocus de 6 jours ; 10,000 prisonniers, 200 canons, des armes, des munitions et des vivres en grande quantité : le château se rend le 5 décembre.

28. Les Espagnols sont défaits à la bataille de Bergara ; prise d'Ascutia et d'Aspetia.

EN ITALIE.

Avril 8. Prise d'Oneille par Masséna : premier succès de l'armée d'Italie.

16. Combat à Ponte-di-Nava, sur le Tanaro ; prise d'Ormea.

18. Prise de Garrezzio ; 24, enlèvement de toutes les redoutes des monts Valaisin et du petit St.-Bernard, et du poste de la Thuille.

29. Occupation du mont St.-Pèlerin : prise de Saorgio, de Belvedère, Rocabilière et Saint-Martin ; l'ennemi abandonne le camp des Fourches.

Mai 11. Prise du col de Fenestrelle.

Juin 5. Prise du poste des Barricades ; occupation de la vallée de la Stura : tous les postes du Mont-Cenis sont enlevés successivement

par l'intrépidité et la bravoure française. La communication est établie entre les armées d'Italie et des Alpes.

Juillet 26. Prise du village de Roçavione.

Sept. 1er. Enlèvement du village de la Cerise par le général Serrurier.

20. Bataille du Cairo ; les Autrichiens sont mis en déroute.

Octobre 17. Bataille de Villa-Nova, gagnée par l'armée d'Italie.

Novemb. 3. Schérer est nommé général en chef de l'armée d'Italie.

Marine et Colonies.

Janvier 24. Les Anglais abandonnent les îles d'Hières.

Février 19. Les deux corvettes, *la Recherche* et *l'Espérance*, parties de Brest le 28 septembre 1791, pour découvrir le sort de La Peyrouse, touchent à Sourabaya, dans l'île de Java, et sont prises par les Hollandais.

Mars 22. Les Anglais achèvent la conquête de la Martinique. Le général Rochambeau, attaqué au Fort-Royal, capitule honorablement, et sort avec 300 hommes, seuls restes de la garnison.

Mai 22. Les Anglais, appelés par Pascal Paoli, débarquent en Corse.

Juin 1er. Combat naval du 13 prairial, entre la

flotte française de 25 vaisseaux, commandée par le vice-amiral Villaret-Joyeuse, et la flotte anglaise de 27 vaisseaux, commandée par le vice-amiral Howe. La bataille commence à 7 heures du matin, et dure jusqu'à 3 heures, avec un acharnement incroyable. La victoire reste aux Anglais; six vaisseaux français sont pris, et deux coulés bas. *Le Vengeur* préfère s'engloutir plutôt que de se rendre. Les Anglais éprouvent aussi de grandes pertes.

Juin 19. Consulte générale en Corse : cette île est offerte au roi d'Angleterre : il l'accepte, s'en empare, et Paoli est réduit à recevoir une pension alimentaire.

Août 21. Prise de la ville de Calvi, en Corse, par les Anglais.

Septem. 24. Destruction de Sierra-Leone, et des établissemens anglais sur la côte occidentale d'Afrique, par une division de frégates françaises.

VENDÉE.

Les Vendéens font des efforts surnaturels pour faire triompher la cause royale, à laquelle se rattachent celles du clergé et de la noblesse; mais leurs chefs, au lieu de se réunir et de concerter leurs mouvemens,

veulent agir séparément : ils succombent sans cesse ; ni leur courage ni leur intrépidité ne peuvent les défendre contre la valeur des Républicains, que l'enthousiasme de la liberté fait combattre avec acharnement.

Janvier 4. Reprise de Noirmoutiers par les Républicains, après un combat meurtrier : d'Elbée, chef des Vendéens, est pris, couvert de blessures ; il montre une grande fermeté, et préfère la mort à la honte de trahir les siens.

24. Les Vendéens, ayant pour chefs Legge et Puysaye, sont surpris à la Gravelle et battus.

Bataille près St.-Colombin, entre les Vendéens, commandés par Charrette, et les Républicains, commandés par Duquesnoy : les Vendéens sont vaincus, après une courageuse résistance.

Mars. Bernard de Marigny, à la tête d'un fort parti royaliste, fait le blocus de Mortagne ; les Républicains, en petit nombre, s'y défendent vaillamment, et parviennent à évacuer la place en perçant la ligne ennemie. Bernard de Marigny est forcé d'abandonner cette ville, après avoir fait raser ses murailles.

Janvier 22. L'ARBRE DE LA LIBERTÉ
sera planté dans toutes les communes de la République.

Février 15. LE DRAPEAU NATIONAL
sera composé de trois bandes verticales
ROUGE, BLANCHE ET BLEUE.

Juin 10. LOI DE SANG :
Les formes juridiques sont supprimées ; il suffit de constater l'identité pour envoyer à la mort.
Cette loi est rapportée le 1er *août.*

Janvier 1er. Décret. Tout général condamné sera supplicié à la tête de l'armée.

16. Décret. Marseille est déclarée rebelle et sans nom. (On le lui rend le 12 février.)

17. Décret. Le linge des églises supprimées sera employé dans les hôpitaux militaires.

19. Décret. Les députés qui, mis en état d'arrestation, prendront la fuite, seront remplacés sur-le-champ.

21. Décret. L'on célèbrera l'anniversaire de la mort de Louis XVI.

23. Décret. Les effets des indigens, déposés au Mont-de-Piété à Paris, et dans les dépar-

temens, seront remis sans restitution d'argent prêté.

Janvier 27. Décret. Défense d'insérer dans les actes aucune clause ou expression, tendant à rappeler le régime féodal ou nobiliaire.

Février 1er. Décret ordonnant la démolition de tout château-fort, tour ou tourelle garnis de créneaux, qui existent dans la République, excepté les postes militaires.

4. Décret portant abolition immédiate de l'esclavage dans les colonies françaises, et admettant tous les Nègres à l'usage des droits de citoyen français. Ce décret est adopté d'enthousiasme : les députés blancs et de couleur s'embrassent fraternellement.

15. Décret. Tous les jugemens contre les ecclésiastiques, seront exécutés sans appel ni recours en cassation.

22. Décret qui régularise le système, et dispose les tableaux d'un maximun général sur le prix des denrées d'un usage ordinaire.

24. Décret. Les dénonciateurs pourront être entendus comme témoins.

26. Décret qui autorise le comité de Sûreté générale à mettre en liberté les patriotes détenus, séquestre les biens des personnes ennemies de la révolution, et ordonne leur détention jusqu'à la paix.

Mars 12. Décret. Les biens des ecclésiastiques déportés par la loi, ou absens de leur volonté, et ceux des vieillards ou infirmes en réclusion, sont acquits au profit de la nation.

13. Nomination de six commissions populaires pour juger promptement les ennemis de la révolution, détenus dans les prisons; les prévenus de conspiration contre la République, qui se soustrairaient à l'examen de la justice, seront mis hors la loi.

24. Décret. Nulle fille ou femme d'émigré, divorcée ou non, ne pourra épouser un étranger, ni sortir du territoire de la République, ni vendre ses biens, sous peine d'être traitée comme émigrée.

27. Licenciement de l'armée révolutionnaire, créée le 5 septembre 1793.

Avril 1er. Décret. Le conseil exécutif est supprimé, et remplacé par douze commissions prises dans la Convention, et subordonnées au comité de Salut public.

2. Décret. Les estropiés du 10 août 1792 jouiront des mêmes pensions que les militaires blessés.

4. Décret. Les accusés traduits au tribunal révolutionnaire, qui insulteraient ou résisteraient à la justice nationale, seront mis hors des débats, et jugés de suite.

Avril 5. Décret. Chaque membre de la Convention rendra compte de sa conduite politique et morale, et de l'état de sa fortune.

13. Décret. Les églises et les maisons curiales appartiennent aux communes, et sont destinées à toute espèce d'assemblées publiques des citoyens.

14. Décret. Les cendres de J.-J. Rousseau seront transportées au Panthéon.

16. Décret. Tous ceux qui vivent sans rien faire, et qui seront convaincus de s'être plaints de la révolution, seront déportés à la Guyane.

16. Décret. Tous les individus prévenus de conspiration, ou qui porteraient ombrage, seront traduits au tribunal révolutionnaire de Paris. Tous les ci-devant nobles et les étrangers sortiront de Paris, des villes frontières et maritimes, dans le délai de dix jours, sous peine de mort.

17. Décret. Il sera élevé dans le Panthéon une colonne de marbre noir, pour y inscrire, en lettres d'or, les noms des citoyens morts le 10 août 1792 pour l'égalité, et de tous ceux qui ont fait des actions héroïques.

Mai 8. Décret. Suppression de tous les tribunaux révolutionnaires, excepté celui de Paris. C'est alors que l'on voit charrier de tous les

points de la France, des victimes à la Conciergerie.

Mai 11. Décret. Tous les prêtres infirmes et sexagénaires seront reclus dans le chef-lieu de leur département.

26. Décret. Il ne sera fait aucuns prisonniers anglais ni hanovriens. Des Français n'exécuteront pas cette loi barbare; elle est rapportée le 26 décembre.

Juin 10. Décret contenant de nouvelles dispositions destinées à accélérer les jugemens du tribunal révolutionnaire. Tout document moral peut servir de preuve contre l'accusé, qui n'aura plus de défenseurs officieux.

19. Décret. Le commandant d'un vaisseau, au poste duquel la ligne serait coupée, sera puni de mort.

26. Décret. Les grains de toute nature et les fourrages de la présente récolte, sont requis par le Gouvernement, pour les besoins de la république.

Juillet 4. Décret. Toutes les garnisons, qui ne seront pas rendues vingt-quatre heures après la sommation, seront passées au fil de l'épée.

29. Décret. Les comités de Salut public et de Sûreté générale seront renouvelés par quart tous les mois.

31. Rapport du décret par lequel les comités

de Salut public et de Sûreté générale pouvaient mettre toutes personnes en arrestation, même les membres de la Convention.

Août 23. Décret. Mise en liberté de tous les détenus septuagénaires.

31. Décret. Les monumens d'arts et de sciences, sont mis sous la surveillance des autorités. Le vandalisme révolutionnaire détruisait des monumens précieux, sous prétexte qu'ils portaient l'empreinte de la féodalité ou de la magnificence royale.

Septem. 12. Décret. Les cendres de Marat seront transportées au Panthéon, et celles de Mirabeau en seront expulsées.

23. Décret. L'expulsion des ennemis, du territoire de la république, sera célébrée par une fête.

Octobr. 7. Décret. Lyon n'est plus en état de rébellion et de siége, et reprend son nom.

18. Décret. La république française ne paie ni les frais ni les salaires d'aucun culte.

26. Décret qui réintègre provisoirement dans la jouissance de leurs biens, les prévenus d'émigration qui ont obtenu des arrêtés favorables des Corps administratifs.

Novem. 13. Loi générale sur les émigrés, sur leur jugement et la vente de leurs biens.

Décemb. 6. Nouveau rapport de Cambacérès sur le

Code civil, et adoption de quelques articles sur l'état civil des citoyens.

Décemb. 7. Loi qui ordonne le sursis à l'exécution de tous les décrets qui ont mis des citoyens hors la loi.

8. Décret qui rappelle dans le sein de la Convention les soixante-treize députés signataires de la protestation contre les journées des 31 mai et 2 juin 1793. Parmi eux se trouvent Lanjuinais et Boissy-d'Anglas.

9. Décret. Le secret des lettres ne sera plus violé dans l'intérieur.

9. Décret. La Convention arrête que le comité de Législation révisera les lois pénales et de circonstance rendues sous la tyrannie de Robespierre, et qu'il fera un rapport sur celles à rapporter.

12. Décret. Il ne sera reçu aucune demande en révision de jugemens portant confiscations de biens au profit de la république, et exécutés pendant la révolution.

18. Décret. Le tribunal révolutionnaire sera renouvelé. Suspension des procédures commencées par ce tribunal.

24. Décret. Suppression de toutes les lois portant fixation d'un *maximum* sur le prix des denrées et marchandises.

1795.

INTÉRIEUR.

TRAITÉS DE PAIX
avec la Toscane (9 *février*), *la Prusse* (5 *avril et* 17 *mai*), *les Provinces-Unies* (16 *mai*), *l'Espagne* (22 *juillet*), *le Bey de Tunis* (15 *août*), *et avec le Landgrave de Hesse-Cassel* (4 *septembre*).

Avril 1er *et mai* 20. JOURNÉES DES 12 GERMINAL ET 1er PRAIRIAL.
Insurrection contre la CONVENTION;
les auteurs en sont punis.

Juin 8. MORT DU DAUPHIN *Louis-Charles de France.*

Sept. 23. PROCLAMATION DE LA 3e CONSTITUTION,
dite *de l'An III. Les Français, avides d'un nouvel ordre de choses, l'ont acceptée.*

Octob. 1er. RÉUNION A LA FRANCE
de tous les pays conquis en deçà du Rhin.

Octobre 4. JOURNÉE DU 13 VENDÉMIAIRE.
INSURRECTION GÉNÉRALE;
tout Paris est armé pour ou contre la Convention.

Octobre 6. DERNIÈRE SÉANCE DE LA CONVENTION;

elle est remplacée par
UN DIRECTOIRE ET DEUX CONSEILS.

Janvier 16. Révolution en Hollande ; assemblée des Etats-généraux.

17. Le Stathouder donne sa démission et s'embarque pour l'Angleterre.

Février 6. La Hollande se constitue en république des Provinces-Unies.

9. Traité de paix entre la France et la Toscane ; cet acte introduit la république française dans le système politique de l'Europe : il est ratifié le 13.

21. La commune de Paris est divisée en douze arrondissemens.

Mars 2. La Convention décrète d'arrestation les députés Barrère, Vadier, Collot-d'Herbois et Billaud-Varenne.

8. Les députés qui avaient été mis hors de la loi rentrent à la Convention.

Mars 21. Formation et mise en activité de l'École polytechnique, sous le nom d'*École centrale des Travaux publics*. Cette école doit produire des sujets qui pourront, dans les services publics dont ils seront chargés, faire d'heureuses applications des excellentes leçons qu'ils auront reçues des professeurs les plus distingués.

Les Montagnards ou Jacobins, craignant tous d'être atteints par la réaction, s'efforcent de bouleverser l'État; pour cela ils attribuent la disette au nouvel ordre de choses.

Avril 1er. Journée du 12 germinal. L'insurrection a pour but la délivrance de Vadier, Billaud, Collot-d'Herbois et Barrère. La générale bat, le tocsin sonne, la Convention se remplit d'une foule armée qui demande du pain, un nouveau *maximum*, la Constitution de 1793 et la liberté des patriotes incarcérés. Le président Boissy-d'Anglas résiste avec fermeté; l'assemblée brave les menaces de ces furieux, et décrète la déportation des quatre accusés. Paris est déclaré en état de siége; Pichegru commande la force armée.

Du 1er *au* 5. Tous les députés accusés d'être les auteurs de l'insurrection sont décrétés d'arrestation; le 18, ils sont décrétés d'accusation.

5. Traité de paix avec le roi de Prusse, conclu et signé à Bâle par F. Barthélemy et le baron de Hardemberg: il est ratifié le 14.

10. Désarmement des terroristes; à Paris, neuf cent soixante individus sont désarmés.

Mai 7. Fouquier-Tainville est exécuté avec quinze juges ou jurés de l'ancien tribunal révolutionnaire.

Mai 16. Traité d'alliance entre la France et les Provinces-Unies.

17. Deuxième traité avec le roi de Prusse; l'on évacue les possessions prussiennes, et le roi de Prusse est neutre. (Ces deux traités sont ratifiés le 27.)

17, 18, 19. Troubles à Toulon : les jacobins s'emparent de l'Arsenal et mettent en liberté les détenus. Le 5 juin le calme se rétablit.

A Lyon, le peuple trouve les jugemens trop lents, il force les prisons, et égorge les prisonniers.

Mai 20. Journée du 1er prairial. Trente mille hommes marchent contre la Convention, en brisent les portes, et demandent du pain, la Constitution de 1793 et la liberté des patriotes détenus. Les députés modérés sont forcés de se retirer; les jacobins, restés seuls, rendent plusieurs décrets en faveur des factieux. Le député Féraud est assassiné près du président Boissy-d'Anglas qui n'a pas abandonné le fauteuil. La force armée parvient à chasser de la Convention les insurgés; leurs chefs sont arrêtés, ainsi que l'assassin de Féraud; tous les décrets que l'on vient de rendre sont rapportés; la Convention triomphe, et décrète d'accusation trente de ses membres les plus prononcés

pour le retour du régime de la terreur; plusieurs se poignardent en prison ou devant le tribunal, les autres subissent successivement leur arrêt de mort.

Mai 21. La Convention décrète que toutes les cloches de Paris seront brisées, et défend de porter d'autre signe de ralliement que la cocarde nationale.

22. Le faubourg Saint-Antoine enlève l'assassin de Féraud, que l'on conduisait au supplice; les factieux sont bientôt forcés de rendre leurs canons et leurs armes, et de livrer le coupable.

24. Le faubourg Saint-Antoine et les sections de Paris sont désarmés.

30. La Convention autorise la publicité du culte catholique.

Juin. Les ouvriers de Toulon marchent sur Marseille pour délivrer les jacobins; les chefs sont arrêtés et jugés. Le fort Saint-Jean, à Marseille, est forcé, 200 prisonniers sont égorgés, 800 sont sauvés.

2. Honneurs funèbres rendus à la mémoire de Féraud.

8. Mort du dauphin, Louis-Charles de France, par suite des mauvais traitemens qu'il éprouve depuis sa captivité.

Juin. 27. Création d'une légion de police de 6,700 hommes, pour la garde de Paris.

Juillet. 1er. Établissement de gardes champêtres dans toute l'étendue de la république.

14. Emprunt d'un milliard à trois pour cent d'intérêt.

22. Traité de paix entre la France et l'Espagne, signé à Bâle par F. Barthélemy : la France rend ses conquêtes en Biscaye, l'Espagne cède la partie de Saint-Domingue qu'elle possède ; ce traité est ratifié le 1er août.

Août. 15. Ratification du traité conclu avec le Bey de Tunis.

17. Article additionnel à la constitution. La nation française déclare que jamais, en aucun cas, elle ne souffrira la rentrée des Français qui, ayant abandonné la patrie depuis le 15 juillet 1789, ne sont pas compris dans les exceptions portées aux lois contre les émigrés. Il est interdit au Corps législatif de faire de nouvelles exceptions sur ce point.

19. Décret. Les cinq députés prisonniers seront membres du Corps législatif.

22. La constitution est achevée, et adoptée par la Convention. Le Corps législatif est composé d'un Conseil des Anciens, de 250 membres, et d'un Conseil des Cinq-cents; le second propose les lois, le premier les

approuve ou les rejette, ils sont renouvelés tous les ans par tiers. Le pouvoir exécutif est confié à uu directoire composé de cinq membres nommés par les Conseils, et qui nomme les ministres et les chefs d'administration; un Directeur est renouvelé chaque année; la guerre ne peut être décidée que par le Corps législatif, sur la proposition du Directoire.

Août 22. Décret. Les deux tiers du Corps législatif seront pris parmi les membres de la Convention.

28. Plusieurs sections de Paris se présentent à la barre, se plaignent de la formation d'un camp près Paris, et improuvent le décret du 22.

30. Décret. Mode d'exécution du décret du 22.

30. Décret. La constitution et les deux décrets du 22 et du 30 seront présentés à la sanction du peuple. Ce sont deux brandons de discorde qui produiront la catastrophe de vendémiaire.

Septem. 4. Ratification du traité de paix avec le Landgrave de Hesse-Cassel.

6. Ouverture des assemblées primaires. Tout le peuple est réuni sur toute la surface de la France pour discuter ses intérêts, examiner et recevoir la constitution.

Septemb. 7. La Convention déclare coupables les citoyens qui se réuniront en comité central.

17. Emeute à Chartres, à l'occasion des subsistances ; le député Letellier, désespéré de son impuissance pour calmer la sédition, se tue.

23. La Convention déclare que la constitution est acceptée, ainsi que les décrets des 22 et 30 août.

25 *et* 26. Rassemblemens tumultueux à Paris au sujet du décret du 30 août; la Convention menace de se réunir dans une autre ville.

29. Une députation des sections de Paris se présente à la barre pour annoncer l'acceptation de la constitution, et le rejet des décrets des 22 et 30 août : elle n'est point admise.

Octobr. 3. Les électeurs se réunissent au Théâtre Français; la Convention les fait disperser par la force armée.

4. Journée du 13 vendémiaire. Insurrection générale, ayant pour motif le décret du 22 août qui doit donner la majorité au parti de la Convention, dans le nouveau Corps législatif, puisqu'il force d'y admettre les deux tiers de ses membres. Tout Paris est armé pour ou contre la Convention; le combat s'engage, l'on tire à mitraille sur les sections à Saint-Roch, rues de l'Echelle et Saint-Ni-

caise, et sur le Palais-Royal; Barras commande les troupes, et Bonaparte l'artillerie; la victoire reste à la Convention.

Octobre 8. Installation de trois commissions militaires pour juger les auteurs de l'insurrection.

17. Organisation de la bibliothèque nationale.

25. Organisation de l'instruction publique, des écoles primaires, centrales, spéciales, et de l'Institut national des sciences et des arts.

26. La Convention déclare qu'elle n'existe plus; elle termine la session par un décret qui abolit la peine de mort à dater de la paix générale, et qui accorde une amnistie pour tous les délits révolutionnaires qui ne sont pas compliqués de vol ou d'assassinat; sont exceptés les prêtres réfractaires, les émigrés, les Toulonnais et les vendémiairistes.

26. La Convention se forme en corps électoral pour compléter les deux tiers d'entre eux qui doivent siéger aux conseils.

27. Tous les élus des départemens et de la Convention se forment en Corps législatif, pour procéder à la division en deux conseils.

28. Première séance des deux Conseils législatifs; ils se constituent chacun en assemblée délibérante, et s'en donnent avis par des messages.

Octobr. 29. Un grand nombre d'individus sont condamnés à mort par contumace, comme coupables des troubles de vendémiaire.

Novem. 1er. Sont nommés membres du Directoire: Rewbell, Laréveillère-Lépaux, Syeyes, Letourneur et Barras, tous conventionnels et régicides. Syeyes refuse, il est remplacé par Carnot.

5. Le Directoire nomme ses ministres: de la guerre, Aubert-Dubayet; de la marine, Truguet; des relations extérieures, Charles Lacroix; de la justice, Merlin de Douai; des finances, Gaudin (il est remplacé le 8 par Faypoult); de l'intérieur, Bénezech.

16. Le Directoire a le droit de compléter les élections.

Toutes les places, lucratives surtout, sont données aux conventionnels et aux jacobins; les acquéreurs de domaines nationaux, intéressés au nouvel ordre de choses, sont aussi admis aux premiers rangs.

Dans la Belgique, tous les titres, armoiries et livrées sont abolies.

Décembre. Les partis qui divisent la France, sont: 1° les royalistes; 2° les partisans de la constitution de 1791 ou les royalistes constitutionnels; 3° ceux de la constitution de 1795, ou

les républicains; 4° ceux de la constitution de 1793, ou les anarchistes.

Décem. 22. L'émission des assignats est fixée à 40 milliards.

22. Première séance de l'Institut national.

27. MADAME, fille de Louis XVI, après une détention de 40 mois, est échangée à Bâle contre les députés Camus, Quinette, Bancal, Drouet, Lamarque, le général Beurnonville, ex-ministre de la guerre, et les ambassadeurs Maret et Sémonville.

GUERRE.

Janvier. CONQUÊTE DE LA HOLLANDE;

Mars 1er. SITUATION MILITAIRE;

LA RÉPUBLIQUE A HUIT ARMÉES:

du Nord, MOREAU; *de Sambre et Meuse*, JOURDAN; *de Rhin et Moselle*, PICHEGRU; *des Alpes et d'Italie*, KELLERMANN; *des Pyrénées orientales*, SCHÉRER; *des Pyrénées occidentales*, MONCEY; *des côtes de l'Ouest*, CANCLAUX; *des Côtes de Brest et de Cherbourg*, HOCHE.

Août. 31. SITUATION MILITAIRE:

KELLERMANN *commande l'armée des Alpes*; SCHÉRER, *celle d'Italie*; HOCHE, *celle de*

l'Ouest; MONCEY, *celle des Côtes de Brest et de Cherbourg;* CANCLAUX, *les Départemens du midi.*

Octobre. RETRAITE DE L'ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE, *depuis la Lahn jusqu'au-delà du Rhin.*

Juillet. LES FRANÇAIS AYANT VAINCU LES ESPAGNOLS, *s'emparent de la Biscaye.*

Novem. 24. LES FRANÇAIS GAGNENT LA BATAILLE DE LOANO.

Juin AFFAIRES DE QUIBERON;
les émigrés sont vaincus, tués, pris et fusillés PAR LES RÉPUBLICAINS.

GUERRE CONTRE LES CONFÉDÉRÉS.

Janvier 10. L'armée française passe le Vahal; les Anglais et les Autrichiens sont battus, le duc d'York s'embarque pour l'Angleterre.

11. Prise de Tiel. 13, prise d'Hensden. 16, prise de Montfort.

17. Prise d'Utrecht et d'Amersfort; passage du Leck par l'armée française.

18. Prise de Gertruydenberg.

22. Prise d'Helvoït-Sluys.

19. Occupation d'Amsterdam par l'avant-garde de l'armée de Pichegru, qui en prend possession au nom de la France.

Janvier 20. Prise de la flotte hollandaise, que les glaces retiennent dans le Texel, par des hussards français.

21. Prise de Berg-op-Zoom, Breda, Gorcum et Villemstadt.

26. Les provinces de Gueldre, d'Utrecht et de Hollande, sont au pouvoir des Français.

Février 20. La Zélande, Over-Issel et Groningue, sont au pouvoir des Français.

La Prusse se retire de la coalition le 5 avril, et la Hollande le 16 mai.

Juin 12. Luxembourg est pris, après un siége de huit mois; la garnison sort libre, excepté 400 émigrés et transfuges français.

Septem. 6. Passage du Rhin; prise de Dusseldorff et de Keiserwerth.

13. Les Autrichiens sont battus à Héneff et à Hanelshorn.

19. Combat sur la Lahn; prise de Limbourg, Diezt et Nassau.

20. Manheim se rend à l'armée de Rhin et Moselle.

Octobre. Après des triomphes rapides, l'armée de Sambre et Meuse est forcée de battre en retraite; l'indiscipline y cause du désordre.

18. Les Autrichiens forcent le camp retranché des Français près Manheim: Frankental est plusieurs fois pris et repris.

Octobr. 29. Combat de Monbach ; les Autrichiens passent le Rhin, repoussent les Français et emportent leurs lignes devant Mayence.

30. Les Français évacuent la tête de pont de Neuwied.

Novemb. Pichegru se retire dans les lignes de Weissembourg.

Décem. 5. Les Autrichiens sont chassés de Deux-Ponts par le général Saint-Cyr.

17. Combat sur toute la ligne de l'armée de Sambre et Meuse, dans le Hundstruck.

21. Les Autrichiens reprennent Manheim et font lever le siége de Mayence.

31. Armistice entre les troupes françaises et allemandes sur le Rhin.

Contre les Espagnols.

Janvier 6. Prise du fort de la Trinité, *dit* le Bouton de Rose.

Février 3. Prise de Roses, place très-forte, après 70 jours de siége.

Mai 5. Les Espagnols sont repoussés à l'attaque du camp de Cistella.

Juillet 1er, 2, 3. Enlèvement de toutes les positions espagnoles jusqu'à Lecumberry.

14, 15, 17. Les Espagnols sont forcés d'abandonner la Biscaye ; prise des salines de Vittoria et de Bilbao, par le général Moncey.

Juillet 22. Traité de paix entre la France et l'Espagne.

En Italie et en Piémont.

Mai 12. Enlèvement du col du Mont, attaqué sans succès le 17 avril.

Août 31. Les Piémontais sont battus au combat du mont Genèvre.

Septem. 1er. Les Piémontais sont battus au poste de Cerise.

16. Les Autrichiens sont battus à l'attaque du petit Gibraltar.

Novem. Du 23 *au* 24. Bataille de Loano. L'armée française remporte une victoire signalée sur l'armée austro-sarde; 8,000 ennemis sont tués, blessés ou pris : l'armée française était sans cavalerie. Loano, la Pietra, Finale, Vado et Savone, sont abandonnés aux Français. Le Milanais est menacé.

Marine.

Mars 13. Combat naval dans la Méditerranée, entre une flotte française de 15 vaisseaux, commandée par le contre-amiral Martin, et une flotte de 13 vaisseaux anglais et 2 napolitains, commandée par le vice-amiral Hotham. Un vaisseau français est pris, un autre est englouti; deux vaisseaux anglais sont hors de service, un autre est pris avant l'action.

Juin 23. Combat naval à la proximité de Port-Louis, entre 12 vaisseaux français sous les ordres du vice-amiral Villaret-Joyeuse, et 10 vaisseaux anglais commandés par l'amiral Bridport : les Français perdent 2 vaisseaux, un troisième saute par accident.

Octobr. 11. Combat naval entre les Anglais et les Hollandais : la flotte hollandaise est vaincue; l'amiral de Winther est fait prisonnier.

Vendée.

Février 15. Première pacification de la Vendée; traité conclu à la Jaulnais entre les commissaires de la Convention et Charrette, chef des Vendéens ; on leur accorde deux millions et le libre exercice du culte.

Juin 24. Charrette publie un manifeste dans lequel il se plaint que les conditions du traité n'ont pas été observées; il reprend les armes et rassemble 12,000 hommes à Belleville.

Juin. Le comte de Silz se met à la tête d'un parti vendéen aux environs de Rennes; il est battu par les républicains près de Grand-Champ, il meurt en brave; Georges Cadoudal le remplace.

28. Affaire de Quiberon. Les Anglais débarquent 8,000 émigrés au fond de la baie de Quiberon; ils repoussent les républicains,

s'emparent du fort Penthièvre et établissent leur camp sous ses batteries.

Juillet. Du 4 au 21. Hoche, envoyé pour combattre les Vendéens, prend le fort Penthièvre par ruse et par trahison; il attaque les émigrés avec avantage; bientôt la déroute est complète et les royalistes se rembarquent en désordre : les Anglais, spectateurs du combat, protègent le rembarquement. Le brave comte de Sombreuil résiste seul, avec sa colonne, aux efforts des républicains; espérant sauver ses compagnons, il se rend et croit capituler; Hoche dit ne pas avoir accordé de capitulation : ce généreux jeune homme est jugé avec tous les chefs de l'expédition; ils sont fusillés à Vannes le 31. Sur 575, à peine 20 furent sauvés. Tallien, commissaire de la Convention, préside à ces exécutions barbares. Pitt faisant l'apologie de l'expédition de Quiberon, osa dire : *Le sang anglais n'y a pas coulé. Cela est vrai*, répliqua Sheridan, *mais l'honneur anglais y a coulé par tous les pores.*

Octobre 2. Une escadre anglaise débarque à l'Ile-Dieu 7 à 8,000 émigrés, commandés par *Monsieur*, comte d'Artois, et 4,000 Anglais; la difficulté du débarquement sur les côtes de Bretagne fait renoncer à l'entreprise; Charrette qui avait réuni 15,000 hommes, apprenant la nou-

velle du rembarquement, fait dire au comte d'Artois que ce départ était l'arrêt de sa mort, et qu'il périrait les armes à la main.

Novem. 17. Les Anglais évacuent l'Ile-Dieu: *Monsieur* retourne en Angleterre; les Vendéens, perdant l'espoir d'avoir un prince français à leur tête, se découragent, et la plupart retournent dans leurs foyers.

LÉGISLATION.

Avril 7. UNIFORMITÉ DES POIDS, MESURES ET MONNAIES, *suivant le système décimal.*

Mai 31. SUPPRESSION DU TRIBUNAL *criminel-extraordinaire-révolutionnaire.*

Août 23. SUPPRESSION DÉFINITIVE *des clubs ou sociétés populaires.*

Octobre. 4. RAPPORT DE LA LOI SUR LES SUSPECTS (17 *septembre* 1793).

LA CONVENTION A RENDU PLUS DE 11,000 LOIS, *dont la plupart sont des lois de circonstance, d'exception ou révolutionnaires.*

Janvier 8. Décret: Il sera célébré tous les ans une

fête le jour de l'anniversaire de la mort du dernier des tyrans.

Janvier 12. Décret qui accorde 36 fr. par jour aux membres de la Convention.

24. Décret qui accorde aux femmes et aux enfans des condamnés la restitution des effets à leur usage.

27. Décret qui renvoie les ci-devant religieuses dans leurs familles.

Février 2. Décret. Rapport des lois pénales rendues contre la ville de Lyon.

8. Décret. Les honneurs du Panthéon ne seront accordés à aucun individu que dix ans après sa mort.

25. Décret. Les inscriptions du grand-livre seront admises pour un quart en paiement des biens nationaux.

Mars 15. Décret. Tout individu de tout âge et de tout sexe recevra, à Paris, une livre de pain par jour, et les ouvriers une livre et demie.

18. Décret. Les citoyens de Paris seront tenus de monter leur garde en personne, excepté les fonctionnaires publics et les sexagénaires.

20. Décret. Suspension provisoire des ventes des biens des condamnés, et confirmation, sauf indemnité, de celles déjà faites.

21. Loi de grande police, contenant des mesures répressives des rassemblemens sédi-

tieux, et des atteintes qui seraient portées à la représentation nationale et au gouvernement républicain.

Avril 11. Rapport des décrets de mise hors la loi, rendus à l'occasion des 31 mai et 2 juin 1793.

18. La Convention nomme dans son sein une commission de onze membres, chargée de la confection des lois organiques de la constitution de 1793.

25. Décret. Restitution aux parens des condamnés des biens confisqués depuis le 1er mars 1793 jusqu'au 28 juillet 1794. Sont exceptés la famille de Louis XVI, Robespierre, ses complices et les émigrés. Ce décret est dû à la noble et vertueuse fermeté de Lanjuinais et de Boissy-d'Anglas.

25. Rapport du décret qui dit que l'or et l'argent ne sont pas marchandises.

26. Décret. Tous les émigrés rentrés seront poursuivis sans délai par les tribunaux.

28. Décret. La confiscation prononcée sur les biens des émigrés, s'étendra jusqu'aux portions que leurs enfans peuvent recueillir dans les successions de leurs ascendans vivans.

Mai. 11. Décret. Les assignats démonétisés sont reçus en paiement des biens nationaux à vendre.

Mai 30. Décret. Dans chaque commune, l'église principale est mise à la disposition des catholiques.

Juin 8. Décret. Le comité de législation est autorisé à prononcer les radiations de la liste des émigrés.

21. Décret. Il y aura une échelle de proportion pour le remboursement des paiemens faits en assignats.

Juillet 20. Décret. Il faut une patente pour exercer un commerce ou un négoce quelconque.

28. Décret qui accorde une amnistie aux déserteurs de l'intérieur.

Août 5. Décret. Suppression des certificats de civisme.

10. Décret qui permet à tout Français d'armer en course, pour courir sur les bâtimens ennemis de la république.

15. Décret qui annulle tous les jugemens révolutionnaires, depuis le 10 mars 1793 jusqu'au 28 décembre 1794.

Septem. 6. Décret. Les prêtres déportés, et rentrés sur le territoire de la république, sont bannis à perpétuité.

8. Décret. Restitution des biens des prêtres déportés.

Septem. 24. Loi sur l'exercice et la police intérieure des cultes : il est défendu aux tribunaux d'avoir aucun égard aux actes de l'état civil dressés par les ministres du culte : toutes dotations perpétuelles ou viagères, et établissemens de taxes pour les frais du culte, sont interdits.

26. Décret. La force armée n'obéira qu'aux conventionnels revêtus du pouvoir militaire.

Octobr. 11. Loi sur la division du territoire de la république, le placement et l'organisation des autorités administratives et judiciaires.

24. Décret. Tous ceux qui voudront quitter la France, pourront le faire, et emporter leur fortune.

25. Nouveau Code des délits et des peines.

25. Décret. Tous les émigrés, leurs parens et les prêtres insermentés, sont exclus des fonctions publiques jusqu'à la paix.

DIRECTOIRE, CONSEILS DES ANCIENS ET DES CINQ-CENTS.

Novem. 22. Loi qui suspend la vente des biens nationaux.

29. La loi d'amnistie est applicable aux départemens insurgés.

30. Loi qui assimile les ci-devant nobles aux

étrangers, pour l'exercice des droits politiques.

Décem. 10. Emprunt forcé pour subvenir aux frais de la guerre, etc. Il sera gradué d'après la fortune connue ou évaluée ; il est estimé devoir produire 600 millions.

1796.

INTÉRIEUR.

TRAITÉS DE PAIX OU D'ALLIANCE,
avec le roi de Sardaigne (15 *mai*), *la Prusse* (5 *août*), *le duc de Wurtemberg* (8 *août*), *l'Espagne* (19 *août*), *le margrave de Bade* (31 *août*), *la république de Gênes* (9 *octobre*), *le roi des Deux-Siciles* (10 *octobre*), *le prince de Parme* (6 *novembre*).

Juillet. EXTINCTION DES ASSIGNATS;
ils sont entièrement décrédités et cessent d'avoir cours : le louis d'or a valu jusqu'à 18,000 *livres en assignats.*

Janvier. 2. Institution du ministère de la police générale : Merlin est nommé à ce ministère; Génissieux le remplace à celui de la justice.

8. Arrivée à Vienne de *Madame*, fille de Louis XVI; on lui propose le prince Charles pour époux, elle le refuse pour remplir les intentions de son père en épousant le duc d'Angoulême.

21. Célébration de la mort de Louis XVI; les

deux Conseils prêtent le serment de haine à la royauté.

Février 9. Pétiet, ministre de la guerre. 14, Ramel, ministre des finances.

20. Les poinçons et matrices qui ont servi à la fabrication des assignats sont brisés et fondus à la place Vendôme. D'après un rapport de Ramel, publié en l'an 9, leur fabrication s'est élevée successivement à 45,581,000,614 livres.

27. Le Directoire, qui a d'abord toléré les assemblées populaires, dissout celle des Jacobins réunis au Panthéon, et quelques autres.

Mars. L'on donne un récépissé de l'emprunt forcé, garni de dix coupons; les coupons deviennent nuls. La Convention a retiré au nouveau gouvernement trois grandes ressources; les confiscations, le *maximum* et les réquisitions; aussi les finances sont dans un tel désordre que le Directoire est forcé d'établir des contributions directes et indirectes.

Avril. 3. Cochon, ministre de la police; Merlin, ministre de la justice.

3. Le Directoire accepte la démission de Pichegru: il est nommé ambassadeur en Suède; il refuse. Pichegru était soupçonné d'avoir

des intelligences avec Louis XVIII et le prince de Condé.

Avril 13. La république de Venise, craignant de se compromettre avec le Gouvernement français, ordonne à Louis XVIII de sortir de Vérone : il demande l'épée de Henri IV et la radiation de sa famille, du livre d'or; on accorde la radiation et l'on refuse l'épée. Louis XVIII se rend, à travers les Grisons, au corps du prince de Condé, qui sert en Allemagne avec les Autrichiens; il le rejoint à Rastadt le 28.

19. Sidney-Smith, commodore anglais, est fait prisonnier au Hâvre.

20. Formation de plusieurs camps aux environs de Paris, pour le maintien de l'ordre public.

Mai 12. Arrestation de Babeuf, journaliste; Laignelot, ex-conventionnel; Drouet, législateur, et de plusieurs autres auteurs ou complices d'un complot tendant au rétablissement de la constitution de 1793 et à renverser le gouvernement actuel.

15. Traité de paix conclu à Paris entre la république française et le roi de Sardaigne : il cède la Savoie, Nice, Tende et un grand nombre de places fortes; il accorde un libre passage dans ses Etats, et consent à la démo-

lition de la Brunette de Suze ; ce traité est ratifié le 19.

Juin 8. Le Directoire est autorisé à faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel.

17. Babeuf et 31 de ses complices sont renvoyés devant la haute-cour nationale, pour y être jugés avec le député Drouet.

18. Louis XVIII, contraint par le gouvernement autrichien de quitter l'armée de Condé, passant à Dillengen en Souabe, est blessé d'un coup d'arme à feu parti d'une main inconnue.

Août. 5. Traité de Berlin entre la France et la Prusse, relatif à une ligne de démarcation qui assure la neutralité du nord de l'Allemagne.

8. Traité de paix avec le duc de Wurtemberg, ratifié le 15.

17. Le député Drouet s'évade des prisons de l'Abbaye.

19. Traité d'alliance offensive et défensive avec l'Espagne, conclu à Ste.-Ildefonse par le général Pérignon et don Manuel Godoï, prince de la Paix. Ce traité est ratifié le 12 septembre.

31. Ratification du traité de paix avec le margrave de Bade.

Septem. Du 9 au 10. Les anarchistes veulent séduire le camp

de Grenelle ; les chefs de la conspiration sont arrêtés, jugés et fusillés le 5 octobre.

Septem. 24. La Porte Ottomane envoie un ambassadeur, pour résider auprès du gouvernement français.

Octobre 5. Ouverture de la haute-cour nationale à Vendôme.

7. Manifeste du roi d'Espagne qui déclare la guerre à l'Angleterre.

9. Convention entre le Directoire et la république de Gênes.

10. Traité de paix avec le roi des Deux-Siciles : il est ratifié le 24.

16. Mort de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne ; Charles-Emmanuel IV, son fils aîné, lui succède : il proteste de son attachement à la république.

22. La Corse rentre sous la domination française ; les Anglais, qui l'occupaient depuis deux ans, sont forcés de l'évacuer : le régime constitutionnel y est établi comme en France.

22. Lord Malmesbury arrive à Paris ; il négocie des conditions de paix entre la France et l'Angleterre avec le ministre français Charles de Lacroix.

28. Les deux fils du duc d'Orléans, détenus à Marseille, sont transférés à Philadelphie.

Novemb. 6. Traité de paix avec le prince de Parme, ratifié le 18.

7. L'on augmente la garde du Corps législatif.

17. Mort de l'impératrice de Russie Catherine II; son fils lui succède sous le nom de Paul Ier : il rompt les négociations entamées par sa mère pour se liguer avec l'Angleterre contre la France.

28. Troubles à Marseille; le Directoire propose de mettre cette ville en état de siége.

Décem. 19. Rupture des négociations avec l'Angleterre, lord Malmesbury reçoit l'ordre de quitter Paris et le territoire français dans quarante-huit heures.

GUERRE.

Du 1er juin au 22 août. LES ARMÉES DE SAMBRE ET MEUSE ET DE RHIN ET MOSELLE, *commandées par* JOURDAN ET MOREAU, *obtiennent d'abord de grands avantages.*

Du 22 au 24 août. L'ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE *est mise en* DÉROUTE A NEUMARCK *par le prince Charles.*

Septemb. et octobre. MOREAU, ABANDONNÉ A SES PROPRES FORCES

au centre de la Bavière, effectue cette retraite dont tous les militaires proclament le mérite.

BONAPARTE COMMANDE EN ITALIE; *il est vainqueur de trois armées organisées successivement pour chasser les Français d'Italie : la première était commandée par* BEAULIEU, *la deuxième par* WURMSER, *et la troisième par* ALVINZI.

Août 15. PACIFICATION DE LA VENDÉE PAR LE GÉNÉRAL HOCHE.

Décembre. L'EXPÉDITION SORTIE DE BREST *pour débarquer en* IRLANDE, *est dispersée par les vents.*

GUERRE CONTRE LES AUTRICHIENS.

Janvier. Les armées françaises profitent de l'armistice pour réparer les pertes énormes causées par la retraite du mois d'octobre.

Février 10. L'archiduc Charles commande l'armée impériale sur le bas Rhin.

Mai 13. Le général Moreau prend le commandement de l'armée de Rhin et Moselle; Jourdan commande celle de Sambre et Meuse.

21. Le prince Charles dénonce la cessation de l'armistice sur le Rhin.

Juin 1er. Les hostilités recommencent; Kléber bat les Autrichiens sur la Sieg.

4. Bataille d'Altenkirchen : les Autrichiens sont chassés de leurs positions avec perte de 10 pièces de canon, 3,000 hommes tués, blessés ou prisonniers.

5. Prise de Dierdorff, Montabaur et Bendoff.

6. Prise de Weilbourg.

8. Prise de Kayserslautern, Tripstadt, Neustadt, etc.

14. Prise de Nassau et combat de Nutterstatt.

16. Combat de Weitzlar. L'avant-garde de l'armée de Sambre et Meuse éprouve un échec; elle se retire sur la Sieg et sur la rive gauche du Rhin.

20. Combat devant Manheim par l'armée de Rhin et Moselle.

25. Prise de Wilstett. 26, d'Offenbourg.

27. Combats d'Appenwhir et d'Urtaffer.

29. Victoire de Moreau à Renchen.

Juillet 2. Passage du Rhin près de Coblentz par l'armée de Moreau.

4. Prise de Baden et de Frendenstadt. Combat d'Oss.

5. Bataille de Rastadt gagnée par Moreau contre le prince Charles.

9. Passage de la Lahn par l'armée de Jourdan à la suite de plusieurs combats, où il a

l'avantage; il marche sur Francfort et Mayence.

Juil. 9 *et* 10. Combats de Rastadt, Gueurbach et Durlach ; prise de Friedberg.

18. L'armée de Moreau passe le Rhin à Huningue.

17. Occupation de Francfort par capitulation, après un bombardement.

17. Armistice avec le duc de Wurtemberg.

17. Prise d'Alperbach, Rhinfelden, Seckingen, et de tout le Frickthal.

21. Prise de Stuggard par Gouvion St.-Cyr : combat d'Elchingen ; les Autrichiens sont rejetés à la droite du Necker.

22. Prise de Schweinfurt; prise du fort de Kœnigstein investi le 11.

25. Occupation de Wurtzbourg et de sa citadelle; on y trouve 300 bouches à feu.

26. Jourdan a franchi la Lahn, le Mein et le Necker, et s'est rendu maître des souverainetés de Baden, de Darmstadt et des cercles de la Souabe.

Août. 2. Prise de Kœnigshoffen. 3, prise du poste de Heidenheim.

4. Prise de Bamberg. 6, combat d'Attendorff.

10. Prise de Brégentz.

11. Bataille de Néresheim entre Moreau et le prince Charles ; quoique très-meurtrière

elle est sans résultat : le prince Charles repasse le Danube.

Août 11. Prise du fort Rhotemberg.

15. Prise de Neumarck.

12. Moreau cerne Manheim et Philipsbourg, et passe le Necker.

13. Le corps du prince de Condé est battu à Kamlach.

17. Combat et occupation d'Amberg par l'armée de Jourdan.

19. Passage du Danube par l'armée de Rhin et Moselle.

Du 22 *au* 24. Combat de Neumarck; l'archiduc Charles réunit ses forces, attaque Jourdan, repousse la gauche de son armée jusqu'à la gauche du Mein; tandis que la droite, commandée par Moreau, passe le Lech et pénètre en Bavière.

Septemb. 3. Bataille de Wurtzbourg : Jourdan est atteint sous les murs de cette ville par le prince Charles; il perd son artillerie, son armée est en pleine déroute et précipite sa retraite sur Dusseldorff où elle arrive en désordre, malgré les efforts des Autrichiens pour lui couper la retraite.

4. Combat de Bruchsal contre les garnisons de Philipsbourg et de Manheim, à l'avantage des Français.

Septemb. 7. Les Français abandonnent Francfort. 8, Ils lèvent le siége de Mayence.

7. Moreau est isolé au centre de la Bavière; il impose un armistice à l'électeur; le 10, il commence sa glorieuse retraite; le 14, il repasse le Danube; le 27, il évacue la ville d'Ulm.

18. Les Autrichiens attaquent le fort de Kehl; la ville est prise et reprise trois fois après un combat sanglant; les Autrichiens sont repoussés.

20. Perte de la bataille d'Altenkirchen.

21. Mort du général Marceau; il reçoit à ses funérailles des honneurs des armées française et autrichienne.

22. Jourdan est remplacé par Beurnonville à l'armée de Sambre et Meuse.

30. La ville de Neuwied est reconnue neutre par les deux armées.

Octobre 2. Moreau bat les Autrichiens près de Biberach, et leur prend 5,000 hommes et 18 canons. Les lieutenans de Moreau, Desaix et Gouvion Saint-Cyr, contribuent beaucoup au succès de cette journée.

11. Combat et passage du val d'Enfer dans les montagnes Noires, par l'armée de Moreau.

12. Le général Gouvion Saint-Cyr arrive à Fribourg; il protége la retraite de Moreau,

il brûle les villages qui se lèvent en masse.

Octobr. 21. Moreau dirige sa marche vers Huningue; il bat les Autrichiens à Rheinfelden.

26. Moreau passe le Rhin à Huningue et à Brisach en présence du prince Charles, qui assiége le fort de Kehl. En quarante jours son armée a opéré une retraite de cent lieues dans un pays coupé de montagnes et de rivières, poursuivie par des troupes supérieures en nombre, qu'elle a battues, harcelée par une population qu'il a fallu contenir; les généraux Regnier, Desaix, Gouvion St.-Cyr, Dessolles, etc., ont beaucoup contribué aux succès des manœuvres habiles et hardies du général en chef.

21. Combat à la tête du pont de Neuwied, les Autrichiens sont repoussés.

26. Les Autrichiens commencent le siége du fort de Kehl.

29. Reprise de Bingen par l'armée de Sambre et Meuse.

Novem. 22. Moreau attaque les lignes du prince Charles, il est repoussé.

24. Les Autrichiens attaquent le pont d'Huningue; le 28, ils le détruisent.

Décem. 7. Un armistice indéfini, applicable seulement à l'armée de Sambre et Meuse, en sauve les débris : c'est pour courir au se-

cours de l'Italie que le prince Charles arrête sa marche victorieuse.

Décem. 20. Beurnonville quitte le commandement de l'armée de Sambre et Meuse.

En Italie.

Mars 29. Bonaparte, âgé de vingt-six ans, arrive à Nice pour prendre le commandement de l'armée d'Italie, forte de 80 mille hommes ; les ennemis qu'il va combattre sont : le roi de Sardaigne, le roi des Deux-Siciles, le Pape, le duc de Modène, le duc de Parme et les Autrichiens commandés par le général Beaulieu, âgé de soixante-seize ans.

Avril 10. Bonaparte gagne la bataille de Montenotte sur les Impériaux.

14. Bonaparte gagne la bataille de Millesimo sur les Austro-Sardes.

15. Combat et prise de St.-Jean, dans la vallée de la Bormida.

15. Beaulieu reprend le village de Dégo; il est repris par les Français, qui mettent en fuite les Autrichiens : prise de Batisolo, Bagnosco, etc.

21. Prise du camp retranché et de la ville de Céva.

22. Bataille de Mondovi, gagnée sur les trou-

pes sardes commandées par Colli; le soir même l'on entre dans la place.

Avril 25. Prise de Cherasco, où l'on trouve des vivres et des munitions.

25. Serrurier prend Fossano, et Augereau s'empare d'Alba.

28. Bonaparte se dispose à assiéger Turin; le roi de Sardaigne demande et obtient un armistice; il donne en dépôt Coni, Tortone, Céva, etc.

Mai 5. Occupation de Tortone; l'on y trouve 100 pièces de canon, des munitions et des vivres.

7. Passage du Pô. 8, entrée à Plaisance.

8. Combat et victoire de Fombio; mort du général Laharpe.

9. Les Autrichiens sont battus à Cordagno; l'on s'empare de Casale.

9. Armistice entre l'armée française et le duc de Parme.

10. Terrible passage du pont de Lodi devant une armée de 10,000 hommes et 30 pièces de canon en position; l'ennemi perd 18 canons et 2,000 hommes.

11. Beaulieu abandonne le Milanais et se réfugie sous les murs de Mantoue; Bonaparte entre à Milan le 14.

20. Conclusion de l'armistice avec le duc de Modène.

Mai 25. Affaire de Bagnasco contre les habitans révoltés. 26, prise de Pavie.

30. Victoire de Borghetto ; passage du Mincio; prise de Valeggio.

Juin. Quelques insurrections se déclarent dans le Ferrarais, la ville de Lugo est pillée et brûlée; cet exemple rétablit l'ordre. Bonaparte organise la république Cisalpine; il adresse des proclamations aux peuples conquis pour les inviter à la tranquillité.

1er. Prise de la forteresse de Peschiera.

3. Masséna s'empare de Vérone.

4. Mantoue est investie et ses faubourgs sont attaqués.

5. Armistice avec le roi de Naples : prise du fort de Fuentes.

14. Bonaparte adresse une proclamation aux habitans du Tyrol.

16. Augereau passe le Pô à Borgo-forte; il entre à Bologne le 19.

19. Bonaparte entre à Modène. 20, prise de Reggio et du fort Urbain.

23. Armistice accordé au Pape par Bonaparte, S. S. paiera vingt-un millions de France, et livrera cent tableaux, vases ou statues au choix des commissaires français.

28. Occupation de Livourne par le général Vaubois.

Juin 30. Capitulation du château de Milan; 1,800 prisonniers, 150 canons.

Juillet. 16. Sortie infructueuse de la garnison de Mantoue.

20. Sommation de se rendre au commandant de Mantoue; réponse négative.

Le maréchal comte de Wurmser remplace Beaulieu et descend en Italie à la tête d'une armée considérable.

29. Les Autrichiens surprennent Brescia, s'emparent des postes de la Corona et de Salo; Salo est pris et repris, l'on se bat pendant quatre jours; enfin les Autrichiens sont repoussés.

30. Les Français sont forcés de lever le blocus de Mantoue.

Août. A l'arrivée de la deuxième armée d'Autrichiens, commandée par Wurmser, le Pape et le roi des Deux-Siciles rompent l'armistice.

1er. Les Français reprennent Brescia. 6, les Autrichiens lèvent le siége de Peschiera.

3. Combat de Lonado; Masséna s'empare de cette ville.

4. Bonaparte est cerné à Lonado par 4,000 hommes, il n'en a que 1,500; il fait les 4,000 hommes prisonniers.

5. Bataille de Castiglione; l'ennemi perd 18

pièces de canon, 120 caissons, 12,000 prisonniers et 600 hommes tués ou blessés; Wurmser se retire dans les montagnes du Tyrol où il est poursuivi; cette action termine ce que les militaires appellent la campagne de cinq jours.

Août 7. L'armée passe le Mincio et reprend toutes les positions qu'elle avait perdues; Mantoue est bloquée de nouveau.

19. L'armée autrichienne fait sa retraite derrière la ville de Trente.

Septem. 4. Bataille de Roveredo; l'ennemi perd 5000 hommes et 20 canons.

4. Masséna emporte la forte position de Colliano.

5. Prise de Trente, du pont et du village de Laris.

7. Masséna bat l'arrière-garde de Wurmser à Primo-Lano dans les gorges de la Brenta; prise du fort de Covelo.

8. Wurmser perd la bataille de Bassano; prise de cette ville.

13. Prise de Porto-Legnano; Wurmser est repoussé de Vérone.

15. Bataille de St.-Georges sous Mantoue; ce n'est que par des manœuvres hardies que Wurmser parvient à entrer dans Mantoue

avec les débris de la deuxième armée autrichienne vaincue par Bonaparte.

Septem. 23. Combat de Governolo. 29, affaire de Reggio à l'avantage des Français.

Octobre 7. Sortie vigoureuse, mais infructueuse, de la garnison de Mantoue.

28. Combat sous Mantoue à l'avantage des Français.

Le général autrichien Alvinzi arrive en Italie à la tête d'une troisième armée.

Novem. 1er. Il s'engage plusieurs combats sur l'Adige; les Français abandonnent Vicence, Bassano, Trente et Roveredo.

2. Prise de Saint-Michel.

5. Combat de la Brenta.

12. Combats de St.-Michel, de St.-Martin et de Coldero; Augereau et Masséna conduisent leurs troupes à la victoire.

Du 14 *au* 17. Bataille d'Arcole, très-meurtrière: Masséna commande la droite, Vaubois la gauche, et Augereau le centre; Augereau se couvre de gloire; Bonaparte est renversé à la tête de ses grenadiers: après trois jours de combats opiniâtres, le champ de bataille reste aux Français; Alvinzi est en fuite et se retire derrière la Brenta.

17. Bataille contre Davidowisck; on lui prend

5,000 hommes et 18 canons; il est poursuivi, et se retire dans les montagnes du Tyrol.

Novem. 21. Combats de Rivoli, de Campana et Corona. 23, combat sous Mantoue.

Décembre. Alvinzi fait tous ses efforts pour reformer une quatrième armée et l'opposer aux Français victorieux; toute la jeunesse de Vienne prend les armes.

Marine et Colonies.

Février 16. Prise de Colombe, dans l'île de Ceylan, par les Anglais.

Mars 21. Les Anglais attaquent sans succès la ville et le fort Léogane (St.-Domingue).

28. Les Anglais s'emparent du fort royal de la Martinique.

Avril 21. Prise de Démérari par les Anglais.

26. Les Anglais s'emparent de Ste.-Lucie.

Juin 9. Débarquement des Anglais à l'île d'Elbe.

Août 15. L'escadre hollandaise, envoyée au cap de Bonne-Espérance pour reprendre cette importante colonie, se rend aux Anglais.

Novemb. 5. Arrivée à Rochefort du contre-amiral Richery, après avoir détruit un grand nombre d'établissemens anglais sur les côtes de Terre-Neuve.

Décem. 16. Sortie de la flotte de Brest pour effectuer une descente en Irlande; elle est forte de

18 vaisseaux, 12 frégates, 6 corvettes, et des bâtimens de transport: 18,000 hommes sont à bord sous les ordres de Hoche.

Décem. 24. Cette flotte met à l'ancre dans la baie de Bantry; un coup de vent l'en éloigne le 27, et la disperse; elle rentre à Brest successivement, après avoir perdu trois vaisseaux, trois frégates et deux corvettes.

VENDÉE.

Janvier 10. Proclamation du général Hoche, tendante à pacifier la Vendée.

Février. Le général Hoche bat successivement les chefs vendéens, Charrette, Stofflet et Puisaye.

14. Les chouans se montrent en Normandie. 19, ils surprennent Mayenne.

21. Charrette est battu, l'on saisit sa correspondance avec le comte d'Artois.

24. Stofflet, qui de garde-chasse a su devenir l'un des chefs redoutés de la Vendée, est surpris à Jallais. Le 25, il est fusillé à Angers.

Mars 22. Charrette est surpris à St.-Sulpice, près de Montaigu; il se rend après avoir reçu plusieurs blessures.

29. Charrette est fusillé à Nantes; il meurt avec une grande fermeté.

Avril. Du 2 *au* 9. Insurrection du Berri: elle commence à

Surry-en-Vaux, près de Sancerre. Phélipeaux qui commande les insurgés, prend Sancerre le 3. Il est surpris le 9 à Sens-Beaujeu par le général Canuel, et mis en pleine déroute : cette guerre est terminée.

Mai 2. Incendie de Tinchebrai par les chouans.

14. Soumission de Scépaux et autres chefs des chouans.

Août 15. D'Autichamp, seul chef des royalistes resté sous les armes, se soumet à la république ; la Vendée est pacifiée par le général Hoche.

25. Amnistie pour les départemens de l'Ouest : suppression des armées des Côtes de l'Océan et de l'Intérieur.

LÉGISLATION.

Mars 9. *Tout fonctionnaire public qui n'aura pas* PRÊTÉ SERMENT DE HAINE A LA ROYAUTÉ *sera déporté.*

18. CRÉATION DE 2 MILLIARDS 400 MILLIONS DE MANDATS TERRITORIAUX.

Avril 16. PEINE DE MORT *contre les provocateurs à la royauté ou à l'anarchie.*

LA MÊME PEINE SERA INFLIGÉE
pour le crime et pour la tentative du crime empêché par cas fortuit.

Septem. 31. L'IMPORTATION ET LA VENTE
des marchandises anglaises sont prohibées.

Modification de la loi du 25 *octobre* (3 *brumaire*).

LES AMNISTIÉS EN GÉNÉRAL
sont exclus des fonctions publiques jusqu'à la paix.

Janvier 19. Loi. Radiation de la liste des émigrés des députés inscrits après le 31 mai.

Février 17. Loi. Le Directoire est chargé de statuer sur les demandes en radiation de la liste des émigrés; le mode en est réglé par une loi le 24.

23. Suppression, à compter du 21 mars, de toutes les agences et commissions administratives.

28. Loi relative aux tribunaux de famille.

28. Loi qui supprime les arbitrages forcés.

28. Loi. Le Corps législatif décidera de toutes les contestations relatives au tribunal de cassation.

Mars 10. Loi portant des peines contre ceux qui

décrieraient ou refuseraient les monnaies de la république.

Mars 16. Loi relative à l'échange des prisonniers en Angleterre.

16. Loi relative aux moyens de se pourvoir en conciliation.

Avril 10. Loi qui interdit l'usage des cloches et de tout autre moyen de convocation publique pour l'exercice d'un culte.

17. Suspension provisoire de la vente des biens des hôpitaux; ceux non vendus leur seront rendus, ceux vendus seront remplacés par pareille quantité de domaines nationaux.

26. Loi sur la confection des mandats.

Mai 9. Loi. Les parens d'émigrés ne sont plus sous la surveillance des municipalités, ils ne fournissent plus d'hommes aux armées, leurs biens leur sont rendus : la nation représente les absens.

10. Loi qui exclut de Paris les ex-conventionnels sans fonctions, les militaires et fonctionnaires destitués, les prévenus d'émigration, les amnistiés, etc., et qui prononce la déportation contre ceux qui y seraient trouvés après un délai de trois jours.

23. Loi sur l'échange des assignats contre les mandats, à trente capitaux pour un.

Mai 24. Loi. Exclusion de Paris des chefs de rebelles amnistiés.

31. Loi relative aux biens des ecclésiastiques déportés, qui doivent être remis à leurs héritiers.

Juin 5. Loi concernant la remise au Directoire des articles secrets des traités avec les puissances étrangères.

27. Loi qui accorde des pensions aux militaires blessés.

29. Loi sur les reventes des domaines nationaux.

Juillet 5. Loi. Le traitement des membres de l'Institut est fixé à 1,500 francs.

8. Nouveau Code civil présenté à l'examen des Conseils par Cambacérès, au nom de la commission de la classification des lois.

12. Loi. Organisation du tribunal de cassation.

17. Loi qui rapporte les lois antérieures sur les transactions particulières.

25. Loi sur le mode de remplacement des administrations municipales.

27. Loi qui accorde des secours aux veuves des militaires morts sous les drapeaux et en combattant.

28. Loi. Les anniversaires des 14 juillet et 10 août seront célébrés séparément.

Juillet 31. Loi sur le paiement en numéraire du dernier quart des domaines nationaux.

Août 2. Loi concernant les droits des enfans naturels.

6. Loi relative aux droits d'importation et d'exportation.

16. Loi. La fondation de la république sera célébrée par une fête dans toute l'étendue du territoire français.

23. Loi. Etablissement d'un droit de patente pour l'an 5, et son tarif selon les divers négoces ou professions qui y sont assujetties.

Septem. 5. Loi qui rend aux prêtres reclus la jouissance de leurs biens.

6. Loi qui accorde des pensions aux veuves des marins morts pour la patrie.

7. Loi qui admet le recours en cassation des jugemens militaires.

21. Loi qui ordonne le paiement du quart en numéraire, aux pensionnaires et aux rentiers de l'État.

Octobr. 6. Loi qui réserve le sixième des contributions pour le paiement des rentes et pensions.

Novem. 27. Loi. Impôt sur les billets de spectacle, destiné aux indigens.

29. Loi qui fixe les droits de patente, et en détermine les exceptions.

Décemb. 4. La loi du 25 octobre (3 brumaire) est modifiée; l'amnistie est toujours étendue à tous les délits révolutionnaires, mais les amnistiés, les chefs de chouans, les Vendéens et les parens d'émigrés sont interdits des fonctions publiques jusqu'à la paix générale.

5. Loi qui fixe le cours des mandats.

11. Loi qui accorde des pensions aux parens des citoyens morts le 10 août.

24. Loi relative à la restitution des biens des religionnaires fugitifs.

1797.

INTÉRIEUR.

Février 19. TRAITÉ DE PAIX AVEC LE PAPE PIE VI, *signé à* TOLENTINO.

Avril 18. PRÉLIMINAIRES DE PAIX AVEC L'EMPEREUR, *signés à* LÉOBEN.

Mai 20. *Renouvellement d'un tiers* DU CORPS LÉGISLATIF ET D'UN DIRECTEUR.

Septem. 4. JOURNÉE DU 18 FRUCTIDOR : *lutte entre le Directoire et les deux Conseils;* LE DIRECTOIRE TRIOMPHE; *le crédit tombe, le commerce s'anéantit, l'on craint le retour du régime de la terreur; la consternation est à Paris et dans les départemens.*

Octobre 17. TRAITÉ DE PAIX DÉFINITIF AVEC L'EMPEREUR, *signé à* CAMPO-FORMIO.

Décem. 11. OUVERTURE DU CONGRÈS DE RASTADT.

Janvier 21. LES deux Conseils prêtent le serment de

haine à la royauté; le Directoire prête le même serment à Notre-Dame, avec les autorités.

Janvier 26. Les drapeaux pris à la bataille d'Arcole par Bonaparte et Augereau, leur sont donnés à titre de récompense.

31. Rapport du ministre de la justice sur la découverte d'une conspiration en faveur de Louis XVIII, dont les chefs sont Brottier, Berthelot de la Villeheurnois, Duverne-Dupresle *dit* Dunan, et Proly; les prévenus sont traduits devant un conseil de guerre.

Février 8. Convention entre le Directoire et le grand-duc de Toscane.

19. Traité de paix avec le pape Pie VI, signé à Tolentino: le Pape abandonne Avignon, le Comtat Venaissin; il cède Bologne, Ferrare, la Romagne; il donne 25 millions en argent, 5 millions en diamans et effets précieux, des peintures, des sculptures, etc.

22. Bref du pape Pie VI au général Bonaparte.

Mars 10. Proclamation de Louis XVIII aux Français, pour les rappeler à la religion et au gouvernement de leurs ancêtres.

Avril 8. Le conseil de guerre, séant à la Maison commune, condamne à la peine de mort Brottier, Berthelot de la Villeheurnois et Proly; cette peine est commuée en celle de

la réclusion. Duverne-Dupresle rend compte de toutes les opérations du parti royaliste.

Avril 18. Signature des préliminaires de paix à Léoben. L'empereur d'Autriche renonce à la Belgique, reconnaît le Rhin pour limite de la France, et l'établissement d'une nouvelle république en Lombardie.

20. Fondation de la secte des théophilantropes; ils célèbrent à leur manière des fêtes religieuses et morales.

29. Approbation du traité conclu avec le Pape.

31. Le Directoire approuve les préliminaires de paix signés à Léoben.

Mai 17. Traité de commerce ratifié entre la Russie et l'Angleterre.

19. Le sort exclut Letourneur du Directoire; Barthélemy est élu le 26.

20. Renouvellement d'un tiers du Corps législatif. Les nouvelles élections sont contre le Directoire; Jourdan et Pichegru sont élus députés; Pichegru est président des Cinq-cents. La nomination de Barrère est déclarée nulle et illégale, comme étant condamné à une peine infamante.

20. Les représentans exclus du Corps législatif comme parens d'émigrés, sont rappelés à leurs fonctions.

26. La haute-cour nationale condamne à la

peine de mort Babeuf et Darthé, et sept de leurs complices à la déportation ; cinquante-trois sont acquittés.

Arrestation à Venise du comte d'Entraigues, agent de Louis XVIII ; il obtient sa liberté en remettant des notes qui compromettent Pichegru.

Juin 3. Bonaparte envoie au Directoire les drapeaux vénitiens.

3. Proposition faite aux Cinq-cents de faire disparaître les noms odieux que des enfans ont reçu pendant le régime de la terreur ; les noms de saints étant défendus, l'on a donné des noms grecs et romains, l'on a même fait usage des noms de fleurs et de légumes.

17. Rapport de Camille-Jordan sur la liberté des cultes ; il demande l'abolition des lois tyranniques sur la police des cultes et contre les prêtres.

28. Cent vingt-deux communes demandent le rappel des ministres de leur culte.

Juillet 4. Arrivée à Lille de lord Malmesbury, pour négocier la paix avec le Directoire : les conférences sont ouvertes le 6.

18. Le Directoire écrit à Bonaparte qu'il approuve sa conduite, et notamment à l'égard des États de Venise et de Gênes.

18. Changemens dans le ministère : Talley-

rand-Périgord, ministre des relations extérieures; François de Neufchâteau, de l'intérieur; Pléville-Pelay, de la marine; Hoche, de la guerre; Lenoir-Laroche, de la police.

Juillet 20. Marche d'un corps de troupes sur Paris.

25. Schérer est nommé ministre de la guerre, et Sottin de la police.

28. La limite constitutionnelle pour le passage des troupes est fixée à 10 myriamètres du lieu où réside le Corps législatif.

Août 7. Adresses de l'armée au Directoire : elle est prête à exterminer les nobles, les prêtres et même les législateurs. Le conseil des Cinq-cents se plaint de ce que le Directoire permet que des corps armés délibèrent des adresses.

10. Traité de paix et d'amitié entre la république française et la reine de Portugal. En octobre, la reine refuse de le ratifier; le Directoire fait notifier à son ambassadeur, Aranjo-d'Azavedo, de sortir de France; il est enfermé au Temple le 29 décembre.

16. Ouverture d'un concile national de l'Église gallicane, dans la cathédrale de Paris; il termine sa session le 12 novembre.

17. Il y a division entre les membres du Directoire, et entre le Directoire et les Conseils. Le Directoire annonce que toutes les parties

du service sont prêtes de manquer, et il en attribue la cause aux mesures prises par les deux Conseils.

Août. 19. Pichegru est nommé membre de la commission des inspecteurs des Cinq-cents.

27. Le Directoire reçoit en séance publique un ministre plénipotentiaire de la république cisalpine, et Bernadotte, qui présente les drapeaux pris en Italie et en Allemagne.

Septembre. Les nouveaux députés travaillent avec ardeur à réparer les maux et à disposer un meilleur avenir; mais il reste dans les deux Conseils un tiers des membres de la Convention, parmi lesquels sont des hommes avides de richesses et de crimes; ils s'unissent à la majorité du Directoire pour faire regarder les deux Conseils comme des traîtres vendus aux ennemis de la France et paralyser leurs bonnes intentions. Pour mieux réussir, ils répandent le bruit d'une conspiration royaliste : l'on dit aux acquéreurs de domaines nationaux, vous serez dépouillés; aux généraux, vous serez destitués; aux soldats, vous n'aurez pas le milliard, et aux républicains, vous serez pendus.

4. Journée du 18 fructidor. Le canon d'alarme donne le signal; l'enceinte des deux Conseils est investie par la force armée com-

mandée par Augereau; les inspecteurs des deux Conseils et trente députés sont arrêtés; Barthélemy est arrêté, Carnot prend la fuite, les barrières sont fermées; le Conseil des Cinq-cents se réunit à l'Odéon, et celui des Anciens à l'Ecole de médecine.

Moreau désigne Pichegru comme un conspirateur royaliste, il l'accuse encore dans une proclamation à son armée; cette conduite affaiblit la considération que Moreau s'est acquise par ses talens militaires.

Septem. 6. Barthélemy et Carnot sont remplacés au Directoire par Merlin de Douai et François de Neufchâteau.

12. Letourneur remplace Merlin au ministère de la justice.

13. Le prince de Conti, la duchesse de Bourbon et la veuve du duc d'Orléans sont conduits en Espagne.

14. Arrivée à Paris de Moreau, qui n'a plus de commandement.

17. Les négociations avec l'Angleterre sont rompues : lord Malmesbury retourne en Angleterre.

18. Mort du général Hoche, âgé de vingt-neuf ans, à Wetzlaër; il est inhumé à Coblentz près du général Marceau; on le soupçonne empoisonné.

Septem. 22. Seize des condamnés à la déportation, parmi lesquels se trouve Barthélemy, sont embarqués : Beaucoup de ces condamnés ont pu prendre la fuite ; les autres sont déportés au fort Sinamarry à Cayenne, où ils éprouvèrent les plus mauvais traitemens, la plupart y périrent, quelques-uns parvinrent à s'échapper.

24. Lambrechts ministre de la justice.

Octobr. 17. Traité de paix définitif signé à Campo-Formio par le général Bonaparte et le comte Louis Cobentzel. Ce traité dissout la coalition contre la France et détermine la réunion d'un congrès à Rastadt : l'Autriche cède les Pays-Bas à la France ; Milan, Padoue, Modène à la république cisalpine ; l'Etat de Venise est abandonné à l'Empereur, à la réserve des îles Ioniennes que la France retient. Bonaparte obtient de l'Empereur la liberté de MM. de Lafayette, de Latour-Maubourg et Bureau de Puzy, détenus à Olmutz depuis 1792.

18. Ratification du traité de paix entre la république et le roi de Sardaigne.

25. Division des colonies occidentales en départemens, cantons, etc.

26. Formation d'une armée sur les côtes de l'Océan qui portera le nom d'armée d'Angleterre ; Bonaparte en sera le commandant en

chef, après avoir été présider la légation française à Rastadt.

Octobr. 26. Treilhard et Bonnier sont nommés ministres de France à Rastadt, Roberjeot leur est adjoint.

28. Manifeste du roi d'Angleterre; les prétentions exagérées de la France sont les seules causes de la rupture des négociations.

31. Berthier et Monge présentent au Directoire le traité entre la France et l'empereur d'Autriche.

Novemb. 3. La proposition faite aux Cinq-cents de récompenser Bonaparte avec de l'argent, est unanimement rejetée.

3. Ratification du traité de paix avec l'Empereur.

Les pays conquis sur la rive gauche du Rhin et réunis à la France forment les départemens du Mont-Terrible, de Rhin-et-Moselle, de la Sarre et de la Roër.

8. Le Pape reconnaît l'indépendance de la république cisalpine.

16. Mort du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, après un règne de près de douze ans; son fils, Guillaume III, âgé de vingt-sept ans, lui succède.

20. L'ambassadeur Joseph Bonaparte menace le Pape de recommencer la guerre s'il ne

renvoie pas de son service le général Provera.

Novem. 21. Proclamation du Directoire aux Français, sur la descente en Angleterre.

26. Bonaparte arrive à Rastadt, il y reçoit la ratification du traité.

31. Ratification du traité de paix avec le Pape.

Décem. 6. Premier tirage de la loterie depuis son rétablissement.

6. Arrivée à Paris du général Bonaparte.

10. Bonaparte présente au Directoire, dans une audience solennelle, le traité de Campo-Formio ratifié par l'Empereur; il est accompagné d'une convention par laquelle toutes les troupes autrichiennes auront évacué le territoire français le 25 décembre, et remettront aux Français la ville de Mayence. Bonaparte est présenté au Directoire par Talleyrand de Périgord, qui prononce un discours à ce sujet.

20. Fête donnée à Bonaparte par le Corps législatif dans la galerie du Muséum : toutes les principales autorités y sont invitées.

28. Joseph Bonaparte est attaqué dans son palais à Rome; le général Duphot meurt en le défendant. Joseph Bonaparte sort de Rome

le 29, avec toute la légation française, sans écouter les propositions qui lui sont faites.

GUERRE.

LE GÉNÉRAL HOCHE PREND LE COMMANDEMENT DE L'ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE,
la réorganise, et reprend l'offensive;

Avril 17 et 18. *il passe le Rhin, et gagne la bataille de Neuwied.*

Il occupait les montagnes du Brisgaw et les Autrichiens fuyaient sur Francfort et Mayence, lorsque les hossilités cessèrent.

Avril 22. MOREAU PASSE LE RHIN
près de Strasbourg et repousse les Autrichiens.

BONAPARTE EST VAINQUEUR
de deux armées autrichiennes,
l'une commandée par Alvinzi,
et l'autre par le prince Charles.

Il gagne la bataille de Rivoli le 14 janvier, entre dans Mantoue le 2 février, passe le Tagliamento, et bat l'archiduc Charles à Cainin le 16 mars; il pénètre dans le Tyrol, la Carinthie, la Carniole et la Styrie. Il marchait sur Vienne lorsque les hostilités cessèrent.

Contre les Autrichiens,

sur le Rhin, etc.

Janvier 10. Le général Desaix rend le fort de Kehl au prince Charles, après cinquante-un jours de tranchée ouverte : la garnison sort avec tous les honneurs de la guerre, et emporte bagages, artillerie et munitions.

Février 2. Reddition de la tête du pont d'Huningue par une capitulation semblable à celle du fort de Kehl.

Avril 1er. Combat des gorges de Neumarck, entrée des Français dans cette ville.

3. Combat de Hundsmarck.

17 *et* 18. Passage du Rhin près Neuwied; les Autrichiens sont battus à Neuwied, à Diersdorff, Bernsdorff et Hetterdorff avec perte de 5,000 hommes et 20 canons.

18 Batailles d'Ukertalh et d'Altenkirchen gagnées par l'armée de Sambre et Meuse.

20 *et* 21. Passage mémorable du Rhin par l'armée de Rhin et Moselle commandée par Moreau. Prise de Kehl et d'Offenbourg; la perte des Autrichiens est évaluée à 4,000 hommes et 20 pièces d'artillerie.

20. Passage de la Lahn à Limbourg.

Avril 21. Combat et prise de Wetzlaër.

22. Prise du camp de Neuhoff.

24. Suspension des hostilités sur le Rhin.

Septem. 23. Augereau est nommé général en chef des armées de Sambre et Meuse et de Rhin et Moselle réunies sous le nom d'armée d'Allemagne.

Octobre. Augereau rétablit les fortifications de Kehl, et occupe le Porentruy.

Décem. 30. Entrée des troupes françaises à Mayence et dans le fort de Cassel.

En Italie.

Janvier. Alvinzi est à la tête d'une armée de 50,000 hommes et d'une artillerie formidable tirée en partie des arsenaux de Venise; il fait les plus grands efforts pour débloquer Mantoue.

12. Combats de St.-Michel, de Montebaldo et de la Corona, près Vérone.

14. Bataille de Rivoli: elle fut pendant huit jours une suite d'affaires sanglantes; les Autrichiens n'abandonnèrent le champ de bataille qu'après avoir perdu 25,000 hommes et toute leur artillerie.

15. Combats d'Anguiari; le général Moreau bat l'ennemi.

Janvier 16. Combats de St.-Georges et de la Favorite sous Mantoue.

26. Bataille de Carpenedolo.

27. Combat d'Avio.

30. Les Français forcent les gorges du Tyrol; ils entrent dans Bassano, Roveredo et Trente; Alvinzi se réfugie dans les montagnes, il y est atteint et battu : la quatrième armée autrichienne est détruite.

Février. Malgré les défaites de Wurmser et d'Alvinzi, le Pape ne désespère pas de chasser les Français d'Italie.

1er. Première affaire entre les troupes du Pape et les Français; le général Victor passe le Senio, et bat le général Colli.

2. Reddition de Mantoue : la garnison est prisonnière de guerre, excepté Wurmser qui est traité avec égards. Les Autrichiens n'ont plus de forteresse en Italie.

2 *et* 3. Prise d'Imola, Faënza, Forli, Césenne, Ravenne, etc..

6. Prise de Derunbano. 10, de Loretto.

9. Prise d'Ancône par le général Victor, 90 bouches à feu, et des magasins.

11. Cinquante Français font 1,800 Autrichiens prisonniers au village de Garda.

Les troupes du Pape se retirent dans les Apennins; les Français sont maîtres de la

Romagne, du duché d'Urbain et de la Marche d'Ancône.

Février 13. Les Français sont à vingt-cinq lieues de Rome, le Pape fait des propositions de paix; elle est conclue le 19 à Tolentino.

12. Proclamation de Bonaparte : les prêtres réfugiés dans les États du Pape sont autorisés à y séjourner, et il sera pourvu à leurs moyens d'existence.

27. L'archiduc Charles part de Vienne pour aller commander en Italie, où il organise une cinquième armée.

Mars. Les Français s'étendent jusqu'aux bords de la Piava, les Autrichiens se forment entre le Tagliamento et la Piava.

13. Passage de la Piava; combats de Longara et de Sacile.

13. Révolution à Bergame, qui se constitue en république.

16. Passage du Tagliamento : le prince Charles perd la bataille de Cainin et se retire dans les montagnes.

19. Le général Serrurier passe le Lisonzo. Bernadotte et Serrurier s'emparent de Gradisca, et font 2,000 prisonniers.

19. Combat de Casasola. 20, combat de Lavia. 21, entrée des Français à Gorlitz.

21 *et* 22. Les généraux Joubert, Baraguay-d'Hil-

liers et Dumas pénètrent dans le Tyrol; ils prennent Brexen le 21, battent l'ennemi à Tromain et à Clausen et s'emparent de Botzen le 22.

Mars 22. Prise de Trieste par Bernadotte.

24. L'on s'empare des mines d'Hydria, et de la Chiusa.

28. Attaque et prise des gorges d'Inspruck par Joubert.

29. Prise de Clagenfurth, capitale de la Carinthie, par Masséna. Palma-Nuova, Civita-di-Friuli, Ordine, Gemona et une partie du territoire vénitien sont au pouvoir des Français.

30. Les Français sont aux bords de la Save auprès de Willach; ils sont maîtres de l'Istrie autrichienne, du Frioul autrichien, de la haute Carniole, d'une partie du Tyrol et de la Carinthie.

Avril 1er. Prise de Laybach, capitale de la Carniole, par Bernadotte. Le prince Charles évacue le Tyrol; son armée, battue sur toute sa ligne, est en pleine retraite sur la route de Vienne. Les Français s'avancent dans les Alpes noriques, l'effroi règne dans Vienne.

8. Suspension d'armes consentie à Indenbourg, par Bonaparte, avec les plénipotentiaires de l'empereur d'Autriche.

Avril 24. Capitulation et reddition de Vérone aux Français, commandés par Augereau.

Le général Laudon s'avançait dans le Tyrol à la tête d'une nouvelle armée; après plusieurs défaites il avait repris Botzen, Trente, Roveredo et Rivoli; il était maître du cours de l'Adige, et allait attaquer Joubert et Augereau lorsque les hostilités cessèrent.

Mai 3. Les Vénitiens suscitent des troubles en Italie; les Français sont égorgés dans Vicence, Padoue et Bergame.

Manifeste de Bonaparte contre le gouvernement de Venise; il ordonne à l'ambassadeur français de quitter cette ville dans les vingt-quatre heures, et aux généraux français de traiter ses troupes en ennemies : 25 mille hommes campent sur les bords de la mer à la vue de Venise,

16. Les Français entrent à Venise, le gouvernement aristocratique est remplacé par un gouvernement démocratique; le 1er juin les nobles renoncent à leurs priviléges.

Les Français s'emparent des forces navales vénitiennes, et des îles de l'Adriatique appartenant à Venise.

Les Français évacuent le territoire autrichien dans le Tyrol, la Carinthie et la Carniole, ainsi que Trieste et Livourne.

Mai 22. Insurrection générale à Gênes, du peuple contre la noblesse; incarcération de 3,000 individus du parti des nobles; le grand Conseil abdique l'autorité publique; administration provisoire; naissance de la république ligurienne: le 10 juin la souveraineté du peuple est proclamée et garantie par Bonaparte.

Juin 10. Les Autrichiens entrent sur le territoire de Venise, qui doit leur être cédé. Pendant les négociations, Bonaparte s'occupe d'organiser et d'affermir la république cisalpine. Elle est proclamée à Venise le 8 juillet; elle se compose de la Lombardie autrichienne, du Bergamasque, du Bressan, du Crémasque et d'autres contrées de l'Etat de Venise, de Mantoue, du Modénois, de Massa et Carrara, du Bolonois et du Ferrarois; la constitution française, adaptée aux localités, y est mise en activité.

Octobre 26. Bonaparte réunit à la république cisalpine les peuples de la Valteline, de Chiavenne, de Bormio et de la Romagne; il renonce, au nom du gouvernement français, à la conquête du territoire de cette république.

Novem. 17. Bonaparte divise la république cisalpine en vingt départemens.

Décembre. Préparatifs de guerre dans le royaume de Naples.

9. Le général Berthier est nommé commandant de l'armée d'Italie.

Marine et Colonies.

Février 11. Embarquement à Brest de 1,200 forçats armés et habillés; ils débarquent en Angleterre le 22, et se rendent à la première sommation.

14. Victoire navale remportée par l'amiral Jervis, sur la flotte espagnole commandée par Laugara, à la hauteur du cap Saint-Vincent.

Mars. Les Anglais se sont emparés de l'île de la Trinité.

Juin 28. Les troupes françaises débarquent à Corfou, et s'emparent des forts de cette île, ils y trouvent 600 pièces d'artillerie.

Juillet 3. Bombardement de Cadix par les Anglais.

Octobr. 11. Combat entre la flotte anglaise et la flotte hollandaise, les Hollandais perdent cinq vaisseaux.

Février 4. LES MANDATS N'AURONT PLUS COURS DE MONNAIE ;
ils seront reçus seulement en paiement des biens nationaux.

Juin 23. *Loi* RELATIVE AUX TRANSACTIONS
passées entre particuliers pendant la durée de la DÉPRÉCIATION DU PAPIER-MONNAIE.

Septem. 5. TOUTES LES LOIS BIENFAISANTES
rendues depuis quatre mois, sont révoquées en un instant.

17 LE DIVORCE EST PERMIS
pour incompatibilité d'humeur.

30. RÉTABLISSEMENT DES LOTERIES.

Novem. 28. FORMATION D'UN NOUVEAU GRAND-LIVRE
du tiers consolidé DE LA DETTE PUBLIQUE.

30. *Loi* RELATIVE A LA LIQUIDATION DE L'ARRIÉRÉ DE LA DETTE PUBLIQUE ;
sa division en deux tiers mobilisés et un tiers consolidé.

Février 3. Loi relative aux rentes entre particuliers, antérieures à l'émission des papiers-monnaies.

Février 4. Les jugemens des tribunaux révolutionnaires sont sujets à cassation.

5. Loi. Pension accordée aux parens des députés morts victimes de la révolution.

6. Loi relative aux successions.

10. Loi qui retire de la circulation les assignats de cent francs et au-dessous.

10. Loi qui réduit le droit d'enregistrement des inscriptions sur le grand-livre.

14. Loi relative au dégrèvement des contributions pour les départemens de l'ouest.

26. Arrêté du Directoire, qui autorise la délivrance de passe-ports à tous prêtres français qui voudraient se retirer en Italie.

Mars 3. Loi relative au mode de partage des biens des émigrés indivis entre la république et d'autres propriétaires.

7. Loi qui relève de la déchéance les acquéreurs de biens nationaux soumissionnés.

14. Loi qui rétablit la contrainte par corps en matière civile.

30. Loi qui annulle les élections de St.-Domingue (rapportée le 18 septembre).

Mai 28. Loi qui exclut de Paris les ex-conventionnels, etc.; elle est rapportée.

Juin 27. Abrogation des lois des 25 octobre et 5 décembre en ce qui concerne l'exclusion des fonctions publiques.

Juillet 9. Loi relative au transfert des inscriptions sur le grand-livre.

25. Loi qui défend provisoirement les sociétés particulières s'occupant de politique (le Directoire au contraire favorise ces sociétés).

Août 2. Loi qui ordonne que les émigrés français naufragés à Calais seront transportés en pays neutre.

12. Loi sur la réorganisation de la garde nationale sédentaire.

24. Les lois pénales sur les prêtres insermentés sont rapportées.

31. Loi. Les décrets de la Convention nationale qui ont prononcé des mises hors la loi sont annulés.

Septem. 1er. Loi relative aux transactions particulières avant le cours du papier-monnaie.

5. Loi qui annule les élections de quarante-neuf départemens, rétablit les lois sur les prêtres réfractaires, les émigrés et les parens d'émigrés, autorise le Directoire à nommer aux places vacantes dans les tribunaux, exclut du Corps législatif les représentans rappelés le 20 mai, condamne à la déportation cinquante-trois députés, dix autres individus et les directeurs Barthélemy et Carnot, contraint les individus rayés provisoirement de la liste des émigrés, de sortir du

territoire de la république; investit le Directoire du pouvoir de déporter les prêtres réfractaires; ordonne l'expulsion des Bourbons, y compris la veuve du duc d'Orléans, met les journaux sous l'inspection de la police, ordonne la fermeture des assemblées qui professeront des principes contraires à la législation de l'an III, rapporte la loi sur l'organisation de la garde nationale, et rend au Directoire le pouvoir de mettre une commune en état de siége.

Septem. 8. Loi qui condamne à la déportation les propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs et rédacteurs de quarante-deux journaux.

15. Loi qui exclut les ex-nobles des fonctions publiques, et les prive de l'usage des droits politiques.

Novem. 16. Loi relative aux arrérages des rentes, et aux intérêts des obligations contractées entre particuliers.

25. Loi qui supprime les corporations laïques des deux sexes dans la ci-devant Belgique.

29. Loi qui assimile les ci-devant nobles aux étrangers pour l'exercice des droits politiques.

30. Loi d'après laquelle toute rente perpé-

tuelle ou viagère, ainsi que toutes les autres dettes de l'État anciennes ou nouvelles, liquidées ou à liquider, seront remboursées savoir : deux tiers en bons au porteur libellés dette publique mobilisée, lesquels bons ne seront échangeables qu'en biens nationaux ; le troisième tiers, conservé comme valeur numérique, sera inscrit sur le grand-livre, et portera un intérêt de cinq pour cent payable par semestre. Ce troisième tiers, appelé tiers consolidé, est le principe de la dette publique ; les bons dits *deux-tiers* perdent, à l'instant même de leur émission, de soixante-dix à quatre-vingt pour cent.

Décem. 1er. Loi qui fixe le mode de remboursement des obligations contractées pendant la dépréciation du papier-monnaie.

5. Loi relative aux charges départementales et communales.

7. Lois concernant la liquidation des créances sur les émigrés.

DEUXIÈME PÉRIODE.

Du 1er *Janvier* 1798 *au* 1er *Janvier* 1808.

Le renversement et la création des États ne semblent plus que des jeux ordinaires de la fortune, dont les peuples restent spectateurs immobiles.

Revue chronologique de l'Histoire de France.

1798.

INTÉRIEUR.

Depuis le DIX-HUIT FRUCTIDOR
LA FRANCE
est plongée dans la consternation
et l'abattement;
le CRÉDIT PUBLIC *diminue tous les jours.*

La DISCORDE *et la* MÉSINTELLIGENCE
règnent au CONGRÈS *de* RASTADT;
en septembre l'on refuse à la FRANCE
la limite du RHIN *accordée en mars.*

Janvier. Des registres sont ouverts pour inscrire les dons offerts pour la descente en Angleterre.

4. Saisie des marchandises anglaises au même instant dans toute la France.

28. Réunion de Mulhausen, ville libre, au territoire français.

Les émigrés sont condamnés à mort, et les prêtres réfractaires à la déportation.

Février 11. Louis XVIII quitte Blanckembourg, pour se retirer en Russie.

Mars 21. Les assemblées primaires commencent leurs opérations; scission dans plusieurs assemblées électorales : il y a des voies de fait.

Mai 1er. La Hollande se constitue sous le titre de république batave.

Les élections qui ne plaisent pas au gouvernement sont annulées.

13. Bernadotte, ambassadeur à Vienne, est assailli dans son hôtel : il quitte Vienne et se rend à Rastadt; des conférences ont lieu à ce sujet à Seltz, elles se terminent sans résultat.

20. François de Neufchâteau sort du Directoire, Treilhard le remplace.

Juin. La guerre civile recommence dans la Vendée.

Juillet 7. Le Directoire ordonne des visites domiciliaires pendant un mois pour la recherche des émigrés; ceux que l'on prend sont fusillés sur-le-champ.

27. Entrée triomphale des monumens des arts enlevés à l'Italie.

Le gouvernement américain suspend toute relation commerciale avec la France.

Août 1er. La république de Genève, réunie à la France, forme le département du Léman.

28. La Porte déclare la guerre à la France.

Septem. 7. Émission de vingt-cinq millions de mandats territoriaux pour le remboursement de la dette publique.

Octobre. La loi sur la conscription militaire occasione des révoltes dans les départemens de la Belgique nouvellement réunis à la France.

Décem. 9. Ratification du traité de paix entre les républiques française et helvétique.

GUERRE.

EXPÉDITION D'ÉGYPTE:
départ de Toulon; prise de Malte; débarquement.

CONQUÊTE DE LA BASSE-ÉGYPTE;
OCCUPATION DE LA HAUTE-ÉGYPTE
jusqu'aux cataractes du Nil.

Février 15. *Les* ÉTATS *du* PAPE
se constituent en république, et nomment cinq consuls.

Mars. OCCUPATION DE LA SUISSE,
pour s'emparer du trésor de Berne.

LES NAPOLITAINS, D'ABORD VAINQUEURS
des Français, sont repoussés jusqu'à Naples.

Expédition d'Égypte.

Mai 19. Départ de Toulon. Le vice-amiral Brueys commande la flotte, composée de treize vaisseaux de ligne, quatorze frégates, deux bricks, quatre cents bâtimens de transport, 10 mille hommes de mer, et 40 mille hommes de terre. Bonaparte commande en chef; un grand nombre de savans et d'artistes en tous genres font partie de cette expédition.

Juin 13. Prise de Malte par la force, et en semant la division parmi les chevaliers.

18. Départ pour l'Égypte.

Juillet 1er. Débarquement.

2. Prise d'Alexandrie; l'armée traverse le désert, et s'empare de Rosette.

10. Combat de Rahmanié.

13. Combat de Chebreiss.

21. Bataille des Pyramides: *Français*, dit Bonaparte, *songez que, du haut de ces monumens, quarante siècles ont les yeux fixés sur vous.*

22. Entrée au Caire; la Basse-Égypte est conquise.

Août 1 *et* 2. Bataille navale d'Aboukir; la flotte française meurt avec courage; onze vaisseaux sont pris ou coulés; quatre sont sauvés; l'a-

miral Brueys meurt en combattant; l'amiral Nelson, après avoir réparé sa flotte, dont six vaisseaux sont hors de service, entre à Naples triomphant.

Octobre 21. Révolte du Caire : elle dura deux jours; les Français perdirent des généraux; les insurgés furent partout vaincus et massacrés; la grande mosquée surtout fut le théâtre d'un grand carnage.

Octobre 7. Le général Desaix, chargé de la conquête de la Haute-Égypte, gagne la bataille de Sédinam; il repousse Mourad-Bey au-delà des cataractes du Nil.

Au milieu des soins militaires, Bonaparte s'occupe des sciences, il organise l'Institut d'Égypte. Les travaux de ces savans distingués illustreront l'expédition d'Égypte.

Guerre en Italie.

Février 10. Les Français occupent le château Saint-Ange et le Capitole.

15. La papauté est abolie; le pape Pie VI se retire à la Chartreuse de Pise.

Novem. 21. Le général Championnet est attaqué sur tous les points par le général Mack, commandant les Napolitains; ceux-ci, d'abord vainqueurs, entrent à Rome; Championnet y rentre le 15 décembre, et bat les Napoli-

tains à Ponte-Fermo, Terni, Civita-Castellana, Monterossi, Otricoli, Calvi, Rieti, Civita-del-Trono, Canta-Lupo et Storta; ils évacuent le territoire romain et se replient sur Naples.

Décembre. Du 8 au 10. Occupation de Turin; le roi de Sardaigne cède à la France ses droits sur le Piémont.

En Suisse.

Février 27. Entrée du général Ménard dans le pays de Vaud, sous prétexte de rétablir la tranquillité. Le Directoire s'efforce de mettre la Suisse en révolution.

Mars. 1er. Les hostilités commencent.

2. Prise de Soleure et de Fribourg; occupation de Morat; destruction du monument ossuaire élevé en mémoire de la victoire remportée par les Suisses, en 1476, sur les Bourguignons.

5. Prise de Berne par capitulation.

Avril 27. Prise de Zug.

28. Entrée à Zurich.

Septem. 22. Prise du bourg de Stantz, après un combat sanglant.

Novem. 30. Signature d'une convention particulière entre l'Helvétie et la France.

Avril 19. Les Anglais débarquent 3,000 hommes

près d'Ostende : ils sont tués ou pris; leur général meurt avec courage.

EXPÉDITION EN IRLANDE.

La première, de 1,150 hommes débarqués à Killala, est prisonnière; la deuxième est prise en mer par les Anglais.

LÉGISLATION.

Janvier 5. *Loi.* EMPRUNT FORCÉ ET PROGRESSIF DE 80 MILLIONS *pour subvenir aux frais des préparatifs* D'UNE DESCENTE EN ANGLETERRE.

Septem. 5. *Loi.* RECRUTEMENT DE L'ARMÉE : CONSCRIPTION MILITAIRE, *comprenant tous les Français de* 20 *à* 25 *ans*; EXHÉRÉDATION DES CONSCRITS *qui n'obéiront pas à la loi.*

Janvier 1er. Loi concernant l'organisation constitutionnelle des colonies.

Février 19. Mode de répartition du milliard promis aux défenseurs de la patrie.

Mars 29. Loi répressive contre les loteries particulières.

Avril 3. Le nouveau calendrier remplacera partout l'ancien.

17. Organisation de la gendarmerie nationale.

Juillet 5. Décret qui accorde cent livres à ceux qui auront dénoncé, saisi et arrêté un émigré.

Août 26. Prorogation des dispositions de l'article 35 de la loi du 5 septembre 1797, sur la police des journaux.

31. Loi relative aux secours à accorder aux veuves et enfans des militaires et employés composant les armées de terre et de mer.

Septem. 15. Il sera sursis jusqu'au 21 décembre à l'aliénation des domaines nationaux.

24. Arrêté qui met 200 mille conscrits en activité de service.

Octobre 17. Aliénation de domaines nationaux jusqu'à concurrence de 125,000,000.

18. Les réquisitionnaires et conscrits retirés en pays étranger seront inscrits sur la liste des émigrés.

Novem. 1er. Loi relative aux expropriations forcées.

1er. Loi relative au régime hypothécaire.

3. Loi sur le timbre.

9. Les individus échappés à la déportation sont assimilés aux émigrés.

12. Établissement d'une taxe sur le tabac.

23. Loi relative à la répartition, à l'assiette et

au recouvrement de la contribution foncière.

Novem. 24. Établissement d'une contribution sur les portes et fenêtres.

Décemb. 6. La république française est en guerre avec les rois des Deux-Siciles et de Sardaigne.

12. Loi sur l'enregistrement.

23. Répartition des contributions personnelle, mobilière et somptuaire.

1799.

INTÉRIEUR.

Avril. 8. RUPTURE DU CONGRÈS DE RASTADT.

28. ASSASSINAT *des ministres français à* RASTADT.

Novemb. 9. DIX-HUIT BRUMAIRE : CHUTE DU DIRECTOIRE; CONSTITUTION DE L'AN VIII.

Janvier. 5. Traité d'alliance entre l'Angleterre et la Russie contre la France.

Mars 27. Le pape Pie VI est arrêté en Toscane et transporté en France : il meurt à Valence le 22 août, âgé de quatre-vingt-deux ans.

Avril. 28. Les ministres français sont assassinés en sortant de Rastadt : Bonnier et Roberjot sont tués; Jean-de-Bry n'est que blessé. Ce crime est attribué aux étrangers par le Directoire, et au Directoire par les étrangers.

Juin 10. Mariage de Madame Royale avec Monseigneur le duc d'Angoulême, célébré à Mittau.

16 *et* 18. Lutte violente entre le Directoire et les deux Conseils; la nomination de Treilhard

est annulée : il est remplacé par Gohier; Merlin et Laréveillère-Lepaux sont remplacés par le général Moulin et Roger-Ducos; Barras reste au Directoire.

Septembre. Guerre civile dans les départemens de l'Ouest; les royalistes contre les républicains.

Octobr. 9. Bonaparte débarque près de Fréjus; il arrive à Paris le 16.

L'Autriche rompt son alliance avec la Russie.

Novemb. 9. Décret des Anciens : le Corps législatif est transféré à Saint-Cloud; Bonaparte, général en chef, est chargé de l'exécution.

10. Bonaparte à la tête d'une colonne de grenadiers, dissout le conseil des Cinq cents; on demande qu'il soit mis hors la loi.

11. Le Directoire est aboli; création d'une commission consulaire de trois membres, Syeyes, Roger-Ducos et Bonaparte; ajournement des deux Conseils au 20 février. Création de deux commissions législatives de vingt-cinq membres chacune.

Décem. 24. Constitution de l'an VIII : trois Consuls, dont un a le titre de premier Consul; un Sénat de quatre-vingts membres; un Tribunat de cent membres; un Corps législatif de trois cents. Les trois Consuls sont : Bona-

parte, premier Consul; Cambacérès, deuxième; et Lebrun, troisième.

Décem. 25. Le Consulat prend les rênes du gouvernement.

26. Bonaparte écrit directement au roi d'Angleterre en l'invitant à la paix; on lui répond négativement par une note diplomatique.

GUERRE.

DEUXIÈME COALITION CONTRE LA FRANCE :

les empereurs d'Allemagne et de Russie,
une partie de l'Empire germanique,
les rois de Naples et de Portugal,
la Turquie et les États barbaresques.

EN ALLEMAGNE,

nos armées, commandées par JOURDAN,
éprouvent de grands revers;
MASSÉNA, *secondé par de braves et habiles généraux, sauve la* FRANCE *d'une invasion.*

EN ITALIE,

SUWAROW *est vainqueur de l'incapacité de* SCHÉRER,
dont ni le talent de MOREAU, *ni l'intrépidité de* JOUBERT *ne peuvent réparer les fautes.*

EN HOLLANDE, CAPITULATION D'ALCKMAER, *entre le général* BRUNE *et le* DUC D'YORK, *commandant l'armée anglo-russe : cette armée doit être embarquée le* 30 *novembre; les Anglais doivent rendre* 8,000 *prisonniers français et bataves.*

EXPÉDITION DE BONAPARTE EN SYRIE : *tous ses projets échouent devant Saint-Jean d'Acre.*

GUERRE EN ALLEMAGNE.

Mars. Jourdan est nommé général des armées du Danube, d'Helvétie et d'Observation : Masséna commande celle d'Helvétie, et Bernadotte celle d'Observation. Les Français passent le Rhin sur plusieurs points, et s'avancent en Souabe.

6 *et* 7. Masséna et Lecourbe se rendent maîtres de tout le pays des Grisons.

20. Les hostilités commencent.

21 *et* 22. Jourdan est battu à Pfullendorf et à Stockach.

25. Les Français perdent la bataille de Liebtengen qui est très-meurtrière; l'armée française fait sa retraite sur le Rhin.

Du 24 *au* 27. Les Autrichiens sont poussés jusqu'aux frontières de la Valteline, par Lecourbe et Dessoles.

Avril 4. Le prince Charles attaque les Français et les force de repasser le Rhin. Jourdan quitte l'armée, Masséna le remplace; les Français abandonnent les Grisons, Zurich est évacué le 6 mai.

Août 18. L'armée d'Helvétie reprend l'offensive. La bataille du Mont Albis commencée le 25 septembre, dura quinze jours; les Autrichiens sont battus; leur général Hotze reste parmi les morts; Zurich est emporté de vive force; le corps russe de Korsakow est battu et mis en déroute.

Octobre 5 *et* 6. Masséna bat Suwarow, qui se retire avec peine dans les plus hautes montagnes des Grisons.

7. Combat et prise de Constance.

31. Suwarow quitte le théâtre de la guerre pour reconduire ses troupes en Russie.

EN ITALIE.

Janvier 3 *et* 4. Prise de Pescara et de Gaëte.

10. Entrée à Capoue; Mack se rend aux Français.

22. Entrée des Français dans Naples. Championnet a dissipé une armée de 50,000 hommes, pris son général, et forcé le roi des Deux-Siciles à se retirer dans Palerme.

Février 25. Championnet est destitué et arrêté; Macdonald le remplace.

Avril. Schérer, qui commande en Italie, est battu sous Vérone. Il perd la bataille de Magnano le 5 avril.

16. Suwarow prend le commandement des armées combinées.

26. Schérer est destitué et remplacé par Moreau ; il perd la bataille de Cassano le 27.

Mai. Macdonald évacue Naples.

12. Il repousse les Autrichiens au combat de Modène ; du 17 au 19 juin, il perd la bataille de la Trebia contre Suwarow.

12. Moreau bat les Autrichiens à Bassignana, et du 18 au 21 juin, près de Tortone.

Juin 27. Jonction des deux armées.

Août 15. Perte de la bataille de Novi ; Joubert, qui commande, est tué ; Moreau le remplace. Les places d'Italie se rendent successivement ; l'armée d'Italie se retire vers Gênes ; Masséna en prend le commandement le 24 novembre.

En Hollande.

Les Anglais débarquent le 27 août et le 15 septembre ; ils ont quelques succès. Le 6 octobre, ils perdent la bataille de Kastrienne ; ils capitulent le 18.

Égypte.

Desaix s'est rendu maître de tout le pays

entre le Nil et la Mer-Rouge. La conquête des braves est explorée par les savans.

Expédition en Syrie.

Février 20. Prise d'El-Arisch.

25. Combat et prise de Gaza.

Mars 7. Prise de Jaffa.

10. Massacre des prisonniers d'El-Arisch et de Jaffa.

20. Ouverture de la tranchée devant St.-Jean d'Acre, sans artillerie de siége.

Avril 16. Bataille du Mont-Thabor, très-meurtrière pour les Turcs.

Mai 20. Levée du siége de Saint-Jean d'Acre après plusieurs assauts.

Juin 14. Rentrée au Caire, après avoir brûlé les villages et les moissons sur toute la route.

Juillet 16. Départ du Caire.

25. Bataille d'Aboukir, l'armée turque est détruite. Bonaparte rentre au Caire, puis en repart bientôt pour aller s'embarquer à Alexandrie.

Août 24. Il part pour la France; il a laissé le commandement au général Kléber qui rétablit l'ordre, et veut tout concilier. Des négociations sont ouvertes pour traiter de la paix.

LOI DES OTAGES;

Juillet 12. *elle autorise les administrations des départemens à prendre comme ôtages les parens d'émigrés et les nobles, en cas de troubles, et de séquestrer leurs biens.*

Cette loi est abrogée le 13 *novembre.*

Août 6. EMPRUNT FORCÉ DE CENT MILLIONS: *il est progressif, et porte sur les plus riches propriétaires.*

Cet emprunt est remplacé par une subvention de guerre le 18 *novembre.*

Février 10. Ne sont plus Français ceux qui ont accepté des fonctions publiques chez l'étranger.

Mai 25. Subvention extraordinaire de guerre pour l'an VIII, sur les contributions personnelle, mobilière et somptuaire; sur les droits d'enregistrement, de timbre, d'hypothèques et les portes et fenêtres.

Juin 6. Adresse au peuple français, où l'on démontre que la patrie est en danger.

18. Loi. Toute autorité ou individu qui attenterait à la sûreté ou à la liberté du Corps législatif ou de quelqu'un de ses membres, est mis hors la loi.

Juin 28. Les conscrits de toutes les classes sont mis en activité de service.

Juillet 2. Amnistie aux militaires qui ont déserté à l'intérieur ou n'ont pas rejoint leurs drapeaux.

19. Retenue proportionnelle sur tous les traitemens payés par le trésor.

Août 13. Loi qui autorise des visites domiciliaires pendant un mois.

Novem. 11. Arrêté ordonnant la déportation ou la mise en surveillance de soixante-un individus membres du conseil des Cinq-cents.

Décem. 14. La Constitution sera présentée au peuple français, pour être acceptée ou refusée : des registres seront ouverts pour recevoir les votes.

16. Réorganisation de l'école polytechnique, destinée à former des sujets pour les services qui exigent une instruction profonde.

22. Le domaine national de Crosne est donné en toute propriété au citoyen Syeyes, comme récompense nationale.

24. Il n'y aura plus de fêtes nationales que le 14 juillet et le 10 août.

25. Il sera décerné aux militaires des fusils, mousquetons, grenades, baguettes, trompettes et sabres d'honneur.

28. Arrêté qui remet en vigueur les lois relatives à la liberté des cultes.

1800.

INTÉRIEUR.

Janvier. PACIFICATION DE L'OUEST :
cette guerre fut courte mais cruelle ;
AMNISTIE AUX INSURGÉS.

Juin 1. INTRODUCTION DE LA VACCINE EN FRANCE,
par les soins du duc de la Rochefoucault-Liancourt.

Décem. 24. EXPLOSION DE LA MACHINE INFERNALE,
rue Saint-Nicaise, au moment où BONAPARTE
passait pour aller à l'Opéra.

Janvier. Brune va combattre les départemens de l'Ouest; la rive gauche de la Loire conclut un traité à Mont-Faucon le 18 janvier; la rive droite y adhère le 20 janvier; les derniers chefs vendéens sont pris et fusillés inhumainement.

Février 7. Acceptation de la Constitution ; il y a 3,011,007 votes pour, et 1,562 contre; Bonaparte s'installe aux Tuileries avec une pompe royale.

Février 11. La banque de France se constitue et entre en exercice.

14. Le cardinal Chiaramonte est élu pape, il prend le nom de Pie VII.

Chaque jour les gages d'un meilleur avenir se multiplient.

Mars 28. Traité de paix définitif entre la république française et le roi des Deux-Siciles.

Juin 20. Traité de subsides entre l'Autriche et l'Angleterre contre la France.

Juillet 14. La fête de la Concorde remplace cet anniversaire. La statue de la liberté disparaît de la place Louis XV.

29. Préliminaires de paix signés à Paris et refusés par l'empereur d'Autriche.

Septem. 23. Transport aux Invalides des restes de Turenne, déposés au Muséum.

30. Traité d'amitié et de commerce entre la France et les États-Unis.

Octobre 3. Le roi d'Angleterre renonce à son titre de roi de France.

Les jours de Bonaparte sont menacés : le 10 octobre il devait être assassiné à l'Opéra ; le 24 décembre il échappe à l'explosion de la machine infernale.

Novemb. 4. Les ministres français et autrichiens partent de Paris pour le congrès de Lunéville.

Décem. 16. Convention conclue à Pétersbourg entre la Russie, la Suède, le Danemarck et la Prusse sur la liberté des mers : le pavillon couvre la marchandise ; l'Angleterre arrête dans ses ports les navires de ces puissances.

Les royalistes espèrent que Bonaparte remettra la couronne à l'héritier légitime, les républicains se flattent qu'il rétablira la république : il les trompe tous, il tente d'engager Louis XVIII à lui céder ses droits : il en reçoit une réponse pleine de dignité et de fermeté.

24. Explosion de la machine infernale, rue St.-Nicaise, au moment où Bonaparte passait pour aller à l'Opéra ; les glaces de sa voiture sont brisées.

GUERRE.

Mai. Du 16 *au* 20. PASSAGE DU GRAND SAINT-BERNARD PAR BONAPARTE, *à la tête de* 35,000 *hommes de l'armée de réserve.*

Juin 14. BATAILLE DE MARENGO *gagnée par* BONAPARTE *sur les Autrichiens.* MORT DU GÉNÉRAL DESAIX.

qui a décidé la victoire : le gain de cette bataille influe beaucoup sur le sort de la FRANCE *et de celui qui la gouverne.*

Juin 19. BATAILLE D'HOCHSTEDT, *gagnée par* MOREAU *sur les Autrichiens.*

Décemb. 3. BATAILLE D'HOHENLINDEN *gagnée par* MOREAU ; *elle force l'Autriche d'entrer en négociations pour la paix.*

Mars 20. BATAILLE D'HÉLIOPOLIS : *elle prouve de quoi était capable le général* KLÉBER.

IL FUT ASSASSINÉ *le* 14 *juin.*

GUERRE EN ALLEMAGNE.

Moreau commande l'armée française; le général Kray commande l'armée autrichienne sous l'archiduc Ferdinand.

Avril. 25. L'armée passe le Rhin sur plusieurs points. Moreau gagne les batailles d'Engen, le 3 mai; de Moëskirch, le 5; et de Biberach, le 9 : il prend Memmingen le 10.

L'armée autrichienne se retire sous les murs d'Ulm, après avoir perdu tous ses magasins.

Moreau manœuvre pour faire sortir le

général Kray de ses lignes; il s'empare d'Augsbourg le 29, et menace la Bavière.

Juin 19. Victoire d'Hochstedt.

26. Occupation de Munich. Moreau refuse un armistice, bat les Autrichiens à Neubourg, leur fait évacuer le Vorarlberg et les Grisons, et s'empare de Feldkirch le 14 juillet.

Juillet 15. Armistice entre les deux armées française et autrichienne.

Novem. 12. Rupture de l'armistice. Augereau bat les Autrichiens à Burg-Éberach, s'empare d'Aschaffembourg le 25, et entre à Bamberg.

30. L'archiduc Ferdinand veut envelopper Moreau; il obtient d'abord quelques succès: le 3 décembre il perd la bataille d'Hohenlinden.

Décem. *Du* 9 *au* 12. Passage de l'Inn; 15, prise de Salzbourg; 19 et 20, passage de la Traun, occupation de Lintz.

25. Armistice. Moreau, constamment vainqueur, a poussé ses avant-postes jusqu'à vingt lieues de Vienne.

En Italie.

Mars et Av. Une maladie contagieuse ravage l'armée; Championnet en meurt à Antibes, le 8 janvier.

Masséna tient en haleine l'armée autri-

chienne commandée par Mélas. Après plusieurs combats glorieux, il est forcé de se replier sur Gênes, dont il occupe les hauteurs.

Avril 25. L'armée de réserve formée à Dijon se met en marche.

Mai. 6. Bonaparte part de Paris pour aller la commander, il arrive à Genève le 8.

Suchet, séparé de Masséna, fait une belle retraite sur Nice, puis ensuite derrière le pont du Var, où il se fortifie.

Du 15 *au* 20. Passage des Alpes par le petit et le grand Saint-Bernard, le Simplon, le Saint-Gothard, le Mont-Cenis, et le Mont-Genèvre.

L'on peut regarder le passage du grand Saint-Bernard comme le comble de la difficulté vaincue par le courage industrieux.

Le général Mélas ne croit pas encore à l'existence de l'armée, lorsqu'elle s'empare de Suze, la Brunette, Ivrée, Verceil, etc.

Bonaparte entre à Milan.

Juin 5. Masséna, vaincu par la famine et la contagion, convient d'évacuer Gênes.

Suchet, qui a battu le général Elsnitz, rejoint l'armée.

9. Bataille de Montebello : Lannes bat le général Ott.

14. Victoire de Marengo.

Juin 16. Armistice ; Bonaparte est maître en Italie.

Décembre. Brune s'empare de la Toscane, gagne la bataille de Pozzolo, prend Arezzo d'assaut, et marche sur Rome et Naples.

En Égypte.

Janvier 24. Traité d'El-Arisch entre Kléber et le grand-visir ; l'Égypte doit être évacuée ; plusieurs places sont remises aux Turcs ; l'Angleterre refuse d'y souscrire ; Kléber reprend les armes et s'empare des places déjà cédées.

Mars 20. Victoire d'Héliopolis ; l'armée ottomane est détruite.

Avril 25. Reprise du Caire.

Juin 14. Kléber est assassiné par un fanatique venu exprès de Gaza ; il est arrêté, jugé et empalé.

Le général Menou commande en chef en Égypte : l'armée d'Égypte n'est plus invincible.

Marine.

Septem. 5. Reddition de l'île de Malte aux Anglais.

Octobr. 19. Départ de l'expédition aux Terres-Australes.

Février 17. *Loi.* NOUVELLE DIVISION DU TERRITOIRE *en départemens, arrondissemens et communes.*

ÉTABLISSEMENS DES PRÉFETS, SOUS-PRÉFETS *et Maires, des Conseils de préfecture, des Conseils généraux, d'arrondissement et municipaux.*

Mars 18. *Loi.* ORGANISATION DES TRIBUNAUX : *leur division en Tribunaux de première instance, criminel, d'appel et de cassation.*

Janvier 9. Loi qui règle les opérations et communications respectives des autorités chargées par la constitution de concourir à la formation de la loi.

17. Arrêté qui réduit à treize le nombre des journaux, et prohibe les autres, excepté ceux s'occupant exclusivement de sciences, arts, littérature, commerce, annonces et avis.

Plusieurs arrêtés qui autorisent divers individus déportés à rentrer en France.

Février 26. Arrêté qui détermine la manière dont il sera procédé sur les demandes en radiation de la liste des émigrés.

Mars 3. Loi qui détermine le mode d'application des lois relatives à l'émigration.

8. Appel de 30,000 conscrits pour l'armée de réserve. Tout conscrit dénoncé comme déserteur paiera une amende de 1,500 francs.

8. Loi qui met à la disposition du gouvernement tous les Français dont la vingtième année a été terminée le 23 septembre 1799.

Avril 15. Règlement sur l'organisation de la marine.

Juin 24. Arrêté relatif aux honneurs à rendre à la mémoire du général Desaix.

Juillet 20. Arrêté qui accorde à sa mère une indemnité de 3,000 francs, et une pension de 3,000 francs.

26. Les décadis sont les seuls jours fériés; le citoyen travaille et se repose à volonté.

26. Règlement sur l'organisation et le service général de la marine.

Août 11. A compter du deuxième semestre de l'an VIII, les rentes et pensions sur l'État seront acquittées en numéraire.

Septem. 6. Les déportés à la Guyane française seront transférés et mis en surveillance dans les îles de Ré et d'Oléron.

Octobre 20. Arrêté qui détermine définitivement les radiations et les inscriptions sur la liste des émigrés.

Novemb. 4. Le système décimal des poids et mesures sera définitivement mis à exécution à compter du 23 septembre 1801.

1801.

INTÉRIEUR.

PAIX GÉNÉRALE :
la France a conclu des traités avec l'Autriche et l'Allemagne, le roi des Deux-Siciles, la Bavière, la Russie, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre et la Porte-Ottomane.

LE CONCORDAT,
sur les affaires ecclésiastiques entre
LE 1er CONSUL BONAPARTE ET LE PAPE PIE VII,
est signé à Paris le 15 juillet,
et ratifié par le Pape le 15 août.

Janvier 1er. Ouverture du congrès de Lunéville ; l'Autriche déclare traiter sans le concours de l'Angleterre.

23. Louis XVIII est forcé de quitter Mittau et le territoire russe ; il se retire d'abord en Prusse, puis ensuite en Angleterre.

Février 9. Traité de paix de Lunéville avec l'Empereur et le corps germanique, ratifié le 7 mars par l'Empire, et le 18 mars par la France.

Le Rhin et la Hollande sont les limites de la France; la Toscane est cédée à l'infant de Parme, qui est proclamé roi d'Étrurie le 2 août; l'indépendance des républiques batave, helvétique, ligurienne et cisalpine est reconnue.

Mars. Du 23 au 24. Mort de Paul Ier, empereur de Russie; tout porte à croire qu'il fut assassiné: Alexandre lui succède. Cet événement change la face de l'Europe, Bonaparte reste seul en présence de l'Angleterre; la ligue du nord est rompue.

28. Traité de paix avec le roi des Deux-Siciles, conclu à Florence; les ratifications sont échangées le 27 avril.

Carbon, qui a conduit la machine infernale, et Saint-Régent, qui y a mis le feu, sont mis à mort, ainsi que Metge et Chevalier, auteurs d'une première machine.

Bonaparte, maître sur le continent, dirige tous ses moyens contre l'Angleterre, qui excite la haine et la jalousie de presque toutes les nations. Il fait des préparatifs immenses pour une descente en Angleterre. L'on construit partout des bâtimens, même à Paris. Boulogne est le point où se réunissent toutes les forces de l'expédition, commandée par le contre-amiral de Latouche-Tréville;

toutes les côtes sont fortifiées depuis l'embouchure de la Garonne jusqu'à celles de l'Escaut.

Juillet 1er. Le noir Toussaint-Louverture s'empare de l'autorité à Saint-Domingue, au nom du gouvernement français.

Bonaparte, qui avait ceint le turban en Égypte, veut intéresser la religion à sa cause; il conclut un concordat avec le Pape, qui consent à la réconciliation des prêtres constitutionnels, et ratifie la vente des biens du clergé. Les évêques sont présentés par le premier Consul, et nommés par le Pape: la religion catholique n'est pas reconnue pour celle de l'Etat, mais les chefs du gouvernement la professeront publiquement. Nouvelle circonscription des diocèses : dix archevêchés et cinquante évêchés.

Août 24. Traité de paix avec la Bavière, conclu à Paris; les ratifications sont échangées le 14 septembre.

Septem. 29. Traité de paix avec le Portugal, conclu à Madrid ; les ratifications sont échangées le 19 octobre.

Octobr. 1er. Préliminaires de paix avec l'Angleterre, signés à Londres; l'Angleterre restitue à la France ses possessions, excepté les îles de la Trinité et de Ceylan. Malte est rendue à

l'ordre ; l'Angleterre oublie son allié sacré et malheureux Louis XVIII.

Octobr. 1er. Traité secret de Sainte-Ildefonse avec l'Espagne ; la France recouvre la Louisiane abandonnée en 1763.

8. Traité de paix avec la Russie, conclu à Paris ; les ratifications sont échangées le 11 octobre.

9. Traité de paix avec la Porte-Ottomane, surpris au ministre ottoman lorsque l'Egypte était déjà abandonnée.

GUERRE.

L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE EST TERMINÉE
par une convention signée le 2 septembre :
LES TROUPES FRANÇAISES ÉVACUENT L'ÉGYPTE
et sont transportées en France
AVEC ARMES ET BAGAGES.

Août 4 et 5. LA FLOTTE DE BOULOGNE EST ATTAQUÉE *deux fois par* L'AMIRAL NELSON ; *deux fois il est forcé de se retirer avec perte.*

COMBAT D'ALGÉSIRAS :
le contre-amiral LINOIS *bat l'escadre anglaise avec des forces inférieures ; il lui prend un vaisseau de 74.*

Guerre en Égypte.

Mars 8. Le général Abercromby débarque à la tête de 18,000 Anglais. Le 13, il repousse les Français vers Alexandrie. Le 17, il s'empare du fort d'Aboukir.

Menou arrive lentement du Caire, livre la bataille de Canope le 21. Il la perd, faute d'ensemble dans les mouvemens de l'armée.

25. Le capitan-pacha débarque de nouvelles forces, il s'empare de Rahmanieh le 10 mai.

Le général Belliard, resté au Caire, est attaqué par des forces tellement supérieures qu'il est forcé de capituler le 27 juin; ses troupes sont transportées en France.

Menou, retiré dans Alexandrie, y est étroitement bloqué. Armistice le 27 août.

Septem. 2. Alexandrie est livrée aux Anglais.

La conduite ferme et courageuse de la commission d'Egypte conserve à la France cette collection si précieuse de matériaux qui servent à la rédaction du superbe ouvrage sur l'Egypte, seul fruit, avec la gloire, de cette expédition.

En Italie.

Les Français passent l'Adige le 1er janvier,

entrent à Vérone le 3, passent la Brenta le 11. Armistice signé à Trévise le 16.

Janvier 16. Murat chasse les Napolitains des Etats romains : sa marche victorieuse est arrêtée par la paix.

En Espagne.

Des troupes marchent sur Lisbonne : le Portugal est forcé d'accepter la paix.

Marine.

Toute la France célèbre les revers de l'amiral Nelson devant Boulogne.

Deux fois le contre-amiral Gantheaume met à la voile pour aller secourir l'Egypte ; il est forcé de rentrer à Toulon.

Le contre-amiral Linois tente la même entreprise, il soutient le glorieux combat d'Algésiras.

La flotte espagnole et française est attaquée, vaincue et dispersée.

Juillet 13. Le *Formidable* rentre à Cadix, vainqueur des Anglais.

Decem. 14. Départ de l'expédition pour recouvrer Saint-Domingue, où Toussaint-Louverture commande.

Mars. TRONCHET, PORTALIS, MALLEVILLE, ET BIGOT DE PRÉAMENEU, *présentent la rédaction d'un nouveau* CODE CIVIL ET CRIMINEL.

Mai 7. ÉTABLISSEMENT DES TRIBUNAUX SPÉCIAUX *sans jury, sans appel, sans révision, seulement le recours en cassation; cette loi n'est adoptée au Corps législatif qu'à une majorité de huit voix.*

Janvier 5. Loi qui condamne, par mesure d'Etat, cent trente-trois individus à la déportation.

5. Loi. Les armées des Grisons, d'Italie, du Rhin, et Gallo-Batave ont bien mérité de la patrie.

6. Loi. Organisation d'une nouvelle administration forestière.

13. Loi. L'armée d'Orient, les administrateurs, savans et artistes qui l'accompagnent ont bien mérité de la patrie.

16. Loi. Formation à Bordeaux du corps d'observation destiné pour l'Espagne.

17. Arrêté. Rétablissement de la compagnie d'Afrique.

Février 23. Etablissement des tribunaux spéciaux dans vingt-sept départemens.

Mars 4. Arrêté. Il y aura chaque année une exposition publique des produits de l'industrie française, pendant les cinq jours complémentaires.

9. Réunion à la république du territoire entre Rhin et Meuse, entre Rhin et Moselle; il forme les quatre départemens de la Roër, de la Sarre, de Rhin et Moselle, et du Mont-Tonnerre.

19. Loi. Le gouvernement est autorisé à établir des bourses de commerce.

21. Loi. Création de 2,700,000 francs de rentes perpétuelles pour acquitter les dépenses des années 5, 6, et 7; de 1,000,000 des mêmes rentes pour l'échange des deux tiers mobilisés. Disposition de biens nationaux pour divers services.

Avril 29. Arrêté qui surseoit provisoirement à la vente des domaines nationaux.

29. Arrêté contenant des mesures relatives à la liquidation de la dette publique.

Juillet 12. Organisation de la caisse d'amortissement.

31. Organisation de la gendarmerie nationale.

Septem. 20. Organisation de l'administration de l'enregistrement et des domaines.

Octobre. Divers arrêtés portant réduction des justices de paix de divers départemens.

Décem. 29. La peine de mort continuera d'être appliquée suivant les lois.

1802.

INTÉRIEUR.

TRAITÉ DE PAIX D'AMIENS,
conclu le 27 mars entre la République française, le roi d'Espagne et des Indes, et la République batave, d'une part, et le roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande, d'autre part.

Août 2. LE PEUPLE FRANÇAIS NOMME ET LE SÉNAT PROCLAME NAPOLÉON BONAPARTE PREMIER CONSUL A VIE.

Mai 19. INSTITUTION DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Janvier 26. Bonaparte est nommé président de la république italienne, dans une consulte de Cisalpins qu'il a réunis à Lyon.

Mars. Les avantages que la France obtient par le traité d'Amiens sont considérés comme accordés par la nécessité, et l'on ne croit pas à la durée de la bonne intelligence entre les deux nations.

Avril. Du 6 au 8. Le concordat est adopté comme loi de

l'Etat par le Tribunat et le Corps législatif; il restreint beaucoup l'autorité ecclésiastique, et la soumet aux lois de l'Etat.

Avril 19. Publication des bulles de ratification du concordat, d'institution des nouveaux évêques, de la nouvelle circonscription des diocèses, et de l'indult qui réduit les fêtes reconnues et obligées à quatre, savoir : Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

Mai 6. Bonaparte est réélu Consul pour dix ans au-delà des dix premières années fixées par la constitution.

10. Les deux Consuls, Cambacérès et Lebrun, proposent au Corps législatif de faire cette question au peuple : Bonaparte sera-t-il Consul à vie? Des registres sont ouverts pour recevoir les votes.

19. La Légion d'honneur est instituée, pour récompenser les services rendus à l'Etat dans la carrière civile ou militaire.

Juin 25. Traité de paix avec la Porte, qui confirme les précédens.

Août. 2. Sur 3,577,259 individus qui ont voté sur le consulat à vie, 3,568,885 ont voté pour. Le Sénat conclut que c'est le vœu national.

26. Réunion de l'Ile-d'Elbe au territoire français.

Septem. 11. Réunion du Piémont à la France. Il est divisé en six départemens, le Pô, la Doire, Marengo, la Sesia, la Stura et le Tanaro.

GUERRE.

EXPÉDITION DE SAINT-DOMINGUE:
cette Colonie est soumise, après une vigoureuse résistance;
les noirs se révoltent de nouveau:
MORT DU GÉNÉRAL LECLERC,
qui commandait l'expédition.

Mai. EXPÉDITION DE LA GUADELOUPE:
les noirs résistent avec fermeté;
ils se soumettent.

Février 4. La flotte française entre dans la rade du Cap français.

18. Le général Leclerc entre en campagne, il soumet les points les plus importans dans la partie française et la partie espagnole. A l'arrivée des Français, Toussaint-Louverture commande l'incendie des villes, le bombardement de la flotte, et le massacre des blancs. Le cap Léogane, la croix des Bou-

quets, l'Arcahaye sont la proie des flammes.

Mars. Les divisions françaises sont maîtresses des places maritimes; le fort de la Crête se rend après quarante jours de siége.

Mai 11. Christophe se rend avec ses troupes et son artillerie; Toussaint et Dessalines se soumettent en livrant leurs magasins, leurs armes et leurs munitions. Ils se retirent dans leurs plantations.

Juin 10. Toussaint, soupçonné de tramer des complots contre les Français, est arrêté et conduit en France; il est enfermé au château de Joux, puis à Besançon, où il mourut le 17 avril 1803.

L'on présume que sa mort ne fut pas naturelle.

Septembre. Insurrection générale des noirs; ils reprennent les armes sous les ordres de Clerveaux, Dessalines et Christophe.

L'armée française est réduite à 10 mille hommes par les combats et les maladies contagieuses.

Novem. 2. Mort du général Leclerc; son épouse, Pauline Bonaparte, emporte son corps en France avec les trésors de Toussaint.

GUADELOUPE.

Mai 7. L'escadre sortie de Brest paraît devant la

Pointe-à-Pitre, et débarque 3,500 hommes qui soumettent la colonie.

LÉGISLATION.

Avril 26. AMNISTIE POUR LES PRÉVENUS D'ÉMIGRATION *qui ne sont pas encore rayés définitivement des listes; ceux non rentrés devront l'être avant le* 28 *septembre* 1802.
L'on rend les biens non vendus qui ne sont pas utiles à l'État.
Il y avait 150,000 *individus inscrits sur les listes.*

Août 4. SÉNATUS CONSULTE ORGANIQUE DE LA CONSTITUTION DE L'AN VIII:
nouvelle composition des colléges électoraux;
les 2e et 3e *Consuls sont à vie.*
Le Sénat peut changer les institutions;
le Conseil d'État est reconnu comme autorité constituée;
les Tribuns sont réduits de 100 *à* 50.
LE PREMIER CONSUL A DROIT DE FAIRE GRACE.

Février 24. Il sera fait un tableau annuel des parties de la législation dont les vices ou l'insuffisance auraient été reconnus.

Mars 4. Arrêté des Consuls qui ordonne qu'il leur soit présenté un tableau général des progrès et de l'état des sciences, des lettres et des arts, depuis 1789 jusqu'au 23 septembre 1802, et ensuite tous les cinq ans: cet acte a pour objet de les encourager par toutes sortes de secours, et de perfectionner les méthodes employées pour l'enseignement public.

Mai 1er. Loi sur l'instruction publique; elle sera divisée en écoles primaires et secondaires à la charge des communes; lycées, écoles spéciales et école spéciale militaire aux frais du trésor. Il y aura 6,400 élèves aux frais du gouvernement.

11. La partie de la dette publique constituée en perpétuel, s'appellera cinq pour cent consolidés; ils ne pourront excéder cinquante millions. Il est affecté dix millions par an à l'amortissement. La dette viagère est fixée à vingt millions.

18. Levée de 60 mille conscrits sur l'an 9, et 60 mille sur l'an 10, pour remplacer les congés et former une armée de réserve.

20. Dans les colonies restituées à la France, l'esclavage sera maintenu conformément aux lois et règlemens antérieurs à 1789; la traite

des noirs et leur importation aura lieu de la même manière.

Mai 20. Etablissement d'un droit de navigation intérieure dans toute la France, sur les fleuves et rivières navigables.

Juin 2. Formation d'un conseil général de liquidation de la dette publique.

9. Suppression des ordres monastiques et congrégations régulières dans les départemens de la Sarre, de la Roër, de Rhin et Moselle et du Mont-Tonnerre.

Juillet 2. Arrêté qui défend aux noirs, mulâtres et autres gens de couleur, d'entrer en France sans permission.

5. Arrêté qui supprime pour l'an 11 les secours accordés aux colons réfugiés en France.

Septemb. 3. Les propriétaires blancs sont tenus de se rendre dans le plus court délai dans leurs colonies, à peine de rester sous le séquestre et sous la régie des domaines.

Octobr. 4. Formation d'une garde municipale soldée pour le service de la ville de Paris; elle est composée de 2,154 hommes d'infanterie et 180 hommes de troupes à cheval.

4. Etablissement d'une école d'artillerie et du génie à Metz.

18. Pendant cinq ans les étrangers pourront

être admis aux droits de citoyen français, pour services rendus à la république, importation d'inventions utiles, ou formations de gros établissemens, après un an de résidence.

Novem. 19. Arrêté qui supprime les listes d'émigrés formées dans les colonies.

1803.

INTÉRIEUR.

Mai. RUPTURE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE : *le commerce français éprouve de grandes pertes par la prise de tous les bâtimens, dont les Anglais s'emparent aussitôt la guerre déclarée.*

PRÉPARATIFS IMMENSES *en hommes et en bâtimens de guerre et de transport pour effectuer une* DESCENTE EN ANGLETERRE.

LA FRANCE PROSPÈRE AU DEDANS ; LES ARTS, LES SCIENCES ET L'INDUSTRIE *sont encouragés.*

Février 19. Bonaparte, pour terminer les différens survenus entre les cantons suisses, leur impose un nouveau pacte fédératif. La Suisse est divisée en dix-neuf cantons, dont chacun a sa propre constitution. La médiation de Bonaparte a été appuyée par la présence de ses troupes.

23. Bonaparte fait proposer à Louis XVIII de

renoncer à ses droits d'hérédité, lui offrant en échange un établissement en Italie ou un revenu considérable. Le Roi répond : « Je ne confonds pas M. Bonaparte avec ceux qui l'ont précédé; j'estime sa valeur, ses talens militaires, je lui sais gré de quelques actes d'administration..... Mais il se trompe s'il croit m'engager à renoncer à mes droits; loin de là : il les établirait lui-même, s'ils pouvaient être litigieux, par les démarches qu'il fait en ce moment..... »

Mars 8. Le roi d'Angleterre fait connaître au Parlement que, d'après l'étendue des préparatifs qui ont lieu dans les ports de France et de Hollande, il a jugé convenable de prendre des précautions pour la sûreté de ses Etats. Le 10, il lui annonce qu'afin de pourvoir à la sécurité de ses sujets, il a jugé nécessaire d'organiser les milices de ses royaumes.

Avril 30. La France fait cession de la Louisiane aux Etats-Unis pour la somme de 15 millions de dollars (81,300,000 francs).

Mai 13. Malte devient le prétexte de la rupture entre la France et l'Angleterre; les Anglais refusent de remettre cette île au bailli de Thomasy, nommé grand-maître par le Pape, en vertu de la convention conclue entre les grandes puissances de l'Europe.

Lord Witworth, ambassadeur britannique en France, demande ses passe-ports et retourne à Londres.

Mai 16. Le roi d'Angleterre ordonne un embargo sur tous les vaisseaux des républiques française et batave. Les navires de la république française seront saisis partout par les Anglais.

22. Déclaration de guerre de la France contre l'Angleterre; les vaisseaux de la république courront sus à ceux du roi d'Angleterre : sont constitués prisonniers de guerre les Anglais enrôlés dans la milice; cette mesure est étendue à tous les Anglais commerçant ou voyageant en France.

Août 19. La Russie offre sa médiation aux deux puissances belligérantes; la France accepte, mais l'Angleterre refuse.

Bonaparte fait de grands préparatifs pour une descente en Angleterre ; les côtes de France se couvrent de combattans, l'on construit dans tous les ports des bâtimens de toutes grandeurs destinés à transporter des troupes. Les flottilles, et surtout celle de Boulogne, inspirent quelque terreur aux Anglais; ils prennent de grandes mesures pour se défendre contre une invasion française.

Bonaparte visite les ports de la Manche, il s'arrête quelques jours à Boulogne et encourage son armée par toutes sortes de moyens.

Novem. 30. Convention de neutralité entre la France et l'Espagne d'une part, et le Portugal de l'autre.

Un grand nombre de départemens et de villes offrent des bâtimens ou des contributions en argent, pour l'armement contre l'Angleterre.

L'éducation de la jeunesse est soignée; les lycées et les écoles secondaires remplacent les écoles centrales.

GUERRE.

Mai, Juin et Juillet. OCCUPATION DE L'ÉLECTORAT DE HANOVRE *appartenant au roi d'Angleterre.*

Novem. 30. ÉVACUATION DE LA PARTIE FRANÇAISE DE SAINT-DOMINGUE: *l'armée française, réduite à* 5,000 *hommes, est prisonnière de guerre.*

Le général Mortier est chargé de s'emparer de l'électorat de Hanovre appartenant

au roi d'Angleterre, et défendu par une armée de 25 mille hommes que commande le duc de Cambridge.

La ligne de la Hunte, occupée par les Anglais, est forcée par les Français; les Anglais sont battus à Botzen. Le général Mortier force la tête de pont de Niewbourg et intercepte toute communication avec la capitale du Hanovre. Le duc de Cambridge, fils du roi d'Angleterre, s'enfuit précipitamment, s'embarque sur le Weser, et fait voile pour l'Angleterre.

L'armée de Hanovre, réunie derrière le Weser, est à la discrétion du général français, qui convient par un traité qu'elle sera échangée contre un pareil nombre de prisonniers français en Angleterre. Le roi Georges, ayant refusé de ratifier ce traité, le général somme l'armée hanovrienne de mettre bas les armes: elle fait d'abord quelques dispositions pour se défendre, mais les deux généraux eurent une conférence à la suite de laquelle l'armée hanovrienne fut licenciée.

Les Français, étant maîtres de tout l'électorat de Hanovre, fermèrent au commerce anglais les embouchures de l'Elbe et du Weser, et eurent la gloire et la joie de repren-

dre dans l'arsenal de Hanovre les drapeaux enlevés à leurs ancêtres dans les guerres de Louis XIV et de Louis XV.

Les navires anglais s'emparent des bâtimens français ou neutres; les corsaires français prennent leur revanche en troublant le commerce anglais.

Le général Rochambeau, qui commande à Saint-Domingue, ne peut résister aux attaques des noirs, il se réfugie au Cap, il est forcé de capituler; la garnison de 5,000 hommes, dont 800 officiers, est prisonnière de guerre.

LÉGISLATION.

Janvier 23. ORGANISATION DE L'INSTITUT DE FRANCE *en quatre classes :*

1re *des sciences;*

2e *de la langue et de la littérature;*

3e *d'histoire et de littérature ancienne;*

4e *des beaux-arts.*

Décem. 20. SÉNATUS-CONSULTE ORGANIQUE *relatif à la manière dont les sessions du Corps législatif seront ouvertes, à l'élection du*

17e —

président et des vice-présidens, à celles des questeurs et à leurs fonctions, etc.

Janvier 4. Sénatus-consulte qui crée une sénatorerie par département, avec une dotation de 25 mille francs en domaines nationaux.

4. Les maires et adjoints des villes au-dessus de 5,000 âmes, seront renouvelés tous les cinq ans.

28. Organisation de l'école spéciale militaire, elle est établie à Fontainebleau.

Mars 16. Organisation du notariat; les notaires sont institués à vie.

17. Loi relative au mariage.

21. Loi sur le divorce.

23. Loi sur la paternité et la filiation.

23. Loi relative à l'adoption, et à la tutelle officieuse.

24. Loi relative à la puissance paternelle.

26. Loi sur la minorité, la tutelle et l'émancipation.

29. Loi sur la majorité, l'interdiction et le conseil judiciaire.

Avril 9. Création d'auditeurs près des ministres et du conseil d'Etat.

14. Organisation de la Banque de France.

19. Loi relative aux successions.

Avril 26. Levée de 30 mille conscrits sur l'an 11 et 30 mille sur l'an 12.

28. Loi relative aux douanes.

Mai 3. Loi relative aux donations et testamens.

28. Division de la navigation intérieure de la France en bassins.

Règlement sur la manière dont seront perçus les droits de navigation.

28. Organisation des compagnies de canonniers garde-côtes.

30. Arrêté qui enjoint à tous les militaires en congé de rejoindre leurs drapeaux.

30. Organisation de l'administration des monnaies.

Juin 20. Arrêté qui prohibe l'introduction en France de toute denrée et marchandise provenant de colonie ou de fabrique anglaise.

Septem. 21. Arrêté qui prescrit de nouvelles mesures pour réprimer les délits concernant l'introduction des marchandises anglaises.

1804.

INTÉRIEUR.

Mars 21. MORT DU DUC D'ENGHIEN, *fils du duc de* BOURBON, *petit-fils du grand* CONDÉ, *né à Chantilly le* 2 *août* 1772.

Février et Mars. CONSPIRATION CONTRE BONAPARTE : PICHEGRU ET GEORGE CADOUDAL *en sont les chefs;* MOREAU *est accusé de* COMPLICITÉ.

Mai. 12. BONAPARTE EST PROCLAMÉ EMPEREUR.

Décem. 2. *Couronnement et sacre de* NAPOLÉON BONAPARTE *et de sa femme*, JOSÉPHINE *Tascher de la Pagerie.*

Mars. Le duc d'Enghien habitait le château d'Ettenheim, près de Strasbourg, appartenant à l'électeur de Bade, prince souverain; des gendarmes investissent le château dans la nuit du 16 au 17 mars; le prince est enlevé, entraîné à Strasbourg, puis transporté sur-le-champ au château de Vincennes;

une commission militaire l'y attendait; accusé, mais non convaincu, d'intelligence avec l'Angleterre contre la France, seulement, il est condamné sur-le-champ, et fusillé dans les fossés du château, dans la nuit du 20 au 21 mars.

Février. Mars. Avril. Mai. et Juin. Conspiration ayant pour but de ramener Louis XVIII sur le trône de ses pères, en consacrant par une charte solennelle une partie des résultats de la révolution. Pichegru et George Cadoudal en sont les chefs: le premier est arrêté le 28 février, le deuxième le 9 mars; Moreau est accusé de complicité. Le 7 avril, Pichegru est trouvé étranglé dans sa prison: Bonaparte est soupçonné de ce crime. Des quarante-sept prévenus, vingt sont condamnés à mort, cinq à deux années d'emprisonnement; les autres sont acquittés, mais renfermés. Moreau, condamné à deux ans de prison, est banni aux Etats-Unis. Bonaparte fait grâce de la vie à plusieurs condamnés; les autres sont mis à mort le 25 juin.

Avril 12. Louis XVIII en renvoyant au roi d'Espagne l'ordre de la Toison d'or, dont venait d'être décoré Bonaparte, lui écrit: «Il ne peut y avoir rien de commun entre moi et le grand criminel que l'audace et la fortune

ont placé sur un trône qu'il a eu la barbarie de souiller du sang pur d'un Bourbon, le duc d'Enghien.

Avril 30. Le tribun Curée dépose la motion de faire Bonaparte empereur, et de déclarer l'empire héréditaire dans sa famille; ce vœu obtient la majorité.

Mai 18. Le Sénat adopte la proposition du Tribunat, et proclame Bonaparte empereur par un sénatus-consulte qui établit l'hérédité de la dignité impériale dans sa famille; cet acte sera soumis à l'acceptation du peuple.

18. Bonaparte n'attend pas que la formalité de la sanction du peuple soit remplie pour prendre le titre d'Empereur; il nomme les grands-officiers de la couronne: Joseph Bonaparte, grand-électeur; Louis Bonaparte, connétable; Cambacérès, archichancelier de l'empire, et Lebrun, architrésorier.

19. Napoléon crée maréchaux de l'empire dix-huit généraux.

19. Le Sénat est admis à prêter serment à l'Empereur.

Juillet. 14. Inauguration de la Légion d'honneur dans l'église des Invalides.

Décem. 1er. Le Sénat présente à Napoléon le résultat des votes sur son élévation au titre d'Empe-

reur; 3,572,329 votes sont affirmatifs et 2,569 sont négatifs.

Décemb. 2. Couronnement et sacre, à Notre-Dame, à Paris, de l'empereur Napoléon et de sa femme Joséphine Tascher de la Pagerie, veuve d'Alex. Beauharnais, et mère du prince Eugène, par le pape Pie VII, venu de Rome tout exprès pour cette cérémonie; Napoléon prend lui-même la couronne pour la poser sur sa tête, et couronne ensuite l'Impératrice.

3. Distribution des aigles au Champ-de-Mars; les troupes en les recevant prêtent serment à l'Empereur.

GUERRE.

Octobre 9. LES ANGLAIS
font plusieurs tentatives pour incendier la FLOTTILLE *et la ville de* BOULOGNE;
leurs projets échouent devant le courage et l'adresse des Français.

Janvier 1er. Les noirs de Saint-Domingue proclament l'indépendance de leur patrie, à laquelle ils rendent son nom primitif d'Haïty, Dessali-

nes, général en chef de leur armée, est proclamé gouverneur-général à vie.

Janvier 18. Prise de l'île de Gorée, dont les Anglais s'étaient emparés.

Avril 1er. La corvette le *Géographe*, capitaine Baudin, arrive à Lorient, de retour d'un voyage autour du monde, après avoir couru les plus grands dangers; elle apporte des matériaux précieux pour les sciences.

28. Les noirs, excités au carnage par une proclamation de Dessalines, égorgent des milliers de blancs. Le 8 octobre, Dessalines prend le titre d'empereur d'Haïty et se fait appeler Jacques Ier.

Août 16. Bonaparte visite Boulogne, où se réunissent les bâtimens et les troupes destinés pour la descente en Angleterre; il y distribue l'étoile de la Légion d'honneur dans le plus grand appareil d'une fête militaire.

Octobre 5. Attaque de la flottille de Boulogne par cinquante-deux bâtimens anglais, commandés par l'amiral Keith; le succès de cette attaque était surtout fondé sur l'effet que devaient produire des brûlots lancés sur la flotte française; ces bâtimens chargés d'artifices faisaient explosion lorsqu'ils étaient choqués par le navire qu'ils rencontraient. Les Français combattirent les Anglais avec avan-

tage, et surent éviter la plus grande partie de ces machines meurtrières.

Octobre 9. Les Anglais veulent incendier la flotte et la ville de Boulogne, au moyen de fusées incendiaires ; quelques maisons seulement sont atteintes et embrasées.

LÉGISLATION.

Mars 21. RÉUNION DES LOIS CIVILES *en un seul corps de lois, sous le titre de* CODE CIVIL DES FRANÇAIS.

Janvier 30. Loi sur l'usufruit, l'usage et l'habitation.

31. Loi sur les servitudes ou services fonciers.

Février 28. Sénatus-consulte qui suspend les fonctions du jury pendant les années 12 et 13 pour le jugement des crimes de haute-trahison.

Mars 15. Loi relative à la prescription.

16. Loi relative au nantissement.

19. Loi relative aux expropriations forcées.

19. Loi relative aux priviléges et hypothèques.

20. Loi sur les transactions.

26. Organisation de la régie des Droits réunis; impôt sur les boissons.

Juin 12. Décret sur les sépultures.

22. Décret. Dissolution de plusieurs agrégations ou associations religieuses.

Juillet 10. Décret qui rétablit le ministère de la police générale, en l'investissant de toutes les attributions qui lui étaient dévolues avant sa réunion au ministère de la justice.

11. Décret déterminant la forme de la décoration de la Légion d'honneur, la manière de la porter et comment elle sera donnée.

13. Décret relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires.

16. Nouvelle organisation de l'école impériale polytechnique; les élèves sont casernés et soumis à une discipline et un régime militaires.

Août 25. Décret d'organisation du corps des ingénieurs des ponts et chaussées.

Septem. 11. Décret qui institue des prix décennaux pour les ouvrages de sciences, de littérature, d'arts, etc.

21. Décret concernant l'organisation des écoles de droit.

Décem. 29. Décret relatif à la levée des conscrits de l'an 13.

1805.

INTÉRIEUR.

Avril 11. TROISIÈME COALITION CONTRE LA FRANCE.
TRAITÉ DE PÉTERSBOURG *entre*
L'ANGLETERRE *et la* RUSSIE *contre la* FRANCE;
L'AUTRICHE *y accède le* 9 *août.*
Le 1er *octobre le roi de* PRUSSE *promet de réunir ses efforts à ceux de l'empereur de* RUSSIE, *contre la France.*

Mai 26. BONAPARTE EST COURONNÉ ROI D'ITALIE.

Décem. 26. TRAITÉ DE PAIX CONCLU A PRESBOURG
entre la FRANCE *et l'*AUTRICHE.

La république italienne émet le vœu de déférer à Napoléon la couronne héréditaire d'Italie; le 18 février, il se rend au Sénat, et fait connaître qu'il accepte cette couronne. Il part pour l'Italie; le 8 mai, il pose à Marengo la première pierre d'un monument consacré à la mémoire des braves qui y sont morts; le 26 mai, il est couronné roi d'Italie

dans la cathédrale de Milan; les jours suivans il organise son nouveau gouvernement.

Avril 5. Pie VII quitte Paris pour retourner dans ses Etats.

Juin. 8. Le prince Eugène Beauharnais, adopté par Napoléon, est nommé vice-roi d'Italie.

9. Réunion de l'Etat de Gênes à l'empire français; un grand nombre de matelots génois, esclaves à Tunis et Alger, sont délivrés.

17. Bonaparte fonde à Milan l'ordre de la Couronne de fer.

23. Bonaparte cède la principauté de Lucques à sa sœur Élisa.

Juillet. 21. Les Etats de Parme sont organisés comme dépendance de la France.

Les provinces d'Italie sont divisées en départemens; le code Napoléon y est publié.

Septem. 21. Le roi de Naples s'engage à rester neutre, et Napoléon à retirer ses troupes du royaume de Naples; ce traité est rompu par le roi de Naples.

23. Napoléon se rend au Sénat, expose la conduite hostile de l'Autriche, et déclare qu'il va se mettre à la tête de son armée.

Décem. 15. Convention provisoire conclue à Vienne: l'électorat de Hanovre indemnisera le roi de

Prusse des provinces qu'il cède à la France.

Décem. 26. Traité de paix signé à Presbourg entre la France et l'Autriche; les anciens Etats de Venise, la Dalmatie et l'Albanie seulement sont cédés au royaume d'Italie. L'électeur de Bavière et le duc de Wurtemberg, créés roi par la France, augmentent leurs Etats des provinces cédées par l'Autriche. La république helvétique est déclarée indépendante.

GUERRE.

L'ESPAGNE RÉUNIT SES FORCES NAVALES
A CELLES DE LA FRANCE :
la flotte combinée de FRANCE *et* D'ESPAGNE,
forte de 33 *vaisseaux*,
PERD LA BATAILLE DE TRAFALGAR
contre une flotte anglaise de 28 *vaisseaux.*
MORT DE L'AMIRAL ANGLAIS NELSON.

L'ARMÉE D'ITALIE,
commandée par MASSÉNA,
force les Autrichiens, commandés par le PRINCE CHARLES, *d'abandonner ce pays;*
elle fait sa jonction avec la grande armée
le 28 *novembre.*

CAMPAGNE D'AUSTERLITZ, *de* 60 *jours;*

elle offre une suite de triomphes; l'armée française, exposée aux plus grands périls, la termine glorieusement par la

BATAILLE D'AUSTERLITZ OU DES 3 EMPEREURS;

la paix en est le résultat.

MARINE ET COLONIES.

Expédition de l'amiral Missiessi, parti de Rochefort le 11 janvier; il ravitaille les colonies françaises dans les Antilles, et ravage les possessions anglaises; il rentre dans la Charente le 20 mai.

Juillet 22. Combat à la hauteur de la Corogne, entre une escadre française et espagnole de vingt vaisseaux, et une escadre anglaise de quinze; les Anglais quittent le champ de bataille; deux vaisseaux espagnols sont pris à cause des brumes.

Octobr. 21. Bataille de Trafalgar: seize vaisseaux anglais sont mis hors d'état de tenir la mer; Nelson et Gravina sont tués; Villeneuve est pris; la flotte combinée est presque entièrement détruite, quatre vaisseaux qui s'étaient échappés sont pris le 4 décembre, après un combat de quatre heures contre des forces supérieures.

ITALIE.

Septembre, Octobre et Novembre. Masséna s'avance vers l'Adige à la tête de 60 mille hommes, et passe ce fleuve le 28 octobre; le 30, livre le combat de Caldiero; le 2 novembre, cerne et prend un corps de 5,000 hommes, et force le prince Charles à battre en retraite; le 4, il prend Vicence, passe le Tagliamento le 13; le 15, l'armée arrive sur l'Isonzo, s'empare de Gradisca, Udine et Palma-Nova; le 24, Trieste est occupée; le 25, un corps de 8,000 hommes, aux ordres du prince de Rohan, est battu et pris près de Bassano; le 28, l'armée d'Italie fait sa jonction avec l'armée d'Allemagne.

Octobre. Une armée Anglo-Russe, jointe aux Napolitains, devait faire diversion; mais la bataille d'Austerlitz déconcerte ces projets. Masséna marche sur Naples avec rapidité.

ALLEMAGNE.

Septem. 22. Bonaparte part de Paris.

Octob. 1er. L'armée française, forte de 160 mille hommes, y compris la Garde, a passé le Rhin.

6. Passage du pont de Donavert.

7. Passage du pont de Lech.

Septem. 8. Une division ennemie est enveloppée et prise après le combat sanglant de Wertingen.

9. Combat de Gunzbourg : l'archiduc Ferdinand est en fuite.

10. Occupation d'Augsbourg.

12. Occupation de Munich.

14. Prise de Memmingen.

14. Combat d'Elchingen.

16. Combat de Languenau : une division autrichienne de 3,000 hommes est prisonnière.

Du 17 au 20. Reddition d'Ulm : la garnison est de 30 mille hommes ; les officiers sont renvoyés sur parole, les soldats sont envoyés en France. L'ennemi se retire derrière l'Inn.

19. Combat de Trochtelfingen : une division de 3,000 hommes est prisonnière.

28. La grande armée passe l'Inn : les Français entrent dans Braunau, Lambach, Vels et Lintz.

30. Occupation de Salzbourg.

Novem. 4. Les Russes sont vaincus à Amstetten.

Occupation de Steyer.

7. Occupation d'Inspruck et de Hall : l'archiduc Jean est en fuite.

10. Les Autrichiens sont battus à Marienzell.

Novem. 14. Combat de Diernstein : 5,000 hommes engagés dans un défilé enfoncent 24 mille Russes.

13. Occupation de Vienne et du grand pont sur le Danube.

15. Les Russes demandent un armistice : Murat l'accorde, Bonaparte le refuse.

15. Occupation de Presbourg : la Hongrie déclare sa neutralité.

16. Combat de Juntersdorff.

17. Le quartier-général est à Znaim.

19. Occupation de Brunn.

19. Le quartier-général est à Wischau ; l'armée est dans une position hasardeuse, étant sans moyens de retraite; la Prusse, déjà engagée secrètement dans la coalition, va déclarer la guerre; les Français doivent vaincre, ou leur perte est certaine.

Décemb. 2. Victoire d'Austerlitz : l'armée française est forte de 90 mille hommes, l'armée ennemie compte 80 mille Russes et 25 mille Autrichiens : la bataille commence avant le lever du soleil, à une heure la victoire est aux Français; la garde impériale russe est battue par la garde impériale française, la déroute est complète; une colonne russe est engloutie sous les glaces brisées par l'artillerie française.

Décemb. 5. Armistice. François II visite Napoléon à son bivouac, et lui demande la paix; les Russes évacuent l'Allemagne et les deux Gallicies sur trois colonnes. La moitié de l'armée russe est détruite, le reste se retire sans artillerie et sans bagages.

LÉGISLATION.

Décemb. 7. UNE PENSION EST ACCORDÉE
aux veuves des généraux, officiers et soldats français
MORTS A LA BATAILLE D'AUSTERLITZ.

7. ADOPTION PAR L'ÉTAT
des enfans des généraux, officiers et soldats français
MORTS A LA BATAILLE D'AUSTERLITZ.

Janvier 17. Levée sur l'an 14 de 30 mille conscrits pour l'actif, et 30 mille pour la réserve.

19. Loi relative à l'éducation aux frais de l'Etat, d'un enfant dans chaque famille qui en a sept vivans.

21. Loi sur les douanes.

26. Loi fixant le sceau de l'Etat; d'un côté

l'effigie de l'empereur assis sur son trône et couronné, de l'autre l'aigle impérial couronné.

Février 6. Décret. Tarif sur les douanes.

8. Loi qui attribue aux cours de justice criminelle spéciale la connaissance du crime de rébellion envers toute force armée.

21. Loi relative aux finances de l'an 13.

Mars 20. Décret concernant les timbres et sceaux destinés aux diverses autorités et administrations de l'empire.

21. Décret qui prescrit des formalités pour l'admission des denrées coloniales étrangères dans les ports de France.

Mai 14. Création et organisation d'une compagnie de réserve par département.

Juin 7. Fixation des limites entre l'empire français et le royaume d'Italie.

Août 26. Mise en activité des 60 mille conscrits de l'an 13.

Septem. 9. Le calendrier grégorien sera rétabli à partir du 1er janvier 1806.

19. Mise en activité des conscrits de réserve des années 9, 10, 11, 12 et 13.

24. Sénatus-consulte. Levée de 80 mille conscrits.

24. Sénatus-consulte. Réorganisation de la garde nationale.

Septem. 30. Décret. Organisation de la garde nationale sédentaire.

30. Décret relatif à la fabrication des armes.

30. Décret relatif à la désertion.

Octobr. 19. Décret qui ordonne de traiter comme ennemis les navires appartenant à l'empereur d'Autriche et à l'empereur de Russie.

Décem. 12. Décret sur la police des théâtres.

1806.

INTÉRIEUR.

Mars 30. JOSEPH BONAPARTE *est déclaré* ROI *des Deux-Siciles.*

Juin 3. LOUIS BONAPARTE *est proclamé* ROI *de Hollande.*

QUATRIÈME COALITION CONTINENTALE : *l'Angleterre, la Russie, la Prusse et la Suède,* CONTRE LA FRANCE.

Juillet 12. BONAPARTE *est déclaré* PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN.

Janvier 1er. L'électeur de Bavière et le duc de Wirtemberg prennent le titre de roi.

13 *et* 14. Le roi de Bavière donne sa fille en mariage au prince Eugène.

François II renonce à l'alliance de l'Angleterre; l'empereur de Russie offre sa médiation entre la France et l'Angleterre.

23. Mort de Guillaume Pitt, dont tout le génie se déploya contre la France.

Janvier 28. Le Sénat décrète un monument à Napoléon le Grand.

Mars 15. Murat est déclaré grand-duc de Clèves et de Berg.

30. Les Etats de Venise sont réunis au royaume d'Italie. Bonaparte y érige de grands fiefs et de grands duchés; il donne le duché de Guastalla à sa sœur Pauline et à son mari le prince Borghèse, et la principauté de Neufchâtel au maréchal Berthier.

Juin 5. Le duché de Bénévent est conféré au ministre Talleyrand et celui de Ponte-Corvo au maréchal Bernadotte.

Juillet 12. La confédération du Rhin remplace l'ancienne constitution germanique.

20. Traité de paix entre la France et la Russie. Le 25 août la Russie, influencée par l'Angleterre, refuse de le ratifier.

Août. 6. François II renonce au titre et à la dignité d'empereur d'Allemagne, pour prendre celui d'empereur d'Autriche.

Septem. 30. Mort de Charles Fox, il voulait réunir les deux nations rivales.

Octobre 3. La guerre contre la Prusse est annoncée au Sénat; le départ de la réserve, formée de conscrits, est ordonnée.

11. Rupture des négociations entamées avec l'Angleterre.

Décem. 11. Traité de paix entre Napoléon et l'électeur de Saxe, qui accède à la confédération du Rhin et prend le titre de Roi.

30. Déclaration de guerre de la Porte-Ottomane à la Russie.

GUERRE.

Février. INVASION DU ROYAUME DE NAPLES, LE ROI FERDINAND *ayant rompu le traité du 21 septembre 1805.*

Octobr. 14. CAMPAGNE DE PRUSSE: VICTOIRE D'IÉNA OU D'AUERSTAEDT. *En moins de trois mois* BONAPARTE *se rend maître de l'Allemagne septentrionale, de la Prusse et de la Silésie; il a pénétré en Pologne, repoussé les Russes au-delà de la Vistule, et se prépare à de nouveaux triomphes.*

LA MARINE FRANÇAISE *éprouve plusieurs échecs.*

Février 15. Joseph Bonaparte entre à Naples sans résistance; le Roi et sa famille se réfugient en Sicile.

Juillet 18. Prise de Gaëte, après un long siége très-meurtrier.

Octobr. 1er. Défaite d'un corps russe à Castel-Nuovo.

Campagne de Prusse.

Au premier mouvement des Russes, Bonaparte se rend à la tête de son armée, qui n'a pas quitté l'Allemagne.

Octobr. 3. Les armées française et prussienne ne sont séparées que par le Mein et la Rednitz.

6. Quartier-général à Bamberg.

9. Commencement des hostilités à Shleitz.

10. Combat de Saalfeld : l'infanterie prussienne est culbutée, le prince Louis de Prusse est tué dans l'action.

14. Victoire d'Iéna ou d'Auerstaedt. La bataille commence avant la naissance du jour, bientôt l'action devient générale. 300 mille hommes et 800 pièces de canon sèment partout la mort : la victoire est long-temps incertaine; à la fin du jour Bonaparte fait donner la réserve arrivée pendant la bataille; elle décide la victoire, partout l'ennemi est culbuté, toute l'armée prussienne est en pleine déroute.

16. Le roi de Prusse demande un armistice, Bonaparte le refuse.

Octobr. 16. Combat de Greussen : une colonne prussienne est culbutée; capitulation d'Erfurt, l'on fait 14 mille prisonniers, le prince d'Orange en fait partie.

17. Combat de Hall; la réserve prussienne est battue.

18. Occupation de Leipsick. Bonaparte se rend à Rosbach, il fait enlever et transporter à Paris la colonne triomphale de Frédéric II.

19. Occupation de Halberstadt.

20. Passage de l'Elbe.

24. Occupation de Postdam.

25. Occupation de Brandebourg; capitulation de Spandaw; occupation de Berlin.

Bonaparte visite le tombeau de Frédéric II; il fait jeter au feu, par la princesse de Hatzfeld, une lettre qui compromettait la vie de son époux.

28. Combat de Prentzlow; 10 mille cavaliers prennent 16 mille hommes d'élite.

29. Capitulation de Passewalk; prise de Stettin avec 1,200 hussards.

Novem. 1er. Combat et prise d'Anklam; prise de Custrin sans coup férir. L'armée française est maîtresse du Bas-Oder; occupation de Hesse-Cassel.

6 *et* 7. Prise de Lubeck; le général Blucher s'y

défend avec les débris de l'armée prussienne; après des faits d'armes inouïs les Français s'emparent de onze généraux, parmi lesquels sont Blucher et le prince de Brunswich-Oels, 158 officiers, 4,000 chevaux, 20 mille hommes et 60 drapeaux.

Novem. 8. Reddition de Magdebourg; l'on y prend 20 généraux, 18 mille hommes, 700 canons et des magasins.

Bonaparte, maître des Etats de la monarchie prussienne, y frappe une contribution de 150 millions.

10. Occupation de Posen.

Bonaparte fait occuper, au nom de la France, le Hanovre, Hambourg, Brême et le duché de Meklembourg.

20. Capitulation d'Hameln.

25. Capitulation de Niembourg.

25. Bonaparte quitte Berlin.

26. Les Russes sont battus à Lowien.

28. Entrée des Français à Varsovie.

Décemb. 2. Prise de Glogau.

6. Prise de Thorn.

11. Passage du Bug.

20. L'armée a passé la Vistule; les Russes sont battus le 23 à Czarnovo; le 24, à Nasielsk; le 25, à Mohrungen; le 26, à Pultusk et à Golymin; fin de la campagne active.

Bonaparte met l'armée en cantonnement; les deux armées prennent du repos sans en être convenu.

Marine.

Février 3. Le cap de Bonne-Espérance est pris par les Anglais.

6. Une escadre française, de cinq vaisseaux, deux frégates et une corvette, est prise, échouée ou brûlée par les Anglais dans la baie de Santo-Domingo.

Mars 13. Un vaisseau de ligne et une frégate, revenant de l'Inde, sont pris par une forte escadre anglaise.

Avril 21. Une frégate, capitaine Bourayne, se défend un jour entier contre un vaisseau de soixante-quatorze, et parvient à s'en faire abandonner.

Mai 14 *et* 15. Le nègre Dessalines fait massacrer tous les blancs restés au Cap français.

18. Il est assassiné par ses gardes et remplacé par Christophe.

LÉGISLATION.

Février 19. La fête de Saint Napoléon *et celle du rétablissement de la religion catholique, seront célébrées*

dans toute l'étendue de l'empire
LE 15 AOUT, JOUR DE L'ASSOMPTION.

Mai 12. CRÉATION DE L'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE, *chargée de l'instruction publique en France.*

Février 19. Décret. Affranchissement réciproque du droit d'aubaine pour les habitans de l'empire français et du royaume d'Italie.

20. Décret. L'église de Saint-Denis est consacrée à la sépulture des Empereurs. L'église de Sainte-Geneviève est rendue au culte; elle sera toujours consacrée à la sépulture des grands hommes.

Mars 30. Statuts qui formeront la loi de la famille impériale.

30. Création de 2,400,000 francs de rentes sur les royaumes d'Italie et de Naples, et la principauté de Lucques, en faveur des militaires les plus distingués.

Avril 4. Publication d'un catéchisme à l'usage des églises catholiques.

22. Nouvelle organisation de la banque de France, prorogation à 25 ans du privilége qui lui était accordé pour 15 années.

Mai 18. Décret concernant le service dans les églises, et les convois funèbres.

Juin 11. Organisation du Conseil d'Etat; ses attributions.

24. Décret qui prohibe les maisons de jeux de hasard.

Juillet 4. Décret. Organisation des haras; dépôts d'étalons.

22. Décret. Règlement sur les affaires contentieuses portées au Conseil d'Etat.

Août 3. Décret qui ordonne la levée de la conscription de 1806.

Septem. 27. Sénatus-consulte qui proroge la suspension du jury dans plusieurs départemens.

Octobre 6. Décret qui rappelle tous les Français au service militaire de Prusse.

Novem. 12. Décret. Création et organisation des tribunaux maritimes.

21. Décret qui déclare les îles britanniques en état de blocus.

Décem. 2. Décret qui ordonne qu'un monument sera élevé aux armées, sur l'emplacement de l'église de la Madeleine.

4. Sénatus-consulte. 80 mille conscrits seront levés en 1807.

18. 60 mille sont mis en activité et 20 mille en réserve.

1807.

INTÉRIEUR.

Juillet 7. TRAITÉ DE PAIX CONCLU A TILSITT *entre la* FRANCE *et la* RUSSIE, *et déclaré commun à l'empire Ottoman, aux rois de Naples, de Hollande, de Westphalie et aux Confédérés alliés de Bonaparte.*

9. TRAITÉ DE PAIX CONCLU A TILSITT *entre la* FRANCE *et la* PRUSSE, *sur les bases du précédent.*

LA PLUPART DES NATIONS DE L'EUROPE *ferment leurs ports aux Anglais.*

Juill. 7 et 9. Traités de paix. Le roi de Prusse cède à la France toutes ses provinces entre l'Elbe et le Rhin, pour être érigées en royaume de Westphalie, dont Jérôme Bonaparte sera roi. Plusieurs provinces qu'il possédait en Pologne formeront le duché de Varsovie, donné au roi de Saxe. Dantzick reste indépendante sur deux lieues de rayon. Toutes

les puissances contractantes reconnaissent Joseph Bonaparte roi de Naples, Louis Bonaparte roi de Hollande, Jérôme Bonaparte roi de Westphalie, et la confédération du Rhin. Tous les pays soumis au roi de Prusse fermeront leurs ports aux Anglais.

Août. 22. Mariage de Jérôme Bonaparte avec la fille du roi de Wurtemberg.

Septem. 9. Le roi de Danemarck défend toute relation commerciale avec les Anglais, ordonne l'arrestation de tous ceux qui sont dans ses Etats, et la saisie de leurs propriétés.

Octobr. 14. Napoléon déclare qu'il s'opposera à toutes liaisons politiques ou commerciales des puissances du continent avec l'Angleterre.

16. Traité d'alliance entre la France et le Danemarck.

31. L'empereur de Russie, indigné de la conduite de l'Angleterre avec le Danemarck, rompt toute communication avec cette puissance.

Novem. 10. Il met embargo sur les bâtimens anglais, et le séquestre sur leurs propriétés.

11. L'Angleterre déclare en état de blocus tous les ports de l'Europe, depuis l'Archipel jusqu'au fond de la mer Baltique.

Décem. 8. Jérôme Bonaparte prend possession du royaume de Westphalie.

Décem. 8. Bonaparte visite ses Etats d'Italie, il s'empare du royaume d'Etrurie.

17. Bonaparte déclare les îles Britanniques en état de blocus, et que tout bâtiment sorti des ports d'Angleterre sera de bonne prise.

GUERRE.

Février 8. BATAILLE D'EYLAU:
la victoire, long-temps disputée, fut remportée par les Français, qui restèrent maîtres d'un champ de bataille inondé de leur sang.

Juin 14. VICTOIRE DE FRIEDLAND:
l'armée russe, foudroyée par l'artillerie française, est forcée sur tous les points; elle est en pleine déroute.

Septembre. OCCUPATION DE LA POMÉRANIE SUÉDOISE.

Septembre. BOMBARDEMENT DE COPENHAGUE PAR LES ANGLAIS:
cette expédition leur est plus profitable que glorieuse.

Novembre. INVASION DU PORTUGAL.

Suite de la CAMPAGNE DE PRUSSE.

Prise de Breslaw, capitale de la Silésie, après vingt-cinq jours de siége.

Janvier 11. Prise de Brieg, sur l'Oder.

25. Combat de Mohringen; l'ennemi repasse la Passarge.

Février. Du 1er *au* 6. Les Français ont l'avantage dans une suite de combats qui eurent lieu le 1er à Passenheim; le 3, à Bergfried et à Gunstadt; le 4, à Deppen et Schlett, qui sont occupés; le 5, à Waterdoff; le 6, à Hoff.

7. Combat d'Eylau et prise de la ville. Capitulation de Schweidnitz.

8. Bataille d'Eylau. On combattait à demi-portée de canon, aussi la perte fut grande de part et d'autre. Les Russes perdirent 25 mille hommes, et se retirèrent au-delà de la Prégel.

12. L'ennemi est battu à Marienwerder.

16. Combat meurtrier d'Ostrolenka.

25 *et* 26. Combats et prises de Braunsberg et de Peterswalde.

La rigueur de la saison force les deux armées de rentrer dans leurs cantonnemens.

Avril 2. L'empereur Alexandre arrive à Mémel pour se mettre à la tête de son armée.

Jusqu'au 16 avril il y eut plusieurs combats, où les Français eurent l'avantage, et à la suite desquels ils s'emparèrent de plusieurs villes.

Avril 18. Attaque générale des avant-postes français par les Russes.

Mai 14 *et* 15. Les Russes sont défaits à Weichelsmunde, et le 26 à Pultnusk.

26. Prise de Dantzick, après deux mois de siége et cinquante-un jours de tranchée; la défense fit honneur au général Kalkreutk, et l'attaque au maréchal Lefebvre, qui reçut le titre héréditaire de duc de Dantzick.

Juin 1er. 25 mille Espagnols arrivent en Allemagne et se joignent à l'armée française.

5. L'armée russe se met en mouvement; les négociations entamées sont rompues. Les Russes sont battus à Spandaw le 5, à Deppen le 6, à Guttstadt le 9.

10. Combat de Heilsberg; l'ennemi se maintient dans ses retranchemens, il les abandonne le 12.

14. Victoire de Friedland. L'action se passe long-temps en combats partiels, elle devient générale et terrible; tout ce qui ne passe pas le pont de Friedland est jeté dans l'Alle.

16. Prise de Kœnigsberg, deuxième capitale de la Prusse. C'était l'entrepôt général des armées ennemies.

16. Prise de Neiss.

18. Prise de Glatz et de Kosel.

19. Quartier-général à Tilsit.

Juin 21. Armistice entre les armées française et russe.

25. Première entrevue de l'empereur Alexandre et de Napoléon, sur un radeau au milieu du Niémen.

26. Deuxième entrevue des deux empereurs et du roi de Prusse. Les trois souverains s'établissent dans la moitié de la ville neutralisée; la paix est conclue les 7 et 9 juillet.

Le roi de Suède, comptant sur l'appui des Anglais, rompt le 13 juillet l'armistice conclu le 18 avril.

Août 20. Les Français s'emparent de Stralsund, capitale de la Poméranie suédoise, et le 7 septembre l'île de Rugen capitule. Ce prince est victime de sa témérité.

Septem. 7. Les Danois étaient neutres; les Anglais, craignant que les ports du Danemarck ne leur soient fermés, bombardent et embrasent Copenhague et s'emparent de la flotte danoise.

Invasion du Portugal.

Novembre. Par un traité du 27 octobre, des troupes françaises traversent l'Espagne pour se rendre en Portugal. Junot, à la tête de l'armée française, est à Abrantès le 26 novembre. Le prince Jean, surpris, s'embarque pour le Brésil avec sa famille.

Novem. 30. Occupation de Lisbonne; l'on s'empare de la flotte. Par décret du 23 décembre, Bonaparte impose sur le Portugal une contribution de cent millions.

LÉGISLATION.

Août 19. SUPPRESSION DU TRIBUNAT; *nouvelle organisation du Corps législatif.*

Septembre 16 *et* 28. *Création, organisation et attributions* DE LA COUR DES COMPTES.

Septem. 10. CODE DE COMMERCE.

15. *Il sera exécutoire à partir du* 1er *janvier* 1808.

Mars. 17. Décret. La statue de d'Alembert sera placée dans la salle des séances de l'Institut.

20. Décret. Formation et organisation de cinq légions de réserve de l'intérieur.

Avril 7. Sénatus-consulte. Levée de 80 mille conscrits de 1808; 60 mille seront mis en activité et 20 mille seront pour la réserve.

Juillet 12. Décret. Concession aux bureaux de bien-

faisance des caisses de secours de charité ou d'épargnes.

Juillet 29. Décret. Régime administratif des théâtres, et fixation de leur nombre à Paris.

Août 12. Décret. Mode d'acceptation des dons et legs faits aux fabriques, aux établissemens d'instruction publique, et aux communes.

14. Bonaparte ordonne de grands travaux relatifs aux routes, aux canaux, aux ponts, et à des greniers publics pour Paris.

Septem. 3. Loi. Fixation du taux de l'intérêt de l'argent.

4. Loi. Règlement des priviléges et hypothèques du trésor public sur les biens des comptables.

10. Loi. Exercice de la contrainte par corps sur les étrangers.

11. Loi. Fixation des pensions des grands fonctionnaires.

15. Loi. Confection d'un cadastre général.

16. Loi. Impositions locales pour la confection des canaux.

16. Loi. Nouveau mode des opérations et indemnités relatives aux dessèchemens et défrichemens; indemnités dues aux propriétaires dépossédés pour cause d'utilité publique.

Octobre 12. Sénatus-consulte. Les provisions ne seront délivrées aux juges qu'après cinq ans d'exercice. Changemens dans les tribunaux.

19. Création d'une direction générale des vivres.

TROISIÈME PÉRIODE.

Du 1er *Janvier* 1808 *au* 1er *Janvier* 1818.

> **Nous avons reconnu que le vœu de nos sujets pour une charte constitutionnelle était l'expression d'un besoin réel..... Le vœu le plus cher à notre cœur est que les Français vivent en frères.....**
>
> *Préambule de la Charte.*

1808.

INTÉRIEUR.

Mars. LA FRANCE, LA RUSSIE ET LE DANEMARCK *déclarent la guerre à la Suède.*

Juin 6. BONAPARTE S'EMPARE DU TRÔNE D'ESPAGNE *et proclame* JOSEPH NAPOLÉON ROI DES ESPAGNES ET DES INDES.

Juillet 15. BONAPARTE *proclame* JOACHIM-NAPOLÉON (MURAT) ROI DE NAPLES ET DE SICILE.

Janvier 21. Les villes de Kehl, Cassel, Wesel, la ville et le port de Flessingue sont réunies à la France avec toutes leurs dépendances.

Février 22. Déclaration de l'Autriche contre l'Angleterre.

Mars 13. Mort de Christian VII, roi de Danemarck; son fils lui succède.

27. Bref d'excommunication adressé par le pape Pie VII à Bonaparte.

Avril 2. Les légations d'Ancône, d'Urbin, de Macerata et de Camerino sont enlevées à l'Etat

ecclésiastique et annexées au royaume d'Italie. Le légat du Pape quitte Paris le 3.

Mai 24. Les duchés de Parme et de Plaisance et la Toscane sont réunis à la France.

Juin 9. L'empereur d'Autriche ordonne la levée d'une milice extraordinaire.

Juillet 4. Déclaration du gouvernement anglais, enjoignant de cesser les hostilités contre les Espagnols qui reconnaissent Ferdinand VII.

30. Déclaration officielle de la France contre les armemens de l'Autriche

Septemb. 8. Convention de Paris entre la France et la Prusse. Pendant dix ans, l'armée prussienne sera réduite à 40 mille hommes; Glogau, Stettin, Kustrin restent aux Français jusqu'à parfait paiement des contributions de guerre, montant à 140 millions.

10. Le Sénat, sur la communication qui lui a été faite des affaires d'Espagne, accorde 80 mille hommes sur 1806, 1807, 1808 et 1809; et 80 mille hommes sur 1810.

27. Entrevue et conférences d'Erfurt; Alexandre, empereur de Russie, vient y fraterniser avec Napoléon; plusieurs rois et princes viennent augmenter la cour de ces souverains: ils quittent cette ville le 14 octobre.

bre 12. Lettre collective de Napoléon et de l'empereur Alexandre au roi d'Angleterre, pour

l'engager à négocier la paix. L'Angleterre demande que ses alliés soient admis aux négociations; elles sont bientôt rompues.

Octobre 26. Ouverture du Corps législatif. Bonaparte se félicite que les Anglais renoncent à la protection des mers pour se présenter sur le continent.

Novem. 5. Convention de Berlin : Bonaparte fait remise à la Prusse de 20 millions sur sa dette, et retire une partie de ses troupes.

Affaires d'Espagne.

Mars. Du 15 *au* 24. Troubles à la cour d'Espagne : le prince des Asturies est arrêté.

Insurrection générale à Madrid, les troupes refusent d'obéir au roi.

19. Charles IV abdique en faveur de son fils, proclamé Ferdinand VII.

20. Arrestation de Godoï, prince de la Paix; ses biens sont confisqués.

21. Charles IV proteste en secret contre son abdication.

Deux partis se forment à Madrid, l'un pour le père, l'autre pour le fils; Murat et Savary leur persuadent de remettre leurs différens à la médiation de Bonaparte, ils l'acceptent et se rendent à Bayonne.

Avril 14. Bonaparte s'établit à Bayonne pour ac-

complir ses desseins sur l'Espagne; Ferdinand VII y arrive le 20, Godoï le 26, Charles IV et son épouse y arrivent le 30 et viennent implorer l'appui de Bonaparte.

Mai 1er. Ferdinand, obéissant à son père, lui remet la couronne d'Espagne.

5 *et* 10. Traités de Bayonne : Charles IV cède le trône d'Espagne à Napoléon ; ce traité est ratifié par Ferdinand et les autres infans.

Toute la maison d'Espagne est envoyée par Bonaparte dans l'intérieur de la France, Charles IV et son épouse doivent résider à Compiègne, Ferdinand et son frère don Carlos sont conduits à Valençay, où ils sont retenus sous la garde du prince Talleyrand.

Juin 15. Ouverture de la grande junte d'Etat convoquée à Bayonne par Bonaparte pour l'établissement d'une constitution libre en Espagne.

Juillet 6. Publication de l'acte constitutionnel d'Espagne.

GUERRE.

Janvier. TOUTE LA GRANDE ARMÉE EST CAMPÉE ET BARAQUÉE *par divisions, depuis la source de l'Oder*

jusqu'à son embouchure:
Elle quitte l'Allemagne pour se rendre en Espagne.

Mars et Avril. L'ESPAGNE EST ENVAHIE
presque aussitôt que menacée: l'insurrection éclate à la fois dans la Navarre, l'Aragon, la Catalogne et le royaume de Valence.

Août. LES TROUPES FRANÇAISES,
D'ABORD VICTORIEUSES,
sont forcées de se concentrer dans la Castille.

Novembre. BONAPARTE
se met à la tête de l'armée d'Espagne;
IL OBTIENT DES SUCCÈS RAPIDES.

Août. 30. LES FRANÇAIS ÉVACUENT LE PORTUGAL
par capitulation.

GUERRE EN ESPAGNE.

Janvier. 60 mille Français se réunissent près de Bayonne sous les ordres de Murat.

Février et Mars. Ils entrent en Espagne, et s'étendent bientôt depuis la Bidassoa jusqu'aux portes de Madrid; les citadelles de Pampelune, de Barcelonne, de Figuières, de Saint-Sébastien sont livrées aux Français.

Avril 2. Insurrection à Madrid; Murat fait tirer à

mitraille sur le peuple; les exécutions qu'il ordonne excitent partout à la vengeance; il se forme à Séville une junte provinciale qui reconnaît Ferdinand VII et déclare la guerre à la France.

Mai 6. Murat est nommé lieutenant-général du royaume d'Espagne.

Juin 1er. L'armée française en Espagne est forte de 84 mille hommes; Murat, général en chef, a sous ses ordres les généraux Dupont, Moncey, Duhesme, Bessières, etc.

6. Les Espagnols sont battus à Logrono par le général Verdier.

7. Le général Frère s'empare de Ségovie.

18. Le général Lasalle prend Valladolid.

14. Bataille de Médina-del-Rio-Seco : le maréchal Bessières défait un corps espagnol, plus de 8,000 Espagnols restent sur le champ de bataille.

30. Il a soumis et désarmé les provinces de Léon, Palencia, Valladolid, Zamora et Salamanque; il a pris cent canons et 50 mille fusils.

Juin. Le général Lefebvre-Desnouettes bat les Espagnols, le 9, à Tudéla; le 13, à Mallen; le 14, à Alagon; le 16, près de Saragosse; les 23 et 27, à Epila et Monte-Torrero.

Juin. Le général Duhesme, qui occupe Barce-

lonne, bat et disperse les insurgés de la Catalogne ; le 30, il enlève les positions de Molinos-del-Re.

Juin. Le maréchal Moncey bat les insurgés à Pesquera le 21, à Las-Cabreras le 24; au village de Quarte le 27, dans les faubourgs de Valence le 28; à Xucar le 30; au Col-d'Almanza et à Cuença le 3 juillet.

14. Les insurgés se rendent maîtres de la flotte française retirée à Cadix.

Le général Dupont se porte sur l'Andalousie; le 7 juin, il enlève de vive force la tête de pont d'Alcoléa sur le Guadalquivir, il s'empare ensuite de Cordoue après un combat sanglant.

Juillet. Du 19 au 22. Combat et capitulation de Baylen; le général Dupont ayant battu les Espagnols, et craignant l'issue d'un deuxième combat où il serait inférieur en nombre, capitule; ses troupes prisonnières doivent être transportées en France. La junte n'approuve pas la capitulation, et 13 mille Français sont entassés sur des pontons; les généraux sont libres.

20. Entrée de Joseph Bonaparte à Madrid, comme roi d'Espagne; effrayé des progrès de l'insurrection, il quitte cette capitale le 29, et se retire à Vittoria.

Août. 17. Les troupes espagnoles en Danemarck passent aux Anglais.

21. Bataille de Vimeiro : les Français inférieurs en nombre ne sont pas vaincus ; une suspension d'armes est le résultat de cette affaire.

L'armée française se concentre dans la Castille et prend des cantonnemens.

24. Ferdinand VII est de nouveau proclamé roi à Madrid.

Septem. 25. Une junte suprême et centrale se réunit à Aranjuez, et prend les rênes du gouvernement au nom de Ferdinand VII.

Octobr. 27. Les Espagnols sont battus à Lerin et à Viana ; passage de l'Ebre.

31. Le maréchal Lefebvre bat 30 mille Espagnols venus du Danemarck et d'Angleterre.

Novem. 1er. Les Espagnols sont battus à Guenès, les Français entrent dans Bilbao.

4. Bonaparte arrive en Espagne, il est à la tête de 80 mille vieux soldats qu'il a fait venir d'Allemagne.

10. Combat et prise de Burgos ; 3,000 hommes tués, 25 canons, 3,500 prisonniers.

Du 10 *au* 12. Bataille d'Espinosa ; 2,000 Espagnols tués ou pris avec un matériel immense.

20. 6,000 Espagnols sont vaincus par 900 Français à Saint-Vicente.

Novem. 23. Bataille de Tudéla; 4,000 hommes tués, 3,000 pris et 30 canons.

30. 13 mille Espagnols sont vaincus, et chassés de la position de Somo-Sierra.

Décem. 4. Entrée des Français dans Madrid. Bonaparte y rend plusieurs décrets portant amnistie pour ceux qui se soumettront au roi Joseph; suppression du conseil de Castille et de l'inquisition, réduction des couvens, etc.

5. Prise de Roses, après un mois et dix-sept jours de tranchée ouverte.

7. Proclamation de Bonaparte; il traitera l'Espagne en pays conquis si elle persiste à ne pas reconnaître le roi Joseph.

16 *et* 17. Combat de Cardedon; le général Gouvion Saint-Cyr bat les Espagnols, force le blocus de Barcelonne et entre dans la place; le 21, il met en déroute un corps nombreux sur les bords du Lobrégat.

24. Le général Lefebvre-Desnouettes est pris à Benavente en poursuivant l'armée anglaise, qui a échappé par la fuite à une perte certaine.

En Portugal.

Juin. 16. Première insurrection des Portugais à Oporto; elle s'étend rapidement.

Juillet 31. Débarquement d'une armée anglaise, elle va s'établir à Leiria.

Août 30. Convention de Cintra : les troupes françaises évacueront le Portugal, elles seront transportées en France avec armes et bagages; cette convention, improuvée par le gouvernement anglais, est pourtant fidèlement exécutée.

En Italie.

Février 2. Prise du fort Reggio de Calabre par le général Reynier.

17. Evacuation du fort de Scylla, seul poste des Anglais en Italie.

Entrée des troupes françaises à Rome pour en écarter les ennemis de la France.

Octobre 2. Les Français s'emparent de l'île de Caprée, des forts et de la garnison anglaise.

LÉGISLATION.

Mars 1er. **Décret portant institutions de titres héréditaires honorifiques, *sous la dénomination de* Prince, Duc, Comte, Baron et Chevalier.**

Les titulaires pourront former des majorats ou substitutions en faveur de leurs descendans directs.

Janvier 21. Sénatus-consulte. 80 mille conscrits sont mis à la disposition du gouvernement.

Février 2. Sénatus-consulte qui érige le gouvernement général des départemens au-delà des Alpes en grande dignité de l'empire.

19. Sénatus-consulte sur l'admissibilité des étrangers aux droits de citoyens français.

21. Décret concernant le jugement des militaires prévenus de délits sous les drapeaux.

24. Décret. Organisation du gouvernement général des départemens au-delà des Alpes.

Mars 7. Décret qui fixe une distance de cent mètres pour les constructions dans le voisinage des cimetières hors des communes.

16. Décret. Création d'un corps de juges auditeurs près de chaque Cour d'appel.

17. Décret pour faire cesser les prêts usuraires faits par les Juifs.

17. Décret. Organisation de l'Université; M. de Fontanes en est le grand-maître.

24. Décret. Règlement pour la police et la discipline des cours et tribunaux.

Juin 26. Décret sur la culture, la fabrication et la vente du tabac.

Juillet 5. Décret. Etablissement des dépôts de mendicité.

Octobr. 22. Décret. Les monnaies porteront pour légende, *empire français*, au lieu de *république française.*

27. Décret. Création de neuf auditeurs près la direction générale des ponts-et-chaussées.

Décembre. Promulgation des derniers articles du Code d'instruction criminelle.

21. Décret. Etablissement des droits sur le mouvement, les entrées et la vente des boissons.

1809.

INTÉRIEUR.

Janvier. 14. TRAITÉ D'ALLIANCE ENTRE LE ROI *d'Angleterre et les insurgés espagnols.*

Mai 3. LA RUSSIE *déclare la guerre à l'*AUTRICHE.

Juillet 12. CONTRIBUTION DE 196 MILLIONS *sur les États conquis de l'*AUTRICHE.

Octobre 14. TRAITÉ DE PAIX *signé à Vienne entre la* FRANCE *et l'*AUTRICHE.

Décem. 16. ACTE DE DISSOLUTION DU MARIAGE DE NAPOLÉON BONAPARTE *avec Joséphine Tascher de la Pagerie.*

Mars 1er. Le congrès américain prohibe les relations de commerce avec la Grande-Bretagne et la France, qui violent la neutralité des Etats-Unis.

3. Décret. Louis Napoléon, neveu de Bonaparte, est nommé grand-duc de Berg et de Clèves.

Mars 3. Décret. Elisa, sœur de Bonaparte, est nommée grande-duchesse de Toscane.

13. Révolution en Suède.

29. Gustave Adolphe IV abdique la couronne.

Juin 6. Le duc de Sudermanie est proclamé roi de Suède, sous le nom de Charles XIII.

Mai 17. Décret. Les Etats romains sont réunis à l'empire français.

11. Bulle d'excommunication émise par le pape Pie VII, contre Napoléon et ses coopérateurs à l'envahissement de Rome.

Juillet 6. Le pape Pie VII est enlevé de Rome et envoyé à Grenoble.

14. Les généraux Oudinot, Marmont et Macdonald sont créés maréchaux.

Septem. 17. Paix entre la Russie et la Suède.

Octobre 14. Par le traité de paix, l'Autriche cède plusieurs provinces à la France et à la Russie, et adhère au système prohibitif adopté par ces deux puissances à l'égard de l'Angleterre.

14. Décret impérial rendu à Schoenbrun : réunion à la France des pays cédés par l'Autriche, sous la dénomination de provinces illyriennes.

Décem. 3. Cérémonies pour l'anniversaire du couronnement.

Décem. 4. Fêtes données par la ville de Paris à l'occasion des victoires en Allemagne.

GUERRE.

LES ESPAGNOLS, SECOURUS PAR LES ANGLAIS,
sont presque toujours vaincus
en bataille rangée; ils organisent des
GUÉRILLAS OU PARTISANS
qui enlèvent les convois, massacrent les
Français et rendent les communications
très-dangereuses.

LA CAMPAGNE D'ALLEMAGNE
EST UNE SUITE DE VICTOIRES
terminée par une paix glorieuse.
Cependant BONAPARTE *éprouve une*
vive résistance, et les campagnes d'Autriche
sont souvent abreuvées du sang français,
DONT IL FUT TOUJOURS PRODIGUE.

L'ARMÉE D'ITALIE,
forcée d'abord de concentrer ses forces,
reprend l'offensive et parvient à faire sa
jonction avec la grande armée.
LE COURAGE ET LE TALENT DU PRINCE
qui la commande ont surmonté bien des
obstacles.

LES ANGLAIS S'EMPARENT DE NOS COLONIES : *ils sont moins heureux dans l'Escaut.*

GUERRE EN ESPAGNE.

Janvier 3. Combat de Priéros : le général Merle bat les Anglais qui fuient sur Astorga et Villa-Franca; ils sont cernés par les chasseurs hanovriens, qui prennent leurs équipages, douze drapeaux et six canons.

4. Le duc de Dalmatie bat les Anglais dans les gorges de Piedra-Filla.

15. Combat de Taraçona : le maréchal Victor détruit un corps d'armée espagnol.

16. Junot enlève la tête de pont de Huerba, en avant de Saragosse.

17. Bonaparte quitte l'Espagne ; il part de Valladolid et arrive à Paris le 23.

29. Combat de la Corogne : les Anglais sont complètement défaits par le maréchal Soult; leur commandant en chef, Moore, est tué, ils se rembarquent précipitamment pendant la nuit; la place capitule.

27. Prise du Ferrol par le maréchal Soult : 1,600 pièces de canon et des magasins; l'on s'empare de l'escadre, composée de 8 vaisseaux, 3 frégates, corvettes, etc.

Février 21. Prise de Saragosse après vingt-huit jours

de tranchée ouverte et vingt-trois jours de guerre souterraine dans l'intérieur de la ville; l'histoire des siéges offre peu d'exemples d'une défense aussi opiniâtre.

Février 22. Le général Saint-Cyr s'empare de la ville de Vals, et le 24, de celle de Rues.

23. 12 mille Espagnols, commandés par les ducs de l'Infantado et d'Albuquerque, prennent la fuite à l'approche d'une seule division française à Madridejos.

Mars 19. Les Espagnols sont battus à la Pobleta; prise de Morella.

27. Le général Sébastiani gagne la bataille de Ciudad-Réal.

28. Bataille de Médelin; le maréchal Victor défait complètement les Espagnols.

29. Les avant-postes français arrivent sur Badajoz.

Du 14 mai au 12 Juin. Expédition des Asturies par le maréchal Ney : il poursuit les insurgés à travers un pays impraticable; 19 mai, il entre à Oviédo après avoir mis en fuite les troupes de la Romana; le 20, il s'empare de Gijon. Il retourne en Galice en battant toujours les insurgés.

Juin 11. Le général Bonnet bat les Espagnols devant Torré-Lovéga, et s'empare de Saint-Ander.

Juin 15. Le général Suchet bat les Espagnols à Santa-Fé.

18. Bataille de Belchite : le général Suchet s'empare du camp de Belchite, défendu long-temps par le général Blake, dont l'armée est en déroute.

26. Le colonel Gambini se défend vaillamment dans Gratz.

Juillet 2. Joseph Napoléon bat les Espagnols réunis aux Anglais et aux Portugais à Santo-Domingo.

28. Bataille de Talaveyra-la-Reyna. La victoire est long-temps incertaine, plusieurs divisions françaises sont forcées de se replier avec perte ; les Français restent maîtres du champ de bataille, mais leur perte est au moins égale à celle de l'ennemi.

Août 11. Combat d'Almonacid : le général Sébastiani remporte une victoire complète ; 35 bouches à feu, bagages, munitions, et 4,000 prisonniers.

Septem. Joseph Napoléon ordonne aux Espagnols de porter leur argenterie à la monnaie.

Novem. 18. Le général Souham s'empare de la montagne Noire ; il marche ensuite sur Bagnoles, Crespia, Espinavera, Besalu, etc. ; le 25, il entre à Olot.

18. Bataille d'Occana : une armée espagnole

de 50 mille hommes est mise en déroute par 25 mille Français commandés par le maréchal Mortier.

Insurrection de l'Andalousie.

Novem. 23. Combat d'Alba de Tormès : le général Kellermann bat les Espagnols.

Decembre. Bonaparte envoie 40 mille hommes en Espagne pour réparer les pertes causées par l'influence du climat, les batailles et les massacres.

6. Les Espagnols sont chassés de Batéa.

7. Prise du fort de Venasque.

11. Entrée du maréchal Augereau dans Gironne, après un siége de cinq mois.

Les insurgés sont battus le 17 à la Guardia; le 19, à Estella; le 20, à Puenta de la Reyna; le 22, à Soltot, par le général Loison.

La tranquillité est rétablie dans les provinces d'Alava, de Guipuscoa, de Biscaye, de Navarre, et dans une partie de l'Aragon.

EN PORTUGAL.

Mars 12. Prise de Chavès par le maréchal Soult : l'on y trouve de l'artillerie et des munitions.

29. Bataille et prise d'Oporto : le maréchal Soult défait complètement les troupes por-

tugaises, et leur prend toute leur artillerie.

Mai. Du 10 au 18. Evacuation du Portugal : le maréchal Soult perd une partie de son artillerie et son matérie.

En Allemagne.

Mars. Grands préparatifs de guerre en Autriche.

Bonaparte rassemble des troupes aux environs d'Ulm.

Avril 9. Les Autrichiens passent l'Inn à Braunau et à Scharding, la Salza à Burghausen; l'archiduc Charles s'avance dans la Bavière.

13. Bonaparte part de Paris pour se rendre en Allemagne.

15. Invasion du grand-duché de Varsovie par les Autrichiens.

19. Premières rencontres : combat de Pfaffenhofen, les Autrichiens sont repoussés.

Combat de Tann : les Autrichiens sont vaincus et culbutés par le maréchal Davoust.

20. Mille Français cernés à Ratisbonne sont pris par les Autrichiens.

20. Bataille d'Abensberg : les corps commandés par l'archiduc Louis et le général Hiller, sont culbutés par Bonaparte.

Avril 21. Combat et prise de Landshut : les Autrichiens abandonnent 30 pièces de canon, 9,000 prisonniers, 600 caissons et des magasins.

21. Capitulation de Varsovie; l'armée polonaise se retire au-delà de la Vistule.

22. Bataille d'Eckmühl : l'armée autrichienne, de 110 mille hommes, est tournée, chassée de toutes ses positions et mise en pleine déroute.

23. Combat et prise de Ratisbonne : cette ville est enlevée d'assaut, un de ses quartiers est incendié ; Bonaparte est blessé au talon.

26. Masséna traverse Passau et brûle Scharding ; l'armée passe l'Inn.

28, 29, 30. L'armée française effectue, à Burghausen, le passage de la Salza; l'armée autrichienne, étourdie des coups précipités qu'elle reçoit, offre peu de résistance, et laisse à Bonaparte les moyens de choisir la route de Vienne la plus directe et la plus commode.

Mai 3. Entrée des Français dans Lintz.

3. Combat d'Ebersberg : une seule division, commandée par le général Claparède, résiste à 35 mille hommes ; il est secouru, et les Autrichiens sont vaincus.

13. Occupation de Vienne, après un bombardement de trente-six heures.

Mai 13. Le Tyrol étant en insurrection, le maréchal Lefebvre marche pour le soumettre; le 19, il s'empare d'Inspruck.

17. Les Autrichiens sont battus à Urfar par Bernadotte et Vandamme.

20, 22. Bataille d'Esling: les ponts sur le Danube étant rompus, l'armée française reste sans munitions et sans moyens de retraite; les Français sont foudroyés par l'artillerie autrichienne; la perte des Français est évaluée à 18 mille hommes : le maréchal Lannes, blessé à mort, meurt le 31.

Juin 1er. L'archiduc Ferdinand évacue Varsovie et commence sa retraite.

30. Les Français s'emparent de l'île de Lobau, et s'y fortifient pour protéger les mouvemens décisifs de l'armée.

Juillet 1er. Les Polonais battent les Autrichiens, et reprennent Cracovie le 14.

4. Toute l'armée passe le Danube.

5. Bataille d'Enzersdorff : Bonaparte s'empare de tous les villages situés dans la plaine, force l'ennemi d'abandonner tous les ouvrages d'Esling et de Gros-Aspern, qui lui ont coûté quarante jours de travail.

6. Bataille de Wagram : elle dure douze heures avec un égal acharnement; 400 mille combattans et 1,500 pièces de canon; le

champ de bataille, jonché de Français et d'Autrichiens, est abandonné aux Français.

Juillet 14. Armistice de Znaïm : l'armée autrichienne est en retraite depuis le 6. L'empereur d'Autriche prend subitement la résolution de demander la paix ; les Autrichiens se retirent en Bohême, l'archiduc Charles dépose le commandement. Bonaparte établit son quartier-général à Schoenbrun.

Novem. 20. Les Français évacuent Vienne.

En Italie.

Avril 10. L'archiduc Jean entre en Italie à la tête de son armée ; l'armée française, commandée par le prince Eugène, concentre ses forces.

15. Combat de Bordenouc ; l'armée autrichienne bat l'avant-garde française.

15. Bataille de Sacile : les Français sont battus et perdent sept à huit mille hommes.

29. Combat de Caldiero : le prince Eugène bat l'archiduc Jean.

30. L'archiduc, rappelé au secours de Vienne, commence sa retraite ; le prince Eugène reprend Vicence, Trévise et Padoue.

Mai 8. Bataille de la Piava ; l'archiduc Jean est défait par le prince Eugène ; l'ennemi perd

10 mille hommes, 16 canons et des munitions.

Mai 11. Passage du Tagliamento; l'ennemi est battu à Saint-Daniel; prise d'Udine.

17. Prise du fort Malborghetto, par le général Grenier.

17. Les Autrichiens sont battus à Tarvis; prise du fort de Prédel.

18. Occupation de Trieste par un détachement de l'armée d'Italie.

19. L'armée d'Italie arrive à Villach; le 20, à Clagenfurth; le 21, à Saint-Weit; les 22 et 24, à Freisach, Unzmarckt et Knittelfeld.

L'aile droite de l'armée d'Italie, commandée par Macdonald, passe le Lisonzo le 14; le 15, elle s'empare de Goritz; le 17, elle bat les Autrichiens à Prewald et les chasse sur Laybach.

20. Prise des trois forts de Prewald.

21. Prise des forts de Laybach.

25. Le prince Eugène bat les Autrichiens à Saint-Michel et s'empare de Léoben.

26. L'armée d'Italie entre à Bruck, et fait sa jonction avec l'armée d'Allemagne sur le Sounnering. Les Français occupent le pays de Salzbourg, le Vorarlberg, le Tyrol, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Frioul,

l'Istrie, et ont pénétré jusqu'à Fiume à travers la Croatie autrichienne.

Juin 14. Le prince Eugène gagne la bataille de Raab, en Hongrie, contre les Autrichiens.

Marine et Colonies.

Janvier 12. Les Espagnols de l'Amérique du Sud, joints aux Portugais du Brésil, se rendent maîtres de Cayenne et de la Guiane française.

30. Débarquement des Anglais à la Martinique.

Février 24. Reddition de la Martinique; les Anglais font 2,200 prisonniers.

Avril. 12. Douze vaisseaux et quatre frégates, mouillés sous le feu des batteries de l'île d'Aix, sont attaqués par les Anglais qui lancent des brûlots et des machines infernales; trois vaisseaux et une flûte sont brûlés par l'ennemi ou par leurs équipages.

Juillet 7. Santo-Domingo se rend par capitulation aux Anglais réunis aux Espagnols : l'île entière est évacuée par les Français.

14. Les Anglais s'emparent des établissemens français au Sénégal.

Octobre 25. Une escadre anglaise force une escadre française de s'échouer sur les côtes du dé-

partement de l'Hérault, et de brûler deux de ses vaisseaux.

Expédition des Anglais dans l'Escaut.

Juillet. Du 29 au 31. Les Anglais débarquent dans l'île de Walcheren : 17 mille hommes, formant l'avant-garde d'une formidable expédition, s'emparent de Middelbourg, de Terver, du fort de Batz, et se portent sur Flessingue.

Août. Les Anglais font des progrès en Zélande ; les gardes nationales sont mises en activité. Siége de Flessingue ; la place se rend le 15 août après un bombardement de trente-six heures seulement.

Décem. 24. Les Anglais évacuent l'île de Walcheren, après avoir détruit tous les ouvrages de Flessingue : c'est le seul résultat obtenu par un armement de 700 voiles, dont 100 vaisseaux de guerre avec 80 mille combattans.

LÉGISLATION.

Novem. 28. *Décret* concernant les prix décennaux *pour les ouvrages de sciences, de littérature et d'arts :*

ce décret est destiné à étendre
LES RÉCOMPENSES ET LES ENCOURAGEMENS
à tous les genres d'études et de travaux
qui concourent
A LA GLOIRE DE LA FRANCE.

Janvier 1er. Décret qui ordonne la levée et la répartition des 80 mille conscrits de 1810.

30. Décret. Les actes publics seront écrits en français dans les villes de Flessingue, Wesel, Cassel et Kehl.

30. Avis du conseil d'Etat sur plusieurs questions relatives aux acquéreurs de domaines nationaux.

Mars 17. Décret qui prescrit les formalités relatives à la naturalisation des étrangers.

Avril 6. Décret relatif aux Français qui auront porté les armes contre la France, et aux Français qui, rappelés de l'étranger, ne rentreront pas en France.

25. Décret qui met à la disposition du gouvernement 30 mille conscrits de la classe de 1810, et 10 mille sur les classes de 1806 à 1809, pour faire partie de la garde impériale.

Mai 17. Décret relatif aux biens qui peuvent être constitués en majorats.

Juin 4. Décret contenant diverses dispositions

pour accorder le régime des anciennes écoles avec celui de l'Université.

Octobre 5. Sénatus-consulte qui met à la disposition du gouvernement 36 mille conscrits pris dans les classes de 1806 à 1810.

Décem. 17. Décret qui proroge, jusqu'au 1er janvier 1811, le délai fixé pour la mise en activité du Code d'instruction criminelle.

26. Décret concernant l'organisation et le service des auditeurs près le Conseil d'Etat.

1810.

INTÉRIEUR.

Janvier 6. PAIX ENTRE LA FRANCE ET LA SUÈDE.

Mars 11. CÉLÉBRATION, *à Vienne*, DU MARIAGE *entre* NAPOLÉON BONAPARTE *et* L'ARCHIDUCHESSE MARIE-LOUISE, *fille de François Ier, empereur d'Autriche.*

Juillet 9. LA HOLLANDE *est réunie à la* FRANCE.

Août 21. LE PRINCE DE PONTE-CORVO, *Jean-Baptiste-Jules* BERNADOTTE, EST ÉLU PRINCE ROYAL DE SUÈDE; *le roi Charles XIII l'adopte pour son fils.*

Janvier. L'île de Walcheren est réunie à la France.

6. La Suède adhère à la politique de la France, et ferme ses ports aux Anglais.

18. Le maréchal Oudinot déclare qu'il va prendre possession, au nom de Napoléon, des pays situés entre la Meuse et l'Escaut.

22. Clôture du Corps législatif; Bonaparte y envoie quatre-vingts drapeaux pris en Espagne.

Janvier 24. Déclaration de Bonaparte contre l'administration de la Hollande, accusée de faire des ports bataves les entrepôts du commerce anglais.

Février 27. Bonaparte fait part au Sénat assemblé, de son mariage avec l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Louise.

28. Le roi de Bavière cède à Bonaparte une partie du Tyrol.

Mars 1er. Décret. Le prince Eugène est appelé à succéder au Prince-Primat, pour le grand-duché de Francfort.

4. Le Sénat complimente Bonaparte sur son mariage, et sur la paix avec la Suède.

Le roi de Westphalie prend possession du Hanovre, qui lui a été cédé par Bonaparte le 14 janvier.

16. Traité entre Bonaparte et son frère Louis, qui lui cède une portion de la Hollande et s'engage à ne plus faire la contrebande; le pays cédé formera les départemens des Bouches-du-Rhin et des Bouches-de-l'Escaut.

Avril 1er. Mariage civil de Bonaparte et de Marie-Louise, il est célébré le lendemain à la chapelle du château des Tuileries.

6. Arrestation du baron de Kolli, envoyé par le roi d'Angleterre pour faire évader le prince Ferdinand.

Mai 1er. Acte du congrès des Etats-Unis d'Amérique, qui interdit l'entrée des ports américains aux vaisseaux de guerre anglais et français.

28. Mort du prince royal de Suède, Charles-Auguste.

Juin 1er. Retour à Saint-Cloud de Bonaparte et Marie-Louise, après avoir parcouru la Hollande, la Belgique et la Normandie.

Juillet 3. Louis Bonaparte, roi de Hollande, abdique en faveur de son fils.

21. Mort de la reine de Prusse à Strélitz.

Août. 5. Napoléon fait déclarer aux Etats-Unis d'Amérique, que ses décrets des 21 novembre 1806 et 17 décembre 1807, cesseront d'avoir force au 1er novembre, si l'Angleterre révoque ses arrêtés de blocus continental et relatif aux neutres, ou lorsque les Etats-Unis feront respecter leur indépendance.

15. La colonne de la place Vendôme est terminée; elle a été quatre années à construire.

18. Les villes d'Amsterdam et Rotterdam sont déclarées bonnes villes.

Septem. 13. Organisation générale de la Hollande, divisée en sept départemens: l'on y établit un tarif général pour percevoir de forts droits sur les marchandises coloniales, afin d'assurer l'exécution du système continental.

Octobr. 14. Le cardinal Maury est nommé archevêque de Paris.

Novemb. 2. Acte du congrès des Etats-Unis d'Amérique, révoquant son acte du 1er mai à l'égard de la France.

12. Bonaparte annonce au Sénat la grossesse de l'Impératrice.

12. Décret. Le Valais est réuni à la France, et forme le département du Simplon.

18. La Suède déclare la guerre à l'Angleterre.

Décem. 5. L'Angleterre refuse un cartel proposé par la France, pour l'échange des prisonniers.

Partout on brûle des marchandises anglaises.

GUERRE.

L'ARMÉE FRANÇAISE
combat toujours avec succès en ESPAGNE;
Mais la NATION ESPAGNOLE, *loin de se laisser abattre par les revers, fait de nouveaux efforts pour repousser cette* INJUSTE INVASION.

L'ARMÉE ANGLAISE,
commandée par WELLINGTON,
bat en retraite jusqu'à 12 lieues de LISBONNE.

Février 6. LES ANGLAIS
s'emparent de la GUADELOUPE
Juillet 8. *et de l'île* BOURBON.

GUERRE EN ESPAGNE.

Janvier 21. Passage de la Sierra-Morena : les insurgés sont attaqués sur tous les points ; les Français gravissent avec intrépidité les montagnes de Puerto-del-Rey, du col de Muladar et de Despenna-Pennos; les insurgés sont en pleine déroute, ils perdent 6,000 hommes, 25 canons, etc.

25. Entrée des Français dans Cordoue et dans Jaen.

28. Le général Sébastiani bat les Espagnols près de Llannos; le 29, il entre dans Grenade.

Février 1er. Entrée des Français dans Séville, capitale de l'Andalousie, point central des forces espagnoles; la junte suprême se réfugie à Cadix.

Alicante et Carthagène sont, avec Cadix et l'île de Léon, les seuls points où n'ont pas pénétré les armes françaises.

5. Entrée du général Sébastiani à Malaga.

16. Prise de Villeo par les généraux Laval et Klopiski.

Février 20. Le général Souham remporte une victoire sur le général O'Donnell dans les plaines de Vich ; les Espagnols sont culbutés et poursuivis jusqu'à Moya.

26. Cadix est bloqué ; les assiégés font de fréquentes sorties.

Mars 20. Les Français étaient sortis de Malaga pour se porter sur Ronda ; 8,000 insurgés s'emparent de la ville, ils en sont chassés avec perte.

Avril 4. Prise de Villa-Verde par le général Sainte-Croix.

13. L'ennemi débarque à la pointe du Trocadero, près Cadix; il est repoussé avec perte malgré la nombreuse artillerie qui le protége.

21. Prise du fort de Matagordo, près Cadix.

23. Prise d'Astorga par le corps d'armée du duc d'Abrantès ; cette place ne capitule que lorsque les Français sont sur la brèche.

23. Le général O'Donnell est complètement battu par Suchet, près Lérida.

Mai 15. Le général Ballesteros est battu à Zalamia-la-Réal, le duc d'Aremberg s'empare de Huelbla; le fort se rend le 13 octobre.

16. Evasion de 600 officiers et 900 soldats français, prisonniers sur le ponton *la Castille* dans la baie de Cadix; leur courage et leur

intrépidité sans exemple, joints à l'amour de la liberté, leur font braver le feu de plusieurs batteries et bâtimens.

Juin 8. Le général Suchet s'empare de Mequinenza, appelé la clef de l'Ebre.

10. Almanza est enlevé de vive force par 1,000 marins de la Garde.

12. Le général Montmarie culbute 16 mille Espagnols à Morella.

24. Prise du couvent de Sainte-Croix, près Ciudad-Rodrigo.

26. Le général Gérard bat le général Ballesteros à Arauna.

Juillet 5. Le général Merle attaque et disperse un corps espagnol retranché dans les montagnes de Xérès.

10. Prise de Ciudad-Rodrigo par le maréchal Ney.

15. Les insurgés espagnols sont défaits dans les montagnes de Ronda.

15. Le général Abbé, après s'être emparé de Tivisa, s'y défend contre des forces supérieures.

19. Le général Montmarie parvient à ravitailler le fort de Moulla.

24. Les Anglais, commandés par lord Crawfurd, sont battus sous les murs d'Almeida par le général Loison.

Juillet 29. Le général Serras s'empare du fort de Sanabria.

Août. 11. Le général Gérard bat le général Ballesteros à Villa-Garcia et à Benivenida.

Du 24 *au* 29. Les Espagnols attaquent Moguer près Cadix; les Français, d'abord forcés de battre en retraite, forcent ensuite l'ennemi à se rembarquer.

27. Bataille de Bazaco : Masséna atteint l'armée anglaise, et l'attaque de front : il perd 5,000 hommes tués, blessés ou pris. Wellington continue cependant sa retraite en faisant tout enlever ou détruire sur sa route pour retarder la marche des Français.

28. Prise d'Almeida par le maréchal Masséna; 115 bouches à feu et des provisions.

Septem. 6. Reprise aux Anglais des châteaux de Motril et d'Almunézar.

14. Le général Bonnet bat le général espagnol Marquisitto près d'Oviedo.

14. Le général Hugo bat la bande de l'Empecinado et s'empare de Cifuentès.

26. L'armée anglaise est atteinte et battue par Masséna dans les défilés de Mondego ; le 27, il entre dans Coïmbre.

Octobr. 6. Wellington occupe la position de Torrès-Vedras, à douze lieues de Lisbonne.

15. Les Anglais débarquent 5,000 hommes

pour s'emparer du fort de Fuengirola, près Malaga; le général Sébastiani vient le secourir, et culbute l'ennemi.

Octobre 17. Marquisitto, aidé par les Anglais, s'empare de Gijon; il en est chassé le 18.

Novem. 4. Le général Rey attaque et culbute une bande d'insurgés, organisée par le général Blacke, dans le royaume de Murcie.

19. Les généraux Abbé et Habert s'emparent des camps espagnols à Falsez.

26. Les Espagnols sont battus à Ulderona par le général Suchet.

Décem. 13. 1,200 Anglais, débarqués près de Palamos, sont vaincus et repoussés par un seul bataillon français commandé par Emyon.

Marine et Colonies.

Août *Du* 23 *au* 24. Combat naval sur les côtes de l'Ile-de-France, à la vue de Port-Royal, entre la division Duperré, composée de *la Bellone*, de *la Minerve* et *du Victor*, et quatre frégates anglaises: le résultat est la perte des quatre frégates pour l'Angleterre.

Septem. 18. La frégate *la Vénus*, capitaine Hamelin, s'empare du Ceylan; elle est bientôt prise elle-même par des forces supérieures, après une belle défense.

18. Descente en Sicile; une expédition com-

mandée par Murat, et rassemblée depuis deux mois, aborde en Sicile, et se rembarque aussitôt en perdant du monde. Le but de l'expédition était seulement d'attirer beaucoup de troupes anglaises en Sicile.

LÉGISLATION.

Mars 3. *Décret.* IL Y AURA HUIT PRISONS D'ÉTAT *permanentes.*

13. *Décret.* LE CODE PÉNAL, *dont toutes les dispositions sont promulguées, sera exécuté à partir du* 1er *janvier* 1811.

25. *Décret contenant des* ACTES DE BIENFAISANCE ET D'INDULGENCE *à l'occasion du mariage de* BONAPARTE; *mises en liberté, mariages de* 6,000 *militaires dotés, amnisties, etc,*

Juillet. 6. *Décret.* ORGANISATION DES COURS IMPÉRIALES, D'ASSISES ET SPÉCIALES.

Octobre 12. *Décret établissant* LES COURS PRÉVÔTALES DES DOUANES; *elles ont le droit de juger* SANS RECOURS EN CASSATION.

Octobre 19. *Décret.* TOUTES LES MARCHANDISES ANGLAISES
existant en France
ou dans les pays qui en sont dépendans,
SERONT SAISIES ET BRULÉES.

Décem. 13. 120,000 *hommes*
de la conscription de 1811 *sont mis*
A LA DISPOSITION DU MINISTRE DE LA GUERRE.

Janvier 12. Loi sur les droits auxquels sont assujetties les marchandises à leur importation ou exportation, etc.

30. Sénatus-consulte sur la dotation de la couronne.

Février 5. Décret sur la direction de l'imprimerie et de la librairie.

25. Décret. L'édit de Louis XIV sur la déclaration faite par le clergé de France, de ses sentimens touchant la puissance ecclésiastique, donné au mois de mars 1682, et enregistré au parlement le 23 desdits mois et an, est déclaré loi générale de l'empire.

28. Décret contenant des dispositions relatives aux lois organiques du concordat.

Mars 8. Loi sur les expropriations pour cause d'utilité publique.

12. Loi. La ville de Paris est autorisée à em-

prunter sept millions pour l'achèvement du canal de l'Ourcq.

Mars 23. Décret qui ordonne la saisie et la vente des bâtimens sous le pavillon des Etats-Unis, entrés dans les ports de l'empire, à compter du 20 mai 1809.

Avril 20. Loi sur l'organisation de l'ordre judiciaire et l'administration de la justice.

21. Loi concernant les mines, les minières et les carrières.

Mai 7. Décret. Un million est accordé pour la meilleure machine à filer le lin.

Juin 18. Décret qui prescrit l'usage exclusif du sucre de raisin dans tous les établissemens publics.

26. Décret pour la construction du pont de Bordeaux, estimé 2,400,000 francs.

Juillet. 15. Décret. Etablissement de six maisons pour les orphelins des membres de la Légion d'honneur.

23. Loi. Le Code criminel sera mis en activité dans l'étendue du ressort de chaque cour impériale, à partir du jour de son installation.

25. Décret créant un conseil de marine.

Août 5. Décret qui soumet à un tarif très-élevé les marchandises coloniales introduites en France.

Août 18. Décret. Organisation des tribunaux de première instance.

18. Décret relatif au mode de constater les contraventions en matière de grande voirie, de poids des voitures et de police sur le roulage.

18. Décret concernant les remèdes secrets, ils ne pourront être vendus et débités que jusqu'au 1er janvier 1811; ce délai est prorogé jusqu'au 1er avril, par décret du 26 décembre.

22. Décret incorporant l'armée hollandaise dans l'armée française.

24. Décret accordant une prime de 200,000 francs aux douze établissemens qui fabriqueront le plus de sucre de raisin.

Septem. 14. Décret. Tous les biens et rentes des établissemens religieux quelconques supprimés sont réunis au domaine de l'empire.

27. Décret. Formation d'une école spéciale de marine dans les ports de Brest et de Toulon.

Octobre 8. Décret concernant la pêche du hareng et du maquereau sur la côte comprise entre Calais et Barfleur, ainsi que la salaison et la vente de ces poissons.

15. Décret relatif aux manufactures et ateliers

qui répandent une odeur insalubre ou incommode.

Novem. 1er. Décret relatif aux marchandises coloniales venant des colonies qui sont au pouvoir de la France.

18. Décret. Organisation du corps impérial des ingénieurs des mines.

25. Décret relatif à la mise en activité du nouveau Code criminel et de la nouvelle organisation judiciaire.

Décemb. 9. Décret qui proroge jusqu'au 1er juillet 1811 le délai de grâce fixé par le décret du 24 avril 1810, relatif aux Français qui ont porté les armes contre la France au service des puissances continentales.

13. Sénatus-consulte. Les cantons littoraux des trente départemens maritimes de l'empire français, cesseront de concourir à la conscription pour l'armée de terre, et seront réservés pour le service de mer. Levée de 40 mille conscrits pour la marine.

14. Décret. Organisation de l'ordre des avocats.

14. Décret qui fixe les droits à percevoir sur les livres imprimés à l'étranger ou revenant de l'étranger.

14. Décret qui fixe la longueur des fils qu'on

fabrique avec le coton, le lin, le chanvre ou la laine.

Décem. 29. Décret qui attribue à la régie des droits réunis exclusivement, l'achat des tabacs en feuilles, la fabrication et la vente des tabacs fabriqués.

29. Décret. L'Etat renonce aux successions des émigrés qui lui ont été dévolues pendant cinquante années, suivant la loi du 28 mars 1793.

30. Décret. La dotation du Sénat est augmentée de 600,000 francs.

1811.

INTÉRIEUR.

Février 28. PRISE DE POSSESSION
DU DUCHÉ D'OLDENBOURG;
cette spoliation indispose
L'EMPEREUR DE RUSSIE CONTRE BONAPARTE,
et donne lieu à quelques bruits de guerre.

Mars 20. L'ARCHIDUCHESSE MARIE-LOUISE
ACCOUCHE D'UN PRINCE,
que l'on nomme François-Joseph-Napoléon,
ROI DE ROME.
Il est baptisé le 9 *juin.*

Juin 11. 1re CONGRÉGATION DU CONCILE NATIONAL;
plus de 100 *évêques d'Italie et d'Allemagne*
s'y réunissent.

Janvier 8. Le parlement d'Angleterre défère la régence au prince de Galles pendant la maladie mentale du roi, avec des restrictions pour une année.

29. Publication du nouveau tarif des douanes en Russie.

Mars. Les évêques d'Italie envoient leur adhésion à la doctrine proclamée par le clergé métropolitain de Paris.

L'on fabrique dans toute la France du sucre de betterave.

17. Le roi de Suède confie l'administration de son royaume au prince royal, pendant sa maladie.

Avril 6. Départ du général Lauriston, ambassadeur en Russie; il y remplace le duc de Vicence : il reçoit sa première audience le 16 mai.

25. Bonaparte écrit aux évêques pour les rassembler le 10 juin.

Mai 22. Départ de Bonaparte et Marie-Louise pour la Normandie, ils sont de retour le 4 juin.

Les travaux publics sont en grande activité dans toute la France.

Août. 15. Le ministre de l'intérieur pose les premières pierres de la halle aux vins, du château d'eau du boulevard Bondi, et du marché de l'abbaye Saint-Martin.

21. Bonaparte accorde un sceau particulier pour les actes émanés du Concile national.

Septembre 19 *et* 21. Départ de Bonaparte et Marie-Louise pour visiter les côtes de la Hollande, ils arrivent

à Amsterdam le 11 octobre, et sont de retour à Saint-Cloud le 11 novembre.

GUERRE.

EN ESPAGNE
l'on s'empare de plusieurs villes et forts,
L'ON GAGNE DES BATAILLES;
mais la nation espagnole n'est pas soumise.

L'ARMÉE FRANÇAISE DE PORTUGAL,
poursuivie par
L'ARMÉE ANGLO-ESPAGNOLE-PORTUGAISE,
rétrograde jusqu'à CIUDAD-RODRIGO.

GUERRE EN ESPAGNE.

Janvier 1er. Prise de Tortose par le général Suchet.

Du 20 *au* 29. Occupation des villes d'Oporto et d'Olivenza, postes importans en Portugal.

Février 19. Bataille de la Gébora, gagnée par le maréchal Soult sur une armée espagnole accourant au secours de Badajoz assiégé.

Mars 1er. Les Espagnols s'emparent de Barrosa: le général Ruffin est blessé et prisonnier.

5. Bataille de Chiclana, en Andalousie; beau-

coup de perte de part et d'autre ; les Anglais sont rejetés dans l'île de Léon.

Mars 11. Prise de Badajoz, capitale de l'Estramadure espagnole et très-forte place, par le maréchal Mortier ; le siége a duré cinquante-quatre jours : 7,000 prisonniers.

12. Combat de Rhedina : l'arrière-garde française, commandée par le maréchal Ney, retarde par une belle défense la marche de l'armée de Wellington.

Avril 3. Combat de Sabugal : le général Reynier, attaqué par des forces supérieures, se retire sur Alfayalès ; il perd 1,400 hommes, et l'ennemi 800.

Mai. *Du* 3 *au* 5. Bataille de Fuentès de Onora : Masséna ne peut parvenir à ravitailler Almeïda ; les deux armées conservent leurs positions.

10. Le général Brenier abandonne Almeïda aux Anglais, après en avoir détruit les fortifications ; il traverse la ligne ennemie avec sa faible garnison.

11. Le maréchal Marmont remplace le maréchal Masséna dans le commandement de l'armée de Portugal.

16. Combat d'Albuerra : le maréchal Soult attaque l'armée anglo-espagnole ; l'ennemi, malgré sa grande perte, reste maître du terrain.

Mai 28. Prise du fort Oliva devant Tarragone.

Juin 16. Les maréchaux Marmont et Soult font lever le siége de Badajoz, défendu depuis deux mois par le général Philippon : Wellington se retire en Portugal.

21. Le général Suchet s'empare de la basse-ville de Tarragone.

24. Le général Suchet s'empare des retranchemens espagnols sur le Mont-Serrat.

28. Prise d'assaut de la ville de Tarragone, après un siége de deux mois et cinq assauts : cette conquête vaut au général Suchet le bâton de maréchal.

Août 9. Le maréchal Soult attaque les Espagnols à Baza, et les chasse de leurs positions.

10. Ils sont atteints et battus à Cullar par le général Latour-Maubourg.

19. Le duc de Tarente reprend Figuière, qui avait été livré aux Espagnols.

Septem. 17. Le maréchal Marmont, réuni au général Dorsenne, repoussent l'armée anglaise qui investissait Ciudad-Rodrigo.

Du 24 *au* 27. Combats d'avant-garde : les Français ont constamment l'avantage.

Octobr. 25. Les Espagnols attaquent les Français au val de Jésus, ils ont d'abord l'avantage; mais ensuite ils sont repoussés, vaincus et poursuivis.

Octobre 25. Le maréchal Suchet gagne la bataille de Sagonte; le 26, il entre dans Sagonte qui capitule après un mois de siége.

28. Les Français sont surpris et vaincus par les Anglais à Arroyolo-Molinos.

Novem. 5. Ballestéros, voulant surprendre le général Sémélé à Bornos, est battu par lui; il l'est encore le 28 à Carbonera.

Décem. 26. Passage du Guadalaviar : les camps retranchés de Manisses et de Quarte sont enlevés avec tous les canons; les Espagnols fuient en désordre et se renferment dans Valence : le maréchal Suchet investit cette place.

Marine et Colonies.

Mars 13. Combat naval : Par trop de précipitation dans l'attaque, le capitaine Dubourdieu fait perdre aux Français deux frégates; la perte des Anglais est d'un vaisseau et une frégate.

Décem. 27. Combat naval entre l'île d'Aix et la Rochelle : prise de cinq péniches anglaises; les Anglais perdent 118 hommes.

Juin 2. Henri-Christophe est couronné, au Cap français, roi de Haïty.

Juin 22. *Décret.* CRÉATION D'UN MINISTÈRE *des manufactures et du commerce.*

Août 5. *Décret* DU CONCILE NATIONAL: *mesures prises pour que le Pape ne puisse plus entraver ni retarder la nomination et l'institution des évêques.*

Octobre 18. *Décret.* CRÉATION DE L'ORDRE IMPÉRIAL DE LA RÉUNION.

Décem. 20. SÉNATUS-CONSULTE: 120,000 HOMMES DE LA CONSCRIPTION DE 1812 *sont mis à la disposition du ministre de la guerre.*

Janvier 6. Les lois françaises seront mises en activité, dans les départemens de la Hollande, à compter du 1er mars prochain.

11. Décret. Règlement sur l'administration et l'entretien des polders.

12. Décret qui accorde une gratification de 25 francs pour chaque arrestation de conscrit réfractaire ou déserteur.

19. Décret. Installation des cours prévôtales et des tribunaux des douanes.

23. Décret. Le bref du Pape, donné à Savone le 30 novembre 1810, est rejeté comme

contraire aux lois de l'empire et à la discipline ecclésiastique; ce bref est aussi rejeté en Italie.

Février 3. Décret qui met en activité 80 mille conscrits de 1811.

27. Décret. Les biens ecclésiastiques de la Hollande sont réunis au domaine.

Mars 8. Décret qui prescrit des mesures pour l'amélioration des bêtes à laine.

8. Décret qui affecte divers emplois civils aux militaires admis à la retraite ou réformés pour cause d'infirmités ou de blessures.

8. Décret. Nouvelles dispositions pour prévenir ou réprimer l'introduction des marchandises prohibées.

25. Décret concernant la dotation, l'administration, la police et les dépenses de l'hôtel impérial des Invalides.

25. Décret. Règlement sur l'organisation de la police de l'empire.

Avril 5. Décret qui prescrit de nouvelles mesures pour réprimer la désobéissance aux lois sur la conscription militaire.

15. Décret créant l'administration des provinces Illyriennes.

24. Décret. Organisation administrative et judiciaire de la Corse.

Juin 22. Décret relatif aux princes de la famille impériale qui ont été ou qui seraient appelés, du consentement de l'empereur, à une couronne étrangère.

Juillet 4. Décret. Organisation des départemens Anséatiques.

Août 13. Décret. Tous les théâtres quelconques payeront une redevance à l'Académie impériale de musique.

26. Décret sur les Français naturalisés en pays étranger avec ou sans autorisation de l'empereur, et ceux qui sont déjà entrés ou qui voudraient entrer à l'avenir au service d'une puissance étrangère.

Septem. 12. Décret relatif aux droits à percevoir sur les ouvrages en langue française ou autres langues vivantes imprimés à l'étranger.

18. Décret. Création d'un corps de sapeurs-pompiers pour la ville de Paris.

26. Décret qui autorise la publication de feuilles et d'écrits périodiques dans différentes villes de l'empire.

Octobre 14. Décret relatif à la recherche et à la punition des déserteurs.

21. Décret contenant la circonscription définitive des départemens, arrondissemens, cantons et communes de la Hollande.

23. Décret relatif au cas où un gouvernement

étranger demanderait l'extradition d'un français prévenu d'avoir commis un crime contre des étrangers sur le territoire de ce gouvernement.

Novem. 15. Décret en 193 articles sur le régime de l'Université impériale.

Décem. 2. Décret supprimant les droits d'aubaine et de détraction pour les sujets prussiens.

9. Décret portant abolition de la féodalité dans les départemens des Bouches-de-l'Elbe, des Bouches-du-Weser et de l'Ems-Supérieur.

9. Décret qui détermine les limites dans lesquelles il ne peut être élevé aucune construction autour des places de guerre et postes militaires.

1812.

INTÉRIEUR.

Février 24. TRAITÉ DE PAIX OFFENSIF ET DÉFENSIF AVEC LA PRUSSE.

Mars 14. TRAITÉ D'ALLIANCE *entre la* FRANCE *et l'*AUTRICHE : *secours réciproque de* 30,000 *hommes et* 60 *pièces de canon.*

Mars 24. TRAITÉ D'ALLIANCE *entre la* RUSSIE *et la* SUÈDE.

Mai 3. L'ANGLETERRE ADHÈRE AU TRAITÉ *entre la* RUSSIE *et la* SUÈDE.

Juillet 20. TRAITÉ DE VELIKY-LOUKY *entre l'empereur de* RUSSIE *et la régence de* CADIX, *agissant au nom de* FERDINAND VII.

Juillet 18. TRAITÉ DE PAIX ENTRE L'ANGLETERRE ET LA SUÈDE.

Août 1er. TRAITÉ DE PAIX ET D'UNION *entre l'*ANGLETERRE *et la* RUSSIE.

Février 18. Le prince-régent d'Angleterre entre dans la plénitude du pouvoir royal.

24. Traité de paix offensif et défensif entre la France et la Prusse. Les mesures prohibitives contre le commerce anglais seront renouvelées; dans le cas de guerre avec la Russie, la Prusse fera marcher 14 mille hommes d'infanterie, 4,000 chevaux et 2,000 artilleurs avec 60 pièces; les contributions dues par la Prusse seront réduites à 62 millions.

Mars 19. Emeute à Caen, causée par la cherté des grains : huit personnes sont condamnées à mort; des femmes, jugées par une commission militaire, sont fusillées.

Les opérations de la conscription se font partout avec activité.

28. Nouvelle convention avec la Suisse; la France prend à sa solde 12 mille hommes au lieu de 16 mille.

Avril 14. La Russie est informée des mouvemens et des forces des troupes françaises, par le sieur Michel, employé à la direction de l'habillement; il est condamné à mort.

Mai 28. Préliminaires de paix, signés à Bucharest, entre les plénipotentiaires russes et le grand-

visir. Ce traité, ignoré de Napoléon, rend disponibles les forces russes que les Français rencontreront dans la retraite de Russie.

Juin 12. L'ambassadeur de Russie, Kourakin, reçoit ses passe-ports qu'il a demandés plusieurs fois. L'empereur de Russie ne veut négocier que lorsque les troupes françaises retourneront sur l'Elbe.

18. Le congrès des Etats-Unis déclare la guerre à l'Angleterre.

19. Le pape Pie VII, toujours captif, arrive à Fontainebleau.

Août 28. Entrevue d'Abo, en Finlande, entre l'empereur de Russie et le prince royal de Suède. La Suède se détermine à prendre l'offensive contre la France; Bernadotte veut protéger sa nouvelle patrie contre les projets ambitieux de son ancien général.

Octobr. 23. Conspiration des généraux Mallet, Lahorie et Guidal, tendante à renverser le gouvernement de Napoléon; ils sont fusillés le 29, avec neuf de leurs complices.

Décem. 15. L'empereur d'Autriche envoie le comte de Bubna à Paris, avec un caractère diplomatique.

18. Arrivée de Bonaparte à Paris.

20. Le Sénat vient complimenter Napoléon sur son heureuse arrivée, et lui offrir de

nouveaux sacrifices; sa réponse fait pressentir les précautions qu'il veut prendre pour assurer la succession du trône à son fils.

Décem. 23. Le comte Frochot, préfet de la Seine, est destitué pour avoir manqué de fermeté dans la conspiration de Mallet; il est remplacé par M. de Chabrol.

GUERRE.

BONAPARTE PART DE PARIS *le* 9 *mai;*
il passe le Rhin le 13, *l'Elbe le* 29,
la Vistule le 6 *juin, et le Niémen le* 24.

Les hostilités avec la RUSSIE
commencent le 24 *juin;*
L'armée française, dont la marche est
VICTORIEUSE ET RAPIDE,
entre à Wilna le 28 *juin, à Witepsk le* 28
juillet, à Smolensk le 18 *août, à Viazma*
le 29 *août, à Mojaïsk le* 9 *septembre,*
et à Moscow le 14;
forcée de battre en retraite,
elle évacue Moscow *le* 23 *octobre.*
Le quartier-général est à Wiazma
le 3 *novembre, et à Smolensk le* 9.

PASSAGE DE LA BÉRÉSINA
les 26, 27 et 28 novembre.

Décem. 3. XXIXe BULLETIN :

L'IMPRÉVOYANCE DU CHEF
ET LA RIGUEUR DU CLIMAT
ont causé la perte de
L'ARMÉE LA PLUS BELLE ET LA PLUS BRAVE.

EN ESPAGNE, NOS ARMÉES AFFAIBLIES
par le départ de vieilles troupes
pour l'Allemagne,
ÉPROUVENT QUELQUES REVERS.

CAMPAGNE DE RUSSIE.

Janvier 26. Occupation de Stralsund par le général Friant, qui prend possession de la Poméranie suédoise au nom de la France.

Février 28. Le duc de Reggio entre à Berlin à la tête de son corps d'armée.

Mars 20. Des troupes et des équipages partent de Pétersbourg pour entrer en campagne ; grands mouvemens de troupes en Allemagne et en Prusse.

Avril 22. L'empereur de Russie part de Pétersbourg pour rejoindre son armée.

Plusieurs corps de la grande armée se portent sur l'Oder, l'Elbe et le Bas-Oder; la Garde part de Paris.

Mai. 9. Le duc de Reggio est nommé gouverneur de Berlin.

9. Bonaparte et Marie-Louise partent de Paris, ils arrivent à Dresde le 16; l'empereur et l'impératrice d'Autriche y arrivent le 18, et le roi de Prusse le 26; il s'y rend aussi plusieurs princes souverains. Bonaparte quitte Dresde le 29, il se rend par la Haute-Lusace à Glogau et à Posen; il arrive à Thorn le 2 juin, en repart le 6, et arrive à Dantzick le 7.

Juin 10. L'empereur de Russie est à Wilna, Bonaparte à Dantzick; l'empereur et l'impératrice d'Autriche sont à Prague avec Marie-Louise.

19. Le quartier-général est à Gumbinen.

22. Quartier-général à Wilkowiski; Bonaparte proclame la guerre aveo la Russie.

22 *au* 24. Passage du Niémen et de la Wilia : en s'élançant sur la rive moscovite, Bonaparte s'écrie : *La fatalité entraîne les Russes, que les destins s'accomplissent!*

L'armée est répartie en dix corps, plus la vieille Garde, la jeune Garde, une réserve de cavalerie en quatre corps, et la cavalerie de la Garde; le total général des troupes est de 450 mille combattans et 1,200 bouches à feu, savoir : 20 mille Italiens, 80 mille

hommes de la confédération du Rhin, 30 mille Polonais, 30 mille Autrichiens, 20 mille Prussiens et 270 mille Français; l'armée russe est évaluée à 360 mille combattans.

Juin 24. Quartier-général à Kowno; les hostilités commencent à Develtoro.

25. L'empereur de Russie annonce la guerre par une proclamation.

28. Une diète générale s'assemble à Varsovie, et se constitue en Confédération générale de la Pologne.

28. Entrée des Français à Wilna.

Juillet 1er. Organisation du gouvernement de Lithuanie.

9. Le prince d'Eckmühl s'empare de Borisow sur la Bérésina; l'on marche rapidement en avant, il n'y a que des affaires de cavalerie légère.

11. Les avant-postes français sont sur la Dwina.

14. L'empereur Alexandre paraît à Moscow pour y exciter le zèle des habitans.

20. Passage de la Dwina.

22. Quartier-général à Glonbokoé; les Russes se retirent, on brûle leurs magasins et l'on détruit leurs ouvrages.

Juillet 23. Combat de Mohilow ; le général Bagration est défait par le maréchal Davoust.

25. Quartier-général à Ouchatsh ; les Français occupent Mohilow, Orcha, Disna, Polotsk et marchent sur Witepsk.

25, 26, 27. Combats d'Ostrowno ; les Russes sont battus et repoussés.

28. Entrée des Français à Witepsk ; les Russes se retirent de toutes parts sur Smolensk : l'on chante des *Te Deum* en France et en Russie.

31. Les Russes sont atteints et battus, par Oudinot, à Sivochina.

Août. 1er. Combat de Drissa : 15 mille Russes sont culbutés par le maréchal Oudinot qui défait le général Wittgenstein et lui fait perdre 6 à 7,000 hommes et 14 canons.

1er. Quartier-général à Witepsk ; prise de Dunabourg.

12. Les Russes sont vaincus à Kobryn par le prince de Schwartzemberg.

14. Combat de Krasnoï ; les Russes sont repoussés, mais ils résistent avec fermeté à des charges de cavalerie multipliées qui ne peuvent les entamer.

Du 16 *au* 18. Combat de Polotsk : le duc de Reggio est blessé ; le général Saint-Cyr met en déroute

l'armée russe de Wittgenstein ; il lui prend 20 canons et fait 1,000 prisonniers.

Août 18. Bataille et prise de Smolensk sur le Dniéper ou Borysthène; la perte de l'ennemi est évaluée à 12 mille hommes, celle des Français à 5 ou 6,000 hommes. Napoléon, sans écouter de sages conseils, s'avance sur Moscow.

27. Le général Gouvion Saint-Cyr est nommé maréchal d'empire.

29. Entrée à Viazma : Bonaparte y établit son quartier-général, les Russes ont brûlé la ville.

Septem. 2. Quartier-général à Ghat : les Prussiens soutiennent une sortie de la garnison de Riga.

5. Passage de la Kologha : prise d'une redoute aux Russes.

7. Bataille de la Moskowa : cette journée est une des plus sanglantes que présentent les annales militaires : les Russes qui sont restés en masse sous la mitraille, ont perdu 30 mille hommes tués, blessés ou pris ; les Français, qui ont attaqué et enlevé des redoutes formidables avec de la cavalerie et à la baïonnette, ont 20 mille hommes hors de combat : les généraux Montbrun et Caulaincourt sont au nombre des morts.

Septem. 9. Quartier-général à Mojaïsk.

14. Entrée des Français à Moscow : l'on dit que le gouverneur Rostopchin y avait fait mettre le feu, l'armée française est plusieurs jours à l'éteindre ; elle prend ses cantonnemens dans cette ville.

18. L'armée russe du Danube se réunit à l'armée de réserve, à Lutsk.

26. Débarquement à Riga d'un corps de troupes russes.

Octobre 5. Le quartier-général est à Moscow et l'avant-garde est à vingt lieues au-delà : Bonaparte reste dans cette ville espérant toujours une démarche de l'empereur de Russie pour obtenir la paix ; il envoie même le général Lauriston près de Kutusow : mais les Russes comptent davantage sur la rigueur du climat que sur des négociations pour repousser les Français.

11. L'armée russe, venant de la Moldavie, menace les communications de l'armée française avec Varsovie.

17. Combat de Polotsk ; le maréchal St.-Cyr bat le général Wittgenstein.

19. Bonaparte quitte Moscow et porte son quartier-général à Troilskoï le 20.

21. Combat de Winskowo : Murat, qui cou-

vre Moscow avec l'avant-garde de la grande armée, est battu par Kutusow.

Octobr. 23. Evacuation de Moscow après avoir fait sauter l'arsenal, les magasins et le Kremlin, citadelle et résidence des premiers ducs moscovites; l'armée rétrograde sur la Dwina, sur Witepsk et Smolensk.

26. Combat de Maloiaroslavertz; l'ennemi est repoussé par le prince Eugène, il perd de 8 à 10 mille hommes, et les Français 5,000.

27. Quartier-général à Vercia.

Novem. 3. Bataille de Viazma : l'arrière-garde française repousse l'ennemi après un combat sanglant et opiniâtre, soutenu par le prince Eugène, les maréchaux Ney, Davoust et le général Compans.

9. Quartier-général à Smolensk; l'armée française est en pleine déroute, elle manque de vivres et de fourrages, les chevaux meurent au bivouac et en route.

Du 14 *au* 16. Evacuation de Smolensk; l'armée française, hors d'état de hasarder une bataille générale, précipite sa retraite.

16. Les Russes s'emparent de Minsk, qui renferme les magasins des Français.

Du 16 *au* 19. Combats de Krasnoï; les Français ne sont que 25 mille hommes et manquent de tout,

ils résistent pourtant à une armée de 100 mille hommes bien approvisionnée.

Novem. 21. Les Russes s'emparent de Borisow; l'armée française est cernée de toutes parts.

23. Combat de Borisow; ce poste important est repris par le maréchal Oudinot.

Du 26 *au* 28. Passage de la Bérésina : toute l'armée se réunit et forme encore 80 mille hommes avec de l'artillerie; la valeur et l'habileté des généraux Oudinot, Ney, Victor, Poniatowski suppléent au nombre; les Russes sont contenus et le passage s'effectue sur des ponts établis par l'art et la bravoure des ingénieurs militaires : les officiers, encore montés, forment un escadron sacré pour veiller à la sûreté de Bonaparte. L'artillerie, les bagages et les non-combattans, parmi lesquels sont des femmes et des enfans, restent sur l'autre rive, abandonnés à la rapacité et à l'inhumanité des cosaques; les Russes font près de 20 mille prisonniers, s'emparent de 150 pièces de canon et de presque tous les bagages.

Décemb. 3. Vingt-neuvième bulletin, exposant tous les désastres que viennent d'éprouver les Français et leurs alliés.

5. Bonaparte quitte son armée et se rend à Paris en voyageant incognito; il confère à

Murat le commandement de l'armée; son départ est le signal du désordre, les corps se désorganisent et chacun prend la route qui lui paraît la plus sûre pour échapper aux dangers que présentent l'ennemi et le froid excessif qui est à 25° (Réaumur).

Décem. Du 10 au 11. Evacuation de Wilna : déroute complète; les restes de l'armée avaient fait de grands efforts pour arriver jusqu'à cette ville, où l'on devait trouver des soulagemens; le soldat, épuisé et engourdi, n'y trouve que la mort sous mille formes diverses.

16. Evacuation de Kowno et passage du Niémen : des 400 mille guerriers qui franchirent ce fleuve en conquérans, à peine 30 mille le repassent en fugitifs.

18. Le comte Rapp reprend le commandement de la place de Dantzick avec une garnison de 30 mille hommes.

19. Mort du général comte de Lariboissière, premier inspecteur-général de l'artillerie, et l'un des officiers les plus distingués de l'armée; il est remplacé par le général Eblé.

26. Combat de Picktiiponen, à la suite duquel les Russes abandonnent Tilsitt.

30. Défection du général prussien Yorck, qui signe avec les Russes une convention de

neutralité : le roi de Prusse le désavoue publiquement.

Décem. 31. L'armée est toujours en retraite; cependant les corps se rallient et prennent diverses positions en Prusse, en Allemagne et en Pologne.

Guerre d'Espagne.

Janvier 9. Le maréchal Suchet s'empare de Valence, et par suite de la province de ce nom jusqu'au cap Martin.

19. La ville de Dénia se rend aux Français; 69 pièces de canon.

19. Les Anglais s'emparent de Ciudad-Rodrigo.

23. Combats d'Altafouilla et de Saint-Félice de Caudines, soutenus avec avantage par les généraux Lamarque et Decaen.

24. Décret. Le maréchal Suchet est nommé duc d'Albuféra.

24. Décret. Un capital de 200 millions, des biens de la province de Valence, est destiné à récompenser l'armée d'Aragon.

Février 4. Le maréchal Suchet s'empare du fort de Péniscola.

Avril 7. Badajoz est pris d'assaut par les Anglais : cette place a été défendue treize mois par le

général Philippon ; il est fait prisonnier avec 3,000 hommes.

Mai 19. Les Anglais s'emparent d'Almaraz.

Juin 1er. Les Espagnols sont battus à Bornos ; cette victoire est sans avantage.

12. Combat sous Tarragone : le maréchal Suchet accourt au secours de cette ville assiégée, et défait complètement l'armée anglo-espagnole.

Juillet 17. Le duc de Raguse attaque les Anglais et passe le Duero malgré la présence d'un ennemi plus nombreux.

18. Le général Clausel attaque les Anglais sur les bords de la Guarma, il en est repoussé.

21. Combat de Custalla : le général O'Donnell est battu par le général Harispe.

22. Bataille de Salamanque : le duc de Raguse est défait par Wellington, et grièvement blessé. Les Français ont 6 à 8,000 hommes hors de combat et 5,000 prisonniers ; ils se retirent derrière le Duero ; la perte des troupes anglo-portugaises est de 5,200 hommes. Joseph Bonaparte quitte Madrid.

28. Les Anglais s'emparent de Salamanque.

Août 11. Les Français résistent à des forces supérieures anglaises à Majalahonda.

Août 12, 14. Wellington continue sa marche victorieuse, il s'empare de Madrid et fait capituler la garnison française du fort de la China.

Septembre. Les Français rétrogradent et réunissent leurs forces.

Octobre. 3. Prise de la ville de Chinchilla et du fort, le 8.

Du 20 *au* 29. Les armées de Portugal et du Nord chassent les Anglais de devant Burgos, le général Dubreton y commandait; les Anglais sont repoussés jusqu'au-delà du Duero.

21. Les Espagnols sont repoussés à l'attaque d'Olot.

23. L'arrière-garde anglaise est atteinte et battue à Célada.

Novem. 2. Les Français rentrent dans Madrid.

2. Les Espagnols sont battus à la Garrija et à Samalus.

3. Le général Decaen a quelques succès près de Vich.

7. L'armée du Midi, maréchal Soult, et l'armée de Portugal, général Souham, font leur jonction à Mélina-del-Campo, et forcent l'armée anglaise à se retirer promptement en Portugal.

10. Jonction à Alba de Tormez des trois armées françaises, de Portugal, du Centre et du Midi.

Novem. 16. Les Espagnols sont chassés de leurs positions à Alcoy.

Les Français ne soumettent que les parties de l'Espagne occupées par leurs troupes ; l'Espagnol reprend ses armes aussitôt que le Français disparaît, et ne songe plus qu'à la vengeance.

LÉGISLATION.

Mars 13. *Sénatus-consulte :*

DIVISION DE LA GARDE NATIONALE EN 1er BAN, 2e BAN ET ARRIÈRE-BAN ;

le 1er *ban comprend les hommes de* 20 *à* 26 *ans ;*
le 2e *ban, ceux de* 26 *à* 40,
et l'arrière-ban les hommes de 40 *à* 60 *ans.*
Le 1er *ban ne sortira pas du territoire ;*
100 *cohortes du* 1er *ban sont mises à la disposition du ministre de la guerre ; chaque cohorte est de* 1000 *hommes environ.*

Mars 14. *Décret.* 88 COHORTES DE GARDES NATIONALES *seront organisées et levées.*

Janvier 3. Suppression des corporations de religieux et religieuses, et des ordres monastiques qui existent dans les départemens réunis.

Janvier 15. Décret. Etablissement de cinq écoles spéciales pour la fabrication du sucre de betterave ; 100 mille arpens seront distribués pour être semés en betteraves. Création de quatre fabriques impériales, etc.

Février 8. Décret qui charge l'administration des droits réunis de la perception des octrois municipaux.

Mai 1er. Décret qui détermine les cas où les généraux ou commandans militaires peuvent capituler, et la manière dont seront jugés et punis ceux qui capituleraient hors les cas où la capitulation est permise.

1er. Sénatus-consulte qui réunit divers immeubles au domaine de la couronne.

4. Décret contenant des dispositions pénales contre ceux qui chassent sans permis de port d'armes de chasse.

Décret. 120 mille hommes de la conscription de 1813 sont mis à la disposition du ministère de la guerre pour le recrutement de l'armée.

Septem. 21. Décret qui règle les attributions du ministre de l'intérieur.

Octobr. 15. Décret sur la surveillance, l'organisation, l'administration, la comptabilité, la police et discipline du Théâtre Français.

Décem. 22. Décret concernant l'organisation et le service de la commission mixte des travaux publics, ponts-et-chaussées et génie militaire.

1813.

INTÉRIEUR.

Mars 11. LES MINISTRES
demandent au Corps législatif
1,500,000,000 DE FRANCS,
pour les besoins de l'État.
Ce budget est adopté le 20 *mars;*
la clôture du Corps législatif a lieu le 25 *mars.*

30. LE TITRE DE RÉGENTE
EST CONFÉRÉ A L'IMPÉRATRICE MARIE-LOUISE,
par lettres patentes qui l'investissent aussi du droit de présider le Sénat, le Conseil d'Etat, le Conseil des ministres et le Conseil privé.

Janvier. La ville de Paris offre un régiment de cavalerie de 500 hommes équipés à ses frais; les différens corps de l'Etat, les villes, les cantons, les citoyens suivent cet exemple en offrant des cavaliers montés et équipés.

25. Napoléon et le Pape signent un concordat à Fontainebleau.

Février 15. Ouverture du Corps législatif : Napoléon s'y rend, et y expose l'état des armées, les succès et les revers de nos armes.

Mars. 1er. Traité d'alliance entre la Russie et la Prusse, signé à Kalisch.

3. Traité de concert et de subsides entre l'Angleterre et la Suède; la Suède déclare la guerre à la France.

23. Bernadotte écrit à Napoléon, en l'invitant à modérer une ambition de plus en plus funeste à l'Europe.

27. Les ministres du roi de Prusse annoncent officiellement que leur maître fait cause commune avec la Russie, et déclare la guerre à la France.

Avril 1er. Déclaration de guerre de la France à la Prusse.

15. Napoléon part de Paris, pour se mettre à la tête de son armée.

Juin 30. Convention signée à Dresde; Napoléon accepte la médiation de l'Autriche; un congrès s'ouvrira à Prague, le 5 juillet.

Juillet 10. Traité entre la France et le Danemarck.

12. Congrès de Prague : l'Autriche, la Russie et la Prusse veulent que l'Allemagne reste indépendante, et que l'empire français soit borné par le Rhin et les Alpes.

23. L'impératrice Marie-Louise part pour

Mayence; Napoléon, parti de Dresde le 25, arrive à Mayence le 31; il en repart le 1er août, et arrive à Dresde le 4.

Juillet 24. Amnistie pour les faits d'insurrection, rébellion et désertion dans la 32e division militaire (Hambourg) avec des exceptions.

27. Adhésion de l'Autriche à l'alliance de la Russie et de la Prusse, par un traité signé à Prague.

28. Caulincourt se présente au congrès, comme ministre de Napoléon : son caractère est décliné, le congrès se sépare.

Août 2. Joachim Napoléon, roi de Naples et de Sicile, nomme son épouse régente.

Septem. 9. Triple alliance, signée à Tœplitz, entre l'Autriche, la Russie et la Prusse contre la France.

Octobr. 3. Traité préliminaire d'alliance entre l'Autriche et l'Angleterre, signé à Tœplitz.

17. La ville de Paris offre à Napoléon de faire de nouveaux sacrifices; cet exemple est suivi par les principales ville de l'Empire.

Novem. 9. Arrivée de Bonaparte à Paris; il assemble le Sénat.

14. Le ministre de la guerre présente à l'impératrice Marie-Louise 20 drapeaux pris aux batailles de Wachau, Leipsick et Hanau.

Décem. 19. Ouverture du Corps législatif, pour obte-

nir de nouveaux subsides. Bonaparte allègue la nécessité de conserver l'intégrité du territoire.

Du 17 au 22. Le Sénat et le Corps législatif nomment deux commissions pour examiner toutes les pièces relatives aux négociations entamées.

28. Rapport de la commission du Sénat : il tend à disposer les Français à tous les sacrifices qui n'auraient que la paix pour objet.

Rapport de la commission du Corps législatif : il tend à faire connaître le besoin que l'on a de la paix, et l'intention de défendre les libertés publiques; ce rapport déplaît à Bonaparte : il le signale comme une œuvre séditieuse, qui tendrait à rétablir la souveraineté du peuple.

31. Le Corps législatif est ajourné ; les collèges électoraux seront convoqués.

GUERRE.

BATAILLES GAGNÉES
à Lutzen le 2 *mai, à Bautzen le* 20,
à Wurtchen le 21.
ARMISTICE *du* 1er *juin au* 20 *juillet*;
il est prolongé jusqu'au 15 *août.*

Août 11. L'ARMISTICE EST ROMPU;
les hostilités recommencent le 17.

12. L'AUTRICHE
DÉCLARE LA GUERRE A LA FRANCE.

26. BATAILLE DE DRESDE
gagnée par les Français.

Octobre 15. DÉFECTION DE L'ARMÉE BAVAROISE.

19. BATAILLE DE WACHAU
gagnée par les Français.

18 *et* 19. PERTE DE LA BATAILLE DE LEIPSICK
par la défection des armées
SAXONNE ET WIRTEMBERGEOISE;
RETRAITE PRÉCIPITÉE SUR ERFURTH.

30. BATAILLE DE HANAU
gagnée par les Français.

L'ENNEMI PASSE LE RHIN SUR PLUSIEURS POINTS

ÉVACUATION DE L'ESPAGNE :
l'armée anglo-espagnole pénètre en France.

CAMPAGNE D'ALLEMAGNE.

Janvier 5. Occupation de Kœnigsberg par les Russes.

8. Le prince Eugène prend le commande-

ment de la grande armée, et en rassemble les débris; les Russes sont arrêtés par une avant-garde de troupes fraîches; la cavalerie se remonte avec activité.

Février 8. Reddition de Varsovie aux Russes.

10. Proclamation de l'empereur Alexandre: il invite les Allemands à secouer le joug de la France.

Mars. Il se fait de part et d'autre de grands préparatifs de guerre; l'Elbe est la barrière qui sépare les deux armées.

4. Occupation de Berlin par les Cosaques.

15, 20. Insurrections dans les départemens de l'Elbe et de l'Ems; le général Carra-Saint-Cyr abandonne Hambourg.

21. Prise de Dresde par les Russes et les Prussiens.

24. Le vice-roi a réuni toute son armée autour de Magdebourg: elle est forte de 100,000 hommes et de 300 pièces de canon.

24. Les troupes légères russes passent l'Elbe sur quelques points.

Avril 1er. Le général Morand s'empare de Lunébourg; il y est attaqué le 2; la ville est reprise; il périt dans l'action.

16. Arrivée de Bonaparte à Mayence, il passe à Francfort le 25.

Avril 16. Reddition de Thorn aux Russes.

24. Spandau capitule. Toutes les autres places sont assiégées ou bloquées.

28. Le quartier-général de Bonaparte est à Naumbourg; l'armée occupe la ligne de Hall, Mersebourg, Iéna et Saalfeldt.

29. Le général Souham bat les Russes au combat de Weissenfeld; l'ennemi est chassé de la rive gauche de la Saale.

Mai 1er. L'ennemi est repoussé avec perte au passage du défilé de Porsena; le duc d'Istrie est enlevé par un boulet.

2. Victoire remportée à Lutzen sur les Russes et les Prussiens : c'est le triomphe d'une bonne infanterie soutenue par de l'artillerie contre une nombreuse cavalerie ; l'on a tiré 39,500 coups de canon; la perte est grande de part et d'autre.

L'ennemi n'est point poursuivi, faute de cavalerie ; il se retire en désordre sur Dresde.

8. L'ennemi a repassé l'Elbe sur tous les points ; occupation de Dresde.

12. Arrivée du roi de Saxe à Dresde.

12. L'ennemi est repoussé dans les combats de Fischbach, de Capellenberg et de Bischoffwerda.

15. Le duc de Tarente repousse l'arrière-garde ennemie sur Bautzen.

Mai 19. Les corps d'Yorck et de Barclay de Tolly sont battus à Weissig.

20. Bataille et victoire de Bautzen : l'ennemi est chassé de toutes ses positions; l'on s'empare de Bautzen.

21. Combat d'Ochkirken.

21. Gain de la bataille de Wurtchen : l'ennemi est en pleine retraite.

22. L'ennemi est battu à Reichenbach : le duc de Frioul (Duroc), grand-maréchal du palais, est emporté par un boulet avec le général Kirgener.

23. Entrée à Goerlitz.

25. Le royaume de Saxe est délivré : les armées françaises sont en Silésie.

28. Combat de Hoyerswerda, soutenu avec avantage par Oudinot.

30. Le prince d'Eckmülh et le général Vandamme entrent à Hambourg.

Juin 1er. Entrée des Français à Breslau. Les hostilités cessent à deux heures. Glogau est débloquée; un officier porte la nouvelle de l'armistice dans toutes les places assiégées.

4. Signature de l'armistice à Pléwitz; il durera jusqu'au 20 juillet. Les conditions en sont désavantageuses aux Français, qui sont forcés de prendre des cantonnemens, et de former des camps dans la partie la moins

fertile de la Silésie, et déjà dévastée par la guerre.

Juillet 20. Le général Moreau débarque à Gothembourg, pour prendre part à la guerre contre Napoléon.

23. L'armistice est prolongé jusqu'au 15 août.

Août 15. Napoléon part de Dresde; toutes les troupes se mettent en marche.

17. Quartier-général à Goerlitz; les hostilités recommencent. Bonaparte n'a que 280,000 combattans, dont la moitié de recrues, à opposer à 520,000 hommes aguerris; cette proportion sera encore diminuée par les défections successives.

23. Le prince d'Eckmühl s'empare de Schwérin.

23. Le maréchal Oudinot est battu par Bernadotte aux combats de Gross-Bhéren et d'Arensdorf; il perd 1,500 hommes et 20 canons.

26 *et* 27. Bataille de Dresde : pendant que les Français s'avancent en Silésie, en obtenant des succès, les Alliés passent l'Elbe, et viennent attaquer Dresde; Bonaparte est accouru au secours de cette ville; il bat les Alliés, les repousse dans les montagnes de la Bohême, et leur prend 20,000 hommes et 60 canons; le général Moreau, qui était au service de

l'empereur de Russie, est blessé à mort par un boulet, en voulant reconnaître la position des Français.

Août 29. Combat de Kulm : le général Vandamme, qui s'est avancé imprudemment dans les montagnes de la Bohême, est séparé du reste de l'armée ; il est battu et fait prisonnier avec 12,000 hommes.

27, 29. Macdonald, battu le 26 sur la Katsbach, est de nouveau défait en opérant sa retraite, aux passages de la Boher, de la Queiss et de la Neiss ; il perd 10 à 12,000 hommes et de l'artillerie.

Septem. 2. Le maréchal Davoust évacue Schwérin ; son corps d'armée se reploie sur la Stechnitz.

3. Déclaration de guerre du Danemarck contre la Suède.

6. Combat de Dennewitz : l'armée, qui s'avançait sur Berlin, commandée par le maréchal Ney, est défaite par Bernadotte et Bulow ; elle perd 12,000 hommes, de l'artillerie, des munitions et des bagages ; elle fait sa retraite sur Torgau. Cet échec force Bonaparte de se replier sur Dresde, en renonçant à l'invasion de la Silésie.

13. Les quatre régimens de gardes-d'honneur font un service actif à l'armée.

Septem. 15. L'ennemi attaque; il est délogé de ses positions, et repoussé en Bohême; le quartier-général est à Pirna.

17. Combat d'Arbeson; l'ennemi est poussé jusqu'à Nollendorff.

20. Le quartier-général est à Dresde; les Français s'opposent au passage de l'Elbe, par plusieurs combats, dans lesquels ils ont l'avantage.

Du 26 sept. au 4 octob. Le général Desnouettes est attaqué à Altenbourg; il fait sa retraite sur la Saale; l'armée de Silésie est repoussée.

7. Bonaparte part de Dresde; 8, quartier-général à Wurtzen; 9, à Eulenbourg; 10, à Duben.

15. L'armée bavaroise se réunit à l'armée prussienne, et menace le Bas-Rhin; le quartier-général est à Leipsick.

Murat fait sa jonction avec l'armée, après avoir battu un corps autrichien et un corps russe.

16. Bataille de Wachau: elle est générale; les villages de Liberwolkowitz, Dœlitz et Wachau sont attaqués six fois; l'armée ennemie est défaite ainsi que sa réserve; l'on tire 80,000 coups de canon; le champ de bataille reste aux Français; le général Bertrand défend Leipsick.

Octobr. 18 et 19. Bataille de Leipsick; l'armée des Alliés est évaluée à 330,000 hommes, et celle des Français à 175,000. La bataille était gagnée, lorsque l'armée saxonne entière et la cavalerie wurtembergeoise passèrent à l'ennemi, les munitions manquant l'on bat en retraite sur Erfurth; un pont sur l'Elbe est coupé, lorsque les deux corps de Macdonald et de Poniatowsky n'étaient pas encore passés, ces deux corps sont perdus; Macdonald passe à la nage; le brave et fidèle Poniatowsky périt dans les flots; l'armée arrive à Erfurth le 23 dans le désordre d'une armée battue et fugitive. La perte des Français en généraux, officiers et soldats, et matériel est immense.

26. Les troupes wurtembergeoises se joignent aux bavaroises contre la France.

26. Le général Wrède, commandant l'armée austro-bavaroise, s'empare de Wurtzbourg, et suit le cours du Mein.

30. Bataille de Hanau : l'armée austro-bavaroise, forte de 60 à 70,000 hommes, s'était portée à Hanau pour barrer le passage à l'armée française; elle est culbutée et écrasée par la Garde, les communications sont ouvertes : cette victoire qui sauve la personne

de Napoléon est achetée par la perte de de 10,000 braves.

Novem. 2. L'ennemi attaque le corps du général Bertrand; il est culbuté dans la Kintzig; évacuation de Francfort.

7. Toute l'armée a repassé le Rhin, l'on se fortifie sur toute la ligne.

11. Le maréchal Saint-Cyr signe une convention à Dresde; 23,000 hommes sous ses ordres doivent retourner en France, elle n'est point exécutée; le prince de Schwartzemberg refusant de la ratifier, les troupes françaises sont prisonnières.

21. Reddition de Stettin, après huit mois de blocus.

24. Prise d'Amsterdam par le prussien Bulow: le gouvernement provisoire proclame l'indépendance des Provinces-Unies, et rappelle le prince d'Orange.

Decem. 1er. Les Alliés déclarent de Francfort qu'ils ne font point la guerre à la France; qu'ils désirent qu'elle soit forte et heureuse; que le commerce y renaisse; que les arts y refleurissent, et que son territoire conserve une étendue qu'elle n'a jamais connue sous ses rois.

2. Caulincourt, ministre des relations extérieures, écrit au ministre d'Autriche que

Napoléon adhère aux bases générales et sommaires des négociations proposées au nom des puissances alliées, et consent à la réunion d'un congrès à Manheim.

Décem. 2. L'ennemi passe le Rhin sur plusieurs points, et s'empare de Neuss.

2. Occupation d'Utrecht par Bulow.

5. Prise de Lubeck par les Suédois.

9. Evacuation de Bréda et Villemstadt par les Français.

15. Armistice entre les Russes et les Danois.

20. L'armée alliée, forte de 160,000 hommes, entre en Suisse par différens points, et se dirige sur Bâle. Le 21, six divisions, fortes de 100,000 hommes passent le Rhin depuis Bâle jusqu'à Schaffhouse.

24. Evacuation définitive de la Hollande.

30. Genève ouvre ses portes aux Alliés; Napoléon suspend le préfet du Léman, pour avoir quitté son poste.

31. Passage du Rhin par l'armée de Silésie aux ordres du prussien Blucher, il s'effectue sans opposition de Manheim à Coblentz.

Guerre d'Espagne.

Janvier 6. Le général Cafarelli, après avoir dégagé la ville de Santona, chasse les Espagnols de Bilbao, dont ils s'étaient emparés.

Fév. 1 *et* 2. Le général Vichery bat les Espagnols à Medina-Celi, et près de Siguenza.

Mars 10. Le maréchal Jourdan, affaibli par le départ d'une partie de ses troupes pour l'Allemagne, se porte sur Valladolid au nord de l'Espagne.

Avril 11. Les Espagnols sont battus à Yécla.

12. Prise de Villena.

12. Le duc d'Albuféra bat l'armée anglo-espagnole à Fuente de la Figuerra.

14. Occupation des positions en avant de Xucar.

Mai. 12. Prise de Castro-Urdialès; l'on disperse quelques bandes.

Juin. Le général Clausel obtient des succès sur les bandes de Biscaye et de Navarre; le général Abbé disperse celle de Mina.

21. Perte de la bataille de Vittoria : tous les bagages et l'artillerie tombent au pouvoir de l'ennemi; Wellington ne profite pas de tous ses avantages en laissant échapper l'armée française, qui devait être séparée de la France; elle fait sa retraite sur Saint-Jean-Pied-de-Port.

Juillet 1er. Le maréchal Soult est envoyé en Espagne pour remplacer le maréchal Jourdan dans le commandement en chef: il doit se tenir

sur la défensive jusqu'à la fin de la campagne d'Allemagne.

Juillet 2. Débarquement de l'armée anglaise sous Tarragone: ils prennent le fort de Balaguer; ils lèvent le siége, et se rembarquent le 20. L'escadre anglaise se présente devant Palamos, l'Escala et le golfe de Roses; partout elle est repoussée.

5. Le maréchal Suchet se porte de Valence sur l'Ebre.

Juill. 25 *au* 2 *Août.* Le maréchal Soult, voulant ravitailler Pampelune, parvient à repousser les Anglais dans plusieurs combats meurtriers qui ont lieu à Roncevaux, etc. Parvenu à la montagne de Cubiry, il attaque avec vigueur l'armée anglo-espagnole; mais il est battu, et obligé de se retirer sur la Bidassoa avec une perte de 8 à 9,000 hommes.

Août 18. Evacuation du royaume de Valence: Tarragone bombardée et brûlée par les Français en 1811, par les Anglais en 1813, est démantelée dans la nuit du 18. Les armées d'Aragon et de Catalogne sont en mouvement pour se réunir.

31. Affaire d'Irun: l'armée française passe la Bidassoa, et s'efforce de débloquer Saint-Sébastien; elle ne peut y réussir, et se retire avec une perte de 2,000 hommes, parmi

lesquels sont les généraux Vendermaz et la Martinière; Saint-Sébastien est pris d'assaut par les Anglais.

Septem. 12. Le duc d'Albuféra force le col d'Ordal, défait les Anglais à Villa-Franca, et pousse jusqu'à Wendrell.

Octob. 7. Passage de la Bidassoa par Wellington, c'est le coup décisif porté aux armes françaises sur le territoire espagnol.

Octobr. 31. Capitulation de Pampelune, la garnison est prisonnière.

Novem. 10. L'armée française retranchée dans les Pyrénées, depuis Saint-Jean-de-Luz jusqu'au mont Darca, est attaquée sur tous les points par l'armée anglo-espagnole, qui pénètre en France; Wellington établit son quartier-général à Saint-Jean-de-Luz.

Décemb. 9. Passage de la Nive par l'armée alliée; les Français lui font éprouver une perte considérable à Villefranque.

10. Le maréchal Soult fait repasser la Nive à l'armée anglaise, qui perd 5,000 hommes; les Français en perdent 2,500. Le 11, le maréchal obtient de nouveaux avantages.

13. Bataille de Saint-Pierre-d'Irube, entre la Nive et l'Adour; le maréchal Soult attaque l'armée des Alliés : il est repoussé avec une

perte de 6,000 hommes. Celle de l'ennemi est évaluée à 8,000 hommes.

EN ITALIE.

Juin et Juil. Le prince Eugène rassemble une armée entre la Piave et l'Adige, pour s'opposer à l'invasion des Autrichiens.

Août 21. Cette armée est forte d'environ 50,000 hommes. Le quartier-général est à Ardelsberg.

Septem. 6. Le prince Eugène emporte les retranchemens de Festritz, et passe la Drave; le 14, il bat les Autrichiens dans la position de Lippa.

Octobre. Le prince Eugène fait un appel de 15 mille hommes sur les conscriptions de 1808 à 1813 inclusivement.

31. Combat et prise de Bassano par le prince Eugène.

Novem. 15. Le prince Eugène emporte les hauteurs fortifiées de Caldiero.

Décemb. 3. Le général Couchy bat les Autrichiens entre Frotta et Rovigo.

8. Occupation d'Ancône par Murat, qui s'avance dans les Etats Romains, à la tête de 24 mille hommes.

13, 14, 15. Les Anglais attaquent Livourne : ils sont repoussés avec perte.

SÉNATUS-CONSULTES POUR LEVÉES D'HOMMES :

11 *janvier*,	350,000 *hommes.*
3 *avril*,	180,000
24 *août*,	30,000
11 *octobre*,	280,000
16 *novembre*,	300,000
TOTAL,	1,140,000 HOMMES.

Novem. 15. SÉNATUS-CONSULTE :

L'EMPEREUR NOMME A LA PRÉSIDENCE *du Corps législatif sans présentation de listes de candidats.*

LE SÉNAT ET LE CONSEIL D'ÉTAT *assistent en corps aux séances impériales du Corps législatif, en vertu de lettres closes.*

Janvier 7. Décret relatif à la classification des routes départementales dans 122 départemens, et à la perception des centimes additionnels, pour la réparation et l'entretien de ces routes.

11. Sénatus-consulte : 350 mille hommes sont mis à la disposition du ministre de la guerre ; savoir : 100 mille hommes des cohortes ; 100 mille hommes des conscriptions de 1809, 10, 11 et 12, et 150 mille hommes de la conscription de 1814.

Février 5. Sénatus-consulte sur la régence de l'Empire, le couronnement de l'Impératrice et celui du Prince impérial, roi de Rome; l'Impératrice est régente de droit, si l'Empereur ne nomme pas à la régence.

13. Publication du concordat comme loi de l'Empire.

Mars 16. Décret qui charge la Régie des droits réunis de surveiller la fabrication, la circulation et la vente des salpêtres.

22. Décret concernant les conseillers et les juges-auditeurs près des tribunaux.

25. Décret relatif à l'exécution du concordat de Fontainebleau.

Avril 3. Sénatus-consulte : 180 mille hommes sont mis à la disposition du ministre de la guerre; savoir : 10 mille hommes de gardes d'honneur; 80 mille hommes du premier ban de la garde nationale, et 90 mille hommes sur la conscription de 1814.

3. Sénatus-consulte qui suspend pendant trois mois le régime constitutionnel dans les départemens formant la 32e division militaire.

5. Décret. Organisation de la garde nationale dans tout l'Empire.

5. Décret. Création de cinq cohortes urbai-

nes pour la défense particulière des places maritimes.

Avril 5. Décret relatif à l'organisation des quatre régimens de gardes d'honneur à cheval, créés par le sénatus-consulte du 3 avril; ils seront habillés, équipés et montés à leurs frais.

10. Décret. Création d'un corps de gendarmerie pour la garde de Paris.

Mai 22. Décret. Il sera élevé un monument sur le Mont-Cenis, en mémoire de la victoire de Wurtchen; les Instituts de France et d'Italie, et les Académies, sont chargés de la rédaction du projet; 25 millions y sont affectés.

Juillet 1er. Sénatus-consulte qui proroge pendant trois mois la suspension du régime constitutionnel dans la 32e division militaire.

Août 24. Sénatus-consulte : 30 mille hommes, pris sur les classes de 1814 et antérieures, et pris dans vingt-quatre départemens voisins des Pyrénées, sont mis à la disposition du ministre de la guerre.

Octobre 9. Sénatus-consulte : 280 mille hommes seront mis à la disposition du ministre de la guerre; savoir : 120 mille hommes sur 1814, et 160 mille hommes sur 1815.

Novem. 11. Décret qui augmente de 0,30 centimes les contributions sur les portes et fenêtres,

et de 0,20 centimes par kilogramme les droits sur le sel, pour subvenir aux frais de la guerre.

Novem. 15. Sénatus-consulte. Les pouvoirs de la quatrième série du Corps législatif sont prorogés pour la prochaine session.

16. Sénatus-consulte : 300 mille conscrits des années 1803 et suivantes sont mis à la disposition du ministre de la guerre ; 150 mille sont mis en activité, et 150 mille en réserve.

Décem. 17. Décret appelant les gardes nationales urbaines à seconder ou à remplacer les garnisons de l'intérieur.

26. Décret. Envoi de sénateurs ou conseillers d'Etat dans les divisions militaires, en qualité de commissaires extraordinaires, pour hâter la levée des conscrits, et accélérer les moyens de défense.

1814.

INTÉRIEUR.

Avril 2. *Acte du Sénat :*
NAPOLÉON BONAPARTE EST DÉCHU DU TRÔNE;
le droit d'hérédité établi dans sa famille est aboli.

6. NOUVELLE CONSTITUTION
Décrétée par le Sénat;
LOUIS XVIII, ROI DES FRANÇAIS,
une chambre des Pairs et une chambre législative.

11. ACTE D'ABDICATION
DE NAPOLÉON BONAPARTE:
il accepte la principauté de l'île d'Elbe, avec une pension de 6 millions.

12. ENTRÉE À PARIS
DE S. A. R. MONSIEUR, COMTE D'ARTOIS;
lieutenant-général du Royaume.

13. LE PAVILLON BLANC ET LA COCARDE BLANCHE
sont substitués
au PAVILLON *et à la* COCARDE TRICOLORES.

Mai 3. ENTRÉE SOLENNELLE DE S. M. LOUIS XVIII A PARIS.

30. *Signature du traité de paix avec la Russie, l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse.*

Juin 4. LE ROI *donne la* CHARTE *constitutionnelle.*

Janvier 1er. Proclamation de S. M. Louis XVIII aux Français, datée de Hartwel.

La garde nationale de Paris est mise en activité. Joseph Bonaparte la commande.

11. Traité d'alliance entre l'Autriche et Murat.

23. Bonaparte confère à l'impératrice Marie-Louise le titre de régente; il la recommande, ainsi que le roi de Rome, à la garde nationale.

25. Départ de Napoléon pour l'armée; Paris reste sans défense.

28. Joseph Bonaparte est nommé lieutenant-général de l'Empereur.

Février 11. Proclamation de S. A. R. le duc d'Angoulême, datée de Saint-Jean-de-Luz, où ce prince est arrivé avec l'armée anglaise.

21. Arrivée à Vesoul de MONSIEUR, comte d'Artois, frère de Louis XVI.

Février 27. Proclamation de S. A. R. le comte d'Artois, datée de Vesoul.

Avril 1er. Le Conseil général du département de la Seine, et le Conseil municipal de la ville de Paris, renoncent à toute obéissance envers Napoléon Bonaparte, et demandent Louis XVIII pour roi.

2. Le Sénat institue un Gouvernement provisoire.

2. Adresse du Gouvernement provisoire à l'armée : « Vous n'êtes plus les soldats de » Napoléon, le Sénat et la France vous dé» gagent de vos sermens. »

2. L'empereur de Russie rend tous les prisonniers français qui sont en Russie.

2. Le Gouvernement provisoire confère au général Dessoles le commandement de la garde nationale et du département de la Seine.

3. Acte par lequel le Corps législatif, adhérant à l'acte du Sénat, reconnaît et déclare la déchéance de Napoléon Bonaparte.

3 *et suivans.* Les différens corps de l'Etat, les villes, les cantons et l'armée, adhèrent successivement à l'acte de déchéance.

4. Arrêté du Gouvernement provisoire portant libération des conscrits, ainsi que des

bataillons de nouvelles levées et des levées en masse.

Février 4. Adresse du Gouvernement provisoire au peuple français, annonçant la déchéance de Napoléon, et le rétablissement de la monarchie légitime.

8. Le Gouvernement provisoire déclare nul et non avenu tout ce qui a été ou aurait été fait au nom et par ordre de Napoléon, postérieurement à sa déchéance.

8. Le Gouvernement provisoire ordonne la remise des prisonniers de guerre russes.

9. Le Gouvernement provisoire ordonne la mise en liberté d'un grand nombre de détenus.

11. Traité de Paris entre les maréchaux Ney, Macdonald et le général Caulincourt, plénipotentiaires de Napoléon, et les ministres d'Autriche, de Russie et de Prusse. Napoléon renonce pour lui et les siens aux empires de France et d'Italie ; il accepte la principauté de l'île d'Elbe, avec une pension de six millions. L'impératrice Marie-Louise aura les duchés de Parme et de Plaisance, lesquels passeront à son fils. Le prince Eugène aura un établissement convenable hors de France.

11. Adresse du Gouvernement provisoire à

l'armée : « Soldats, vous n'êtes plus à Na-
» poléon; mais vous êtes toujours à la pa-
» trie..... Restez donc fidèles à votre dra-
» peau. »

Avril 13. S. A. R. le duc de Berry débarque à Cherbourg; il arrive à Paris le 21.

13. Arrêté du Gouvernement provisoire. Tous les prisonniers de guerre retenus en France seront rendus de suite à leurs puissances respectives.

14. Le sénat défère le Gouvernement provisoire à S. A. R. le comte d'Artois.

20. Départ de Napoléon pour l'île d'Elbe, il s'embarque à Fréjus le 28, et arrive à l'île d'Elbe le 4 mai.

22. MONSIEUR envoie des commissaires extraordinaires du Roi dans toutes les divisions militaires.

23. Conventions signées à Paris entre MONSIEUR, comte d'Artois, d'une part, et les puissances alliées d'autre part : ces conventions fixent provisoirement les obligations respectives de la France et des puissances alliées.

23. MONSIEUR règle de nouveaux droits pour les marchandises coloniales.

25. Le Roi débarque à Calais.

Avril 26. Monsieur donne la décoration de la fleur de lis à toute la garde nationale de Paris.

Mai 2. Déclaration du Roi, datée de St.-Ouen, près de Paris, contenant les bases de la Charte constitutionnelle.

3. Entrée solennelle de S. M. Louis XVIII à Paris, au milieu des plus vives acclamations; il est accompagné de Madame, duchesse d'Angoulême, du duc de Bourbon et du prince de Condé.

6. Le Roi forme et nomme un conseil de la guerre.

9. Proclamation du Roi aux Français sur son avénement au trône de Louis XII et de Henri IV, que Sa Majesté se propose pour modèles, et portant défense d'obtempérer aux réquisitions illégales des commandans des puissances alliées.

10. Proclamation du Roi: les impôts indirects seront perçus comme par le passé jusqu'à ce que le système de cette contribution ait été changé par une loi.

12. Entrée à Bordeaux de S. A. R. le duc d'Angoulême, cette ville arbore le drapeau blanc.

13. Nomination de tous les ministres et directeurs-généraux.

14. S. A. R. le comte d'Artois est nommé colonel-général des gardes nationales du

royaume; d'après les conventions du 23 avril, les Français évacuent toutes les places de la Hollande et de la Belgique.

Mai 15. Tous les princes sont nommés colonels-généraux d'une arme.

18. Le Roi confère la dignité d'amiral de France, à S. A. R. le duc d'Angoulême.

30. Signature du traité de paix avec la Russie, l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse : la France conserve les limites de 1792, avec quelques augmentations de territoire.

Juin 3. Les empereurs de Russie et d'Autriche quittent Paris; le roi de Prusse part le 4; leurs troupes se retirent vers le Rhin.

4. Assemblée collective du Corps législatif et d'une partie du Sénat. Séance royale; le Roi donne la Charte constitutionnelle.

4. Le Roi nomme cent cinquante-quatre pairs à vie, qui doivent composer la chambre des Pairs de France.

4. Première séance de la Chambre des Pairs et de celle des Députés.

13. Arrêt du Conseil. Les bons de réquisition seront pris en paiement des contributions extraordinaires de 1813 et 1814.

21. Ordonnance du Roi. La décoration de la Légion d'Honneur portera à l'avenir, d'un côté l'effigie de Henri IV, avec cet exergue:

Henri IV, roi de France et de Navarre, et, de l'autre côté, trois fleurs de lis, avec cet exergue : *Honneur et Patrie.*

Juillet 6. La Chambre des Députés passe à l'ordre du jour sur toutes les pétitions relatives à l'abolition des droits réunis.

11. Organisation de la gendarmerie royale.

12. Exposé de l'état de la France par le ministre de l'intérieur.

15. Création d'une Commission du sceau.

16. Organisation des gardes nationales du Royaume.

20. La Légion d'Honneur est conservée sans traitement pour les promotions à venir; l'ordre de la Réunion est conservé.

20. Traité de paix entre la France et l'Espagne, signé à Paris.

22. Le Roi supprime les écoles militaires de Saint-Cyr, Saint-Germain et la Flèche, et les remplace par l'école royale militaire, créée par édit de 1751.

29. Les deux Chambres présentent chacune une adresse au Roi.

Août. Il se fait tous les jours de nombreuses promotions de chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur.

7. Bulle du pape Pie VII, portant le rétablissement des jésuites.

Septem. 8. Monsieur part de Paris pour parcourir les départemens de l'Est. Dans tous les départemens du Royaume les fonctionnaires publics prêtent serment d'obéissance et de fidélité au Roi.

23. Organisation des écoles royales militaires.

23. Loi des finances. Pour l'exercice 1814 les dépenses s'élèvent à 827,415,000 francs, et les recettes sont de 520,000,000 francs. Pour l'exercice 1815 les dépenses montent à 547,700,000 francs, et les recettes sont de 618,000,000 francs.

Octobre. Le Roi rend plusieurs ordonnances qui anoblissent d'anciens serviteurs.

Novem. 3. Ouverture du congrès de Vienne, en exécution de l'article 32 du traité de Paris du 30 mai.

7. Formation d'une commission, chargée d'élever un monument à la mémoire des victimes de Quiberon.

29. Les dettes du Roi étant reconnues dettes de l'Etat, le Roi offre d'en payer provisoirement l'intérêt sur la liste civile.

Décembre. Les Anglais remettent aux Français la Guadeloupe le 2, et la Martinique le 8.

16. Ordonnance du Roi qui restreint à la demi-solde, les officiers de tout grade et les administrateurs militaires non pourvus

de lettres de service, ainsi que ceux en congé.

Décem. 30. La session de la Chambre des Pairs et celle de la Chambre des Députés sont prorogées, et leurs séances ajournées au premier mars 1815.

GUERRE.

LA FRANCE EST ENVAHIE DE TOUTES PARTS.

BONAPARTE,

à la tête d'une armée dont la bravoure sait suppléer au nombre,

bat successivement plusieurs corps de l'armée alliée:

COMPTANT SUR LA DÉFENSE DE PARIS,

il place l'ennemi entre cette capitale et les troupes qu'il commande;

il est encore à Troyes lorsque les Alliés sont aux portes de Paris.

Mars. 30. BATAILLE SOUS LES MURS DE PARIS;

les Français, accablés par le nombre, sont forcés de capituler.

31. ENTRÉE DES ALLIÉS DANS PARIS.

NAPOLÉON,

qui n'a voulu souscrire à aucune des

conditions qui lui ont été proposées au congrès de CHATILLON-SUR-SEINE, *fait faire de nouvelles propositions*
A L'EMPEREUR ALEXANDRE.
LES SOUVERAINS ALLIÉS SE REFUSENT
à toutes négociations;
NAPOLÉON OFFRE D'ABDIQUER
en faveur de son fils;
les Alliés décident qu'on n'acceptera
QU'UNE ABDICATION ABSOLUE.

CAMPAGNE DE FRANCE.

Janvier 1er. Capitulation et reddition de Dantzick : la garnison est retenue prisonnière, malgré les conditions de la capitulation.

2. L'ennemi passe le Rhin à Manheim, et pénètre dans l'intérieur.

2. Prise du fort Louis; le 4, de Haguenau par les Russes.

7. Occupation de Vesoul; 8, d'Epinal; 10, de Forback; 12, de Bourg; 15, de Cologne; 16, de Nancy; 17, de Langres; 19, de Dijon; 20, de Toul et de Chambéry; 21, de Châlons-sur-Saône; 25, de Bar-sur-Aube.

21. Les Autrichiens allaient entrer à Lyon, lorsque le maréchal Augereau vient secourir cette ville, et repousse l'ennemi.

Janvier 21. Passage de la Meuse par l'armée de Silésie; le 25, elle s'établit sur la Marne à Saint-Dizier et à Joinville.

26. Napoléon porte son quartier-général à Châlons-sur-Marne; son armée est évaluée à 70 mille hommes au plus.

27. Bonaparte attaque l'ennemi à St.-Dizier, et le repousse avec perte.

29 *et* 30. Bataille de Brienne, gagnée par Bonaparte contre le général Blucher : 3,000 hommes tués ou blessés de part et d'autre.

Février 1er. Bataille de la Rothière : l'armée française, forte de 40 mille hommes, attaque celle des Alliés de 110 mille combattans; la perte des Français est de 6,000 hommes et de plus de 50 bouches à feu; celle des Alliés, presqu'aussi considérable, affecte peu leur masse. Les Français battent en retraite sur Troyes sans être poursuivis; Bonaparte entre dans cette ville le 3.

2. L'on élève quelques fortifications autour de Paris.

4. Première conférence des plénipotentiaires des puissances belligérantes à Châtillon-sur-Seine.

7. Occupation de Châlons-sur-Marne.

7. Occupation de Troyes, évacué par Bonaparte pour poursuivre l'armée de Blucher.

Février 9. Reddition d'Avesnes aux Russes.

10. Bonaparte bat les Russes à Sézanne et à Champaubert.

11. Bonaparte atteint et défait le russe Sacken ; les Russes perdent 4,000 hommes, 25 canons et presque tous leurs bagages; la perte des Français est évaluée à 2,000 hommes.

11 *et* 12. Prises de Bray et de Nogent-sur-Seine ; prises de Sens et de Pont-sur-Yonne.

12. Occupation de Laon.

14. Combat de Vauchamp : 7,000 Prussiens et Russes sont mis hors de combat; en cinq jours les cinq corps de l'armée de Silésie, qui s'avançaient sur Paris, ont perdu au-moins 25 mille hommes tués, blessés ou pris.

14. Occupation de Montereau et Moret par les Autrichiens.

15. En vingt jours, Napoléon a battu successivement tous les corps de l'armée de Silésie, et les a jetés entre la Marne et l'Aisne.

17. Combat de Nangis : Napoléon met en déroute le corps russe de Wittgenstein, qui était en marche sur Paris ; l'ennemi perd 5,000 hommes, autant de prisonniers et 12 canons.

17. Congrès de Châtillon : les Alliés donnent

un projet de traité qui contient les conditions les plus dures; Bonaparte refuse d'y souscrire.

Février 18. Les ponts de Bray et de Montereau sont emportés de vive force par les Français; les Autrichiens et les Wittembergeois y perdent environ 7,000 hommes.

22. Combat de Méry-sur-Seine : la division Boyer arrête et repousse le corps de Sacken.

24. Bonaparte, après avoir repoussé l'ennemi, fait son entrée à Troyes.

27. Prise de la Fère par Bulow : cette place livre à l'ennemi plus de 100 canons, et un matériel estimé à 20 millions.

27 *et* 28. Combats de Bar et de la Ferté-sur-Aube: les deux maréchaux, Oudinot et Macdonald, attaqués par des forces très-supérieures, sont contraints de se replier de l'Aube sur la Seine.

Mars 1er. Traité de Chaumont, entre l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie : ce traité a pour but de maintenir l'équilibre en Europe, et de prévenir les envahissemens qui, depuis tant d'années, ont désolé le monde; il sera en vigueur pendant vingt ans.

Mars 2. L'ennemi est battu aux combats de Lisy-sur-Ourcq et de Mai.

3. L'armée ennemie était poursuivie et acculée contre l'Aisne sans aucun moyen de retraite. La ville de Soissons se rend, et ouvre un passage à l'ennemi.

4. Evacuation de Troyes par les Français.

7. Bataille de Craonne : Napoléon attaque Blucher dans une position formidable : les Français perdent 8,000 hommes ; la perte des Russes est moins considérable.

8. L'ennemi enlève une partie du parc de réserve au duc de Raguse.

9. Les Anglais attaquent Berg-op-Zoom : ils sont faits prisonniers sur les remparts, après avoir éprouvé de grandes pertes.

9 *et* 10. Combat sur Laon : Bonaparte attaque cette place plusieurs fois sans succès.

13 *et* 14. Bonaparte bat le corps du général Saint-Priest, à Reims, et reprend la ville, qui avait été prise le 12. Le général Saint-Priest, émigré, y perd la vie.

19. Rupture du congrès de Châtillon : l'ultimatum des puissances alliées était que la France conserverait ses limites de 89 ; le 10, Bonaparte refuse d'y souscrire ; un nouveau délai est accordé jusqu'au 15. Bonaparte

montrant de trop grandes prétentions, la guerre continue.

Mars 20 *et* 21. Combats d'Arcis-sur-Aube : Napoléon s'expose en soldat dans ces deux journées; il force l'armée alliée, qui avait passé la Seine à Nogent et à Arcis, à se retirer sur Bar-sur-Aube; il parvient à faire sa jonction avec Macdonald le 23; il se dirige sur Saint-Dizier et Joinville, sans être poursuivi.

21. Occupation de Lyon par les Autrichiens : le maréchal Augereau se retire sur Valence.

Le général Maison, avec 9 ou 10 mille hommes, tient en échec 40 ou 50 mille ennemis dans la Flandre.

25. Combat de Fère-Champenoise : les maréchaux Mortier et Marmont perdent 9,000 hommes et 60 bouches à feu; 6 généraux français sont faits prisonniers.

26. Combat de Saint-Dizier : Napoléon attaque et culbute 10 mille hommes de cavalerie qui étaient à sa poursuite. C'est alors qu'il apprend que les Alliés sont près de Paris; il marche au secours de cette ville.

29. Les maréchaux Mortier et Marmont occupent Saint-Mandé, Vincennes et Charonne; l'empereur de Russie et le roi de Prusse

ont leur quartier-général à Bondy ; Napoléon a le sien à Troyes.

Mars 30. Napoléon se sépare des troupes qu'il commande et se rend à Fontainebleau ; il a recours à de nouvelles tentatives de négociation, les Souverains refusent de traiter avec lui.

30. Bataille sous Paris : 25 mille Français de toutes armes attaquent des masses énormes ; accablés par le nombre, ils sont bientôt forcés de se replier; Joseph, auquel Napoléon avait confié la garde de Paris, fuit précipitamment. A quatre heures, l'on convient d'un armistice de deux heures, à cinq heures et demie, il est arrêté que les troupes françaises auront la nuit entière pour se retirer avec leur matériel; que les troupes alliées entreront à Paris à six heures du matin et ne pourront recommencer les hostilités qu'après neuf heures; la garde nationale conservera, soit à l'intérieur ou aux barrières, tous les postes utiles à la tranquillité publique.

31. Capitulation de Paris : elle a pour base les conventions de la veille.

31. Entrée des Alliés dans Paris : l'empereur de Russie, le roi de Prusse, le grand-duc Constantin et le prince de Swchartzemberg

sont à la tête des troupes : l'on crie *vive Louis XVIII*, et l'on voit des cocardes blanches.

Mars 31. Déclaration de l'empereur de Russie au nom des Alliés : les Alliés ne traiteront plus avec Napoléon Bonaparte ni avec aucuns membres de sa famille; ils invitent le Sénat à désigner un gouvernement provisoire qui puisse pourvoir aux besoins de l'administration, et préparer la constitution qui conviendra au peuple français.

Avril 5. Convention de Chevilly entre le maréchal Marmont et le prince de Schwartzemberg : le duc de Raguse abandonne les drapeaux de Bonaparte pour se ranger sous ceux du Roi; son corps d'armée se rend à Versailles.

4, 5 *et* 6. Napoléon est à Fontainebleau à la tête d'une armée de 40 mille hommes; il négocie au lieu d'agir; il offre d'abdiquer en faveur de son fils; les Alliés sont incertains; ce n'est qu'après deux jours qu'ils décident qu'on n'acceptera qu'une abdication absolue.

GUERRE EN ITALIE.

Janvier. Le prince Eugène maintient les Autrichiens en Italie avec sa faible armée.

6. Armistice entre l'Angleterre et le roi de Naples, Murat.

Janvier 19. Occupation de Rome par les troupes de Murat.

Février 1er. Murat déclare la guerre à la France et à l'Italie.

Le prince Eugène, hors d'état de garder l'offensive, recule de l'Adige sur le Mincio.

8. Le prince Eugène gagne la bataille du Mincio, bat l'ennemi dans les plaines de Roverbella, repasse le Mincio, et occupe la ligne de ce fleuve.

Mars 2. Le général Grenier bat l'ennemi près de Parme et le jette au-delà du Taro.

7. Le quartier-général du prince Eugène est à Mantoue.

Le prince Eugène repousse l'ennemi sur l'Adige.

Avril 17. Armistice conclu par le prince Eugène avec les armées autrichiennes et napolitaines. Les troupes françaises rentreront dans les limites de l'ancienne France.

» 26. L'Autriche s'empare de l'Italie; l'armée française en Italie retourne en France.

Suite de la GUERRE D'ESPAGNE.

Février 3. Les cortès désavouent le traité de Valençay.

27. Bataille d'Orthès; Wellington à la tête de 7,000 hommes, parvient à déposter 3,800

Français des retranchemens et des positions qu'ils occupent près de Baïonne. Le maréchal Soult se replie le 22 sur Orthès sans être entamé, et y réunit le 26 toutes ses divisions. Le lendemain, à neuf heures, l'action est générale, et se prolonge jusqu'à la fin du jour. Les Français se retirent en bon ordre, ayant perdu 3,000 hommes et 5 canons. La perte de l'ennemi est plus considérable.

Mars 13. Ferdinand VII, roi d'Espagne, obtient sa liberté, et se met en route pour l'Espagne. Il arrive le 24 sur la Fluvia, près de Figuières; la remise de sa personne est faite par le maréchal Suchet, en présence des armées opposées, dont les hostilités viennent de cesser.

Avril 10. Bataille de Toulouse : le maréchal Soult avec 27,000 hommes résiste à 80mille hommes commandés par Wellington, et conserve sa position.

11 *et* 12. Le maréchal Soult, voulant épargner à la ville de Toulouse les dangers d'une seconde bataille, fait sa retraite vers le département de l'Aude; il reçoit dans la soirée du 12 la nouvelle des événemens de Paris.

14. Sortie de la garnison de Baïonne. Les assiégés tombent sur le camp des Anglais, et

leur font éprouver une perte considérable. Le général Hoppe est blessé, et fait prisonnier : ce sont les derniers coups de fusil tirés en France pour Bonaparte.

Avril 18. Armistice conclu entre le maréchal Soult et Wellington.

LÉGISLATION.

Février 24. DÉCRET IMPÉRIAL DATÉ DE TROYES, *Tout Français au service d'une des puissances dont les troupes envahissent le territoire de l'Empire, et tout Français qui aura porté les signes ou les décorations de l'ancienne dynastie, seront déclarés traîtres, jugés par des commissions militaires, condamnés à mort, et leurs biens seront confisqués.*

SA MAJESTÉ LOUIS XVIII *rend un grand nombre d'ordonnances pour modifier la législation existante, réorganiser les armées de terre et de mer, reformer toutes les branches d'administration et nommer à tous les emplois civils et militaires.*

Octobre 4. LOI RELATIVE A LA LIBERTÉ DE LA PRESSE : *les écrits de vingt feuilles et au-dessous*

sont sujets à l'examen,
ou à la censure préalable.

Décem. 5. *Loi.* REMISE AUX ÉMIGRÉS *des biens non vendus.*

Janvier 6. Décret qui rend mobiles 121 bataillons de gardes nationales.

Mars 5. Décrets. Tous les Français sont autorisés et même requis de courir aux armes pour harceler l'ennemi.

Tout Français pris par l'ennemi, qui serait mis à mort sur-le-champ, sera vengé par la mort, en représailles, d'un prisonnier ennemi.

Tout fonctionnaire qui s'opposera à l'élan patriotique au lieu de l'exciter, sera considéré comme traître, et traité comme tel.

26. Décret qui prescrit des mesures d'exécution pour la levée des 160 mille conscrits de 1815 dans les départemens occupés en totalité ou en partie par l'ennemi.

Avril 26. Décret de S. A. R. MONSIEUR. Suppression des Cours prévôtales et tribunaux ordinaires des Douanes.

27. Décret de S. A. R. MONSIEUR concernant les Droits réunis.

Mai 5. Ordonnance du Roi portant défense d'ob-

tempérer aux réquisitions faites par les commandans ou les intendans des puissances alliées.

Mai 12. Ordonnances qui déterminent la force et l'organisation des troupes de ligne sur le pied de paix.

15. Ordonnance du Roi qui autorise les conscrits de 1815 à rentrer dans leurs familles.

23. Ordonnance du Roi concernant le rétablissement des gardes-du-corps.

Juin 1er. Ordonnance du Roi concernant les Droits réunis.

4. Ordonnance du Roi relative aux étrangers et à leur naturalisation.

4. Ordonnance du Roi. La dotation actuelle du Sénat et des Sénatoreries est réunie au domaine de la Couronne. Les membres du Sénat, nés français, conserveront une pension annuelle de 36,000 francs.

10. Ordonnance qui maintient provisoirement les lois, décrets et règlemens par lesquels il a été pourvu jusqu'à ce jour à la répression des abus de la presse.

22. Ordonnance du Roi qui maintient provisoirement les règlemens actuels de l'Université de France.

29. Ordonnance du Roi. Organisation du conseil d'Etat.

Juillet 1er. Ordonnance concernant l'organisation de la Marine, sa composition, l'avancement, les appointemens et le rang des officiers.

5. Ordonnance du Roi. Nomination des membres du conseil d'Etat.

11. Ordonnance du Roi qui accorde une amnistie pour les délits commis dans les forêts de l'Etat, dans celles des communes et établissemens publics.

26. Ordonnance du Roi qui autorise l'exportation des grains, farines et légumes.

Août 8. Ordonnance du Roi concernant la discipline militaire.

21. Ordonnance du Roi portant abolition de toutes les listes d'émigrés.

Septem. 9. Ordonnance du Roi, établissant une prison d'essai, pour reconnaître si de jeunes criminels ne pourraient pas devenir citoyens paisibles, et utiles à la société par le travail et l'instruction.

26. Ordonnance du Roi, qui rend aux villes et communes les armoiries attribuées par les autres Rois ses prédécesseurs.

Octobre 1er. Ordonnance qui attache un aumônier à chaque hôpital militaire.

7. Ordonnance qui détermine le mode de vente et de paiemens des bois qui seront aliénés.

Octobre 24. Ordonnance du Roi, qui nomme les censeurs royaux.

24. Ordonnance du Roi, contenant des mesures relatives à l'impression, au dépôt et à la publication des ouvrages, etc.

Novem. 8. Loi relative à la liste civile et à la dotation de la Couronne. La liste civile est fixée, pour la durée du présent règne, à la somme de 25 millions.

18. Loi relative à la célébration des fêtes et dimanches.

25. Loi concernant les droits pour l'exportation des laines et des beliers-mérinos et métis, et pour l'importation des laines venant de l'étranger.

Décem. 2. Loi relative à l'exportation des grains, farines et légumes.

2. Loi relative aux dettes des colons de St.-Domingue.

8. Loi sur les boissons.

9. Ordonnance du Roi portant règlement sur les octrois.

16. Loi qui rétablit la franchise du port, de la ville et du territoire de Marseille.

17. Loi relative aux douanes.

21. Loi relative aux dettes contractées en pays étranger par le Roi et les Princes de la Famille royale; les dettes personnelles du Roi

sont reconnues dettes de l'Etat jusqu'à concurrence de 30 millions.

Décem. 21. Loi qui maintient jusqu'au 1er janvier 1816 les dispositions des lois, décrets et règlemens, qui autorisent la perception des droits d'enregistrement, de timbre, de greffe, d'hypothèques, etc.

21. Loi relative aux droits d'entrée sur les fers et aciers.

24. Loi sur les tabacs.

30. Ordonnance du Roi sur les enrôlemens, le prix d'engagement est de 50 francs.

1815.

INTÉRIEUR.

Mars. 1er. BONAPARTE
débarque au golfe de Juan près Cannes;
il entre à Grenoble le 9, *à Lyon le* 10,
A PARIS LE 20.

S. M. LOUIS XVIII QUITTE SA CAPITALE
dans la nuit du 19 *au* 20;
il se retire à GAND, *où il tient sa cour.*

Juin 22. BONAPARTE ABDIQUE
en faveur de son fils NAPOLÉON II,
ET LE PROCLAME EMPEREUR.

Juin 22. *Gouvernement provisoire.*

Juillet 8. *Entrée de S. M. Louis XVIII à Paris.*

Juillet 15. BONAPARTE S'EMBARQUE A ROCHEFORT
sur le vaisseau anglais le Bellérophon;
IL EST CONDUIT A L'ILE SAINTE-HÉLÈNE,
lieu fixé pour sa résidence.

Novem. 20. SIGNATURE DU TRAITÉ DE PAIX
AVEC LES PUISSANCES ALLIÉES.

Janvier 19. Les restes de LL. MM. Louis XVI et Marie-Antoinette sont exhumés et transportés à Saint-Denis.

20. Le 21 janvier de chaque année, il sera célébré dans toute la France un service pour le repos de l'âme de Louis XVI.

Un congrès général est assemblé à Vienne pour discuter les intérêts de toutes les cours de l'Europe.

Février. Un grand nombre de communes des départemens remettent à l'Etat le prix de diverses fournitures militaires.

Mars 6. Ordonnance du Roi portant convocation immédiate et extraordinaire des Chambres des Pairs et des Députés.

6. Ordonnance du Roi. Bonaparte est déclaré traître et rebelle, pour s'être introduit en France à main armée.

L'on dirige de toutes parts des troupes et des gardes nationales contre Bonaparte. Le maréchal Ney va se mettre à la tête de l'armée rassemblée dans la Franche-Comté.

9. Bonaparte est joint par le colonel Labédoyère, à la tête de son régiment, qui s'était détaché de la division de Grenoble.

7 *et* 11. Ordonnances du Roi. Tous les militaires en

congé sont rappelés; les gardes nationales du Royaume sont mises en activité.

Mars 11. Proclamation du Roi. Appel aux Français pour repousser Bonaparte.

11. Ordonnance du Roi concernant la convocation et la permanence des Conseils généraux des départemens: ils sont autorisés à prendre toutes les mesures que les circonstances ou les localités pourront leur suggérer.

12. Proclamation du Roi pour engager l'armée à rester fidèle au drapeau blanc.

Bonaparte entre à Lyon le 10, à Mâcon le 13, à Châlons le 14, à Autun le 15, à Auxerre le 16; il est joint dans cette ville par le maréchal Ney, qui, le 13, ayant réuni ses troupes à Lons-le-Saulnier, leur a annoncé par une proclamation qu'il les conduisait sous les drapeaux de Bonaparte.

13. Décret de Bonaparte. Dissolution des Chambres des Pairs et des Députés; convocation à Paris des colléges électoraux des départemens pour se réunir en assemblée extraordinaire.

13. Déclaration du congrès de Vienne. Toutes les puissances donneront au Roi tous les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité dans son Royaume. Bonaparte est dé-

claré hors des relations civiles et sociales, et livré à la vindicte publique.

Mars 16. Séance royale des Chambres législatives réunies : le Roi jure de maintenir la Charte ; tous les Princes jurent fidélité à S. M. et à la Charte constitutionnelle.

19. Le Roi ordonne la clôture des Chambres des Pairs et des Députés.

20. Bonaparte entre à Paris à neuf heures du soir, il est reçu par l'armée avec enthousiasme; la population de Paris reste calme.

Bonaparte change tout le ministère et un grand nombre de préfets.

23. Ordonnance du Roi qui licencie les armées au service de Bonaparte. Toutes les places de Flandre arborent le drapeau tricolore.

25. Les Souverains alliés renouvellent le traité de Chaumont, et se garantissent mutuellement leurs possessions.

27. Le conseil d'Etat, institué par Bonaparte, relève l'ex-empereur de sa déchéance, et annulle son abdication.

30. Engagement près de Montélimart entre les troupes de Bonaparte et celles du duc d'Angoulême; ce prince a sous ses ordres quelques régimens et des gardes nationales.

30. Le ministre des relations extérieures écrit

aux ambassadeurs de prendre la cocarde tricolore.

Avril 1er. La duchesse d'Angoulême quitte Bordeaux, après avoir fait tous ses efforts pour résister au parti de Bonaparte.

8. Le duc d'Angoulême capitule, après avoir fait une résistance qui lui valut le titre de *Héros du Midi.*

11. Bonaparte écrit de conduire le duc d'Angoulême à Cette, et met pour condition à sa liberté, qu'il s'obligera à la restitution des diamans de la couronne; le prince est embarqué le 16.

22. Acte additionnel aux constitutions de l'Empire; il y aura une Chambre des Pairs et une Chambre des Représentans. Il leur est interdit, dans tous les cas, de rappeler les Bourbons. Cet acte est présenté à l'acceptation du peuple; des registres sont ouverts pour recevoir les signatures.

Mai. Il se forme des fédérations dans plusieurs villes. A Paris les faubourgs se fédèrent.

Le congrès de Vienne confirme la déclaration du 13 mars.

Le recensement des votes sur l'acte additionnel donne la majorité en faveur de cet acte.

Juin 1er. Solennité du champ de Mai; acceptation

de l'acte additionnel; distribution d'aigles aux régimens de la Garde et à la garde nationale.

Juin 2. Nomination de 118 pairs de France.

3. Les Chambres des Pairs et des Représentans se réunissent, et se constituent provisoirement.

7. Ouverture de la session des Chambres par Napoléon Bonaparte.

9. Acte définitif du congrès de Vienne, qui fixe les droits, et limite les possessions des différentes puissances.

12. Bonaparte part de Paris, pour aller se mettre à la tête de l'armée; il confie le Gouvernement à un Conseil composé de 14 membres.

13. Premier essai de l'enseignement mutuel.

20. Arrivée de Bonaparte à Paris. Agitation dans Paris. Agitation dans les Chambres.

21. Message aux deux Chambres. Bonaparte les instruit des revers de l'armée française, et demande les moyens de rétablir le matériel et le personnel de l'armée.

21. Les Chambres se constituent en permanence, et déclarent que toute tentative pour les dissoudre est un crime de haute trahison.

22. Les deux Chambres acceptent l'abdication

de Bonaparte à l'unanimité. Elles nomment un Gouvernement provisoire composé de 5 membres.

Juin. 24. Les Chambres envoient des commissaires pour traiter avec les puissances étrangères.

24. Le Gouvernement provisoire ordonne une levée considérable d'hommes.

25 *et* 26. Massacres à Marseille; des citoyens accusés de bonapartisme sont immolés.

26. Convention de Chollet qui assure la pacification des départemens de l'Ouest.

28. Paris est mis en état de siége.

28. Proclamation de Louis XVIII aux Français, datée de Cambrai: « Les portes de mon » royaume viennent enfin de s'ouvrir de- » vant moi, j'accours pour adoucir des » maux que j'avais voulu prévenir, pour me » placer une seconde fois entre les armées » alliées et les Français. »

29. Départ de Bonaparte de Paris; il se rend à Rochefort.

Juillet. 7. Le Gouvernement provisoire se sépare.

7. Tous les commandans et officiers de la garde nationale, en activité au 1er mars, reprennent leurs fonctions.

8. Les Chambres sont dissoutes.
Nomination des ministres.

10. Arrivée à Paris des empereurs de Russie,

d'Autriche, et du roi de Prusse; les Alliés frappent plusieurs départemens de fortes contributions.

Juillet 14. L'armée de la Loire fait déposer au pied du trône sa soumission entière et absolue.

18. L'armée de la Loire arbore le drapeau blanc.

24. Ordonnance du Roi qui traduit à des conseils de guerre dix-huit généraux qui ont trahi le Roi avant le 23 mars, et met en surveillance trente-neuf individus, jusqu'à ce qu'ils soient jugés.

27. Madame la duchesse d'Angoulême rentre à Paris.

Août 1er. Il est décidé que Bonaparte sera relégué à l'île de Sainte-Hélène, et gardé par les Anglais.

1er. Licenciement de l'ancienne armée. Le maréchal Macdonald est chargé d'assurer et de compléter cette opération.

2. Assassinat du maréchal Brune à Avignon.

2. Arrestation du colonel Labédoyère : il est condamné à mort le 14; il subit son arrêt le 17; le Roi refuse sa grâce à sa mère et à sa femme.

17. Assassinat du général Ramel à Toulouse.

29. Le maréchal Moncey est destitué, pour

avoir refusé de présider le conseil de guerre qui doit juger le maréchal Ney.

Septem. 1er. Proclamation du Roi sur les troubles des départemens du Midi.

2 *et* 3. Insurrection de la garnison de Strasbourg; on la paie, et elle rentre dans le devoir.

22. Tout le ministère est changé.

26. Traité de la Sainte-Alliance, signé à Paris entre les empereurs d'Autriche et de Russie, et le roi de Prusse.

28. Départ de l'empereur d'Autriche.

29. Départ de l'empereur de Russie.

Octobr. 5. Murat débarque dans le royaume de Naples; il est pris, jugé et fusillé le 13.

7. Ouverture des Chambres. Discours du Roi : « Auprès de l'avantage d'améliorer, » est le danger d'innover... » Les Princes du sang, les Pairs et les Députés prêtent serment au Roi et à la Charte constitutionnelle.

12. Création d'une commission pour examiner la conduite des officiers de tout grade qui ont servi pendant l'usurpation.

13. Arrivée de Napoléon Bonaparte à l'île de Sainte-Hélène.

15. Les Chambres des Pairs et des Députés présentent, chacune, une adresse au Roi.

Les tableaux et objets d'arts provenant de

nos conquêtes, sont enlevés du Muséum par les Alliés.

Novem. 6. Les officiers qui ont servi Bonaparte depuis son retour de l'île d'Elbe, sont répartis en quatorze classes ou catégories, d'après l'appréciation des motifs qu'une commission spéciale jugera qu'ils ont apportés dans leur défection.

Le Midi est toujours en effervescence; les réactions donnent lieu à de grands désordres et à des assassinats.

9. Procès du maréchal Ney, qui décline la compétence du conseil de guerre. Une ordonnance du Roi le renvoie devant la Chambre des Pairs.

20. Traité de paix avec les puissances alliées: les frontières de 1790 modifiées; Huningue rasé; 700,000,000 d'indemnités qui seront acquittés jour par jour pendant cinq ans; 150 mille étrangers, payés et entretenus par la France, resteront sur son territoire pendant cinq ans au plus, et trois ans au moins; tous les prisonniers rendus; la traite des nègres abolie; toutes les anciennes dettes de la France seront payées.

Décem. 6. Le maréchal Ney est condamné à mort par la Chambre des Pairs, pour avoir trahi le

Roi; il subit son arrêt le 7, avec le courage d'un guerrier sans peur.

Décem. 20. Le pourvoi de M. de la Valette, condamné à mort pour trahison, ayant été rejeté, madame de la Valette a le courage et la présence d'esprit de le revêtir de ses habits pour le faire évader; elle fut assez heureuse pour sauver la vie de son époux.

GUERRE.

Juin 16. LES HOSTILITÉS COMMENCENT :

16. BATAILLE DE LIGNY SOUS FLEURUS, *gagnée par les Français.*

18. BATAILLE DE WATERLOO, *ou du Mont Saint-Jean; l'armée française est en pleine déroute.*

Juillet 3. CONVENTION ENTRE LES PUISSANCES ALLIÉES ET LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE : *l'armée française se retire au-delà de la Loire, avec tout son matériel.*

7. ENTRÉE DES ALLIÉS A PARIS.

MURAT, *à la tête d'une armée* NAPOLITAINE,

FAIT UNE INVASION
dans les Etats du Pape;
IL EST VAINCU ET PERD SON ROYAUME.

GUERRE EN FRANCE ET EN BELGIQUE.

Avril. Les Alliés forment leurs corps d'armée, et font un mouvement en avant.

Mai 2. Tout se prépare pour la guerre. Bonaparte organise huit corps d'armée : l'on fortifie les hauteurs près Paris; les gardes nationales sont mobilisées.

20. La Suisse adhère à la coalition contre la France.

26 *et* 27. Les empereurs de Russie et d'Autriche, et le roi de Prusse, se rendent près de leurs armées, qui sont en marche sur la France; ils n'ont voulu recevoir aucune proposition de la part de Napoléon.

Juin 16. Bataille de Ligny-sous-Fleurus, gagnée par les Français sur les Anglais et les Prussiens.

18. Bataille de Waterloo, ou du Mont Saint-Jean : les Français ont l'avantage jusqu'au moment où un corps prussien, que Bonaparte croit être celui du général Grouchy, tourne la droite des Français; l'armée est dans le plus grand désordre; sa déroute est

complète, son matériel reste au pouvoir des ennemis. La Garde oppose encore de la résistance au vainqueur, elle meurt sans vouloir se rendre.

Les Alliés entrent en France, et marchent sur Paris; l'armée française se rallie en se retirant sur la capitale.

Juillet 1er. Deux régimens prussiens sont détruits à Versailles.

2. L'on se bat sur plusieurs points aux environs de Paris.

7. Les troupes étrangères occupent la capitale : les Alliés attaquent et bombardent les places fortes, quoiqu'elles se soient soumises à Louis XVIII ; ils s'emparent de plusieurs places du nord.

11. Proclamation du maréchal Davoust, commandant en chef les troupes françaises au-delà de la Loire : « L'intérêt national » doit réunir franchement l'armée au Roi. »

21. Cessation des hostilités sur les côtes de France.

Août. 27. Siége et reddition d'Huningue investie depuis le 25 juin. Le général Barbanègre sort avec les honneurs de la guerre à la tête de sa garnison réduite à moins de cent hommes.

Septembre. L'armée espagnole s'avançait sur le territoire français; elle s'arrête à la suite d'une conférence du duc d'Angoulême avec le général Castanos.

18. Siége et reddition de Longwi.

EN ITALIE.

Février 26. Murat, qui a traité avec Bonaparte le 25, proclame l'indépendance de l'Italie, et attaque les Autrichiens à Césène.

Mars 28. Irruption des troupes napolitaines dans les Etats du Pape, et prise de Terracine.

Avril 6. Occupation de Florence par les troupes de Murat.

Mai 2 *et* 5. Bataille de Tolentino; les troupes de Murat sont mises en pleine déroute.

20. Convention militaire conclue à Capoue: toutes les places, citadelles, forts, ports et arsenaux du royaume de Naples seront livrés aux armées des puissances alliées pour être remis au roi Ferdinand.

Juillet 18 *et* 21. *Ordonnance du Roi :*
IL NE SERA FAIT AUCUNE PROMOTION
dans l'armée ni dans la marine,
jusqu'au 1er *juillet* 1816.

24. *Ordonnance du Roi*
QUI EXCLUT DE LA CHAMBRE DES PAIRS
tous ceux qui ont siégé dans la
CHAMBRE DES PAIRS INSTITUÉE PAR BONAPARTE.

Août 3. *Ordonnance du Roi :*
Licenciement des régimens d'infanterie de ligne et légère.

Août et Septembre. *Ordonnance du Roi :*
Le Roi licencie la cavalerie, l'artillerie et le génie, et réorganise en même temps ces corps.

Octobr. 29. *Loi.* SUSPENSION DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

Novem. 9. *Loi relative à la*
SUPPRESSION DES CRIS SÉDITIEUX
ET DES PROVOCATIONS A LA RÉVOLTE.

Janvier 11. Ordonnance du Roi. Création d'un directeur général de l'administration des communes.

Janvier 13. Ordonnance du Roi. Amnistie pleine et entière pour ceux qui ont pris part aux désordres ayant pour objet l'abolition des droits réunis.

28. Ordonnance du Roi qui nomme un intendant général des arts et des monumens publics, et en détermine les attributions.

Février 15. Ordonnance du Roi. Formation de la Cour de cassation : M. Desèze en est nommé président ; la Cour est installée le 21.

17. Ordonnance du Roi sur l'instruction publique, l'institution des universités, facultés, colléges royaux et communaux, écoles normales, etc.

17. Ordonnance du Roi qui fixe les bases d'admission et d'avancement dans la Légion d'honneur.

Mars 11. Ordonnance du Roi qui détermine les peines à infliger aux embaucheurs et aux provocateurs à la désertion.

15. Ordonnance du Roi qui conserve le traitement des employés des administrations civiles qui prendront les armes pour la défense de la patrie.

15. Loi concernant les récompenses nationales.

16. Loi. Tous les arrérages de la Légion d'honneur seront payés ; les brevets seront

expédiés. Tous les militaires nommés par le Roi seront admis au traitement à partir de leur nomination.

Mars 25. Décret de Bonaparte. Les lois des Assemblées nationales, sur la famille des Bourbons, seront exécutées suivant leurs forme et teneur.

28. Décret. Tous les militaires en congé sont rappelés sous les drapeaux.

Avril 2. Décret. Les régimens suisses au service de France sont dissous.

8. Décret. Abolition des droits réunis; cet impôt sera remplacé par des licences payées et des droits d'entrée.

10. Décret. Organisation des gardes nationales; des bataillons seront mis en activité pour garder les places fortes.

22. Décret. L'assemblée du Champ-de-Mai est convoquée pour le 26 mai : elle sera composée de tous les membres des Colléges électoraux, de département et d'arrondissement.

22. Décret. Organisation des corps francs dans les départemens frontières.

30. Décrets. Les Colléges électoraux seront convoqués; les maires seront nommés par les habitans; les régimens prendront leurs numéros.

Juillet 9. Ordonnance du Roi, qui crée une commission chargée de veiller aux intérêts des citoyens des départemens occupés par les armées étrangères.

9. Ordonnance du Roi. Les places, ponts et édifices de Paris, reprendront les noms qu'ils avaient au 1er janvier 1790.

12. Ordonnance du Roi. Tous les fonctionnaires nommés depuis le 20 mars, doivent obtenir une nouvelle nomination pour être conservés.

13. Ordonnance du Roi. La Chambre des Députés est dissoute; les Colléges électoraux d'arrondissement se réuniront le 14 août, et ceux de département huit jours après. Plusieurs articles de la Charte seront soumis à la révision de la Chambre.

16. Ordonnance du Roi. Les biens communaux et les bois de l'État, continueront d'être vendus.

19. Ordonnance du Roi, qui prescrit la cessation des pouvoirs des commissaires extraordinaires envoyés dans les départemens.

20. Ordonnance du Roi, concernant l'exécution de la loi sur la presse, du 21 octobre 1814.

20. Toutes les gardes nationales d'élite et tous les corps francs, seront licenciés.

Juillet 28. Ordonnance du Roi. Toutes les nominations faites dans la Légion d'honneur, depuis le 27 février 1815 jusqu'au 7 juillet suivant, sont annulées.

28. Ordonnance du Roi. L'ancienne décoration des Deux-Siciles est annulée; l'Ordre de la Réunion est aboli.

29. Ordonnance du Roi. Nomination des présidens des Colléges électoraux : la Seine est présidée par MONSIEUR; la Gironde, par le duc d'Angoulême; le Nord, par le duc de Berry.

Août 1er. Ordonnance du Roi, qui annulle les nominations et les promotions à des grades militaires; et la réintégration, sur le tableau d'activité, des officiers en retraite, qui ont eu lieu pendant l'usurpation.

1er. Ordonnance du Roi sur l'organisation des légions départementales.

8. Ordonnance du Roi, qui assujettit tous les journaux à une nouvelle autorisation du ministre de la police générale, et soumet tous les écrits périodiques à l'examen d'une commission.

10. Ordonnance du Roi. Les nominations faites dans la marine, par le gouvernement usurpateur, sont déclarées nulles.

16. Ordonnance du Roi, qui prescrit la per-

ception, à titre de réquisition de guerre, d'une contribution extraordinaire de 100 millions.

Août 17. Ordonnance du Roi. Nomination des membres de la Chambre des Pairs.

19. Ordonnance du Roi. La dignité de Pair est héréditaire.

23. Ordonnance du Roi. Organisation du Conseil d'Etat.

24. Nomination de ses membres.

Sept. 1er. Ordonnance du Roi. Suppression de la Maison du Roi; formation d'une garde royale.

18. Institution de la Cour royale de Paris; elle est installée le 9 octobre.

19. Création d'un Conseil privé.

22. Organisation du Corps royal du Génie militaire.

22 et 23. Ordonnance du Roi, faisant suite à celle du 1er, concernant l'organisation de la garde royale.

23. Ordonnance du Roi. Uniforme de la garde royale et de toutes les troupes : l'armée quittera l'habit bleu pour prendre l'habit blanc.

Octobre 17. Ordonnance relative à la Maison militaire de Sa Majesté.

29. Loi portant suspension de la liberté individuelle.

Novem. 21. Ordonnance du Roi. Il sera procédé, sans délai, contre l'auteur de l'assassinat commis sur la personne du général Lagarde, et contre les auteurs et complices de l'émeute qui a eu lieu à Nîmes, le 12 novembre 1815.

21. Ordonnance du Roi. Nomination des inspecteurs généraux des gardes nationales, membres du comité présidé par S. A. R. MONSIEUR.

23. Loi. Création des compagnies départementales.

29. Ordonnance du Roi. Organisation de la marine.

Décem. 7. Loi relative à la perception des droits sur les denrées coloniales.

9. Ordonnance du Roi, concernant les nouveaux types des monnaies.

14. Ordonnance du Roi qui réunit aux attributions du ministère de l'intérieur, ceux de la direction générale de l'agriculture, du commerce, des arts et manufactures, de la direction générale des communes, des hospices et des octrois municipaux, et de l'intendance des arts et des monumens publics.

14. Ordonnance du Roi. Réorganisation de la compagnie des Cent-Suisses.

16. Ordonnance du Roi. Fixation du nombre

des grades, classes, appointemens, et frais de bureau des officiers militaires et civils de la marine.

Décem. 20. Ordonnance du Roi, portant suppression des sous-préfectures des chefs-lieux de département.

23. Loi relative à la création de rentes nécessaires pour l'exécution du traité du 20 novembre 1815.

27. Ordonnance du Roi, concernant le personnel, le service ordinaire et extraordinaire, l'instruction et la discipline des gardes nationales du royaume.

1816.

INTÉRIEUR.

L'ÉCHANGE DES RATIFICATIONS
du traité de paix du 20 novembre,
est faite les 17 janvier, 14, 16 et 29 février,
entre le DUC DE RICHELIEU
et les ambassadeurs D'ANGLETERRE,
DE PRUSSE, D'AUTRICHE ET DE RUSSIE.

MARIAGE DE S. A. R. LE DUC DE BERRY
avec la princesse Marie-Caroline,
FILLE DU ROI DES DEUX-SICILES.
Le contrat est signé par le Roi et les augustes époux, le 17 juin à Paris; le mariage est célébré le même jour.

Janvier. Conspiration de Lyon, qui donne lieu à de grands débats, pour savoir si elle est réelle ou imaginaire.

Février 16. La commission pour la loi des élections présente une loi toute nouvelle; elle est adoptée par la Chambre des Députés le 6

mars, et rejetée par la Chambre des Pairs le 3 avril.

Février 22. L'on donne communication à la Chambre du Testament de la Reine, trouvé chez l'ex-conventionnel Courtois.

Mars 9. Présentation du budget à la Chambre des Députés.

20. Exhumation des restes du duc d'Enghien, fusillé en 1804 dans les fossés du château de Vincennes.

Avril 5. Présentation à la Chambre des Députés d'une loi sur le mode des élections; elle est adoptée le 10, après de très-vives discussions.

25. Le Roi refuse sa sanction à la loi sur l'amélioration du sort du clergé, proposée par la Chambre des Députés.

29. Clôture de la session de 1815 des Chambres des Pairs et des Députés.

Mai 7. Le deuxième conseil de guerre condamne le général Bertrand à la peine de mort. Le 11, il condamne à la même peine le général Lefebvre-Desnouettes.

4. Insurrection aux environs de Grenoble; les rebelles sont battus et dispersés par les troupes du Roi. Le département de l'Isère est considéré comme en état de siége : les autorités civiles et militaires sont revêtues

d'un pouvoir discrétionnaire. Le 12, vingt-trois individus sont condamnés à mort; Didier, le chef de la conspiration, est arrêté le 19, et exécuté le 10 juin.

Juin 1er. Signature à Berne de la capitulation militaire entre la France et la Suisse; 12,000 Suisses sont admis dans l'armée française.

Juillet 2. Le Roi remet au 1er janvier la promotion qui devait avoir lieu dans la Légion d'honneur au 15 juillet.

7. Jugement des soi-disant patriotes de 1816 : 3 à mort, 9 à la déportation, 7 à la réclusion, un à la prison; huit sont acquittés.

3 *et* 10. Par ordonnances du Roi, tous les princes du sang sont grand-croix de la Légion d'honneur et de l'Ordre militaire de Saint-Louis.

Août 7. La disette s'étant déclarée dans un grand nombre de départemens, le Roi rend une ordonnance qui affranchit de tous droits les grains, farines, pain, biscuits de mer, à toutes les entrées; la disette continuant, cette ordonnance est étendue aux pommes de terre et autres légumes.

L'on fait, de toutes parts, des dons volontaires sur l'emprunt de 100 millions; l'on s'occupe pourtant du remboursement.

31. Les accusés de la conspiration de Lyon sont jugés : deux à 10 ans de bannissement

et 10 ans de surveillance, un à 5 ans de prison et 5 ans de surveillance, avec amendes et cautionnemens.

Octobre 9. Lettre du Roi aux Archevêques et Évêques du Royaume, pour faire célébrer, le 16 octobre, un service en mémoire de la Reine.

Les Colléges électoraux nomment leurs Députés à la Chambre : deux cent quinze députés de l'ancienne Chambre ne font pas partie de la nouvelle, quarante-un sont au-dessous de 40 ans.

Novem. 4. Ouverture des deux Chambres. Discours du Roi à MM. les Pairs et les Députés des départemens : « Que les haines cessent.... » que les enfans d'une même patrie, j'ose » ajouter d'un même père, soient vraiment » un peuple de frères, et que de nos maux » passés il ne nous reste plus qu'un souvenir » douloureux, mais utile!.... »

LÉGISLATION.

Janvier 6. LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ADOPTE LA LOI D'AMNISTIE

Pour tous ceux qui ont pris part directement

ou indirectement à la rébellion ou l'usurpation DE NAPOLÉON BONAPARTE, *avec cet amendement :*

LES RÉGICIDES SONT EXCLUS DU ROYAUME A PERPÉTUITÉ.

Janvier 9. *La Chambre des Pairs adopte la même loi sans examen; elle est promulguée le* 12.

Mai 8. ABOLITION DU DIVORCE.

ORDONNANCE DU 5 SEPTEMBRE : DISSOLUTION DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS; *convocation des Colléges électoraux ; aucun article de la* CHARTE *ne sera révisé; le total des Députés est fixé à* 258.

Janvier 10. Ordonnance du Roi. Sa Majesté conserve aux Princes du sang, leur vie durant, les titres honorifiques de colonels-généraux des différentes armes.

13. Ordonnance du Roi, qui fixe les époques du renouvellement des Maires et Adjoints, et des Conseils municipaux.

17. Ordonnance du Roi. Tous les individus dénommés dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, sont maintenus sur la

liste comprise audit article, et seront tenus de sortir du Royaume le 25 février au plus tard.

Janvier 19. Loi relative au deuil général du 21 janvier : le Testament de Louis XVI sera lu en chaire, sans autre discours.

31. Ordonnance du Roi. Création d'un Collége royal de marine et de compagnies d'élèves de la marine ; le Collége est établi à Angoulême.

Février 21. Ordonnance du Roi. Les officiers qui ont été ou qui seront mis en activité de service, reprendront le rang auquel leur ancienneté de grade leur donne droit de prétendre.

21. Ordonnance du Roi. Création d'un Corps royal de l'Artillerie de la marine.

Mars 21. Ordonnance du Roi substituant aux quatre classes de l'Institut, quatre Académies : Française, des Inscriptions et Belles-lettres, des Sciences, des Beaux-arts.

23. Ordonnance du Roi relative aux formes d'admission, dans la Chambre des Pairs, de ceux de ses membres qui y sont appelés par droit d'hérédité.

26. Ordonnance du Roi. Organisation, composition et administration de la Légion d'honneur, sous le titre d'*Ordre royal de la Légion d'honneur.*

Mars 28. Loi relative à l'établissement et au mariage de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry.

Avril 5. Les Conseils d'arrondissement sont convoqués dix jours après l'adoption de la loi sur les finances, ceux de département cinq jours après la clôture des premiers, dont la session durera dix jours.

13. Ordonnance du Roi. Licenciement de l'École Polytechnique.

17. La loi sur le budget est adoptée par la Chambre des Députés, et le 27, par celle des Pairs.

22. Ordonnance du Roi. Le Roi renonce au retour au domaine des dotations de la famille Bonaparte, en faveur des militaires amputés et des donataires des 6e, 5e et 4e classe, en assimilant à ces derniers les braves de la Vendée.

28. Loi sur les finances.

Mai 3. Ordonnance du Roi, qui accorde une amnistie à tout individu poursuivi et condamné comme fauteur et complice de la désertion qui a eu lieu antérieurement au 1er octobre 1815. Cette ordonnance est rendue pour célébrer l'anniversaire de l'entrée du Roi à Paris en 1814.

4. Ordonnance qui nomme une commission

pour régler la distribution des 10 millions retranchés de la liste civile.

Mai 9. Ordonnances instituant et nommant des sous-secrétaires d'État attachés à chaque ministère.

19. Ordonnance du Roi. Organisation des maisons royales de la Légion d'honneur.

22. Ordonnance du Roi. Reconstitution du domaine extraordinaire.

26. Ordonnance qui règle le mode de liquidation et d'acquittement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816.

Juin 11. Ordonnance du Roi sur les biens des hôpitaux à remettre aux anciens propriétaires ou ayant-cause.

19. Ordonnance du Roi qui fait remise, à l'occasion du mariage de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry, des confiscations générales prononcées par les Cours des tribunaux, pour quelque cause que ce soit, et des amendes et frais de procédure encourus dans des affaires relatives à des faits politiques, dont le but était de servir la cause royale.

19. Ordonnance du Roi qui accorde amnistie pleine et entière à tous les déserteurs des départemens de la marine, à l'occasion du

mariage de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry.

Juillet. 3. Ordonnance du Roi qui détermine un mode pour faire déclarer l'absence ou constater le décès des militaires et ouvriers employés aux armées disparus depuis le 21 avril 1792 jusqu'au 20 novembre 1815.

3. Ordonnance du Roi qui autorise la Caisse des dépôts et consignations à recevoir les dépôts volontaires et particuliers.

10. Ordonnance du Roi. A l'avenir aucun corps civil ou militaire ne pourra décerner, voter ou offrir, comme témoignage de la reconnaissance publique, aucun don, hommage ou récompense, sans l'autorisation préalable de Sa Majesté.

17. Ordonnance. Les dénominations, expressions et formules qui rappellent les gouvernemens antérieurs au retour du Roi, sont effacées du Code civil; défenses sont faites de s'en servir.

17. Ordonnance. Organisation de toutes les gardes nationales du royaume.

24. Ordonnance du Roi qui attache un aumônier à tous les corps de l'armée portant le nom de *Légion* ou *Régiment*.

Août 10. Ordonnance du Roi qui accorde un grade de plus, une pension de retraite et la croix

de Saint-Louis aux officiers du régiment des Gardes-Suisses qui faisaient partie du régiment au 10 août 1792.

Août 21. Ordonnance. Il sera accordé des congés de semestre, avec demi-solde, à la moitié des officiers des légions départementales et des régimens de cavalerie.

30. Ordonnance du Roi. Nouvelle édition du Code de commerce.

Septem. 4. Ordonnance du Roi. Réorganisation de l'Ecole Polytechnique; elle n'est plus soumise à un régime militaire.

9. Ordonnance du Roi. Nouvelle édition du Code d'instruction criminelle.

9. Ordonnance du Roi. Nouvelle édition du Code pénal.

20. Ordonnance du Roi. Répartition des 11 millions accordés par le Roi et les Princes sur leurs propres fonds, pour secourir les départemens qui ont le plus souffert de la guerre.

25. Ordonnance du Roi qui autorise la Société des Prêtres des missions de France, et l'approbation des statuts de cette société.

Novem. 5. Ordonnance du Roi qui autorise les Princes de la famille royale et les Princes du sang qui sont actuellement en France, à prendre à la Chambre des Pairs, pendant la

première session, le rang et la séance qui leur appartiennent à droit de naissance.

Novem. 22. Ordonnance du Roi accordant des primes d'importation pour les grains et les légumes.

27. Ordonnance du Roi. Les 86 départemens du royaume sont divisés en cinq séries pour le renouvellement des membres de la Chambre des Députés.

Décembre. Le projet de loi pour percevoir quatre douzièmes de l'impôt direct sur les rôles de 1816, est adopté le 18 par la Chambre des Députés, et le 19 par la Chambre des Pairs.

1817.

INTÉRIEUR.

Avril — LES ALLIÉS RETIRENT 30,000 HOMMES *de l'armée d'occupation.*

Juillet et Août. — LA TRANQUILLITÉ EST TROUBLÉE, *sur plusieurs points de la France,* PAR LA RARETÉ DES SUBSISTANCES; *d'abondantes récoltes dissipent les inquiétudes qu'avait fait naître la disette.*

Septem. 20. — RÉUNION DES COLLÉGES ÉLECTORAUX: *premier essai de la loi du 5 février;* LES ÉLECTIONS *se font avec calme et régularité.*

Novem. 5. — OUVERTURE DES CHAMBRES.

Décem. 15. — PRÉSENTATION DU BUDGET: *Dépenses*, 993,244,022 *francs.* *Recettes*, 767,778,600 *francs.* *L'excédant sera couvert* PAR UN EMPRUNT DE 16 MILLIONS DE RENTES.

Janvier 22. Communication à la Chambre de l'Ordonnance qui a réparti les 86 départemens en cinq séries. Tirage au sort des séries qui doivent être renouvelées.

Février 12. Publication de la note officielle relative à la diminution de l'armée d'occupation : la réduction sera de 30,000 hommes ; les 200,000 rations fournies chaque jour, seront réduites à 160,000. Les Chambres remercient le Roi par une adresse.

Mars 26. Clôture de la session de 1816, des Chambres des Pairs et des Députés.

Mai 3. L'anniversaire de l'entrée du Roi à Paris est célébré dans toute la France. La garde nationale parisienne fait le service au château. Le Roi accorde des secours nombreux aux départemens qui souffrent le plus de la cherté des grains.

29. Le Roi et les Princes accordent, sur la liste civile, un sol de haute-paie par jour aux soldats présens sous les drapeaux.

Juin. Traité entre le Trésor et la Banque de France : la Banque se charge du service des rentes dans toute l'étendue du royaume.

8. Emeutes dans quelques communes voisines de Lyon ; elles sont suivies de punitions sévères.

Juillet 13. S. A. R. madame la duchesse de Berry accouche d'une princesse, qui meurt le 14.

16. Echange à Rome des ratifications de la convention entre le Roi et le pape Pie VII, rétablissant le concordat conclu entre le roi de France François Ier et le pape Léon X.

Août. 15. L'on fait partout une procession pour le renouvellement du vœu de Louis XIII.

28. Traité de Paris entre la France et le Portugal, relatif à la remise de la Guiane française.

Septem. 12. Jugement à mort des accusés de l'assassinat du sieur Fualdès : cette affaire a donné lieu à de très-vifs débats, qui ont dévoilé toutes les circonstances horribles de ce crime.

18. Départ, de Toulon, du capitaine Louis Freycinet, commandant la corvette l'*Uranie*. Sa mission a pour but plusieurs expériences physiques et astronomiques dans les mers du Nord.

Octobre 2. Les Chambres sont convoquées pour le 5 novembre 1817.

4. Les dix personnes impliquées dans la conspiration de l'*Épingle noire* ou *des Francs Amis de la Patrie*, sont acquittées.

6. Fonte de la statue équestre de Henri IV.

Novem. 6. Ouverture des Chambres. Discours du Roi : « Je ne juge pas nécessaire la conser-

» vation des Cours prévôtales.... J'ai fait ré-
» diger, conformément à la Charte, une loi
» de recrutement.... Je veux que le soldat
» n'ait d'autres bornes à son honorable car-
» rière que celles de ses talens et de ses
» services. »

Novem. 22. Présentation, à la Chambre des Députés, du Concordat sur les affaires ecclésiastiques. Ce projet de loi n'est point discuté ni reproduit.

LÉGISLATION.

Janvier 2. LOI SUR LES DONATIONS ET LEGS *aux établissemens ecclésiastiques.*

Février 5. LOI SUR LES ÉLECTIONS : *tout Français jouissant des droits civils et politiques, âgé de* 30 *ans accomplis, est appelé à concourir à l'élection des Députés du département où il a son domicile.*

13. LOI SUR LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE : *son effet cessera de plein droit au* 1er *janvier* 1818.

28. LOI SUR LES JOURNAUX :

LES JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES
ne pourront paraître qu'avec l'autorisation du Roi; l'effet de cette loi cessera de plein droit au 1er janvier 1818.

Décem. 30. LOI SUR LES JOURNAUX :
LES JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES
ne pourront paraître qu'avec l'autorisation du Roi, jusqu'à la fin de la session des Chambres de 1818.

Janvier 8. Ordonnance du Roi qui pourvoit au cas où il serait contrevenu aux ordres de Sa Majesté, concernant l'abolition de la traite des nègres.

13. Loi relative au moyen de constater le sort des militaires absens.

Février 28. Loi relative aux écrits saisis en vertu de la loi du 21 octobre 1814.

Mars 7. Ordonnance du Roi. Les militaires qui accepteront ou rempliront des emplois dans les administrations et dans les tribunaux civils, cesseront de jouir du traitement de non-activité.

12. Loi relative au recouvrement de deux nouveaux douzièmes des contributions de 1817.

Mars 12. Ordonnance du Roi sur les bourses accordées par le Gouvernement dans les colléges royaux.

19. Loi relative aux lettres de change.

25. Loi sur les finances ; le total des dépenses est de 1,069,261,826 francs.

26. Ordonnance du Roi qui autorise les Préfets à assister aux séances des Conseils généraux des départemens, et les Sous-Préfets aux séances des Conseils d'arrondissement.

27. Loi relative aux douanes.

Avril 2. Ordonnance du Roi concernant l'émission des reconnaissances de liquidation à délivrer aux créanciers de l'arriéré.

2. Ordonnance du Roi portant règlement sur les maisons centrales de détention.

2. Ordonnance du Roi qui détermine les règles à suivre pour l'acceptation et l'emploi des dons et legs qui peuvent être faits en faveur des établissemens ecclésiastiques et de tous autres établissemens d'utilité publique.

9. Ordonnance du Roi. Répartition des fonds du clergé, les traitemens sont augmentés.

9. Ordonnance du Roi qui supprime les Secrétaires généraux des Préfectures.

16. Ordonnance du Roi. Règlement pour le Conseil d'État.

Avril 16. Ordonnance du Roi qui règle le service du Conseil d'État.

Mai. 14. Ordonnance du Roi. La ville de Paris est autorisée à créer 33 mille obligations au porteur, de 1000 francs chacune, remboursables dans l'espace de douze mois.

17. Ordonnance du Roi concernant plusieurs changemens dans l'organisation des administrations de finances. Réunion de celle des forêts à la direction générale de l'enregistrement et des domaines.

21. Ordonnance du Roi. Institution d'une régie générale des subsistances militaires.

Juin 4. Ordonnance du Roi. Etablissement de six conservations forestières, à Paris, Rouen, Laon, Nanci, Colmar et Dijon.

15. Ordonnances. Les officiers en non-activité qui ont témoigné du zèle dans les troubles de Château-Thierry et du département du Rhône, sont mis en activité.

20. Ordonnance sur les retraites et pensions.

Juillet 2. Ordonnance du Roi relative à l'avancement des officiers de cavalerie.

29. Ordonnance du Roi. Suppression des Corps d'Inspecteurs aux revues et Commissaires des guerres, et création d'un Corps d'admi-

nistrateurs militaires sous la dénomination d'*Intendans militaires*.

Août 5. Formation de cadres de remplacement dans la cavalerie et l'infanterie, pour y placer des officiers en non-activité.

13. Ordonnance du Roi. Amnistie pleine et entière est accordée aux individus poursuivis ou condamnés correctionnellement pour les délits auxquels la rareté des subsistances a pu les entraîner, depuis le 1er septembre 1816 jusqu'à ce jour.

20. Convocation, pour le 20 septembre, des Colléges électoraux des divers départemens; nomination des présidens et vice-présidens de ces Colléges.

25. Ordonnance du Roi sur la formation des majorats à instituer par les Pairs, et sur la délivrance de lettres-patentes portant collation du titre de *Pairie*.

27. Ordonnance du Roi qui déclare incessibles et insaisissables les pensions affectées sur les fonds de retenue.

31. Ordonnance du Roi qui désigne sous quel titre chaque Pair recevra sa lettre-patente.

Septem. 10. Ordonnance du Roi qui accorde une prime à la sortie de France des cotons filés.

Octobr. 22. Ordonnance du Roi. Réduction du per-

sonnel de la marine, et fixation du nombre d'officiers de chaque grade.

Octobr. 22. Ordonnance du Roi. Organisation du Corps royal des Ingénieurs géographes.

Décem. 10. Ordonnance du Roi qui constitue en direction générale des subsistances militaires, la régie provisoire créée par l'ordonnance du 21 mai dernier.

24. Ordonnance du Roi relative à l'entretien et aux réparations des bâtimens, clôtures et autres constructions situées autour des places de guerre.

27. Loi qui autorise provisoirement la perception des contributions de 1818, à l'emploi d'un crédit de 200,000,000 de francs.

30. Ordonnance du Roi concernant l'organisation des Écoles militaires.

FIN.

613474
SBN
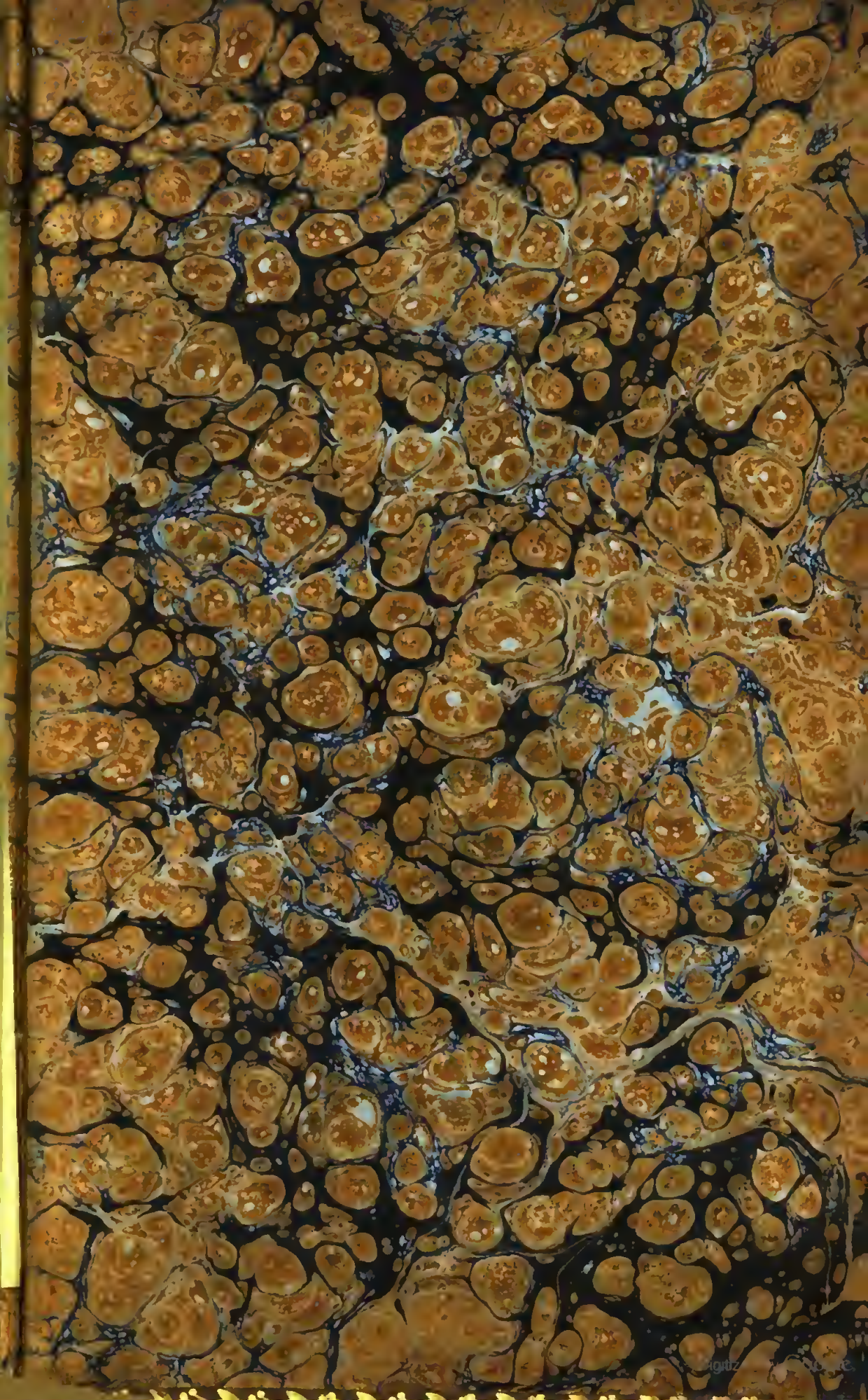
De l'Imprimerie de DEMONVILLE, rue Christine, n.° 2.